

## **Comité du programme et budget**

**Trente-cinquième session**  
**Genève, 22 – 26 mai 2023**

RAPPORT

*Adopté par le Comité du programme et budget*

## TABLE DES MATIÈRES

Point 1 de l'ordre du jour	OUVERTURE DE LA SESSION.....	3
Point 2 de l'ordre du jour	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	6
Point 3 de l'ordre du jour	ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS PAR INTERIM DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC) .....	21
Point 4 de l'ordre du jour	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI).....	22
Point 5 de l'ordre du jour	RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'OMPI.....	32
Point 6 de l'ordre du jour	RESULTATS PRELIMINAIRES POUR L'ANNEE S'ACHEVANT LE 31 DECEMBRE 2022 .....	52
Point 7 de l'ordre du jour	MISE A JOUR DU MECANISME VISANT A IMPLIQUER DAVANTAGE LES ETATS MEMBRES DANS L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET .....	54
Point 8 de l'ordre du jour	PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2024-2025 .....	60
Point 9 de l'ordre du jour	RAPPORT D'EVALUATION SUR LA QUESTION DE LA VIABILITE DES ACHATS (DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 3.8 DU REGLEMENT FINANCIER DE L'OMPI) .....	147
Point 10 de l'ordre du jour	ÉTUDE SUR LA CREATION D'UNE ENTITE DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS) .....	151
Point 11 de l'ordre du jour	PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021 .....	153
Point 12 de l'ordre du jour	METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION.....	171
Point 13 de l'ordre du jour	CLOTURE DE LA SESSION .....	178
ANNEXE :	LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS	

1. La trente-cinquième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'OMPI du 22 au 26 mai 2023.
2. Entre octobre 2022 et octobre 2023, le comité se compose des États membres suivants : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus (2022-2023) Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie (2022-2023), Iraq (2022-2023) Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan (2022-2023), Maroc, Mexique, Mongolie (2022-2023) Namibie, Nigéria, Oman (2022-2023), Panama, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour (2022-2023), Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse (*ex officio*) République arabe syrienne (2022-2023), Tadjikistan (2022-2023), Tunisie, Türkiye, Turkménistan (2022-2023), Ouganda, Émirats arabes unis (2022-2023) (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Panama, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tunisie, Türkiye (41).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du comité, étaient représentés en qualité d'observateurs : Angola, Australie, Bahamas, Barbade, Cambodge, Côte d'Ivoire, Djibouti, Équateur, Fidji, Géorgie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lituanie, Monaco, Nicaragua, Niger, Oman, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République de Moldavie, Slovénie, Thaïlande, Togo, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe (36).

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR      OUVERTURE DE LA SESSION**

5. Le président : Bien le bonjour à mes collègues ainsi qu'à toutes les délégations. Je suis ravi de vous accueillir dans cette salle, la salle de conférence de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Pour commencer, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette trente-cinquième session du Comité du programme et budget. Comme vous le savez tous, il s'agit d'une année budgétaire pour notre organisation et, à ce titre, le comité tiendra deux réunions cette année – celle qui aura lieu cette semaine et une autre prévue pour le mois de juin. Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude aux coordinateurs des groupes régionaux pour leur travail et pour la grande souplesse dont ils ont fait preuve dans la réalisation de tous les travaux préparatoires, en particulier au cours de la réunion du 4 mai que j'ai eu avec eux. Comme vous le savez, je ne suis pas nouveau au sein de ce comité. Je suis ravi de pouvoir présider cette réunion après trois ans à la vice-présidence – auprès de deux présidents différents issus, pour l'un, du groupe des pays africains, l'Ambassadeur de Tunisie, et, pour l'autre, du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, l'Ambassadeur de l'Inde. Je souhaite pouvoir continuer à travailler dans le même sens au cours des deux sessions de cette année. Bien entendu, vous pouvez compter sur moi en tant que président, sur les vice-présidents et, tout naturellement, sur le travail pour lequel nous avons été désignés, ainsi que sur tous les membres du Secrétariat qui se joignent ici à moi, ainsi que sur tous ceux qui travailleront intensément tout au long de cette semaine. Nous avons eu beaucoup à faire cette semaine. Nous devons travailler de manière collective, efficace et efficiente afin que ce comité puisse atteindre les objectifs que nous nous sommes tous fixés et de parvenir aux conclusions et aux décisions que nous sommes chargés de transmettre aux assemblées de l'OMPI. Dans cet esprit, je vous souhaite une semaine de travail très fructueuse, bien sûr, une semaine très productive aussi, en vue d'entreprendre le travail qui nous est demandé. Le Directeur général m'a demandé, en son nom, de vous présenter ses excuses pour son absence, puisqu'il n'est pas à Genève cette semaine. Il sera dans l'incapacité de se joindre à ce comité comme il avait

pu le faire par le passé. Malgré son absence, je voudrais donner la parole à Andrew Staines, sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, pour la déclaration liminaire de cette réunion du comité. Monsieur Staines, la parole est à vous.

6. Andrew Staines, sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion (au nom du Directeur général) : Merci beaucoup. Bien le bonjour à toutes et à tous. Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis, j'ai l'honneur de vous accueillir, au nom du Directeur général Daren Tang, à la trente-cinquième session du Comité du programme et budget. C'est un plaisir de voir des visages familiers dans la salle et d'accueillir certains d'entre vous pour la première fois. Excellences, cette session du PBC intervient à un moment critique de l'histoire de l'OMPI. Le monde évolue rapidement, tout comme le paysage de la propriété intellectuelle. De nouvelles technologies, de nouveaux modèles commerciaux et de nouvelles formes de créativité apparaissent à un rythme sans précédent. Dans le même temps, nous sommes confrontés à des défis mondiaux tels que la récession économique, les changements climatiques et les inégalités, qui nous obligent à travailler ensemble de manière inédite et innovante. Dans ce contexte, l'OMPI a, selon moi, un rôle important à jouer dans la promotion de l'innovation et de la créativité et, par ce biais, du développement durable. Nous devons veiller à ce que nos systèmes de propriété intellectuelle soient adaptés à l'ère numérique, qu'ils soient accessibles et inclusifs pour tous et qu'ils répondent aux besoins et aux aspirations de l'ensemble de nos États membres. Notre travail continue d'être guidé par le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026. Depuis son lancement, nous nous efforçons de concrétiser la vision transformatrice de l'OMPI, en faisant passer la propriété intellectuelle d'un outil technique à un outil puissant permettant aux inventeurs et aux créateurs du monde entier de donner vie à leurs idées. Nous avons bien progressé, en réalisant des programmes et des projets, notamment pour soutenir les entrepreneuses, les jeunes, les PME et les communautés autochtones et locales. La Journée mondiale de la propriété intellectuelle de cette année, s'articule autour du thème "Les femmes et la propriété intellectuelle : accélérer le rythme de l'innovation et de la créativité". Trop peu de femmes bénéficient de la propriété intellectuelle. Le nouveau plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle (IPGAP) promeut l'engagement des femmes dans tous les aspects de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Le plan fournit également aux pouvoirs publics et aux parties prenantes des données et des outils d'élaboration de politiques visant à améliorer les écosystèmes nationaux en faveur des femmes et des filles, ainsi que pour mettre en œuvre des activités concrètes axées sur l'impact qui encouragent l'utilisation de la propriété intellectuelle par les femmes dans leurs activités entrepreneuriales. Les mesures d'appui au reclassement des pays les moins avancés permettent à l'OMPI d'apporter une assistance technique ciblée en matière de propriété intellectuelle aux PMA en cours de reclassement, afin de les aider à remplir leurs obligations dans ce domaine. Elles contribuent également à renforcer la capacité de production, la compétitivité et la diversification économique. Nous avons constaté une forte demande de projets dans le cadre de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19, avec un soutien offert à plus de 40 États membres de toutes les régions de l'OMPI. À l'avenir, nous nous engageons à faire évoluer et à développer ces projets, ainsi que d'autres, afin de promouvoir un cadre mondial de la propriété intellectuelle qui soit au service de tous. Nous nous engageons également à aider les négociateurs à piloter les deux grandes conférences diplomatiques qui se tiendront en 2024 – l'une sur la protection des dessins et modèles, et l'autre sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. En 2022, l'OMPI a réalisé des progrès significatifs en matière d'enregistrement des brevets et des marques et de promotion de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement. Il s'agit notamment des dépôts de demandes selon les systèmes du PCT et de La Haye. Les dépôts de demandes selon le système de Madrid ont légèrement diminué en 2022, tout en se maintenant à un niveau supérieur à celui de 2020. L'OMPI a terminé l'année 2022 avec de bons résultats financiers. Nous avons enregistré un excédent d'exploitation de 103,5 millions de francs suisses et, malgré 88 millions de francs suisses de pertes latentes sur placements, nous avons enregistré un excédent global de 7,7 millions de

francs suisses. Je note que, bien que 2022 ait été l'année la plus difficile en matière de placements dans l'histoire récente, les politiques de placement de l'OMPI sont conçues pour le moyen et le long terme. Excellences, je suis heureux de vous annoncer que plus de 75% des principaux indicateurs d'exécution sont en bonne voie pour atteindre leurs objectifs biennaux. Cela témoigne du travail acharné de l'ensemble du personnel de l'OMPI et de l'excellent engagement des États membres et des parties prenantes. Pour ce qui est de l'avenir, vous serez saisis cette semaine du programme de travail et budget proposé pour le prochain exercice biennal, 2024-2025. Je tiens à exprimer notre profonde gratitude aux États membres pour leurs précieux conseils et contributions. La situation économique mondiale reste incertaine, mais nous prévoyons que nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle continueront à connaître une certaine croissance au cours de l'exercice biennal 2024-2025, en grande partie grâce à l'augmentation des recettes provenant de nos deux principaux services : les systèmes du PCT et de Madrid. Nous poursuivrons notre engagement en faveur de la prudence financière, tout en investissant dans les capacités et les infrastructures futures afin de mieux soutenir nos États membres. Nous nous concentrerons sur le maintien de la dynamique et l'achèvement des projets existants du plan-cadre d'équipement, plutôt que de demander de nouveaux projets à ce stade. Nous avons intégré les petites améliorations hautement prioritaires apportées aux bâtiments, à la sécurité et aux technologies de l'information dans un programme plus large de budget et de travail, conformément aux recommandations du vérificateur externe des comptes. En tant qu'agence des Nations Unies, les ODD constituent un cadre important pour nos activités, auxquelles chaque secteur contribue. Depuis qu'elle a rejoint le Groupe des Nations Unies pour le développement durable début 2022, l'OMPI s'est engagée dans diverses discussions visant à mieux faire connaître sa contribution aux ODD. Nous avons contribué aux approches communes, aux politiques et aux autres documents stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Les États membres ont peut-être déjà vu et étudié le rapport récemment présenté au CDIP, qui présente la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des ODD et des objectifs associés. La semaine prochaine, nous coorganisons une conférence internationale sur la propriété industrielle et les ODD à Lisbonne, au Portugal. Les dépenses de développement pour 2024-2025 sont estimées à 21,4% du budget biennal, contre 18,9% en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 22% en termes absolus par rapport à l'exercice précédent. Nous poursuivrons également la digitalisation des services de l'OMPI, en faisant évoluer notre culture interne afin de travailler de manière plus innovante, plus efficace et plus collaborative et, en fin de compte, de mieux servir l'ensemble de nos États membres. Enfin, cette session du comité examinera un certain nombre de points à la suite des décisions de la trente-quatrième session du PBC et des assemblées de 2022. Il s'agit notamment du projet de mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par Union. Nous sommes prêts à vous soutenir, Monsieur le Président, ainsi que les membres du comité dans vos délibérations. En conclusion, je tiens à vous remercier tous pour votre dévouement constant à l'important travail de l'OMPI. Cela fait maintenant deux ans que nous nous sommes engagés à relever le niveau de nos prestations. Nous avons réalisé des progrès significatifs et nous continuerons à nous remettre en question pour offrir le meilleur soutien possible aux inventeurs, aux communautés et aux entreprises. Je vous souhaite des délibérations productives et fructueuses au cours des prochains jours. Je vous remercie, Monsieur le Président.

7. Le président : Merci beaucoup, M. Staines, pour cette déclaration liminaire. Je voudrais maintenant donner la parole à Mme Narayanaswamy, qui va nous faire part de quelques remarques administratives à ce stade. Merci, vous avez la parole.

8. Le Secrétariat : Merci beaucoup et très bonne matinée à vous, ravie de vous voir tous dans la salle et de voir tant de collègues qui se sont joints à nous en ligne. Je me contenterais de passer en revue les choses à faire et éviter lors de la réunion. La demande d'intervention et la liste des orateurs seront contrôlées par mes soins, pour les personnes présentes physiquement dans la salle comme pour celles connectées virtuellement. Pour les personnes

présentes dans la salle, la demande d'intervention se fera comme d'habitude par l'intermédiaire du délégué, en appuyant sur le bouton du microphone situé en face de vous. Le microphone devient vert pour indiquer que vous demandez la parole. Lorsque le président vous donne la parole, votre microphone devient rouge et vous pouvez commencer à parler. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, d'essayer de rester sur les sièges prévus pour votre pays. Notre système informatique a été configuré en fonction de ce plan de table prédéfini. Pour ceux qui se connectent sur la plateforme virtuelle Zoom, dans la mesure où il s'agit d'une réunion formelle, il ne serait pas approprié d'utiliser le chat ou la fonction "chat to everyone" (s'adresser à tous) pour des observations, des questions ou des conversations. Exception serait faite en cas de motion d'ordre. Dans ce cas, tapez "motion d'ordre" dans le chat et le président vous donnera la parole afin que vous n'ayez pas à attendre dans la file d'attente habituelle des demandes d'intervention. Le chat pourrait également être utilisé à l'occasion par le Secrétariat de l'OMPI, ou les interprètes ou l'équipe d'assistance technique si nécessaire, pour vous communiquer un message. Pour les questions d'ordre technique ou les problèmes, veuillez envoyer un courriel à [emeetings@wipo.int](mailto:emeetings@wipo.int) ou répondre au courriel contenant les consignes de participation que vous avez reçu. Pour demander la parole, les délégués à distance sont invités à cliquer sur le bouton "réaction" en bas de votre interface Zoom et à sélectionner l'icône "main levée". Si vous ne voyez pas le bouton "réactions", vous le trouverez en cliquant sur "plus". En ce qui concerne l'interprétation et la qualité audio, sachez que le travail de nos interprètes est encore plus difficile dans l'environnement des conférences hybrides et à distance; efforcez-vous donc de parler lentement et distinctement. Afin d'optimiser la qualité audio pour tous les participants et les interprètes, il est fortement recommandé d'activer votre Webcam lorsque vous prenez la parole. Utilisez un casque avec microphone intégré et limitez les bruits de fond pendant que vous parlez. Les délégués sont également encouragés à envoyer leurs déclarations à l'avance à [interpretation@wipo.int](mailto:interpretation@wipo.int). Si l'un des interprètes rencontre un problème de qualité audio, il peut être contraint de suspendre temporairement l'interprétation. Auquel cas, l'interprète utilisera le chat pour nous en informer tous et nous le signalerons. Merci infiniment, Monsieur le Président.

9. Le président : Merci beaucoup, Ms. Narayanaswamy, pour votre déclaration. Cela nous amène au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir l'adoption de l'ordre du jour.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR          ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/35/1 Prov.

11. Le président : Je remercie le PBC pour la confiance qu'il m'a accordée en tant que président. Je voudrais également remercier le sous-directeur général, Andrew Staines, pour ses remarques préliminaires détaillées. Nous allons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour : "Adoption de l'ordre du jour". Afin de faciliter l'examen et les débats sur les différents points, l'ordre du jour a été structuré en regroupant les points de l'ordre du jour autour des grands thèmes suivants : audit et supervision; exécution du programme et questions financières; planification et budgétisation; et questions découlant des décisions prises par le Comité du programme et budget à sa trente-quatrième session et par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2022. J'aimerais rappeler aux délégations que cette réunion se tient sous une forme hybride, c'est-à-dire que certains délégués sont présents dans cette salle alors que d'autres se connectent à distance. J'invite les participants à formuler leurs observations, le cas échéant. En l'absence de demande d'intervention, je comprends que le comité souhaite adopter l'ordre du jour et je souhaiterais maintenant donner lecture de la décision :

*12. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/35/1 Prov.).*

13. Le président : Le Secrétariat vous a déjà communiqué le programme provisoire de la semaine, que je vous propose afin de répartir le temps de la manière la plus judicieuse possible. Si les délibérations sur un sujet donné ne sont pas terminées dans le délai imparti, le point suivant de l'ordre du jour sera abordé et les délibérations restées en suspens reprendront ce jeudi. Nous commencerons la session du jour par les points essentiels regroupés sous le titre "Audit et supervision", avec le point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). À la fin de chaque journée, nous ferons le bilan des points couverts et nous vous informerons de la manière dont nous entendons procéder. Je tiens à vous rappeler que ce comité est extrêmement important pour l'Organisation car celle-ci ne peut pas fonctionner sans budget. Nous devons donc travailler de manière efficace et respecter les limites de temps imposées lors de nos sessions. Les sessions du matin se dérouleront donc chaque jour de 10 heures précises à 13 heures et les sessions de l'après-midi reprendront à 15 heures. Compte tenu du caractère hybride de la réunion, ainsi que de l'interprétation, nous devons terminer les sessions à 18 heures. Je vais maintenant donner la parole aux délégations pour leurs remarques liminaires. Je vous rappelle que le temps de parole est limité à trois minutes pour les coordonnateurs de groupe et à deux minutes pour les délégations et les observateurs. Si nous parvenons à respecter notre agenda plus rapidement que prévu, nous procéderons comme il se doit. Je vais maintenant vous donner la parole pour les déclarations liminaires sur ce point de l'ordre du jour.

14. La délégation de l'Uruguay : Je vais bien entendu m'efforcer de respecter la limite des trois minutes. L'Uruguay est ravie de s'exprimer au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Tout d'abord, permettez-nous de vous féliciter pour votre nomination, Monsieur le Président. Nous félicitons également les vice-présidents qui nous guideront tout au long de cette période très intense de deux sessions du PBC avant l'Assemblée générale de juillet. Pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, cette question est de la plus haute importance étant donné que nous avons une vice-présidente qui est à la fois à la tête d'un office de propriété industrielle et latino-américaine. Chaque fois que des jeunes filles, des jeunes gens, des agriculteurs, des autochtones et des personnes d'origine afro-américaine voient une photo d'une femme présidant une réunion, nous leur offrons un point de référence et nous les inspirons. Ce comité est une priorité pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes puisque nous nous trouvons au moment où nous allons adopter le budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 2024-2025. Cet exercice biennal sera ponctué par deux conférences diplomatiques en 2024, sur i) la protection des dessins et modèles pour faciliter le commerce transfrontalier et ii) la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Nous comprenons de par nos travaux qu'il est essentiel de garantir la prévisibilité, la transparence et l'équilibre budgétaire dans les domaines qui sont importants pour les États membres en développement, en particulier pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. D'un point de vue transversal, notre région estime que la quantification et la ventilation des activités pour les dépenses de développement financées par l'OMPI doivent être en phase avec le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les objectifs de développement durable (ODD), et que ce lien doit être clair. C'est primordial pour promouvoir la transparence en termes de responsabilité et d'alignement stratégique sur les ODD. En mettant en œuvre cette mesure, l'OMPI peut démontrer son engagement en faveur du programme de développement durable et favoriser la coopération internationale en matière de droits de propriété intellectuelle au profit de tous les États membres. Dans le contexte de l'après-COVID, l'OMPI doit redoubler d'efforts pour créer un système de propriété intellectuelle résilient, qui puisse être considéré comme un outil de développement en phase avec les besoins nationaux. Par ailleurs, nous suivrons de près les débats relatifs au financement des deux conférences diplomatiques. Il est entendu que le budget alloué sera suffisant pour couvrir le mandat des deux comités préparatoires. Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessité de respecter le mandat de l'Assemblée générale de 2019, qui soulignait l'importance de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux des comités. Le groupe des pays d'Amérique latine et des

Caraïbes estimait que cela devrait également s'appliquer aux deux conférences diplomatiques. Aujourd'hui, le fonds volontaire pour le financement de la participation en personne contient à peine plus de 200 francs suisses, malgré de multiples efforts pour collecter des dons. Il est clair que le système actuel a atteint ses limites et qu'une révision à long terme s'impose.

Par conséquent, nous voudrions exhorter les États membres de l'OMPI à envisager une ligne budgétaire dans son plan biennal afin de garantir une participation équitable des peuples autochtones et des communautés locales en tant que parties prenantes clés dans les travaux de l'IGC. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes souhaite apporter son soutien constructif à ces deux sessions du PBC. Nous espérons que nous serons en mesure de parvenir à un résultat équilibré, tout en satisfaisant et en respectant les intérêts des États membres, ce qui nous permettra de nous conformer aux mandats convenus par le passé.

15. La délégation de l'Indonésie : L'Indonésie a le plaisir de faire cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique vous félicite, ainsi que les vice-présidents, pour vos élections respectives. Le groupe a une confiance totale dans votre direction pour nous guider dans nos délibérations et vous assure de son appui sans réserve tout au long de cette semaine. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique remercie également le sous-directeur général Staines pour ses remarques et le Secrétariat pour avoir préparé et fourni en temps voulu les documents de travail pour cette réunion, ainsi que pour l'engagement du groupe avant la session. Le groupe accorde une grande importance aux travaux du PBC en tant qu'organe directeur pour délibérer sur le budget, l'audit et la planification stratégique de l'Organisation. Nous espérons que la bonne gestion et les finances saines de l'OMPI correspondent à un programme et à un budget qui stimulent l'innovation et la créativité dans l'intérêt social et économique de tous, et qu'elles y contribuent. À cet égard, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique reconnaît l'importance des responsabilités de ce comité en matière d'audit et de surveillance, ainsi que des mécanismes d'évaluation de l'exécution du programme des résultats financiers. Nous exprimons nos remerciements au vérificateur externe des comptes, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance et à la Division de la supervision interne (DSI) pour leur travail que nous jugeons crucial pour ce comité. À cet égard, le groupe attend avec impatience des débats constructifs sur les différents points de l'ordre du jour qui seront examinés au cours de cette session. Le groupe espère également que le comité progressera sur les points importants de l'ordre du jour restés en suspens lors des sessions précédentes. Pour gagner du temps, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et ses États membres présenteront leurs observations de fond dans le cadre des points pertinents de l'ordre du jour. Nous réitérons notre engagement à contribuer aux délibérations de ce comité dans un esprit positif.

16. La délégation du Ghana : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe saisit cette occasion pour vous féliciter, ainsi que les vice-présidents, pour votre élection et est prêt à coopérer pleinement au succès de ce comité. Nous apprécions le travail du Secrétariat dans l'organisation de la session dans les délais et la préparation des documents pertinents. Le groupe des pays africains félicite l'OMPI pour ses résultats financiers positifs et les progrès réalisés, grâce à son cadre de gestion axé sur les résultats et à sa gestion financière prudente, alors que l'Organisation parvient à faire face dans un environnement économique difficile. Nous notons avec satisfaction les efforts déployés pour préparer le programme de travail et budget proposé et nous remercions le Secrétariat pour son engagement continu auprès des États membres afin d'expliquer le projet de proposition. Nous pensons que l'OMPI devrait organiser de telles consultations avant l'élaboration du programme de travail et budget, afin de prendre en compte les préoccupations et les priorités de tous les États membres dans le projet de proposition. Le groupe des pays africains estime que la structure actuelle du programme de travail et budget doit être plus pertinente et fournir la granularité nécessaire afin de permettre aux États membres de disséquer et de comprendre pleinement le document. Nous invitons l'OMPI à remédier à cette situation en fournissant davantage de détails, notamment une ventilation du budget par type de dépenses et des précisions sur les activités à mener. Le groupe des pays africains encourage l'Organisation de



continuer à promouvoir un système de propriété intellectuelle équilibré qui garantisse que la propriété intellectuelle soit un moyen et non un obstacle pour relever les défis actuels et futurs tels que l'accès à la santé publique, les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Nous demandons également à l'OMPI de continuer à intégrer les questions de développement dans toutes ses activités à la lumière du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et de veiller à ce que les objectifs de développement durable (ODD) soient également intégrés dans le programme de travail et budget de l'OMPI. Le groupe des pays africains reste préoccupé par la sous-représentation de certaines régions géographiques au sein des effectifs de l'OMPI et invite l'Organisation à prendre des mesures concrètes, délibérées et réalisables pour remédier à la situation actuelle, en particulier pour la région africaine. Le groupe espère que des progrès tangibles seront réalisés s'agissant du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et réaffirme que l'évaluation devrait être menée de manière objective, transparente et équitable en vue d'améliorer le fonctionnement actuel du réseau. Le groupe des pays africains souhaite ainsi exprimer son espoir d'engagements productifs au cours de cette session et affirme son désir de contribuer de manière constructive aux travaux du Comité du programme et budget.

17. La délégation de la Chine : Chers collègues, bonjour, bon après-midi et bonsoir. Nous sommes très heureux de revenir dans cette salle de réunion pour participer à cette réunion du PBC. Tout d'abord, au nom de la délégation de la Chine, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de la trente-cinquième session du PBC de l'OMPI. Nous soutiendrons pleinement votre travail. Nous félicitons également les deux vice-présidents pour leur élection. Nous remercions le Secrétariat pour les préparatifs de cette réunion, et nous remercions M. Staines, le sous-directeur général, pour sa présentation. Le financement est l'un des fondements et des piliers les plus importants de la gouvernance et du fonctionnement de l'OMPI, et la Chine attache une grande importance aux travaux de ce comité. Nous appelons toutes les parties à respecter l'esprit dit "des 5 C", à savoir coopération, consultation, esprit constructif, compromis et consensus. Nous devons persister dans la voie de la consultation et du consensus afin de parvenir à des situations avantageuses pour tous. Nous devrions examiner attentivement le budget de l'Organisation et d'autres questions importantes et fournir les ressources nécessaires aux différentes tâches et au mandat de l'Organisation. Le Secrétariat devrait continuer à renforcer cette gestion globale de la performance budgétaire, à améliorer effectivement la transparence des budgets planifiés et des rapports de performance, à renforcer les contrôles internes, à améliorer la gouvernance, à optimiser les ressources et à rendre des comptes sur la valeur. En outre, nous voudrions suggérer que l'OMPI procède avec ses propres caractéristiques, se concentre sur ses principales responsabilités dans le domaine principal et donne la priorité aux intérêts des utilisateurs des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et d'autres systèmes de services internationaux de propriété intellectuelle afin d'assurer un meilleur développement de ces systèmes. Cette réunion abordera des sujets très importants tels que le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022, les résultats préliminaires pour l'année s'achevant le 31 décembre 2022, qui portent sur les résultats comptables de l'Organisation, le projet de mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI pour 2021, etc. La Chine se réjouit de constater que les revenus des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye sont restés stables depuis l'année dernière. Les recettes du système de Madrid ont augmenté au-delà des attentes, ce qui constitue une très bonne base pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Nous avons noté que les dépenses budgétaires pour l'exercice biennal 2024-2025 augmenteront considérablement de 63,5 millions de francs suisses, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. Le budget de certains secteurs a également augmenté de manière relativement rapide. La délégation a également relevé avec grand regret que l'OMPI a perdu 88 millions de francs suisses dans ses placements l'an dernier. Nous espérons revenir sur ces questions cette semaine. En outre, le programme de travail et budget orientera les travaux de l'Organisation au cours du prochain exercice biennal, ce qui est important pour la promotion par l'OMPI du développement de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle et de la gouvernance de l'Organisation. Nous espérons

que cette réunion permettra de discuter de manière approfondie des différentes parties du projet. Cette session compte de nombreux documents; malheureusement, la question de la publication tardive des documents persiste et cela a des répercussions et des effets sur les décisions prises par les États membres. Nous recommandons au Secrétariat de prendre des mesures pratiques et efficaces pour résoudre ce problème de longue date. La Chine vous assure qu'elle est prête à s'engager ouvertement, activement et de manière constructive dans toutes les discussions avec l'ensemble des parties afin d'achever conjointement l'ordre du jour et d'atteindre les objectifs escomptés.

18. La délégation de la Suisse : Le groupe B souhaite vous féliciter, ainsi que les vice-présidents intérimaires, pour votre élection. Nous sommes convaincus que vous saurez mener à bien nos délibérations au cours de la session. Nous tenons également à remercier le Secrétariat pour tout le travail accompli dans le cadre de l'organisation de cette trente-cinquième session du PBC, en particulier pour la préparation du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 dans un court laps de temps. Afin de gagner du temps, pour les délibérations qui nous attendent cette semaine, notre groupe présentera ses observations de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Nous avons la conviction que vos conseils et nos efforts collectifs tout au long de la session nous conduiront à des résultats positifs, en particulier en ce qui concerne le programme de travail et budget du prochain exercice biennal. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'esprit constructif du groupe B dans cet effort.

19. La délégation de la Pologne : La Pologne est honorée de transmettre la déclaration liminaire au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous tenons à vous remercier pour votre leadership et votre engagement et vous souhaitons beaucoup de succès dans la présidence de la trente-cinquième session du PBC. De même, nous vous félicitons, vous et les vice-présidents, pour vos élections et vous assurons du soutien du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes dans votre travail. Nous remercions également le Secrétariat pour son excellent travail, en particulier pour la préparation des documents de haute qualité et l'engagement en vue de cette session. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attend avec impatience des discussions fructueuses et constructives sur les documents et les propositions, y compris le programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal, qui est l'une des priorités de ce comité. En outre, nous attendons des résultats positifs sur diverses propositions et points de l'ordre du jour, qui feront l'objet des délibérations de cette semaine, en particulier le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI et le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. À la lumière de la semaine intensive qui nous attend, permettez-moi de vous assurer une fois de plus de l'engagement constructif et du soutien du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes dans les travaux de ce comité et nous sommes prêts à partager des observations détaillées sur différents points de l'ordre du jour de ce comité.

20. La délégation du Tadjikistan : Nous avons l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. D'emblée, nous remercions le Secrétariat d'avoir organisé les réunions d'information pour les membres de notre groupe et d'avoir travaillé sans relâche à la préparation et à la diffusion des documents avant la réunion du comité. Notre groupe attache une grande importance au PBC et suit de près ses travaux. Le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale se déclare prêt à participer aux travaux de ce comité de manière constructive et croit fermement que, sous votre direction avisée et avec l'aide de vos vice-présidents, nous tiendrons des débats constructifs qui nous permettront de mener à bien les travaux de ce comité. Je profite également de l'occasion pour féliciter les vice-présidents nouvellement élus et leur souhaiter beaucoup de succès. Parmi les autres questions qui nous sont soumises aujourd'hui, notre groupe considère que la question de l'équilibre géographique au sein du personnel de l'OMPI est de la plus haute importance. En particulier pour les États membres du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale qui sont sous-représentés, et nous attendons

avec impatience des solutions susceptibles d'améliorer la représentation géographique de notre groupe. Nous notons également que les membres de notre groupe ont des préoccupations spécifiques sur certains points de l'ordre du jour et qu'ils interviendront à titre national au cours des réunions. Notre groupe souhaite à tous des délibérations productives avec une approche pragmatique et constructive tout au long des sessions du PBC.

21. La délégation de l'Ukraine : L'Ukraine soutient pleinement la déclaration faite par la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et j'ai l'honneur de faire cette déclaration à titre national. L'Ukraine vous exprime sa profonde gratitude, ainsi qu'au Secrétariat de l'OMPI, pour l'excellente préparation de cette session du comité. Nous reconnaissons l'importance des travaux du Comité du programme et budget de l'OMPI dans la mise en œuvre de la nouvelle vision et de la nouvelle mission de l'OMPI et dans la réalisation du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2022-2026. Nous sommes convaincus que ce comité mènera des débats fructueux sous votre direction. L'Ukraine espère que l'examen du plan budgétaire pour le prochain exercice biennal se déroulera dans le respect du droit international et que tous les États membres comprendront que les objectifs de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle et la stabilité économique ne peuvent être maintenus sans tenir compte des incidences et des enjeux mondiaux. Il est du ressort de ce comité de prendre en compte les conséquences dévastatrices de l'action entreprise par l'un des États membres et de prendre les décisions appropriées pour les contrecarrer. Comme indiqué dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, qui définit le cadre de nos délibérations de cette semaine. La propriété intellectuelle devait être plus généralement considérée comme un outil puissant pour relever les défis mondiaux auxquels nous nous heurtons collectivement en matière de croissance et de développement, et comme une question d'intérêt quotidien pour tout un chacun, partout dans le monde. La Russie a lancé une guerre totale contre l'Ukraine il y a 453 jours. La Russie a endommagé et détruit plus de 92 000 infrastructures civiles, notamment des bâtiments résidentiels, des maisons, des établissements d'enseignement et médicaux, des édifices culturels et religieux, ainsi que des réseaux routiers et électriques. L'occupation russe a également endommagé 1322 sites du patrimoine culturel et des infrastructures culturelles en Ukraine. Parmi ceux-ci, 505 ont été entièrement détruits. Ces dégâts ne comprennent pas les dommages causés aux zones temporairement occupées, dans lesquelles le niveau réel de destruction est beaucoup plus élevé. Une évaluation conjointe publiée par le Gouvernement ukrainien, le groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations Unies estime que le coût de la reconstruction et du redressement de l'Ukraine s'élève à 411 milliards de dollars É.-U., couvrant la période d'un an qui a suivi le début de la guerre à grande échelle menée par la Russie. La guerre à grande échelle lancée par la Russie est devenue l'accélérateur de l'aggravation des enjeux mondiaux, compte tenu des dommages causés par l'inflation mondiale. Selon le PNUD, l'année dernière seulement, 71 millions de personnes de 159 pays en développement sont entrées dans la pauvreté en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie provoquée par l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Plus de 180 000 km<sup>2</sup> de notre territoire sont dangereux à cause des mines et des munitions non explosées laissées par les occupants russes. Pour un pays qui figure parmi les cinq premiers exportateurs mondiaux de produits agricoles, il s'agit d'une violation directe des garanties mondiales en matière de sécurité alimentaire. La guerre totale menée par la Russie contre l'Ukraine sape les efforts de l'OMPI et des agences des Nations Unies tout en profitant de tous les privilèges et en abusant du droit de la propriété intellectuelle. Cela porte préjudice non seulement à la communauté mondiale, mais aussi aux détenteurs de droits individuels et aux acteurs concernés. La Russie devrait se voir refuser la possibilité de bénéficier de tous les privilèges et honneurs de l'OMPI. L'évolution récente de cette question dans d'autres agences des Nations Unies devrait constituer un précédent. Enfin, nous exprimons notre gratitude au Secrétariat et à l'ensemble des membres de l'OMPI qui continuent à apporter un soutien et une solidarité inébranlables à l'Ukraine et à son peuple.

22. La délégation de la Fédération de Russie : Je voudrais rappeler que la question de la guerre et de la paix dépasse le mandat du Comité du programme et budget (PBC). Nous demandons aux délégations de se limiter aux points de l'ordre du jour prévus.

23. La délégation de l'Inde : La délégation de l'Inde fait cette déclaration commune au nom de sept États membres qui ont manifesté leur intérêt pour l'ouverture de bureaux extérieurs de l'OMPI dans leur pays (Colombie, Inde, Iran, République de Corée, Roumanie, Arabie saoudite et Émirats arabes unis). Comme nous le savons tous, cette question est à l'étude depuis la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. À cette occasion, il a été décidé de reporter la décision d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs dans l'attente d'une évaluation des bureaux extérieurs existants d'ici 2021. Le mandat devait être décidé par ce comité lors de sa trente et unième session en 2020. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible de finaliser le mandat malgré les discussions approfondies qui ont eu lieu au sein de ce comité au cours de ses trente et unième à trente-quatrième sessions. Les bureaux extérieurs, au niveau régional, ont contribué à mettre en relation les compétences, les services et les outils de l'OMPI avec les besoins et les priorités des États membres de la région. Représentant le prolongement de l'OMPI sur le terrain, ils sont en mesure de se familiariser avec les conditions, les cultures et les langues locales, ce qui les aide à établir des relations profondes et significatives avec les parties prenantes, tant publiques que privées. Il est important d'acquérir les connaissances nécessaires pour réagir rapidement à l'évolution de l'environnement politique et identifier les possibilités de mise en œuvre efficace de la vision et des objectifs de l'OMPI. Les bureaux extérieurs fournissent également des services d'appui rentables en rapport avec les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi qu'avec l'arbitrage et la médiation. Les bureaux extérieurs jouent donc un rôle déterminant en permettant la mise en œuvre efficace du programme de développement de l'OMPI, en favorisant le développement d'écosystèmes d'innovation et de création équilibrés et efficaces, et en renforçant les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle des États membres hôtes ainsi que de l'ensemble de la région. Compte tenu du rôle que jouent les bureaux extérieurs dans la promotion de l'objectif de l'OMPI consistant à créer un environnement propice à la promotion et à la protection des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la création d'un écosystème favorable à la recherche, au développement et à l'innovation. Tout retard supplémentaire dans l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs ne sera dans l'intérêt ni de l'OMPI ni des États membres de l'OMPI. À l'instar d'autres organisations internationales basées à Genève, qui travaillent par l'intermédiaire de leurs bureaux régionaux et nationaux, comme l'OMS et l'OIT, l'OMPI devrait être autorisée par les États membres à ouvrir autant de bureaux extérieurs qu'elle le juge nécessaire pour atteindre ses objectifs. L'évaluation des bureaux extérieurs existants, qui est en soi une tâche essentielle, ne devrait pas retarder la décision d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs. Compte tenu de la situation financière saine de l'OMPI, l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs n'est soumise à aucune contrainte financière, étant donné que l'aperçu financier présenté par l'OMPI dans son programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 fait état d'un excédent d'environ 90 millions de francs suisses, prévu à la fin de l'exercice biennal. Nous demandons donc instamment à tous les États membres de se pencher sérieusement sur la question des bureaux extérieurs et d'avancer rapidement dans la finalisation du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs existants, dont nous discuterons au point 11 de l'ordre du jour. Nous espérons que tous les États membres s'efforceront, dans un esprit de coopération et de manière constructive, d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs dans les plus brefs délais, répondant ainsi aux demandes de longue date des pays désireux de mettre le pouvoir de la propriété intellectuelle au service de leur développement. Nous vivons dans un monde aux prises avec de multiples crises. Si, dans des circonstances exceptionnelles, nous ne sommes pas en mesure de parvenir à un accord sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs existants, nous demandons instamment à l'ensemble des États membres de dissocier les deux questions et de prendre la décision de créer les nouveaux bureaux extérieurs.

24. La délégation du Pakistan : C'est un plaisir de vous revoir présider cette réunion. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Je profite également de l'occasion pour vous féliciter, ainsi que vos vice-présidents, pour vos élections respectives. Ma délégation a pris note des rapports précieux préparés par le Secrétariat en ce qui concerne l'audit et la supervision, l'examen des performances et des finances, la planification et la budgétisation, y compris le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Nous nous pencherons séparément sur ces rapports dans le cadre des points pertinents de l'ordre du jour, mais je voudrais souligner quelques points importants à ce stade. Tout d'abord, il est encourageant de constater qu'en dépit des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, l'OMPI est parvenue à maintenir des recettes saines et à réaliser de bonnes performances programmatiques grâce à une gestion axée sur les résultats et à une gestion financière prudente. Nous espérons que ces tendances positives se poursuivront au cours du prochain exercice biennal. Deuxièmement, nous apprécions le fait que la direction ait été en mesure de fournir des résultats concrets et visibles sur le terrain, en particulier dans le cadre du pilier stratégique 4, en donnant la priorité aux interventions et aux projets axés sur la demande. À cet égard, nous nous félicitons de l'augmentation du budget du développement à 21,4% et de l'attention accrue portée à la contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durable (ODD), ainsi que de la création de l'équipe de projet du Secteur des projets de développement régional et national. Nous espérons que la consultation sur le développement concernant Plan d'action pour le développement, ainsi que les ODD, constitueront des points de référence clés dans la mise en œuvre du programme au cours de du prochain exercice biennal. Troisièmement, nous remercions l'Organisation pour les activités menées et les projets mis en œuvre dans le cadre de la réponse de l'OMPI à la COVID-19, notamment par le biais de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19, ainsi que de la coopération trilatérale entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC sur la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce. Nous sommes favorables à la poursuite de l'ensemble de mesures prises par l'OMPI en réponse à la COVID-19 au cours du prochain exercice biennal, en mettant l'accent, entre autres, sur les points suivants : a) le renforcement des capacités pour les éléments de flexibilité existants et le régime mondial de propriété intellectuelle, y compris les aspects liés au commerce; b) le transfert de technologies tangibles pour lutter contre les pandémies actuelles et futures et c) la participation et la contribution aux processus d'établissement de normes dans divers forums des Nations Unies sur la préparation aux pandémies à l'avenir. Quatrièmement, en ce qui concerne le mandat pour la révolution des bureaux extérieurs de l'OMPI, cette réunion offre l'occasion d'aplanir les divergences sur les questions clés en suspens afin de permettre une évaluation objective, externe et indépendante de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs. Enfin, ma délégation souhaite rappeler la nécessité d'universaliser la composition de ce comité à tous les États membres de l'OMPI. La composition restrictive de cet important comité ne correspond pas à la nécessité pour les États membres de l'OMPI de s'engager dans l'important processus du programme et budget de l'Organisation. Nous attendons avec impatience des discussions constructives sur cette question lors de la prochaine réunion des assemblées en juillet de cette année. Soyez assuré de l'appui sans réserve de ma délégation au cours de cette réunion.

25. La délégation de la Suède : La Suède vous félicite pour votre réélection ainsi que les vice-présidents pour leur élection. Nous tenons également à remercier le Secrétariat pour le travail préparatoire effectué en vue du PBC. Nous exprimons notre solidarité avec l'Ukraine et soutenons la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous appelons la Russie à cesser immédiatement toutes les violations du droit international, à retirer complètement ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. L'Ukraine a montré qu'il était possible d'innover, même dans les circonstances les plus difficiles, mais il est également clair que l'innovation a besoin non seulement d'un financement, mais aussi d'un environnement sûr et sécurisé. Lors de la réunion du PBC, nous nous réjouissons de discuter de la manière dont l'OMPI peut jouer son rôle pour veiller à ce que

les ressources soient axées sur les besoins en matière de risques sur le terrain. Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, permettez-moi de réitérer notre soutien et notre solidarité à l'égard de l'Ukraine et du peuple ukrainien.

26. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie souhaite s'associer aux déclarations de la délégation du Tadjikistan au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous souhaitons saluer le sous-directeur général Andrew Staines, le Secrétariat et les participants à cette trente-cinquième session du PBC. Nous remercions le Secrétariat pour la préparation des documents et de la session, ainsi que pour l'organisation des réunions au niveau des experts et des ambassadeurs. Je tiens également à saluer le président et les vice-présidents en exercice. Nous espérons que, sous votre direction avisée et impartiale, nous pourrions débattre de manière constructive de la proposition de programme de travail et budget pour 2024-2025 et d'autres points tout aussi importants de l'ordre du jour. Nous rejetons les accusations portées contre la Fédération de Russie, car elles ne correspondent pas à la réalité et ne sont pas liées aux travaux examinés dans le cadre de l'ordre du jour du PBC. Malheureusement, nous constatons que la politisation délibérée et les déclarations antirusse agressives de certains pays sapent le travail productif des organes exécutifs et directeurs. Nous constatons que cette approche a une influence négative sur le travail pratique de l'Organisation, qu'elle sape l'autorité et l'efficacité de l'OMPI et qu'elle entrave la résolution réelle des problèmes mondiaux. Nous constatons que, lors de la planification des travaux de l'Organisation et de la prise de décisions, il est nécessaire de tenir compte des perspectives à long terme et des intérêts stratégiques de toutes les parties à cet égard. Nous considérons qu'il est de la plus haute importance que les décisions prises ne soient pas politisées de manière intentionnelle ou injustifiée. Pour notre part, nous sommes prêts à participer activement à l'examen des points de l'ordre du jour de manière constructive et à apporter des contributions substantielles aux travaux du comité. Nous sommes convaincus que le système de la propriété intellectuelle restera un système qui permettra à la vie, ainsi qu'à l'innovation, à la création et à l'effort scientifique de s'épanouir. Merci.

27. La délégation du Nigéria : Le Nigéria souscrit à la déclaration du Ghana au nom du groupe des pays africains. Nous nous joignons aux autres délégations qui se sont exprimées précédemment pour vous féliciter, vous et vos vice-présidents, pour votre élection. Nous renouvelons notre engagement à travailler avec vous de manière constructive en vue de la réalisation du mandat de ce comité. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude et notre chaleureuse courtoisie au Directeur général et au Secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés dans la préparation de cette réunion. Nous apprécions les nombreuses réunions d'information organisées pour les ambassadeurs et les experts, qui ont considérablement enrichi notre connaissance des questions à l'examen. C'est sur cette note que ma délégation souhaite souligner le bon travail de l'OMPI dans la mise en œuvre des nouveaux mécanismes visant à impliquer davantage les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget. Rappelant que des questions ont été soulevées par les délégations lors de la séance d'information des experts du groupe des pays africains sur le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, ma délégation souhaite demander au Secrétariat de fournir des réponses aux questions pertinentes, le cas échéant. Par ailleurs, ma délégation prend note de la ventilation fournie par le Secrétariat concernant le budget des bureaux extérieurs de l'OMPI pour le prochain exercice biennal. Toutefois, étant donné que les activités sectorielles ne sont pas spécifiées, il est devenu très difficile de comprendre ce qui est spécifiquement considéré comme des dépenses de développement et la couverture des régions/pays. Pour remédier à cette situation, ma délégation souhaite demander une ventilation similaire du budget du secteur du développement, avec le détail des dépenses par activité et par région pour chacun des secteurs. Cette ventilation pourrait être annexée au projet de proposition de budget pour le prochain exercice biennal. En outre, le Nigéria est heureux de souligner la nouvelle proposition d'un "programme pour mieux reconstruire" pour le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de mesures

prises en réponse à la COVID-19 liées à des projets au cours du prochain exercice biennal. Enfin, permettez-moi de réitérer notre engagement à contribuer positivement aux délibérations de ce comité.

28. La délégation de l'Algérie : L'Algérie souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Ma délégation se joint aux autres délégations pour vous féliciter, ainsi que vos vice-présidents, pour votre élection à cet important comité. Nous remercions le Secrétariat pour l'excellente préparation et organisation de cette réunion. Ma délégation salue les efforts considérables de sensibilisation déployés par le Secrétariat pour accroître la participation des États membres aux discussions sur le programme de travail et budget pour 2024-2025. Nous félicitons l'OMPI d'avoir maintenu une solide performance financière fondée sur une gestion saine axée sur les résultats et des politiques prudentes, qui ont permis à l'Organisation d'atténuer les effets néfastes d'un environnement mondial difficile. Ma délégation estime que l'OMPI devrait jouer un rôle clé dans la promotion d'un système de propriété intellectuelle plus équilibré qui soutienne l'innovation et contribue à la réalisation des objectifs de développement de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. À cet égard, nous invitons l'OMPI à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) en établissant de nouvelles collaborations et de nouveaux partenariats avec les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et à élaborer des cadres stratégiques pour la planification, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Ma délégation souligne que l'OMPI devrait mettre davantage l'accent sur des programmes axés sur l'impact et les résultats qui répondent aux besoins des États membres et les aident à relever les défis mondiaux urgents tels que la crise sanitaire, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques et les inégalités. Nous encourageons l'OMPI à lancer de nouvelles initiatives visant à aider les PME et les jeunes entreprises à utiliser la propriété intellectuelle comme outil de croissance et de création de valeur et à améliorer les bases de données et les services fournis aux offices de propriété intellectuelle et aux réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) dans les pays en développement. En outre, l'égalité des genres ou l'équilibre géographique sont des questions importantes et des efforts devraient être faits pour assurer cet équilibre, ce qui permettra à l'OMPI d'être une organisation plus inclusive et plus diversifiée. En ce qui concerne l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, ma délégation espère que des progrès seront réalisés sur ce point de l'ordre du jour, en tenant compte des caractéristiques spécifiques, du type d'activité et de la durée de fonctionnement de chaque bureau extérieur. Ma délégation attend avec intérêt des débats fructueux et constructifs sur tous les points de l'ordre du jour.

29. La délégation de la Türkiye : La délégation de la Türkiye tient à vous féliciter ainsi que les vice-présidents, pour votre élection. Nous comptons sur votre leadership et sommes convaincus que votre vaste expérience guidera avec succès nos travaux tout au long de la session. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour remercier le sous-directeur général pour ses remarques liminaires et le Secrétariat pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour organiser cette session et pour préparer les documents qui nous sont soumis. Nous saluons également chaleureusement tous les participants à cette réunion. Par ailleurs, la délégation de la Türkiye souhaite remercier l'éminente délégation de la Suisse pour la déclaration faite au nom du groupe B. La délégation de la Türkiye s'est engagée dans les travaux de ce comité et souhaite vivement participer aux consultations afin d'améliorer les droits de propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous les utilisateurs, de toutes les parties prenantes et de la société dans son ensemble. Nous attachons une grande importance et une grande valeur au rôle de chef de file de l'OMPI à cet égard. Je voudrais terminer en réaffirmant la volonté de la Türkiye de travailler avec vous et les États membres pour que ce comité connaisse une session fructueuse.

30. La délégation de la Pologne : La déclaration reflète la position du membre du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes à la lumière de la déclaration de l'Ukraine. L'ordre du jour de la trente-cinquième session du PBC, qui portera sur le plan budgétaire pour

l'exercice biennal 2024-2025, nous rappelle les valeurs partagées par les membres de l'OMPI qui déterminent la vision et les objectifs de cette Organisation. Dans ce contexte, la paix et la stabilité, ainsi que le respect du droit international, qui constituent l'obligation des membres de l'OMPI, sont la base même et la condition préalable à la réalisation de la mission de l'OMPI, qui consiste à soutenir les nations dans leur quête incessante d'innovation et de création pour un avenir meilleur, telle qu'elle est définie dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. La guerre de la Russie contre l'Ukraine a eu des répercussions négatives incontestables sur la situation géopolitique, ébranlant la stabilité économique mondiale et affaiblissant nos efforts sans précédent pour la reprise après la pandémie de COVID-19. Certaines de ces tendances négatives sont déjà visibles dans les dispositions budgétaires et de performance de cette Organisation. Les attaques continues de la Russie contre l'Ukraine depuis plus d'un an nuisent aux efforts de l'OMPI pour soutenir le développement économique et la croissance de ses membres. L'ampleur de la crise humanitaire provoquée par la guerre en Russie, qui a entraîné la mort et la souffrance de milliers de civils, la destruction massive d'infrastructures civiles et la perturbation des principales chaînes d'approvisionnement mondiales, devrait être considérée comme un facteur important qui freine nos efforts au lieu de les faire progresser. La poursuite de la guerre a causé des dommages considérables à l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle et a donc privé les scientifiques, les innovateurs et les créateurs ukrainiens des conditions de base nécessaires à leur fonctionnement, à leur développement et à leur croissance. Une assistance internationale à long terme sera nécessaire pour un rétablissement complet et un retour à la normale. La mise en œuvre précise de la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de juillet 2022 sur l'assistance et le soutien au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/63/8) est essentielle pour que l'Ukraine puisse bénéficier en temps voulu d'un soutien adéquat et nécessaire. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attend avec impatience le rapport écrit spécifié sur la mise en œuvre de cette décision. Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, permettez-moi de réitérer notre soutien continu et notre solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser immédiatement sa guerre non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, qui constitue une violation de l'article 2.4 de la Charte des Nations Unies. Nous rappelons également la résolution ES 11/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant les tentatives d'annexion des territoires ukrainiens, qui indique clairement au niveau international qu'aucune acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'usage de la force ne doit être reconnue comme légale.

31. La délégation de la Fédération de Russie : Encore une fois, nous souhaitons rejeter les accusations portées contre la Fédération de Russie, qui ne reflètent pas la réalité et ne sont pas liées aux questions discutées par le PBC. La Russie espère qu'à l'avenir, les États, en particulier les États occidentaux, réfléchiront aux conséquences de leurs politiques hégémoniques et reviendront à une approche pragmatique guidée par l'égalité souveraine et le respect des intérêts mutuels. Nous sommes toujours prêts à nous engager dans un partenariat et un dialogue, notamment sur la propriété intellectuelle, ce qui est particulièrement pertinent compte tenu du grand nombre de personnes intéressées par ce résultat positif.

32. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous vous félicitons, ainsi que les vice-présidents, pour votre élection à cette session très importante du Comité du programme et budget. Ma délégation vous assure de son appui sans réserve et de sa coopération lors des délibérations de la session du comité. Nous apprécions également la préparation de cette session par le Secrétariat, ainsi que le travail considérable entrepris pour préparer et rédiger le programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal. Nous nous associons à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La transparence, la clarté et l'ouverture revêtent une importance cruciale au sein de l'OMPI, en particulier dans le processus de budgétisation. Nous voudrions voir un budget permettant de stimuler la créativité en vue d'un développement économique, social et culturel de tous les pays, grâce à un système international de propriété intellectuelle équilibré et



efficace. Pour atteindre cet objectif, des feuilles de route claires des initiatives qui règlent ces difficultés avec efficacité s'imposent. La délégation était fermement convaincue que les recommandations du Plan d'action pour le développement devraient être considérées comme un processus devant être intégré en permanence dans tous les comités et activités de l'Organisation. À cet égard, tous les organes de l'OMPI devraient tenir dûment compte de ces recommandations dans leurs activités. En particulier dans le cadre de leurs décisions politiques. La prise en compte de ces recommandations dans les programmes de fond au cours du nouvel exercice biennal est une priorité absolue pour l'Organisation et les États membres. Le renforcement de la coopération Sud-Sud doit être inclus dans le programme de travail et budget de l'OMPI et mis en œuvre par la création d'un mécanisme de coordination spécifique. Cette allocation budgétaire ciblée est essentielle pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Rappelant que les activités d'établissement de normes devraient être exhaustives et réalisées à l'initiative des États membres, nous tenons à souligner l'importance d'améliorer toutes les questions relatives au programme de travail en matière d'établissement de normes qui s'appuieraient sur un esprit multilatéral et la volonté politique d'atteindre des résultats profitables à l'ensemble des États membres. Ma délégation souligne également l'importance de l'assistance technique dans le programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal et des ressources allouées aux activités de l'académie de l'OMPI. Ma délégation reconnaît également l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) pour l'innovation dans les activités de l'OMPI, qui doit être dûment prise en compte dans le programme de travail et budget. Nous encourageons l'Académie de l'OMPI et les PME à réussir dans leurs activités au cours du prochain exercice biennal. Nous souhaitons également souligner l'importance de l'intégration de la représentation géographique dans tous les secteurs de l'OMPI et dans les activités, en particulier la composition du personnel de l'OMPI, conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement. Malgré ce résultat, nous estimons qu'il existe depuis longtemps des lacunes dans la représentation géographique au sein du Secrétariat de l'OMPI, tout en saluant et en reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat pour combler ces lacunes. Toutefois, nous sommes d'avis qu'il convient de prendre d'autres mesures pour assurer une représentation géographique équilibrée. Nous pensons que la représentation géographique est un mécanisme équitable pour assurer davantage de transparence et d'efficacité au travail de l'Organisation. Par conséquent, nous suggérons que la représentation géographique soit incluse en tant qu'indicateur de performance au même titre que d'autres indicateurs et qu'elle soit traitée de la même manière. L'une des principales fonctions de l'OMPI consiste à promouvoir le système mondial de la propriété intellectuelle et à lui fournir des services de haute qualité. Une attention particulière devrait être accordée à la promotion des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne pour l'enregistrement international. À cet égard, nous sommes d'avis que la viabilité financière du système de Lisbonne ne pouvait pas être comparée à d'autres systèmes mondiaux d'enregistrement, comme les systèmes de Madrid ou du PCT, essentiellement parce que les appellations d'origine et d'autres indications géographiques reposaient sur des noms géographiques et qu'il existait une limite évidente au nombre total de noms géographiques protégés et de demandes correspondantes. Enfin, nous sommes convaincus que l'OMPI et les États membres devraient reconnaître la nécessité de trouver un équilibre dans le développement du système international de la propriété intellectuelle et d'accorder une plus grande attention à la correction des déséquilibres historiques dans l'élaboration des règles internationales afin d'inclure des questions d'une importance capitale pour les pays en développement. L'une des questions les plus délicates pour les pays en développement est la nécessité de leur accorder une certaine souplesse dans l'application des règles internationales en encourageant la conservation de l'espace politique existant et son utilisation, en particulier dans des domaines critiques tels que la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels. La délégation s'engagera dans les négociations durant les délibérations du comité sur chaque point de l'ordre du jour.

33. La délégation de la Suisse : Le groupe B est pleinement solidaire du peuple ukrainien. Le groupe B rappelle la décision de l'Assemblée générale concernant le document A/63/8 sur

l'assistance et le soutien au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La tentative de la Russie d'annexer les territoires ukrainiens déclarés le 30 septembre 2022 met en évidence l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Ukraine. À ce titre, la Russie viole le droit international. Par conséquent, le groupe B ne reconnaît pas la tentative d'annexion des territoires ukrainiens à la Fédération de Russie. L'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine doivent être pleinement respectées dans le cadre du système mondial de propriété intellectuelle.

34. La délégation de la Colombie : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre nomination à la présidence. Je tiens également à remercier les membres de ce comité pour le vote de confiance accordé à Mme María del Socorro Pimienta, une femme dotée de 30 ans d'expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle et qui témoigne aujourd'hui de la politique étrangère féministe de la Colombie. Je lui souhaite beaucoup de succès dans son travail, comme à l'ensemble du Bureau, et vous pouvez compter sur notre soutien pour assurer le succès de ce comité et de celui de juin. Nous soutenons la déclaration du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que celle de l'Inde. Monsieur le Président, chers délégués, nous vivons actuellement l'un des moments les plus difficiles auxquels nous n'ayons jamais été confrontés en tant qu'espèce. J'ai la certitude que tous ceux qui sont venus travailler dans cette Organisation l'ont fait avec la volonté de construire un monde meilleur. Mais malheureusement, après avoir passé de nombreuses années à Genève, le risque est grand de perdre le contact avec ses concitoyens. Avec les peuples autochtones, les communautés d'ascendance africaine, les femmes et les jeunes. C'est grâce à eux que nous sommes tous ici. Le lac Léman est tout proche de la route où l'on trouve des ordinateurs, de la mode et du luxe. Ces considérations sont loin de la faim, des changements climatiques et des questions d'immigration. Monsieur le Président, nous aimerions attirer l'attention sur le rôle que joue la propriété intellectuelle et qui est indiqué dans le plan de développement national. Le processus budgétaire au sein de ce comité est crucial pour la Colombie. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour tous les efforts qu'il a déployés pour élaborer les documents ainsi que pour la patience et le professionnalisme dont il a fait preuve lors des réunions informelles au cours desquelles nous avons pu poser nos questions. La Colombie a joué un rôle très important dans l'élaboration des objectifs de développement durable (ODD), et nous continuons donc à soutenir ces objectifs ainsi que les efforts sous-jacents visant à les harmoniser avec les lignes directrices de l'OMPI afin de garantir la réalisation des ODD. Aujourd'hui, nous voulons voir des résultats quantitatifs. En ce qui concerne l'égalité des genres, certains pourraient penser que la Colombie compte déjà une femme vice-présidente et que nous avons fait beaucoup de progrès, ce qui est vrai. Malheureusement, je dois dire que ce n'est qu'un premier pas et qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Il ne s'agit pas seulement de pourvoir ce type de poste au sein d'un organe de décision, mais nous avons besoin de délégations mixtes et il est également important de briser les systèmes patriarcaux. Par ailleurs, la question de la supervision au sein de l'OMPI est très importante pour nous, en ce qui concerne les programmes qui doivent progresser sur la base de bonnes pratiques afin de lutter contre les conflits d'intérêts. Enfin, et c'est un point qui nous tient à cœur, nous tenons à souligner que la participation des peuples autochtones et des communautés d'ascendance africaine aux conférences diplomatiques est très importante. Nous l'affirmons depuis deux décennies et il semblerait que notre voix soit enfin entendue. Les savoirs traditionnels sont extrêmement importants, c'est pourquoi nous demandons à ce comité de faire preuve de compréhension, car nous partageons notre terre avec nos frères et sœurs autochtones et d'ascendance africaine. Ils ont un système très spécifique et c'est pourquoi il est très important qu'ils jouent un rôle actif dans les négociations.

35. La délégation de la Fédération de Russie : Compte tenu d'une nouvelle déclaration de la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, de la Suisse au nom du groupe B et de la déclaration du représentant de la Suède au nom de l'UE, nous sommes obligés une fois de plus de demander la parole pour une motion d'ordre et de

demander au président d'inviter les délégations à respecter les dispositions organisationnelles de la réunion et son ordre du jour.

36. Le président : Je voudrais rappeler à toutes les délégations qu'il est important de respecter le calendrier des déclarations et que, dans la mesure du possible, nous devons reconnaître que nous devons nous concentrer sur notre programme de travail et budget.

37. La délégation de la Chine : Sur la question de l'Ukraine, la Chine reste attachée à sa position, qui est impartiale et objective. La Chine a fait connaître sa position sur la résolution politique de la question ukrainienne. Nous insistons sur le fait que nous devons respecter la souveraineté et les autres intérêts des pays, l'objectif étant de faciliter une résolution pacifique. Cette année, nous tiendrons deux sessions du PBC au cours desquelles nous discuterons de points importants de l'ordre du jour. Toutes les parties doivent coopérer et se coordonner afin de refléter un réel multilatéralisme et nous devons éviter d'introduire des déclarations politisées qui pourraient entraver les travaux de cette réunion.

38. La délégation de la Tunisie : Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter, ainsi que les vice-présidents, pour votre élection. Je peux vous assurer de notre soutien dans votre travail. Nous sommes convaincus que votre expérience au sein du PBC permettra au comité de réaliser des progrès significatifs. Ma délégation souhaiterait souscrire la déclaration de la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Nous tenons à remercier le sous-directeur général pour la présentation des priorités et des principes relatifs à la préparation du budget pour l'exercice biennal 2024-2025. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés afin d'associer les États membres au processus de préparation du programme de travail et budget et pour avoir expliqué le document. Nous voudrions exhorter le Secrétariat à poursuivre dans la même direction, en soulignant en même temps l'importance de prendre en considération les contributions des États membres dans la préparation du programme de travail et des documents budgétaires. Nous nous félicitons de la stabilité de la situation financière et de l'excellente gestion du programme de travail et budget pour 2020-2023, qui montre que des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques. Nous pensons que le programme de travail et budget devrait s'inscrire dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2020-2023, ce qui devrait nous permettre d'atteindre ses objectifs. Nous prenons particulièrement note de l'action et de l'accent mis sur l'aide aux jeunes et aux PME.

39. La délégation de la République de Corée : La République de Corée aimerait vous féliciter pour votre élection. Nous tenons à remercier le Secrétariat de l'OMPI pour la préparation de cette session. Nous remercions également la délégation de l'Indonésie pour sa déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et la délégation de l'Inde pour sa déclaration commune sur l'ouverture d'un nouveau bureau extérieur de l'OMPI. Ma délégation présentera ses observations de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour et nous attendons avec intérêt des débats constructifs sur chacun des points de l'ordre du jour, y compris le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI.

40. La délégation du Canada : Le Canada soutient la déclaration de la Suisse au nom du groupe B. Le Canada condamne l'invasion injustifiée et non provoquée de l'Ukraine. Cette action hostile constitue une violation flagrante du droit international. La Fédération de Russie détruit la liberté d'un peuple et cherche à renverser un gouvernement démocratiquement élu. Outre le coût dévastateur en vies humaines, cette situation empêche l'Ukraine de participer pleinement à l'innovation et à la promotion de la culture de son pays. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être respectées. Leur peuple doit pouvoir décider lui-même de son avenir. Le Canada appelle la Russie à cesser immédiatement toute agression hostile contre l'Ukraine et à retirer ses troupes.

41. La délégation du Brésil : Monsieur le Président, membres du Secrétariat, chers collègues du monde entier et délégués à Genève, bonjour. S'associant aux observations liminaires du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Brésil demande la parole pour s'exprimer à titre national, compte tenu de l'importance accordée par les États membres de cette organisation au Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Je vous remercie tous à l'avance et j'essaierai d'être bref. Le Brésil souhaite souligner l'importance de chercher à renforcer la transparence et la responsabilité au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en recommandant, conformément à l'esprit des interventions initiales du Nigéria et de l'Algérie, la quantification et la ventilation des activités de dépenses de développement financées par l'OMPI en conformité avec les objectifs de développement durable (ODD). Cela pourrait se faire sur la base de la définition révisée des dépenses de développement telle que décrite dans le document A/55/4. Mais il serait préférable d'ajouter un domaine d'analyse supplémentaire au format budgétaire soumis à tous les États membres, celui du développement durable. Tout d'abord, il est essentiel de reconnaître le rôle significatif que jouent les dépenses de développement dans l'avancement du progrès économique et social et dans la promotion du développement durable. En allouant des ressources financières à des initiatives qui répondent aux ODD, l'OMPI peut contribuer efficacement aux efforts mondiaux visant à éradiquer la pauvreté, à promouvoir l'innovation et à favoriser une croissance économique inclusive et durable. Deuxièmement, la quantification et la ventilation des activités de dépenses de développement par ODD respectif nous donneront une vue d'ensemble complète des contributions de l'OMPI à des objectifs spécifiques de développement durable et au plan d'action de l'OMPI en matière de développement. Ce niveau de transparence et de responsabilité est essentiel pour évaluer l'efficacité des actions de l'OMPI et leur impact sur la réalisation des ODD. Il permettra aux États membres et aux parties prenantes de suivre les progrès réalisés, d'identifier les domaines de réussite et de mettre en évidence les domaines susceptibles d'être améliorés. En outre, en alignant les dépenses développées sur les ODD, l'OMPI peut renforcer son orientation stratégique et veiller à ce que les ressources soient allouées aux domaines dans lesquels elles peuvent avoir le plus d'impact. Cette approche permet à l'OMPI de donner la priorité aux initiatives qui sont directement liées au programme de développement mondial et qui répondent aux défis urgents auxquels sont confrontés les États membres, en particulier ceux des régions en développement. Par ailleurs, le partage de ces informations avec les États membres favorisera l'échange de connaissances, les meilleures pratiques et l'apprentissage par les pairs. Cela facilitera la collaboration et encouragera les partenariats entre les États membres, ce qui leur permettra d'œuvrer collectivement à la réalisation des ODD dans le domaine des droits de propriété intellectuelle et de l'innovation. Ce partage ouvert d'informations et d'expériences contribuera à une utilisation plus efficace et efficiente des ressources et favorisera la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En conclusion, quantifier et ventiler les activités de dépenses de développement financées par l'OMPI en fonction des différents ODD est une étape nécessaire pour promouvoir la transparence, la responsabilité et l'alignement stratégique sur les objectifs de développement mondiaux. En mettant en œuvre cette mesure, l'OMPI peut démontrer son engagement en faveur du Plan d'action pour le développement de l'Organisation et favoriser la coopération internationale et les droits de propriété intellectuelle au profit de l'ensemble des États membres.

42. La délégation de l'Arabie saoudite : Je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence du comité, ainsi que les vice-présidents qui pourront vous assister dans l'examen des différents points de l'ordre du jour de cette session. Nous tenons à féliciter l'Organisation pour son travail, en particulier depuis la pandémie de COVID-19. Nous voudrions également profiter de cette occasion pour remercier le Secrétariat d'avoir préparé les documents pour cette session.

43. La délégation de l'Ouganda : Nous souhaiterions vous féliciter ainsi que les vice-présidents pour votre élection. Nous nous engageons à vous soutenir tout au long de cette session. L'Ouganda souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du

groupe des pays africains. L'Ouganda estime que le programme de travail de l'OMPI devrait favoriser la mise en place d'un système de propriété intellectuelle équilibré. Dans le cadre des activités de l'OMPI, conformément aux objectifs du Plan d'action pour le développement et aux objectifs de développement durable (ODD). Une utilisation transparente et efficace des ressources favorisera une plus grande inclusivité et garantira que les efforts déployés répondent aux divers défis et opportunités auxquels sont confrontés les différents États membres. En outre, une transparence accrue, une meilleure allocation des ressources et une plus grande responsabilité permettent aux États membres d'avoir une compréhension globale du budget et facilitent une prise de décision efficace, le soutien de divers projets et programmes, axés sur la transmission économique dans les pays en développement. Nous voudrions réitérer la question de l'équilibre dans la dotation en personnel de l'OMPI afin de garantir que toutes les régions soient bien représentées. Nous continuerons à nous engager de manière constructive sur les différents points de l'ordre du jour afin de garantir des résultats mutuels.

44. La délégation de la Suisse : Monsieur le Président, la Suisse soutient les déclarations du groupe B. Cette déclaration est faite à titre national et je serai bref. La Suisse tient à remercier le Secrétariat et vous-même pour l'organisation de cette trente-cinquième session du PBC. Ce comité est extrêmement important selon nous, car il traite de questions clés pour l'avenir de l'OMPI. Au cours de la semaine, nous aurons des discussions approfondies sur des sujets très divers, dont deux en particulier figurent à l'ordre du jour de cette session et ont retenu l'attention de notre délégation. Tout d'abord, il y a la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget, ainsi que le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. En ce qui concerne le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, nous notons que comme le programme de travail et budget actuel, le programme de travail et budget proposé est concis. Il ne contient pas certaines données budgétaires plus détaillées qui revêtent de l'importance pour les États membres, et nous le regrettons. Soyez assuré de notre soutien sans réserve pour faire de cette trente-cinquième session du PBC un succès.

45. Le président : Ceci nous amène à la fin de notre liste d'orateurs. Je voudrais vous remercier tous pour les déclarations que vous avez faites au nom des groupes régionaux et pour celles que vous avez faites à titre national. Avant tout, je tiens à vous remercier d'avoir respecté les restrictions de temps. Je voudrais également dire qu'étant donné que nous disposons d'une interprétation, nous avons pu écouter l'interprétation dans les six langues officielles des Nations Unies, à savoir l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, et je remercie donc les interprètes. Le président remercie les délégations d'avoir pu exercer librement leurs droits linguistiques. Nous prendrons note de toutes vos déclarations et poursuivrons l'ordre du jour.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR            ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS PAR INTÉRIM DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)**

46. Le président : Il est dans l'intérêt du PBC de fonctionner avec un bureau complet d'élus. Comme vous vous en souvenez peut-être, lors de la trente-quatrième session du PBC, le PBC m'a élu président pour 2023 et Mme Maria José Lamus Becerra (Colombie) a été élue vice-présidente pour la même période. Je crois savoir que Mme Lamus Becerra, de Colombie, ne sera pas disponible pour participer aux trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC, et qu'il y a donc deux postes vacants de vice-président par intérim. Je voudrais procéder à l'élection des vice-présidents par intérim. Je donne maintenant la parole aux délégations pour les nominations.

47. La délégation de la Pologne : Bonjour à tous. J'ai le grand plaisir de présenter une candidature au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous souhaitons présenter la candidature de l'Ambassadeur Zbigniew Czech, représentant

permanent de la République de Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Je vous remercie.

48. La délégation de l'Uruguay : Nous voulons simplement appuyer la proposition du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en faveur de la déléguée de la Colombie, Mme Pimienta.

49. La délégation de la Suisse : Le groupe B soutient les nominations des vice-présidents par intérim du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Ambassadeur Zbigniew Czech et Mme María del Socorro Pimienta. Je vous remercie, Monsieur le Président.

50. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains soutient les nominations aux postes de vice-présidents par intérim.

51. La délégation de la Pologne (groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes) : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes est prêt à soutenir les deux nominations. Je vous remercie.

52. La délégation de l'Indonésie (groupe des pays d'Asie et du Pacifique) : Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique soutient les deux nominations aux postes de vice-présidents par intérim du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

53. Le président : Je vais demander au Secrétariat s'il y a d'autres propositions de déclarations. Il n'y a pas de demande de parole. Par conséquent, compte tenu du consensus autour de ces deux candidats, je vais lire le paragraphe de décision suivant, que nous partagerons avec vous sur l'écran pour le point 3 de l'ordre du jour : Élection des vice-présidents par intérim du Comité du programme et budget (PBC).

*54. Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions qui se tiendront en 2023, l'Ambassadeur Zbigniew CZECH (Pologne) et Mme María del Socorro PIMIENTA (Colombie) en tant que vice-présidents par intérim du comité.*

55. Le président : Permettez-moi de féliciter nos nouveaux vice-présidents pour la présente session du comité. Je pense que tant l'Ambassadeur Zbigniew Czech que Mme María del Socorro Pimienta sont tous deux parmi nous et je voudrais les inviter à venir à la tribune. Félicitons-les et souhaitons-leur la bienvenue à la présidence du PBC.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR                    RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES  
RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN  
D'INSPECTION (CCI)**

56. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/35/2.

57. Le président : Passons à présent au point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, document WO/PBC/35/2. Ce document nous donne un aperçu de l'état de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection adressées aux organes délibérants et au chef de Secrétariat de l'OMPI, le Directeur général, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 28 février 2023.

58. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. J'ai le plaisir de vous présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection adressées aux organes délibérants et au chef de Secrétariat de l'OMPI. Depuis le dernier rapport soumis à la trente-quatrième session du PBC en 2022, le CCI a publié un examen qui ne concernait pas l'OMPI. Cet examen spécifique n'était pas un examen à l'échelle du système, mais un examen d'une entité des Nations Unies. Les recommandations actuellement en suspens et en cours de mise en œuvre par l'OMPI sont issues d'examens publiés entre 2018 et 2021. Sous réserve de l'approbation des États membres en ce qui concerne les recommandations figurant dans le présent document, il y aura une recommandation adressée aux organes délibérants de l'OMPI et quatre adressées au chef de Secrétariat, qui resteront en suspens et en cours de mise en œuvre. Il s'agit du nombre de recommandations en suspens le plus faible depuis le début des rapports aux organes directeurs des États membres. Toutes les autres recommandations ont été clôturées. Bien que toutes les recommandations soient d'égale importance, nous aimerions souligner la mise en œuvre des recommandations du document JIU/REP/2018/06 sur l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies. L'OMPI a élaboré sa première stratégie d'intégration des personnes handicapées, qui fournira des orientations politiques pour notre travail au cours des quatre prochaines années. La stratégie comprend plusieurs mesures visant à promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans divers domaines tels que les ressources humaines, les marchés publics, l'infrastructure physique et la communication. Le sous-directeur général Andy Staines sera le héraut de cette stratégie. Nous avons mis en place un processus plus solide pour la mise en œuvre de toutes les recommandations relatives à la supervision. La coordination centrale du processus est assurée par le Bureau du contrôleur. En ce qui concerne le CCI, je suis le point de contact du CCI pour l'OMPI et j'assure le suivi au sein de l'organisation afin de garantir la mise en œuvre des recommandations dans les délais impartis. Je suis très bien secondé dans ce rôle par Geneviève, qui fait partie du Bureau du contrôleur, et, bien sûr, par la bonne coopération des chefs et directeurs qui sont effectivement responsables de la mise en œuvre des actions. Nous présentons désormais un rapport trimestriel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Depuis la publication de ce rapport, deux autres recommandations ont été mises en œuvre et feront l'objet d'un rapport à l'OCIS lors de la soixante-neuvième session la semaine prochaine et aux États membres lors du PBC en 2024. Il s'agit de a) la recommandation n° 10 du document JIU/REP/2018/4, concernant l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies, et b) la recommandation n° 6 du document JIU/REP/2020/2) concernant les politiques et plateformes d'appui à la formation : améliorer la cohérence, la coordination et la convergence. En effet, à ce jour, seules trois recommandations sur les cinq signalées comme étant en suspens dans le rapport sont en cours de mise en œuvre.

59. La délégation de la Suisse : Le groupe B se félicite du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection figurant dans le document WO/PBC/35/2. Nous nous réjouissons qu'au 28 février 2023, il ne reste plus que cinq recommandations en suspens. Comme le souligne le document, ce chiffre représente le nombre de recommandations en suspens le plus faible depuis le début des rapports aux États membres sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Le groupe B souhaite remercier l'OMPI pour ses efforts et encourage l'organisation à mettre rapidement en œuvre les recommandations actuelles et futures du CCI.

60. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat d'avoir fourni cet aperçu de l'état de la mise en œuvre des recommandations en suspens adressées aux organes délibérants et au chef de Secrétariat de l'OMPI, issues des examens du Corps commun d'inspection effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 28 février 2023, dans le document WO/PBC/35/2. Le groupe salue les efforts déployés jusqu'à présent, qui se traduisent par le nombre le plus bas de recommandations en suspens depuis le début de l'établissement des

rapports aux États membres, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous nous félicitons en particulier de l'adoption de la stratégie de l'OMPI pour l'inclusion des personnes handicapées d'ici la fin 2022, qui orientera les travaux de l'OMPI pour les quatre prochaines années, conformément à la recommandation du rapport JIU/REP/2018/6, et nous invitons le Secrétariat à faire une présentation de la stratégie lors de la prochaine session du Comité du programme et budget. Le groupe des pays africains reconnaît également la mise en œuvre de la recommandation n° 2 du rapport sur la cybersécurité dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/3), de la recommandation n° 7 du rapport sur l'examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l'application du Programme d'action de Vienne (JIU/REP/2021/2), de la recommandation n° 1 sur les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée (JIU/REP/2020/7), et la recommandation n° 4 sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2020/6) adressées aux organes délibérants. Le groupe note également la mise en œuvre de la recommandation n° 4 du rapport JIU/REP/2021/6 sur la gestion de la continuité des opérations dans les organisations du système des Nations Unies, des recommandations nos 3 et 4 du rapport JIU/REP/2021/5 sur l'examen de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies, de la recommandation n° 1 du rapport sur la cybersécurité dans les entités des Nations Unies dans le rapport JIU/REP/2021/3, ainsi que de la recommandation n° 1 de l'examen de l'intégration des considérations de viabilité environnementale au sein des entités des Nations Unies (JIU/REP/2020/8). Nous invitons le Secrétariat à publier la politique de haut niveau sur la responsabilité environnementale fournie en décembre 2022. Le groupe des pays africains a également pris note des recommandations qui sont toujours en cours, en particulier la recommandation n° 1 du rapport JIU/REP/2019/5 sur l'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies et la recommandation n° 10 du rapport JIU/REP/2018/4 sur l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies, qui sont en cours depuis un certain temps. Le groupe souhaiterait obtenir des éclaircissements sur l'évaluation actualisée des deux recommandations et des informations sur les défis ou les obstacles ayant retardé leur mise en œuvre.

61. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine remercie le Secrétariat pour la mise à jour de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous nous réjouissons de la mise en œuvre globale des recommandations du CCI par l'OMPI jusqu'en 2023. Grâce aux efforts conjoints du Secrétariat et des États membres, la plupart des recommandations du CCI ont été mises en œuvre, ce qui facilitera le travail de l'OMPI et son intégration dans le cadre général des Nations Unies. La Chine note que le Secrétariat suggère que le rapport du CCI sur la cybersécurité dans les organisations du système des Nations Unies dans le rapport JIU/REP/2021/3, dont les recommandations nos 1 et 2 seront proposées de changer pour être mises en œuvre. La raison principale de ce changement est que le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI pour 2020-2021 présenté par le Secrétariat comprend un exposé sur l'état de la cybersécurité et de la sécurité de l'information de cette organisation. La Chine aimerait rappeler au comité que l'année dernière, dans la résolution de la trente-quatrième session du PBC, il a été décidé, je cite : "Durant la mise en œuvre du projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, l'OMPI continuera à mettre à jour et à optimiser ses technologies de sécurité des données en temps utile, y compris en réponse à toute préoccupation soulevée dans ce contexte, en particulier par les utilisateurs du PCT, et fera rapport chaque année aux États membres dans le cadre du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI, y compris sur les audits réalisés à ce sujet". La Chine est d'avis que, malgré les rapports de performance de l'année dernière concernant la sécurité de l'information de cette organisation, le projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT a été approuvé l'année dernière sur la base de l'intérêt important des déposants selon le PCT, ainsi que de la sécurité des données du système du PCT, qui est la principale source de revenus de cette Organisation. Les États membres ont donc décidé de continuer à mettre l'accent sur la sécurité des données dans le cadre de ce



projet. La Chine estime donc que les travaux du projet sur la sécurité des données sont encore en cours. Sur cette base, les recommandations n<sup>os</sup> 1 et 2 du rapport JIU/REP/2021/3 devraient rester en cours. La Chine note également que le Secrétariat est en train de mettre en œuvre la recommandation n<sup>o</sup> 1 contenue dans le rapport JIU/REP/2019/5 sur l'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies. Les mesures de mise en œuvre sont les suivantes : analyser les meilleures pratiques du secteur privé et les livres blancs pertinents; demander à AWS d'Amazon de fournir des informations. La Chine s'en félicite. Actuellement, les organisations des Nations Unies, y compris l'OMPI, encouragent activement l'utilisation des services d'informatique en nuage au sein de l'Organisation. Toutefois, le rapport du CCI de 2019 soulignait déjà que les services d'informatique en nuage entraîneraient un risque d'analyse des données pour les organisations du système des Nations Unies. Les fournisseurs commerciaux de services en nuage tels qu'AWS et de nombreux utilisateurs du système de service mondial de l'OMPI sont en fait des concurrents et ont donc des conflits d'intérêts. En outre, des incidents récents ont clairement démontré que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies n'était pas respectée de manière adéquate. Par conséquent, le renforcement de la supervision des services de données des programmes commerciaux de services en nuage est d'une grande importance, une nécessité. Par conséquent, la Chine souhaiterait que le Secrétariat fournisse une description détaillée de sa communication avec AWS.

62. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes aimerait remercier le Secrétariat pour la préparation du rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection figurant dans le document WO/PBC/35/2. Nous prenons note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des 38 recommandations du CCI reflétées dans les rapports sur l'état d'avancement au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 28 février 2023. Nous avons noté avec satisfaction que le Secrétariat poursuit ses travaux visant à faciliter et coordonner les réponses aux questions, enquêtes et entretiens du CCI concernant les examens en cours et nouveaux. Le fait que la dernière mise à jour confirme le nombre de recommandations en suspens le plus faible depuis le début des rapports aux États membres sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI est un motif de satisfaction. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations restantes du CCI, nous voudrions encourager le Secrétariat à poursuivre ses travaux en vue d'une finalisation rapide. Nous apprécions l'étroite coopération de l'OCIS avec la Division de la supervision interne et d'autres acteurs importants. Nous pensons que cela améliore considérablement le processus de mise en œuvre des recommandations émises. L'état d'avancement des recommandations en suspens, en particulier la recommandation n<sup>o</sup> 6 du rapport JIU/REP/2020/2 concernant les politiques et plateformes d'appui à la formation : améliorer la cohérence, la coordination et la convergence, relative à l'utilisation de plateformes externes pour atteindre les objectifs d'apprentissage, ainsi que la recommandation n<sup>o</sup> 1 du rapport JIU/REP/2019/5 sur l'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies, restent importantes pour les efforts visant à rationaliser la qualité du travail et le niveau des communications de l'OMPI.

63. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous nous félicitons de la lisibilité des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous souhaiterions également appeler l'attention sur la mise en œuvre de la recommandation du CCI figurant dans le document JIU/REP/2020/6 intitulé "Multilinguisme dans le système des Nations Unies". Nous nous félicitons de la mise en œuvre de la recommandation n<sup>o</sup> 1 concernant la base stratégique de la politique en faveur du multilinguisme destinée aux organes délibérants et à l'administration de l'OMPI. Nous nous félicitons également de la mise en œuvre de la recommandation n<sup>o</sup> 3 du CCI, qui est bien sûr importante du point de vue de la mise en œuvre de la politique en faveur du multilinguisme. Dans le même temps, j'aimerais également attirer l'attention sur cette recommandation car elle a une incidence sur le recrutement de nouveaux interprètes en traduction et sur les

compétences et qualifications des spécialistes des langues, ainsi que sur l'amélioration des compétences et des qualifications des spécialistes des langues. Cette recommandation ainsi que la nouvelle politique linguistique de l'OMPI peuvent être considérées comme un point de départ pour la promotion du principe du multilinguisme au sein de l'Organisation. Dans le même temps, nous estimons qu'il convient d'accorder une attention particulière non seulement au développement des compétences du personnel de l'OMPI, mais aussi à la mise en œuvre du multilinguisme directement dans les travaux de l'Organisation, notamment dans les systèmes d'enregistrement. Nous sommes convaincus que le Secrétariat prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre le principe du multilinguisme, conformément à la nouvelle politique linguistique et au Plan stratégique à moyen terme. Nous notons la nécessité d'élaborer et de mettre à la disposition des États membres la feuille de route administrative pour la mise en œuvre de la politique linguistique de l'OMPI telle qu'elle a été approuvée en 2021. Nous saluons également les recommandations du CCI concernant la technologie de la chaîne de blocs dans le contexte du rapport du CCI. En ce qui concerne la cybersécurité et l'informatique dans le nuage dans le système des Nations Unies, nous attirons l'attention du Secrétariat sur les préoccupations soulevées par un certain nombre d'États membres en ce qui concerne les risques possibles pour la protection des données confidentielles dans l'environnement "en nuage". Nous estimons que la condition principale de ce projet devrait être d'assurer la cybersécurité dans le traitement et la protection des données de l'OMPI. Cela concerne en particulier les demandes de brevet non publiées, les données personnelles et d'autres informations personnelles relatives aux demandes. Nous demandons également des éclaircissements sur la date à laquelle nous pouvons espérer recevoir les conclusions relatives à l'opportunité d'adopter les nouvelles recommandations du CCI. En d'autres termes, comment voyez-vous le calendrier de mise en œuvre des décisions contenues dans le paragraphe iii du projet de décision du PBC. Il pourrait être judicieux de refléter ce délai dans le texte de la décision. Nous espérons que le CCI continuera à travailler activement avec le Secrétariat et nous considérons également qu'il est utile de s'engager dans une coopération directe et régulière avec les organes consultatifs indépendants de surveillance des organisations du système des Nations Unies. Nous espérons que l'OMPI le fera. Par ailleurs, nous demandons au Secrétariat de financer correctement et intégralement le CCI, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Compte tenu de l'expérience d'autres organisations du système des Nations Unies, nous proposons que le Secrétariat examine la possibilité de mettre en place un mécanisme ouvert unique pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de tous les organes de supervision. En d'autres termes, le vérificateur externe des comptes externes et l'auditeur interne ainsi que l'Organe consultatif indépendant de surveillance et le Corps commun d'inspection. Ces informations consolidées accessibles à tous pourraient être affichées sur le site Web de l'OMPI dans la section "À propos de l'OMPI" de la section "Audit et supervision". Une telle mesure augmenterait considérablement le degré de transparence à l'OMPI et simplifierait également la compréhension par les États membres du niveau de réalisation de la recommandation aux différents organes de supervision.

64. La délégation de la Colombie : Nous tenons à remercier le Secrétariat pour le document WO/PBC/35/2. Nous saluons le travail effectué par le Secrétariat pour faire avancer ces recommandations. Nous sommes d'accord avec le groupe B et le groupe des pays africains sur le fait qu'il y a un nombre minimum de recommandations en suspens et qu'il est le plus bas depuis l'époque où l'état des recommandations du CCI a été communiqué aux États membres. Nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur l'annexe II, en particulier sur les recommandations nos 3 et 4 du rapport JIU/REP/2021/5. Dans la recommandation n° 4, le rapport mentionne qu'un logiciel interne de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts est en cours de développement. Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses efforts et nous serions très heureux d'être informés de la date à laquelle le logiciel sera opérationnel.

65. La délégation du Mexique : C'est la première fois que ma délégation prend la parole, et je voudrais donc vous féliciter, vous et vos vice-présidents, pour vos élections. Ma délégation salue le rapport et en prend note. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du CCI, et nous prenons note du fait qu'il reste cinq recommandations en suspens qui doivent être mises en œuvre. Nous souhaiterions vivement que l'annexe II du présent rapport nous informe du nombre de recommandations encore en suspens. Conformément aux meilleures pratiques à reproduire dans le système des Nations Unies, nous apprécierions beaucoup que l'OMPI invite le président du CCI lors d'une prochaine session du Comité du programme et budget dont l'ordre du jour comprendra le CCI. Il est très important pour ma délégation et pour cet organe d'être plus visible au sein des organisations internationales.

66. La délégation du Pakistan : Ma délégation remercie le Secrétariat d'avoir fourni une vue d'ensemble de l'état de la limitation des recommandations en suspens résultant de l'examen du Corps commun d'inspection au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 28 février 2023. Nous apprécions le fait que les recommandations restantes représentent le plus petit nombre de recommandations en suspens depuis le début des rapports aux États membres sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI et que toutes les autres recommandations ont été clôturées. En ce qui concerne la recommandation n° 4 du rapport JIU/REP/2020/6, ma délégation apprécie le fait que plus de 20% du budget global de formation de l'OMPI couvre le coût de la formation linguistique de son personnel. Avant de clore cette recommandation, nous souhaiterions obtenir davantage d'informations sur l'autre partie de la recommandation, qui concerne la formation du personnel de l'OMPI aux langues officielles des Nations Unies et à d'autres langues. Nous demandons plus d'informations et une ventilation de ces 20%, notamment en ce qui concerne les autres langues. Bien que nous prenions note de la référence à la nouvelle politique linguistique révisée contenue dans la réponse de la direction, nous souhaitons connaître les critères de sélection d'autres langues tels qu'ils figurent dans cette recommandation. Deuxièmement, nous nous réjouissons de l'extension de la politique de l'OMPI aux principales langues parlées dans le monde. Il est également nécessaire de traduire dans les langues nationales et locales les outils existants de l'OMPI relatifs aux PME, aux jeunes entreprises et aux entrepreneuses, afin que la propriété intellectuelle puisse être comprise et utilisée au profit des créateurs et des innovateurs au niveau local. Nous nous réjouissons de travailler avec le Secrétariat pour favoriser la traduction des outils de propriété intellectuelle dans les langues nationales et locales.

67. La délégation de la Türkiye : La Türkiye remercie le Secrétariat d'avoir fourni ce rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection et se rallie à la déclaration du groupe B. La délégation de la Türkiye reconnaît que les résultats sont satisfaisants et qu'il ne reste que cinq recommandations en suspens, mises en évidence dans le document WO/PBC/35/2. En outre, selon le rapport annuel du Corps commun d'inspection, à savoir le rapport du Corps commun d'inspection pour 2022 et le programme de travail pour 2023, l'OMPI a entièrement achevé la phase d'examen des recommandations, à savoir clôturé toutes les recommandations, et a accepté environ 92% d'entre elles, ce qui représente environ 73% en moyenne pour les 28 organisations participantes du Corps commun d'inspection, et a atteint plus de 88% dans la mise en œuvre de ces recommandations, alors que ce chiffre est d'environ 77% pour l'ensemble des organisations participantes. Reconnaisant les progrès significatifs réalisés jusqu'à présent, il est également crucial de traiter ces cinq recommandations restantes et les révélations du CCI pertinentes pour le plan de l'OMPI en 2023 couvrant certains sujets importants tels que l'examen des politiques, mesures, mécanismes et pratiques visant à prévenir et traiter le racisme, le maintien des mécanismes de recours au stade du tribunal interne disponibles pour les membres du personnel, l'utilisation du personnel non-fonctionnaire et les conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organisations du système des Nations Unies. Nous pensons que leur mise en œuvre en temps voulu permettra d'améliorer encore les activités de l'OMPI et contribuera à l'efficacité globale de l'organisation.

68. La délégation des États-Unis d'Amérique : Les États-Unis d'Amérique souhaitent tout d'abord vous féliciter, ainsi que les vice-présidents, pour votre élection. Nous remercions également le Secrétariat pour la préparation de ce rapport. Nous soutenons la déclaration du groupe B et notons également avec satisfaction la mise en œuvre rapide des recommandations du CCI au cours de cette période d'enregistrement. Néanmoins, nous encourageons vivement l'OMPI à traiter les recommandations en suspens restantes. En particulier, le rapport 2019 du CCI sur l'examen des échanges de personnel et des autres formes de mobilité interorganisations dans les organisations du système des Nations Unies conseillait aux chefs de Secrétariat de spécifier des procédures pour le traitement des allégations de fautes commises par des membres du personnel ayant changé d'organisation. Nous souhaitons obtenir des informations sur l'état d'avancement du groupe de réflexion qui a été formé en 2022 pour rédiger des procédures pertinentes, ainsi que sur le calendrier et l'ordre du jour de sa convocation en 2023. La mise en œuvre de cette recommandation est une étape nécessaire pour combler une lacune préoccupante dans le processus de reddition de comptes et combler une faille qui pourrait conduire à l'impunité.

69. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Ma délégation prend note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI qui contient des informations précieuses pour comprendre le processus des efforts du Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous reconnaissons que, dans l'ensemble, un nombre acceptable de recommandations du CCI ont été mises en œuvre, le nombre de recommandations qui ont été acceptées ou qui sont en cours de mise en œuvre étant plus élevé. Nous prenons note des recommandations du CCI, en particulier celles qui peuvent parfaitement contribuer à trouver les meilleures solutions possibles aux enjeux et crises de l'environnement mondial d'une manière plus cohérente avec les travaux actuels des autres agences des Nations Unies concernées. À cet égard, nous prenons note de la mise en œuvre appropriée de la recommandation du CCI sur l'examen de l'intégration des considérations de viabilité environnementale dans les entités des Nations Unies. Nous encourageons l'OMPI à poursuivre la mise en œuvre des recommandations pertinentes du CCI. Nous invitons en outre les organisations à faciliter et à coordonner les réponses aux questionnaires, enquêtes et entretiens du CCI dans le cadre des examens en cours et des nouveaux examens, tout en tenant compte des spécificités de l'organisation.

70. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : J'ai tenu à faire quelques observations sur des sujets qui me tiennent à cœur et en réponse aux questions posées par les États membres. Je me demandais si je pouvais, tout d'abord, répondre aux questions soulevées par l'éminent délégué du Ghana, en particulier sur la stratégie pour l'inclusion du handicap, qui est un sujet, une stratégie et une approche qui me tiennent particulièrement à cœur et que nous avons commencé à mettre en œuvre l'année dernière. Nous avons lancé cette stratégie il y a quelques mois, afin de passer à un modèle fondé sur les droits dans le cadre d'un changement culturel beaucoup plus large au sein de l'OMPI, visant à reconnaître les collègues en interne dans toute leur diversité, à les soutenir et à permettre à chacun de contribuer à la mission et à la vision de l'OMPI. Nous disposons d'une stratégie pour l'inclusion du handicap qui s'inscrit dans le cadre de l'approche plus large des Nations Unies, UN DIS (Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap). C'est un domaine dans lequel nous serions ravis de faire une présentation informelle, si je puis suggérer, sous votre direction, Monsieur le Président, et celle des États membres, d'organiser une présentation informelle en marge de la prochaine session du Comité du programme et budget afin de vous tenir au courant du chemin que nous parcourons. De même, en ce qui concerne la politique de responsabilité environnementale, l'OMPI a été très active pendant un certain nombre d'années, en essayant de montrer la voie au sein du système des Nations Unies sur certaines de ces questions. Si vous me le permettez, je pourrais suggérer que, en marge de la prochaine session du Comité du programme et budget, nous fassions une présentation informelle aux États membres intéressés et que nous leur parlions un peu de la politique et de son orientation, afin de recueillir leurs idées et leurs contributions, etc. Je pense qu'en ce qui concerne le

handicap et l'inclusion ainsi que la responsabilité environnementale, nous serions ravis de vous offrir davantage d'informations, comme je l'ai suggéré à nouveau sous votre direction, Monsieur le Président et chers délégués. Nous pourrions peut-être intégrer deux sessions informelles dans la prochaine réunion du Comité du programme et budget et en discuter un peu plus en détail. J'en viens brièvement, si vous le permettez, Monsieur le Président, aux questions des délégations de la Chine et de la Fédération de Russie concernant la cybersécurité et la sécurité de l'informatique en nuage. Je pense que notre Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI contient une mise à jour, et je me fais donc une joie de fournir des informations supplémentaires, notamment sur ce point. Je pense que ce que je voulais souligner pour le moment, c'est que nous attachons évidemment beaucoup d'importance à la cybersécurité et à l'informatique en nuage en particulier. Vous vous souviendrez que lors de nos discussions de l'année dernière, lorsque nous avons présenté notre solution hybride, un élément clé était de poursuivre l'administration localement, ici à l'OMPI, des informations hautement confidentielles. Je voulais profiter de cette réponse pour le souligner. Lorsque nous faisons appel à des fournisseurs externes, nous sommes très heureux de vous informer des garanties que nous avons reçues de ces partenaires sur la manière dont ils gèrent nos données de manière plus générale. Mais pour être clair, les données hautement confidentielles continueront d'être administrées localement par l'OMPI. Elles ne sont pas dans le nuage. En ce qui concerne le multilinguisme, je voudrais souligner brièvement notre engagement en faveur du multilinguisme. Il ne s'agit pas seulement de compétences. Nous sommes déterminés à faire progresser notre feuille de route relativement ambitieuse dans le cadre de la politique de multilinguisme. Je suis heureux de vous informer de l'état d'avancement de nos travaux. Nous avons fait d'excellents progrès, assurément, notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'univers des points et les domaines dans lesquels nous les traduisons. En ce qui concerne les systèmes de propriété intellectuelle, nous sommes bien sûr prêts à soutenir les États membres dans les discussions relatives au multilinguisme au sein des différents systèmes de propriété intellectuelle et, en réponse à la question du Pakistan, je passerai bientôt la parole à mes collègues pour qu'ils répondent à la ventilation de la manière dont nous allouons le budget de la formation linguistique. Enfin, en ce qui concerne le financement du Corps commun d'inspection (CCI), je tenais à préciser qu'en ce qui concerne le budget du CCI, la réponse de la direction de l'OMPI est que nos organes de supervision, qu'ils soient internes ou externes, doivent être financés par les biens. Il existe donc un engagement total en faveur du financement d'organes de supervision efficaces et efficaces, qu'ils soient internes ou externes. C'est pourquoi je voulais avoir l'occasion de le dire et de préciser que nous sommes heureux d'expliquer le processus de manière plus générale, dans lequel nous sommes assez fortement impliqués, ainsi que la participation du CCI à ces réunions. Je pense que nous sommes prêts à être guidés par les États membres.

71. Le Secrétariat : En ce qui concerne les points relatifs à la cybersécurité soulevés par le sous-directeur général Staines, nous en discuterons lors de l'examen du Rapport sur l'exécution du programme. J'ai eu une consultation informelle avec la délégation de la Chine, et elle réévaluera ses demandes de maintenir ces points ouverts après la présentation du Rapport sur l'exécution du programme. En ce qui concerne la question budgétaire, je voudrais simplement confirmer tout ce qu'a dit le sous-directeur général Staines, à savoir que nous nous engageons totalement à financer tous les organes et toutes les activités de supervision. La part de l'OMPI dans le coût des activités financées conjointement par le CCI est très faible. Nous ne contribuons qu'à hauteur de 1%, il y a donc des contributeurs beaucoup plus importants, et ce pour cent n'est pas quelque chose que nous avons jamais contesté. Nous avons payé toutes nos factures, y compris les augmentations qui ont été répercutées sur les différentes agences. C'est un point que j'aimerais confirmer. En ce qui concerne la question de la délégation du Mexique sur la présence du président du CCI, nous aurons certainement le plaisir d'accueillir le président du CCI lorsque nous aurons le point sur le rapport du CCI, potentiellement pour la session du PBC en 2024. Par le passé, le CCI a été présent ici au titre de différents points de l'ordre du jour et, en particulier, lorsqu'il a entrepris un examen de la gestion et de l'administration d'une entité spécifique et lorsque ce fut le tour de l'OMPI, il a été présent pour

présenter son rapport et ses recommandations aux États membres. La délégation de la Fédération de Russie a soulevé un point relatif aux recommandations d'autres organes de supervision. Comme indiqué précédemment, nous avons renforcé notre suivi des recommandations de supervision et, en principe, c'est l'OCIS qui travaille en votre nom pour contrôler la mise en œuvre de toutes les recommandations de supervision et c'est notre Division de la supervision interne qui leur fournit une vue d'ensemble. Le rapport du vérificateur externe des comptes sera publié pour la prochaine session du PBC et vous y trouverez les réponses de notre direction ainsi qu'un état des recommandations antérieures. De même, la Division de la supervision interne vous présentera son rapport lors de la trente-sixième session du PBC et vous verrez alors l'état d'avancement des recommandations spécifiques qu'elle a formulées tout au long de l'année dans le cadre de différents rapports. En principe, ils n'ont pas beaucoup de recommandations à adresser au Secrétariat.

72. Le Secrétariat : Bonjour à toutes les délégations. Si j'ai bien compris, deux questions ont été posées au Bureau de la déontologie. La première concerne le rapport du CCI JIU/REP/2018/4 sur la formation relative à la protection contre les représailles pour les directeurs et les superviseurs. Comme indiqué précédemment, cette recommandation fera l'objet d'une mise à jour car, depuis la publication du rapport, elle a été prise en compte dans la nouvelle formation obligatoire sur la déontologie et l'intégrité à l'OMPI, qui a été révisée pour y inclure des leçons spécifiques relatives à la protection contre les représailles, les qualités des modèles déontologiques, y compris les directeurs et les superviseurs, et d'autres orientations spécifiques pour les cadres et les superviseurs sur leur responsabilité accrue d'agir de manière déontologique et de prendre les mesures appropriées lorsque des rapports leur sont adressés faisant état de fautes professionnelles. Le Bureau de la déontologie continuera bien entendu à renforcer ces messages au moyen de lignes directrices adaptées, mais cette formation obligatoire s'adresse à tous les directeurs et superviseurs, et nous sommes convaincus qu'ils reçoivent le bon message et la bonne formation en ce qui concerne cette recommandation. Pour ce qui est de la deuxième question concernant le logiciel de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts, le Bureau de la déontologie a travaillé en étroite collaboration avec le Département des technologies de l'information et de la communication ainsi qu'avec la Section de la sécurité informatique pour mettre au point le logiciel de déclaration de situation financière de l'OMPI, un logiciel propriétaire interne destiné à la divulgation des intérêts financiers. Nous venons de finaliser l'accréditation de sécurité du logiciel, ainsi que les tests effectués par des collègues de l'ensemble de l'organisation. Bien que nous ayons prévu de lancer le prochain exercice avec le logiciel en mai, cela se fera avec un léger retard, mais certainement d'ici 2023.

73. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question sur la formation linguistique mentionnée par le sous-directeur général Staines, nous examinerons le chiffre plus en détail avant de revenir vers les États membres. En ce qui concerne la recommandation n° 4 du rapport JIU/REP/2019/8, qui porte sur l'examen des échanges de personnel et des mesures similaires de mobilité interinstitutions dans les organisations du système des Nations Unies, l'OMPI, comme toutes les autres institutions du système des Nations Unies, est tributaire des travaux du Secrétariat du CCS pour mener les discussions sur ces questions dans le cadre du Réseau ressources humaines. Toutefois, la révision de l'accord interorganisationnel de 2012 concernant le transfert, le détachement ou le prêt de personnel au sein de l'organisation appliquant le système commun de salaires et d'indemnités des Nations Unies ne semble guère susciter d'intérêt et les attentes en matière de progrès sont très limitées. En fait, cette question n'a pas non plus été à l'ordre du jour du Réseau ressources humaines au cours de l'année écoulée. Dans ce contexte, l'OMPI ne peut que se montrer très prudente et s'assurer que, même dans le cas de détachements, elle passe par un processus approfondi de références pour garantir un suivi approprié au cas où un suivi serait nécessaire, et que le personnel n'échapperait pas à l'obligation de reddition de comptes.

74. Le président : Je remercie les différents membres du Secrétariat d'avoir répondu aux questions soulevées par les différentes délégations dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Nous approchons à grands pas de la fin de la session de la matinée, laissons donc ce point ouvert et poursuivons les débats cet après-midi.

75. Le président : Nous passons maintenant au paragraphe de décision du point 4 de l'ordre du jour, et il y a une modification si je ne m'abuse. J'aimerais demander au Secrétariat de partager cette modification avec vous. Comme vous pouvez le voir à l'écran, au troisième paragraphe du paragraphe de décision, nous avons ajouté un nouveau paragraphe. Je vais le lire à haute voix. Il s'agit d'une proposition différente de la précédente, conformément à ce que certaines délégations ont déclaré :

iii) a recommandé de conserver la mention "en cours de mise en œuvre" pour indiquer l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant du rapport :

Je donne la parole à toutes les délégations désireuses de formuler des observations sur les paragraphes proposés.

76. La délégation du Pakistan : Nous n'avons pas d'objection sur le projet de texte proposé à l'écran. Nous souhaitons simplement exprimer très brièvement notre position sur la mise en œuvre de cette recommandation, en particulier en ce qui concerne les autres langues. Je voudrais simplement dire que nous demandons au Secrétariat de continuer à faire évoluer les critères établis, en particulier en ce qui concerne la formation du personnel vis-à-vis des autres langues, alors que nous soumettrons nos propositions lors des prochaines sessions de ce comité, je pense qu'à ce stade, il serait important de garder cela à l'esprit.

77. Le président : Nous vous remercions pour votre souplesse concernant les paragraphes de décision et le Secrétariat prend note de votre déclaration qui sera enregistrée. Je ne vois aucune autre demande d'intervention à ce stade. Par conséquent, nous avons clos le débat et le point de décision. J'aimerais maintenant proposer au comité de prendre la décision sur ce point de l'ordre du jour. Elle vous sera présentée, mais je vais aussi vous en faire la lecture :

78. Le Comité du programme et budget (PBC) :

i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/35/2);

ii) a salué et approuvé l'évaluation du Secrétariat de l'état de la mise en œuvre des recommandations au titre de :

- JIU/REP/2021/6 (Recommandation n° 4);
- JIU/REP/2021/5 (Recommandations nos 3 et 4);
- JIU/REP/2021/2 (Recommandations nos 1 et 7);
- JIU/REP/2020/8 (Recommandation nos 1, 5, 8 et 9);
- JIU/REP/2020/7 (Recommandation nos 1, 2, 3 et 4);
- JIU/REP/2020/6 (Recommandation n° 4);
- JIU/REP/2020/2 (Recommandation n° 3);
- JIU/REP/2018/6 (Recommandations nos 1 et 4); comme indiqué dans le présent rapport;

iii) a recommandé de conserver la mention "en cours de mise en œuvre" pour indiquer l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant du rapport :

JIU/REP/2021/3 (Recommandations nos 1 et 2); et

iv) a demandé au Secrétariat de proposer des évaluations pour les recommandations ouvertes formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) pour examen par les États membres.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR      RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'OMPI**

79. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/35/3.

80. Le président : Bon après-midi à toutes les délégations, nous reprenons les travaux du Comité du programme et budget. Étant donné qu'il reste quelques questions en suspens concernant le point 4 de l'ordre du jour, nous écouterons les réponses avant de clore ce point et de passer au point 5, le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022. Pour le point 5, le document pertinent est WO/PBC/35/3 Rev., qui est à votre disposition. Ce rapport pour 2022 est le premier rapport publié dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, qui a été préparé conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière en vue d'atteindre les résultats escomptés du Programme de travail et budget pour 2023. Le Secrétariat et moi-même écouterons les interventions des différents orateurs, et la première à prendre la parole sera la directrice de la Division de l'exécution des programmes et du budget.

81. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour à tous. J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI pour l'année 2022. Comme le président vient de l'indiquer, il s'agit du premier rapport sur l'exécution du programme au titre du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 et du premier Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI au titre du nouveau cadre de résultats rationalisé 2022-2023. Comme dans le programme de travail et budget pour 2022-2023, le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022 est un rapport à mi-parcours, qui donne une vue d'ensemble des résultats, articulée par pilier stratégique. Il évalue les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés et des objectifs fixés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail et budget pour 2022-2023. Le document a été remanié et met davantage l'accent sur les résultats et l'impact. Les sections du rapport comprennent les principales réalisations par résultat escompté, un tableau de bord des performances et des vues agrégées des données relatives aux performances et aux risques par pilier stratégique. Par rapport à la première année de l'exercice biennal, et je pense que nous pouvons en être très fiers, comme l'a mentionné le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, la performance de l'OMPI en 2022 a été supérieure avec 75% des objectifs jugés en bonne voie, contre 66% en 2020, qui est la dernière année comparable, et 14% n'ont pas été jugés en bonne voie, contre 23% en 2020. Nous sommes heureux de constater que notre performance mesurée par rapport à l'indicateur est en si bonne voie. Permettez-moi de me plonger dans quelques exemples de notre performance pour chaque pilier stratégique. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit là que de quelques points saillants. Les points saillants sont trop nombreux pour figurer dans ce bref exposé, mais vous les trouverez tous dans le rapport. Dans le cadre du premier pilier stratégique, nous avons considérablement renforcé notre présence dans les médias sociaux et comptons aujourd'hui 377 000 followers (l'équivalent d'abonnés sur les réseaux sociaux), soit une augmentation de 18% par rapport à l'année précédente. Nous avons également publié la première édition HTML complète de l'un de nos rapports phares, le Green Technology Book. Dans le cadre du pilier stratégique n° 2, la mise en place de la plateforme trilatérale d'assistance technique sur la COVID-19 est un exemple de notre performance en 2022. L'OMPI reste également l'instance de premier plan pour le dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. Outre la forte croissance de nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, l'année 2022 a été une nouvelle année record pour nos services d'arbitrage et de médiation dans le cadre du pilier stratégique n° 3. L'adhésion à WIPO GREEN a également continué à augmenter, pour atteindre 150 membres. L'impact sur le terrain grâce à des projets axés sur les résultats était une priorité essentielle du



pilier stratégique n° 4. Le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI met en évidence un certain nombre de ces projets, notamment ceux qui visent les femmes et les jeunes. La sensibilisation des PME s'est également poursuivie, notamment par le biais de l'outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle. Enfin, parmi les points forts de la fondation, citons l'élargissement des méthodes de paiement pour une meilleure expérience client, et notre Programme pour les jeunes experts, qui a été considérablement élargi et est mis en œuvre de manière très énergique. Pour revenir au point précédent de l'ordre du jour, si vous me le permettez, Monsieur le Président, nous avons quelques questions concernant les rapports sur la cybersécurité. J'aimerais donc souligner que, dans le cadre du rapport sur le résultat escompté n° 5.2, à la page 40 de la version anglaise du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI, nous disposons d'un rapport sur la mise en œuvre de notre stratégie de sécurité de l'information. En outre, dans l'annexe, qui rend compte de la mise en œuvre du projet de Plan-cadre d'équipement, vous trouverez un rapport plus détaillé sur la mise en œuvre de la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée du PCT. Pour les questions complémentaires, mes collègues sont tous présents dans la salle et se feront un plaisir de répondre à d'autres questions. Enfin, je voudrais juste ajouter que les données de performance détaillées et les tableaux de risques pour chacun des secteurs sont fournis par le biais de codes QR afin d'améliorer la lisibilité et de réduire la longueur du document, tout en garantissant une perte d'information nulle. Merci beaucoup de votre attention. Les responsables de secteur et leurs collègues sont là pour répondre à toute autre question détaillée.

82. Le président : Merci beaucoup pour votre exposé. Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui la demandent afin qu'elles puissent formuler leurs observations ou poser des questions relatives à ce Rapport sur l'exécution du programme en 2022. Il s'agit comme vous pouvez le voir d'un document assez volumineux et complexe, alors si vous avez l'intention de poser des questions spécifiques concernant des éléments spécifiques, soyez précis afin que le Secrétariat puisse vous répondre pleinement.

83. La délégation de la Suisse : Le groupe B tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022 figurant dans le document WO/PBC/35/3 Rev. Nous avons analysé attentivement ce document, qui est le premier Rapport sur l'exécution du programme établi dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Le groupe B se félicite des résultats financiers positifs de 2022 et de son excédent de 7,7 millions de francs suisses. Plus de 96% des recettes de l'OMPI proviennent des taxes payées par les utilisateurs de ses systèmes internationaux de propriété intellectuelle, principalement les utilisateurs du système du PCT (77%) et du système de Madrid (17%). Une fois de plus, cette observation souligne le rôle clé joué par les systèmes d'enregistrement de la propriété intellectuelle de l'OMPI en tant qu'épine dorsale financière de l'Organisation. Comme ces services d'enregistrement dépendent de l'économie mondiale, qui est actuellement très fragile et volatile, nous voudrions réitérer que l'OMPI doit continuer à adopter un comportement de gestion prudent et efficace. Il s'agit en effet d'un élément clé pour la poursuite d'une performance positive au cours du prochain exercice biennal. Notre groupe note que 75% des 155 évaluations des indicateurs d'exécution étaient en bonne voie en 2022. Le chiffre le plus bas, soit 55%, concerne les indicateurs liés au pilier stratégique n° 3 : Fournir des services, des connaissances et des données de haute qualité dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier. Nous aimerions que le Secrétariat nous dise si nous pouvons nous attendre à des scores plus élevés pour ces indicateurs d'exécution en 2023. Nous apprécions les informations fournies sur la mise en œuvre de la réponse de l'OMPI à la COVID-19 en 2022. Nous nous félicitons que plus de 40 États membres aient demandé à bénéficier de projets dans le cadre de cette réponse ou en aient déjà bénéficié. Le cadre de la propriété intellectuelle a été essentiel pour encourager la R-D innovante dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. L'octroi volontaire de licences de propriété intellectuelle a permis d'assurer l'accès à des produits essentiels. Nous apprécions particulièrement le développement de nouveaux services de centres d'arbitrage et de médiation pour faciliter les négociations contractuelles et la gestion des litiges dans les collaborations à

long terme dans le domaine des sciences de la vie, au cas où cela s'avérerait nécessaire, offrant ainsi une assurance supplémentaire en plus de la confiance que le système de propriété intellectuelle apporte à ces partenariats de collaboration. Le fait que, à la fin de 2022, des clauses de médiation et/ou d'arbitrage de l'OMPI aient été incluses dans 65 accords de licence relatifs aux traitements contre la COVID-19 conclus par le Medicines Patent Pool démontre le rôle constructif que peuvent jouer les droits de propriété intellectuelle pour favoriser les partenariats et le transfert volontaire de technologies. Nous souhaitons donc remercier le Secrétariat et le Centre d'arbitrage et de médiation pour tous les efforts qu'ils ont déployés à cet égard. En ce qui concerne le rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement 2022, le groupe B se félicite des solides progrès réalisés dans le cadre des projets 9 et 41 du Plan-cadre d'équipement sur une plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, phase 1 et phase hybride, ainsi que de l'achèvement du projet 22 du Plan-cadre d'équipement sur le projet d'externalisation de La Haye. En revanche, nous constatons que les progrès sont plutôt lents en ce qui concerne la plateforme informatique du système de Madrid. Nous souhaiterions obtenir davantage d'informations à ce sujet, notamment en ce qui concerne les "changements organisationnels substantiels, prévus dans les années à venir" qui semblent avoir empêché la finalisation de la feuille de route. En conclusion, le groupe B prend acte des résultats financiers positifs de l'Organisation en 2022, félicite l'OMPI et encourage le Secrétariat, le Directeur général et les responsables des secteurs à poursuivre dans cette voie.

84. La délégation du Ghana : Merci. Le Ghana est honoré de faire une déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains souhaite remercier le Secrétariat pour la présentation du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022. Le groupe souhaite féliciter le Secrétariat pour les excellents résultats financiers de l'exercice biennal 2022-2023. Nous notons que 75% des progrès globaux ont été réalisés pour atteindre les résultats escomptés en 2022, contre 66% au cours de l'exercice biennal précédent. Nous sommes convaincus que l'OMPI continuera de déployer des efforts supplémentaires pour accroître la performance, en particulier dans le cadre des objectifs stratégiques n<sup>os</sup> 3 et 4 et pour l'ensemble des indicateurs. En outre, et malgré l'effet négatif de la pandémie de COVID, l'OMPI a continué à bénéficier de la forte demande pour ses services taxés en 2022. Cela inclut, par exemple, l'augmentation de 0,3% des dépôts internationaux par rapport à 2021. Avec près de 278 000 demandes internationales, ce qui constitue un nouveau record en matière de demandes de données déposées dans le cadre du PCT. Cela témoigne de la confiance et de la pertinence du système de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, en tant que moteur essentiel de l'innovation, de la compétitivité et de la croissance. La protection des droits de propriété intellectuelle n'est pas en soi propice au développement, et si les régimes de droits de propriété intellectuelle assouplissent les garanties telles que les attentes et les limitations, cela peut entraver les objectifs de développement. Nous avons observé que les activités de développement en 2022, qui ont été mises en œuvre, n'ont guère exploré l'utilisation maximale des éléments de flexibilité de l'Accord sur les ADPIC. À cet égard, le groupe des pays africains espère que davantage de fonds seront alloués aux dépenses de développement et que l'activité prévue sera clairement définie. Monsieur le Président, permettez-moi de réitérer notre soutien à l'adhésion de l'OMPI au Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le groupe des pays africains note que l'OMPI a tenu une série d'engagements et d'interactions avec diverses parties prenantes afin de mieux faire connaître la contribution de l'Organisation aux ODD depuis son adhésion au début de l'année 2022. Toutefois, et compte tenu de la nécessité de donner une meilleure impulsion aux activités de l'OMPI, le groupe des pays africains souhaite inviter le Secrétariat à revoir le modus operandi du représentant spécial de l'OMPI pour les ODD et à restructurer ses cadres institutionnels dans la coordination des activités de développement avec d'autres organismes internationaux et les Nations Unies sur les ODD. Tout en continuant à discuter des progrès réalisés dans l'évaluation des bureaux extérieurs, nous devrions également tenir compte de la nécessité de doter ces derniers de ressources humaines et financières suffisantes pour renforcer leur efficacité. Nous saisissons donc cette occasion pour demander que des ressources accrues soient allouées aux deux bureaux extérieurs récemment ouverts en Afrique. Enfin, nous

saluons la direction de l'OMPI et le Secrétariat pour la fourniture d'activités d'assistance technique adaptées aux besoins et aux priorités recensés par les États membres. Un certain nombre d'excellentes initiatives ont été lancées au cours de l'exercice biennal en cours. Nous attendons avec intérêt le maximum d'utilisation du budget dans le cadre de tous les programmes, y compris ceux liés au développement durant l'exercice biennal en cours.

85. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaite remercier le Secrétariat pour la préparation du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/35/3 Rev. Nous remercions également le Secrétariat pour la préparation des résultats préliminaires pour l'année s'achevant le 31 décembre 2022, tels qu'ils figurent dans le document WO/PBC/35/INF/1. Le document du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI présente, de manière conviviale et axée sur les résultats, une évaluation de la performance financière et des progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés établis dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023. La présentation des performances de l'OMPI au moyen des principales réalisations, de la mesure des résultats escomptés et du tableau de bord des performances permet de réaliser une analyse complète et détaillée du document et des résultats des activités de l'OMPI. Nous saluons également le concept de présentation des résultats escomptés dans les piliers stratégiques. Bien qu'il s'agisse du premier Rapport sur l'exécution du programme du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, il est important qu'il puisse servir de référence solide pour l'examen de la performance de l'OMPI au cours des périodes suivantes également. Dans ce contexte, nous souhaiterions obtenir des informations plus approfondies sur l'efficacité de 155 indicateurs d'exécution, dont 37 présentaient des lacunes dans le processus de mesure. Dans le même temps, nous notons avec satisfaction et soulignons le fait que le pourcentage des indicateurs d'exécution déclarés comme étant à 75% "en bonne voie" à l'horizon examiné était plus élevé que pour l'exercice biennal 2020-2021 (66%). Les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés au titre du pilier stratégique n° 3 (fournisseur des services, des savoirs et des données de qualité en matière de propriété intellectuelle, qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier, évalués à 55%, méritent également une plus grande attention en vue d'améliorer les efforts collectifs déployés pour atteindre les objectifs définis. Dans le même temps, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reconnaît les progrès significatifs réalisés par l'OMPI dans les quatre piliers stratégiques. Il est particulièrement important pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes que l'accent soit mis sur le pilier stratégique n° 4 défini de la sorte : "Aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable". Cette orientation reflète la priorité du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, à savoir une approche axée sur la demande et le renforcement de la coopération et de l'assistance concrète de l'OMPI aux communautés d'affaires, aux universités et aux experts, dont les activités déterminent la réussite du développement des écosystèmes de propriété intellectuelle. Nous notons avec satisfaction que plus de 40 pays ont bénéficié de projets dans le cadre de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19, ce qui constitue la meilleure mesure de la capacité de l'OMPI à s'adapter et à répondre efficacement aux besoins de ses membres et à l'évolution dynamique du monde. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes seraient intéressés par des informations plus détaillées, au cas par cas, concernant la déclaration du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI sur la poursuite des opérations d'un réseau des bureaux extérieurs et leur contribution à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des efforts de sensibilisation, de l'exécution des projets, ainsi que de la réponse aux besoins et priorités spécifiques des pays et/ou régions qu'ils desservent. En outre, l'efficacité de leurs opérations doit prendre en compte le risque à moyen terme des contextes géopolitiques, économiques, financiers ou sanitaires mondiaux, car ces facteurs ont une incidence directe sur les activités menées par les bureaux extérieurs. Les informations relatives au budget attribué aux différents bureaux extérieurs sont essentielles pour une analyse approfondie de leur efficacité et de leur contribution à la mission globale de l'OMPI. En conclusion, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se

félicite de ce document qui constitue une bonne base pour évaluer les performances de l'OMPI dans le contexte de tous les secteurs et instruments développés dans le but de soutenir la croissance économique par le biais d'un développement sain de l'écosystème de la propriété intellectuelle. Les tendances positives reflétées dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI devraient se poursuivre et se renforcer dans notre intérêt.

86. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vais prendre la parole en anglais. La délégation de la Chine remercie le Secrétariat pour la préparation du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022. L'année dernière, l'OMPI a surmonté les effets de la pandémie de COVID-19 et a accompli un travail considérable pour soutenir l'innovation, promouvoir le développement et construire un écosystème mondial de la propriété intellectuelle, avec des résultats positifs. La Chine félicite ces réalisations. Elle souhaite toutefois également souligner que la taille de ce rapport et les indicateurs d'exécution ont été considérablement réduits par rapport au passé, le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2018 comptant 322 pages contre 150 pages pour celui de cette année, ce qui peut ne pas refléter pleinement le travail accompli par l'Organisation au cours de l'année écoulée et engendrer des obstacles empêchant les États membres de comprendre pleinement le travail accompli par l'OMPI au cours de l'année écoulée. Ensuite, nous souhaitons formuler l'observation particulière suivante. Premièrement, la Chine note qu'au cours des deux dernières années, quelque 110 000 Chinois ont participé à l'une des diverses formations dispensées par l'Académie de l'OMPI. La Chine apprécie le travail acharné de l'Académie de l'OMPI pour le renforcement des capacités dans un grand nombre de pays en développement, y compris la Chine. La Chine apprécie également le travail considérable réalisé par l'économiste en chef et son équipe l'année dernière pour produire et publier des rapports ayant un impact mondial, tels que l'Indice mondial de l'innovation, et pour fournir des informations statistiques précises, complètes et actuelles sur la propriété intellectuelle pour le système mondial de la propriété intellectuelle. Deuxièmement, la page 4 de ce rapport montre que l'Organisation a subi l'année dernière, pour la première fois depuis de nombreuses années, une perte sur placement importante de l'ordre de 88 millions de francs suisses. La Chine estime que l'OMPI se doit d'étudier les raisons de la perte, notamment si la politique en matière de placements approuvée a été strictement respectée, si la stratégie de placement, le calendrier de placement ou les approches de placement ont été mis en œuvre de manière prudente, afin d'éviter que de tels problèmes ne se reproduisent à l'avenir. Il s'agit de préserver les intérêts importants de l'Organisation, de ses États membres, mais aussi les nôtres, en tant qu'utilisateurs du système de services en général. Troisièmement, la Chine prend note de la référence, à la page 29, à l'adoption par l'OMPI d'une approche des travaux de développement fondée sur des projets, afin de garantir que la propriété intellectuelle contribue effectivement à la croissance et au développement durable, et à la création du groupe de travail chargé du projet du Secteur du développement régional et national pour la mise en œuvre d'initiatives de coopération pertinentes selon de nouvelles modalités. La Chine aimerait savoir quelles sont les nouvelles modalités de mise en œuvre des projets par ces groupes de travail par rapport aux pratiques antérieures. Comment ces groupes de travail se coordonnent-ils avec les travaux des divisions régionales de l'OMPI? Quatrièmement, la page 41 fait référence au test par l'OMPI de méthodes de paiement telles qu'Apple Pay, Samsung Pay ou Google Pay dans son principal système de paiement l'année dernière. La Chine soutient, en principe, l'élargissement du mode de paiement de l'OMPI afin de faciliter l'accès à son système mondial de services de propriété intellectuelle. La Chine espère également qu'à l'avenir, l'Organisation envisagera d'introduire d'autres méthodes de paiement plus largement utilisées, telles qu'Alipay et WeChat Pay, en fonction de la répartition de ses principaux utilisateurs, afin d'améliorer la convivialité des systèmes de services mondiaux tels que les systèmes de La Haye, de Madrid et du PCT d'une manière plus complète. Cinquièmement, selon l'annexe 1 du rapport, le Secteur du développement régional et national a reçu un transfert de 6,6% au cours de l'exercice biennal précédent. Toutefois, conformément à l'article 3.4 du règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, le Directeur général peut transférer des ressources d'un secteur à un autre pour une période donnée dans la limite de 5% du montant correspondant à l'allocation

biennale du secteur bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu. Le Secrétariat pourrait-il préciser la raison d'être de ces transferts budgétaires? Sixièmement, la Chine prend note du rapport d'avancement sur la phase 1 de la plateforme résiliente et sécurisée du PCT et de la phase hybride à la page 91, comme nous l'avons mentionné ce matin. Après avoir étudié attentivement le contenu de ce rapport, la Chine estime que le Rapport sur l'exécution du programme ne rend pas compte des progrès et des mesures prises par l'Organisation depuis juillet 2022 pour mettre à jour et optimiser les technologies de sécurité des données et répondre aux préoccupations des utilisateurs, ainsi que l'exige la division susmentionnée. Nous apprécierions beaucoup que le Secrétariat honore sa promesse de ce matin et clarifie ce point. La délégation de la Chine note également que depuis l'adoption du programme l'année dernière, l'OMPI a recruté un certain nombre de postes liés à l'informatique en nuage, et nous nous demandons si l'un de ces postes concerne la sécurité des données. Le Secrétariat pourrait-il fournir des détails à ce sujet? En outre, la délégation de la Chine demande au Secrétariat de réviser le Rapport sur l'exécution du programme afin d'y inclure les éléments pertinents conformément aux exigences de la décision pertinente du PBC.

87. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la Chine. Merci pour votre déclaration. Permettez-moi de vous rappeler que les coordonnateurs des groupes régionaux doivent s'en tenir à un temps de parole de trois minutes et que les États membres disposent d'un temps de parole de deux minutes. Je voudrais vous rappeler que notre ordre du jour est serré et qu'il y aura de nombreuses occasions au cours de la semaine d'aborder les différentes questions.

88. La délégation du Pakistan : Ma délégation prend note de la performance financière et programmatique positive de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et se félicite des progrès globaux accomplis dans la réalisation des résultats escomptés. Il est louable que plus de 75% des principaux indicateurs d'exécution de l'OMPI soient en bonne voie dans les quatre piliers stratégiques et les fondations. Nous prenons également note des principales réalisations dans le cadre des différents piliers stratégiques. Toutefois, nous remercions également l'équipe du projet du Secteur du développement régional et national d'avoir trouvé de nouveaux moyens de mettre en œuvre des initiatives de coopération stratégique urgentes entre les États membres de l'OMPI dans de nombreux domaines liés à la propriété intellectuelle. Nous observons également que les autres frais de personnel, les dépenses estimées pour les voyages, la formation et les subventions, ainsi que les services contractuels, ont été inférieurs aux prévisions et alloués aux modalités de mise en œuvre hybrides et au recours à la traduction automatique. Nous espérons que les économies réalisées sur ces postes budgétaires permettront d'améliorer encore l'action de l'OMPI dans les pays en développement et les PMA. Ma délégation apprécie également les activités menées dans le cadre de la réponse de l'OMPI à la COVID-19, notamment par le biais de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 de l'OMPI. La coopération trilatérale entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC est une initiative bienvenue qui vise à renforcer la coordination pratique sur les questions de santé publique, de propriété intellectuelle et de commerce. La propriété intellectuelle a joué un rôle prépondérant dans la lutte mondiale contre la pandémie de COVID-19. D'une part, la propriété intellectuelle a été considérée comme un facteur encourageant l'innovation, essentielle dans notre lutte collective contre la pandémie. D'autre part, certains problèmes sont également liés à l'augmentation de la production de vaccins, et leur distribution équitable, en particulier dans les pays en développement, a également été attribuée aux limitations imposées par le régime mondial de propriété intellectuelle. Tout en appuyant la coordination de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 pour l'Organisation, nous souhaiterions mettre l'accent sur les priorités suivantes pour le prochain exercice biennal. Dans le cadre du résultat escompté n° 3.1, l'accent est mis sur le renforcement des capacités et les conseils législatifs aux pays en développement sur les éléments de flexibilité existant dans le système mondial de la propriété intellectuelle, y compris l'Accord sur les ADPIC, comme nous l'avons vu l'année dernière, et nous nous faisons ici l'écho des observations formulées par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Dans le cadre du résultat escompté n° 2.4, nous attendons avec intérêt l'engagement de l'OMPI

dans les processus de définition en cours au sein de diverses instances des Nations Unies, notamment lors de la négociation du traité sur les pandémies de l'Organisation mondiale de la Santé. En ce qui concerne leurs projets pour l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19, nous proposons de donner la priorité aux PME et aux jeunes entreprises des pays en développement qui contribuent directement ou indirectement à la lutte mondiale contre les conséquences de la pandémie. À cet égard, les jeunes entreprises des pays en développement ont besoin de davantage de possibilités de financement au niveau régional et mondial. Nous demandons à l'OMPI d'offrir une plateforme aux jeunes entreprises des pays en développement, une plateforme mondiale où elles peuvent être plus visibles pour la chaîne de valeur de l'innovation verbale.

89. La délégation de la Türkiye : La délégation de la Türkiye souhaite remercier la Suisse pour sa déclaration faite au nom du groupe B car, comme les trois autres piliers, nous sommes très attachés à l'utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et à la fourniture de services, de connaissances et de données de haute qualité en matière de propriété intellectuelle qui sont bénéfiques pour les utilisateurs du monde entier, déterminés dans le cadre du pilier stratégique n° 3. Rappelant notre satisfaction à l'égard de la vision globale axée sur les résultats articulée par les piliers stratégiques et, en complément de la déclaration faite par le groupe B, nous aimerions attirer votre attention sur le pourcentage légèrement inférieur évalué comme étant sur la bonne voie en ce qui concerne les indicateurs d'exécution sur la fondation. Nous souhaiterions que le Secrétariat nous informe sur le résultat de 76% et nous dise si la parité hommes-femmes ainsi que la représentation régionale ont joué un rôle déterminant dans ce résultat. En d'autres termes, leur degré d'importance dans la mise en place d'une culture d'entreprise dynamique permettant de travailler efficacement et en collaboration. D'après les indicateurs d'exécution inclus dans le rapport, bien que les niveaux P-4 et D-2 aient été marqués comme étant en bonne voie, les données globales montrent des pourcentages respectivement faibles allant de 18 à 34%, à l'exception du niveau P-4. Quant à la diversité géographique, elle a été marquée comme non évaluable. Par conséquent, nous serions heureux d'être informés par le Secrétariat si des travaux préparatoires sont en cours pour mieux démontrer cette question, et si nous pouvons nous attendre à des scores plus élevés pour ces indicateurs d'exécution en 2023. Nous souhaitons encourager les efforts concertés dans ces domaines afin de maintenir les résultats escomptés dans le cadre de la fondation, qui soutient directement les quatre piliers stratégiques de l'Organisation et est en relation dynamique avec eux. Conformément à la déclaration du groupe B, la Türkiye souhaite souligner l'importance de pratiques de gestion prudentes et efficaces dans l'état actuel de l'économie mondiale, et nous souhaitons encourager l'OMPI à rester vigilante et réactive face aux fluctuations économiques tout en laissant suffisamment de flexibilité pour faire face aux défis potentiels de manière efficace. En conclusion, la délégation de la Türkiye souhaite remercier le Secrétariat pour la préparation de ce rapport complet, et nous souhaitons exprimer notre appréciation à l'Organisation pour la performance financière globalement positive affichée en 2022.

90. La délégation du Japon : Tout d'abord, la délégation du Japon souhaiterait exprimer sa gratitude au président du Comité du programme et budget, ainsi qu'au sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion et au Secrétariat pour le dévouement et les efforts déployés dans le cadre de l'organisation de cette réunion. Comme c'est la première fois que nous prenons la parole, nous voudrions vous adresser, ainsi qu'aux vice-présidents, nos félicitations pour votre élection. La délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans la préparation du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022. Cette délégation tenait à faire part de ses observations sur les résultats décrits dans ce rapport. Dans l'ensemble, nous sommes heureux de constater qu'environ 75% des appels sont en bonne voie. D'un autre côté, nous reconnaissons qu'il reste des questions à traiter et nous aimerions soutenir l'amélioration des points qui ne sont pas en bonne voie. En ce qui concerne WIPO GREEN à la page 26,

l'augmentation constante du nombre de partenaires est louable, en plus de l'adéquation du transfert de technologie réalisé au Japon en 2022, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI. Nous aimerions poursuivre notre contribution afin que davantage de choses puissent être réalisées à l'avenir.

91. La délégation de la Fédération de Russie : Nous félicitons le Secrétariat pour l'élaboration du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022 (document WO/PBC/35/3 Rev.). Nous notons également le caractère exhaustif des statistiques figurant dans le rapport, les résultats positifs obtenus en matière de finances et de programmes au cours de la période considérée, ainsi que le niveau élevé d'exécution dans l'ensemble. Nous voudrions attirer votre attention sur le fait qu'au cours de la première année de mise en œuvre sectorielle du budget, l'exécution du budget n'a pas dépassé plus de 50% dans l'un ou l'autre des secteurs. Je pense que cela montre que l'Organisation a réussi à remplir ses fonctions dans le cadre d'un budget convenu, et sans augmentation injustifiée des dépenses. Nous espérons que cette dynamique positive sera maintenue. En même temps, nous aimerions demander l'aide du Secrétariat pour des éclaircissements, et éventuellement pour la présentation d'informations plus détaillées concernant la redistribution des actifs ou des dépenses pour le développement régional et national. Nous souhaiterions obtenir des informations plus détaillées sur le fait que l'exécution du budget dans ce secteur est la plus faible de tous les autres secteurs de l'OMPI. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : quelles sont les raisons de l'augmentation du budget après la redistribution des dépenses et de l'augmentation du programme et budget proposé ? Nous serions également reconnaissants au Secrétariat de nous fournir des explications plus détaillées sur les étapes spécifiques visant à soutenir la robustesse du système du PCT, et en ce qui concerne une transition vers l'utilisation des technologies en nuage pour les services mondiaux de l'OMPI. Nous voudrions également attirer une nouvelle fois l'attention sur les préoccupations exprimées par un certain nombre d'États membres à cet égard, et nous pensons donc que des informations plus détaillées aideraient les États membres à comprendre les activités actuelles de l'OMPI dans ces domaines.

92. La délégation de l'Algérie : Ma délégation remercie le Secrétariat d'avoir établi le Rapport sur l'exécution du programme en 2022, qui figure dans le document WO/PBC/35/3 Rev. Nous nous félicitons des résultats financiers positifs et des progrès accomplis par le secteur dans la réalisation des résultats escomptés en 2022, mais nous notons que 40% des résultats escomptés ne sont pas en bonne voie. Nous encourageons le Secrétariat à prendre des mesures proactives pour remettre sur les rails ces résultats escomptés durant l'exercice biennal en cours, tout en veillant à ce que tous les indicateurs d'exécution soient pertinents et accessibles sur la base du cadre SMART. Ma délégation est satisfaite des résultats obtenus dans le domaine du soutien aux CATI, avec une augmentation de 10% des CATI individuels figurant dans le répertoire des CATI par rapport à l'année précédente, et l'enregistrement de 46 réseaux nationaux durables. Nous nous félicitons également du fait que 2000 PME ont été aidées par des institutions d'appui qui utilisent des matériels ou des outils de l'OMPI. Nous encourageons l'OMPI à continuer d'améliorer ses outils et ses services en faveur des PME et des jeunes entreprises. Ma délégation note avec satisfaction que 41 offices de propriété intellectuelle ont participé à l'appui apporté aux offices de propriété intellectuelle pour l'élaboration d'initiatives de promotion des technologies vertes, WIPO GREEN. Nous souhaitons que l'OMPI poursuive ses activités de sensibilisation afin d'attirer davantage de participants au programme, y compris des pays en développement. Ma délégation apprécie le travail accompli par le réseau des bureaux extérieurs pour rapprocher l'OMPI des États membres. Cela dit, nous soulignons que les bureaux extérieurs de toutes les régions devraient être dotés d'effectifs suffisants pour assurer une gestion efficace et efficiente des programmes et en améliorer les performances conformément au cadre de gestion axée sur les résultats. Nous appelons une nouvelle fois le Secrétariat à doter le bureau extérieur de l'OMPI en Algérie du personnel nécessaire pour en assurer le fonctionnement. Nous nous félicitons de l'adhésion de l'OMPI au Groupe des Nations Unies pour le développement durable début 2022, et nous encourageons l'Organisation à mettre davantage l'accent, dans ses futurs rapports de

performance, sur les initiatives prises pour appuyer la mise en œuvre des ODD, et à élaborer des indicateurs spécifiques pour faciliter le processus engagé à cet égard en établissant un cadre de responsabilisation clair. Enfin, nous encourageons le Secrétariat à continuer de promouvoir la diversité géographique de l'OMPI au sein de son personnel, en mettant l'accent sur les régions sous-représentées, afin de remédier aux déséquilibres persistants.

93. La délégation de la République populaire démocratique de Corée : La République de Corée souhaite exprimer sa gratitude au Secrétariat de l'OMPI pour le travail accompli dans le cadre de l'élaboration du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022. Tout d'abord, la République de Corée salue le premier rapport sur le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Ce nouveau rapport sera très utile pour l'avancement et la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme sur une base annuelle. En ce qui concerne le résultat escompté n° 1, dans le cadre du pilier stratégique 3, nous constatons que le dépôt international de brevets selon le PCT continue d'augmenter régulièrement en 2022. À cet égard, la République de Corée a pu afficher le plus fort taux d'augmentation avec 6,2% du nombre total de demandes selon le PCT déposées en 2022, parmi les 10 premiers pays. Nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer les services localisés à l'appui de toutes les régions, ce qui contribuera au succès du premier service mondial de propriété intellectuelle. En ce qui concerne le résultat escompté n° 1, au titre du pilier stratégique n° 4, la République de Corée indique que la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle sera finalisée et validée dans trois pays. Nous pensons que la République de Corée possède une vaste expérience dans l'établissement d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et nous espérons partager activement notre savoir-faire avec les États membres de l'OMPI. En ce qui concerne le résultat escompté n° 2 du pilier stratégique n° 4, nous notons que la première formation annuelle sur la propriété intellectuelle et les sciences de la vie, soutenue par le fonds fiduciaire coréen, a été organisée en coopération avec l'UNESCO. Nous pensons que ce programme a contribué à réduire l'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et la République de Corée s'est engagée à poursuivre cet effort.

94. La délégation de l'Italie : La délégation de l'Italie est heureuse de prendre note des économies réalisées par l'OMPI en termes de dépenses effectives par rapport au montant budgétisé pour l'année 2022. Nous avons également noté l'efficacité des processus et des transactions en 2022, qui peut être mesurée par la baisse des coûts unitaires dans les principaux systèmes de propriété intellectuelle. Nous encourageons l'OMPI à continuer de gérer les ressources financières avec prudence, en tenant compte du fait que toutes les actions, tous les plans et toutes les initiatives devraient viser à utiliser la propriété intellectuelle pour renforcer la résilience au niveau social et économique. Cela contribuerait également à créer une perception plus positive du rôle de la propriété intellectuelle dans la société. Nous reconnaissons également que les transferts intrabudgétaires sont fonctionnels pour l'efficacité et l'impact de l'OMPI par secteur. En particulier, nous saluons toutes les mesures conçues pour soutenir les PME et les jeunes entreprises qui sont dramatiquement affectées par les résultats de la pandémie, ainsi que par le contexte géopolitique turbulent et les taux d'inflation croissants. Nous soutenons toutes les actions visant à accroître l'accès des PME au système mondial de propriété intellectuelle et leur utilisation efficace de ce système. Nous voudrions demander au Secrétariat de préciser la baisse des recettes enregistrée en 2022, qui est en fait un résultat négatif, -73%, par rapport aux estimations du budget pour la même année. Nous aimerions savoir si cela est dû à des circonstances extraordinaires, par exemple les répercussions de la pandémie, et s'il peut nous donner des détails à ce propos. Je me réfère aux chiffres du tableau de la page 5 du document, comparés à ceux de la page 55 du document.

95. La délégation de l'Espagne : L'Espagne tient à s'associer à la déclaration du porte-parole du groupe B. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation de ce rapport sur la période 2022. Comme nous prenons la parole pour la première fois, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les deux vice-présidents. Tout d'abord, nous tenons à dire que la délégation de l'Espagne estime que la situation financière de l'Organisation est



solide. On parle d'un excédent de 7,7 millions de francs suisses, à un moment crucial de l'économie mondiale, ce qui montre que le Secrétariat a bien étudié la situation et l'a bien présentée. Nous aimerions nous pencher sur ce qui se passera en 2023, en particulier l'excédent lié à cette année. En examinant les informations globales pour 2022, nous constatons que 75% indiquent un bon résultat, mais nous avons quelques doutes concernant le pilier stratégique n° 3. Là, nous avons obtenu 55%, et ici nous voudrions également ajouter notre voix à ceux qui demandent plus d'informations sur les dépenses. Nous aimerions parler des dépenses liées aux services de traduction et d'interprétation. Mais au-delà des indicateurs dont nous disposons, nous tenons à dire que nous pensons que les langues constituent un élément crucial du système des Nations Unies, car elles permettent à chacun, partout dans le monde, de comprendre les différentes complexités de tous les documents dans les différentes langues. C'est pourquoi nous demandons que ces dépenses de traduction et d'interprétation soient maintenues à un niveau adéquat. Enfin, nous attirons l'attention sur la baisse des demandes pour le système en 2022 malgré une augmentation en 2021. Comme nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, nous tenons à souligner l'importance de promouvoir les avantages de ce système particulier. Nous comprenons que les circonstances économiques sont en cause et nous voudrions demander au Secrétariat de faire de la publicité pour les services fournis par l'Organisation et de promouvoir la ratification des traités.

96. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique soutient la déclaration du groupe B et se félicite de la présentation du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022 figurant dans le document WO/PBC/35/3 Rev. L'OMPI continue de maintenir une situation financière solide en raison du volume des taxes perçues chaque année, en particulier dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid. Malgré cela, nous constatons que les recettes réelles provenant des taxes de l'Union de Lisbonne ont été inférieures à 2% des prévisions du programme de travail et budget pour 2022-2023, comme le montre le tableau 2, page 5 du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022. Cela est d'autant plus remarquable que l'Union de Lisbonne continue de fonctionner avec un déficit. Les États-Unis d'Amérique ont continué d'exhorter l'OMPI et les États membres à prendre des décisions qui conduiraient chacun des systèmes d'enregistrement à la viabilité financière et à un jour où les déposants de demandes selon le PCT n'auraient plus à subventionner les autres systèmes d'enregistrement. Les États-Unis d'Amérique continuent de soutenir que les membres de l'OMPI peuvent convenir d'ajustements qui permettront d'équilibrer les unions de l'OMPI financées par des taxes et de respecter les applications commerciales. En tout état de cause, nous encourageons et soutenons la bonne gestion par l'OMPI de l'ensemble de ses ressources, y compris la prudence, en particulier à la lumière de l'instabilité de l'économie mondiale actuelle.

97. La délégation de la Tunisie : Ma délégation souhaiterait souscrire la déclaration de la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation de ce document sur la performance de l'OMPI. Nous tenons à souligner l'importance de l'évaluation des activités et de leur impact. Nous constatons des évolutions positives dans les différents secteurs d'activité et des progrès par rapport aux objectifs recherchés. Nous constatons une demande croissante en ce qui concerne les frais d'enregistrement, ainsi qu'une volonté d'élargir le champ d'application des traités. Nous tenons à remercier l'OMPI pour le soutien qu'elle a apporté aux membres en réponse à la pandémie. Nous estimons que l'Organisation a joué un rôle de premier plan en diversifiant son soutien et en répondant aux besoins des membres pour relancer leurs économies. En ce qui concerne le développement, ma délégation aurait souhaité que ces rapports sur la performance soient plus lisibles en termes d'actions de développement et d'objectifs atteints. Il aurait été utile de disposer d'une ventilation spécifique des fonds consacrés au développement, d'une ventilation géographique de ces dépenses, et en ce qui concerne les dépenses en faveur du développement durable. Nous tenons à remercier l'Organisation pour ses efforts en faveur de la diversité linguistique. Nous aimerions également encourager l'Organisation à utiliser les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle afin de s'assurer que nous gardons notre

place de chef de file, en tant qu'Organisation. En ce qui concerne la parité géographique et la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation, nous voudrions encourager l'OMPI à intensifier ses efforts afin d'atteindre ses objectifs. Nous pensons qu'il serait également utile de disposer de données sur la répartition géographique des postes de haut niveau à l'OMPI. Nous sommes également ravis de constater que le nombre de personnes bénéficiant des programmes d'appui aux inventeurs augmente et qu'il existe des incitations pour les jeunes en matière de propriété intellectuelle.

98. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous sommes reconnaissants pour la présentation du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022 contenue dans le document WO/PBC/35/3 Rev. Ma délégation est heureuse de constater que le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI a été enrichi de tableaux de bord stratégiques ainsi que d'une vue d'ensemble de la performance par résultats escomptés. Nous souhaiterions également faire remarquer avec satisfaction les performances financières et programmatiques positives de l'Organisation en vue d'atteindre les résultats escomptés pour l'exercice biennal 2022-2023. Nous apprécions la performance de l'OMPI dans la promotion de séminaires et d'ateliers de renforcement des capacités pour les industries qui ont connu une croissance significative pendant la pandémie, en renforçant la compréhension de la manière d'utiliser le système de propriété intellectuelle, y compris pour l'industrie des jeux vidéo, afin de renforcer l'autonomie des jeunes entrepreneurs. Nous reconnaissons l'importance de la nouvelle mise en place d'e-Lisbon, le récent système informatique de gestion du Service d'enregistrement de Lisbonne, qui a été lancé au cours du premier semestre 2022. Le système fournit des services en ligne aux autorités compétentes du système de Lisbonne, y compris des services de dépôt électronique pour toutes les transactions de Lisbonne, ce que ma délégation a déjà suggéré dans de nombreuses discussions pertinentes par le passé. Tout en reconnaissant les efforts positifs déployés par le Secrétariat pour améliorer et faciliter l'adaptation des connaissances, du transfert et de la technologie aux plateformes et outils de l'OMPI fondés sur la propriété intellectuelle afin de relever les enjeux mondiaux, nous demandons des éclaircissements sur la manière dont une intégration explicite et meilleure du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI peut être réalisée dans le contexte du Comité du programme et budget (PBC). Étant donné que différents États membres ont proposé plus tôt dans la journée que les activités de l'OMPI contribuent aux ODD et aux recommandations du Plan d'action pour le développement, nous suggérons que tous les États membres recherchent un accord sur la manière dont le programme et budget devrait articuler l'intégration des ODD et du Plan d'action pour le développement dans le cadre stratégique de l'OMPI et au sein de ses programmes. Nous invitons les différents secteurs de l'OMPI à inscrire à leur ordre du jour des projets d'assistance technique et de renforcement des capacités liés aux infrastructures de propriété intellectuelle, et nous pensons que cela profiterait à tous les pays en améliorant les services de propriété intellectuelle.

99. La délégation du Canada : Le Canada tient à remercier le Secrétariat pour la préparation du rapport et félicite la direction et le personnel de l'OMPI pour leurs nombreuses réalisations. Le Canada se félicite du lancement du plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et suivra avec beaucoup d'intérêt les progrès réalisés dans ce domaine. Nous saluons les efforts déployés par l'OMPI pour promouvoir et faciliter l'accès des groupes sous-représentés à l'utilisation de la propriété intellectuelle. Le Canada encourage l'OMPI à poursuivre ces efforts et à continuer de proposer des initiatives ambitieuses et novatrices dans ce domaine. Le Canada félicite également le Secrétariat pour la réussite de la première année du Programme des jeunes experts et aimerait savoir si les participants ont eu l'occasion de donner leur avis sur le programme et leur expérience et si cet avis sera incorporé dans l'évaluation des performances du programme. Le Canada profite de cette occasion pour remercier les participants de cette année et leur souhaite beaucoup de succès dans leurs projets futurs. Le Canada note que, bien que l'objectif soit considéré comme étant en bonne voie, la représentation des femmes dans les postes de niveau D-2 reste inférieure à celle de 2014-2015, et souhaiterait obtenir davantage de détails sur les efforts qui seront déployés

pour atteindre les objectifs à ce niveau, ainsi que pour les postes de niveau P-5 et D-1. Enfin, le Canada souhaiterait également obtenir davantage de détails sur les résultats rapportés pour la plateforme WIPO GREEN et sur la manière dont l'OMPI se propose d'atteindre ses objectifs dans ce domaine.

100. La délégation de l'Ouganda : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je souhaiterais remercier le Secrétariat pour la présentation du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022. L'Ouganda souscrit à la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains. L'Ouganda note que la part de la région dans le nombre de dépôts de brevets dans le cadre du PCT est très faible. Le Plan d'action pour le développement soutient les efforts qui doivent être renforcés pour que personne ne soit laissé pour compte. Par exemple, la contribution de l'OMPI aux activités de renforcement des capacités telles que les ateliers et les séminaires semble à l'arrêt, ce qui limite l'impact durable de cette activité. Nous demandons donc à l'OMPI d'augmenter le budget alloué à cette activité afin que l'ensemble du système international de propriété intellectuelle en bénéficie.

101. La délégation de la Suède : Tout d'abord, nous aimerions soutenir la déclaration de la Suisse au nom du groupe B. Nous tenons à féliciter l'OMPI pour son excellent résultat économique en 2022. L'on constate que le système du PCT est le socle de l'économie de l'Organisation avec un excédent de 120 millions de francs suisses. Je me demande s'il a été envisagé de réviser les taxes du système. Des groupes d'intérêt en Suède ont demandé une diminution du montant des taxes du PCT.

102. Le président : Dans la mesure où les groupes régionaux et les délégations nationales ont posé un grand nombre de questions qui pourraient nécessiter une réponse exhaustive de la part du Secrétariat, je suggère de prendre 15 minutes de pause afin de permettre au Secrétariat de préparer toutes les réponses. Nous espérons que vous disposerez d'informations complètes et que vous serez en mesure de clore le point 5 de l'ordre du jour. Le Secrétariat m'informe également que du café a été préparé dans la salle principale. Nous reprendrons la session de l'après-midi de notre comité au point de l'ordre du jour que nous avons laissé en suspens. Je suis très généreux avec les temps de parole, mais je dois vous prévenir que je ne le fais que parce que nous sommes lundi. C'est notre premier jour de travail et demain, si nous n'avancions pas plus rapidement, je vais devoir me montrer plus sévère quant au temps de parole. Maintenant, pour répondre aux questions posées par les différentes délégations, je vais donner la parole à la directrice de la Division de l'exécution des programmes et du budget, qui donnera également la parole à d'autres fonctionnaires de l'OMPI afin de répondre à toutes les questions.

103. Le Secrétariat : Merci beaucoup à l'ensemble des délégations pour toutes vos questions. Je vais tenter de répondre à certaines d'entre elles, puis je passerai la parole à certains de mes collègues afin qu'ils vous donnent plus de détails. Tout d'abord, je voudrais répondre à la question sur le pilier stratégique n° 3. Un certain nombre de délégations ont remarqué que le pilier stratégique n° 3 était réalisé à 55% et en ont demandé les raisons. Dans le pilier stratégique n° 3, un certain nombre d'indicateurs concernent les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et donc le nombre de demandes reçues dans le cadre du PCT, de Madrid et de La Haye. Dans certains cas, pour certains systèmes, nous n'avons pas atteint l'objectif de la première année par rapport à la prévision des demandes estimées dans le programme budgétaire pour 2022-2023, et par conséquent ces indicateurs ne sont pas conformes au programme de travail et budget. C'est la première raison. La deuxième raison est qu'un certain nombre d'enquêtes de satisfaction ne sont réalisées que sur une base bisannuelle, de sorte que nous ne disposons pas de données sur la performance au cours de la première année de l'exercice biennal, mais nous leur rendrons compte dans le rapport de fin d'exercice. Cela signifie que vous disposerez des données de performance à la fin de l'année. En ce qui concerne les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, nous espérons évidemment qu'ils reprendront en 2023 afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

Ensuite, si vous le permettez, il me semble que la délégation de la Pologne a posé des questions au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes sur ce que nous faisons pour les principaux indicateurs d'exécution, qui n'étaient pas sur la bonne voie, qui ont été évalués ou qui n'ont pas pu l'être. Nous avons abordé la question des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Nous espérons qu'ils seront en bonne voie en 2023. Pour certains indicateurs de l'enquête de satisfaction, nous ne disposons pas de données et d'informations suffisantes sur la performance en 2022. Là encore, il ne s'agit pas seulement de la grande enquête sur les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, mais aussi d'autres activités dans d'autres secteurs. Nous espérons obtenir des informations à ce sujet en 2023 afin de pouvoir vous en faire part. Quelques indicateurs d'exécution ont été abandonnés. Je peux citer l'exemple de WIPO Re:Search qui a été retiré à la fin de 2022 et qui, de toute évidence, ne sera pas accessible pendant cet exercice biennal. Il a été observé que le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI a été réduit en taille par rapport à celui de l'exercice biennal 2018-2019. Rappelons les deux raisons principales à cela. La première est que dans le nouveau Comité du programme et budget (PBC), dans le nouveau Plan stratégique à moyen terme et le programme de travail et budget pour 2022-2023 qui en découle, nous sommes passés d'environ 270 indicateurs d'exécution à 75 dans le programme de travail et budget actuel. Cela signifie, par définition, que nous avons réduit le cadre des résultats, que nous avons réduit nos indicateurs d'exécution pour nous concentrer sur les plus essentiels pour mesurer la performance de l'Organisation. Par définition, le rapport sur ces questions sera réduit parce que leur nombre a réduit. Une autre raison est que nous pensions que le rapport 2018-2019 était beaucoup trop long. Nous avons donc introduit une nouveauté, pour la première fois je crois dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI pour 2020-2021, à savoir l'introduction de codes QR pour tous les détails par secteur. D'abord par programmes, en fait, parce qu'il s'agissait de 2021 et que nous avons encore les 31 programmes, puis dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022, par secteur. Nous disposons de tous les détails sous-jacents. Il peut sembler moindre, mais il n'y a aucune perte d'informations car vous pouvez accéder aux informations plus détaillées via le code QR. Je crois qu'il y avait également une question concernant le budget après transfert pour le Secteur du développement régional et national. Si je peux me permettre de rappeler les règles de transfert, la règle de transfert de l'article 3.4 du règlement financier mentionne 5% du secteur bénéficiaire ou 1% du budget de l'Organisation. Je crois que le transfert du Secteur du développement régional et national, en ce qui concerne le budget de l'Organisation, était de 0,6%, comme le montre le tableau de l'annexe, et je pense donc que nous respectons pleinement la règle du transfert. La raison de ce transfert est la réorganisation et le transfert du programme de formation interne de la DGRH à l'Académie. Dans la mesure où l'Académie organise toutes les formations, il a été estimé que c'était le bon endroit et pour la coordination des programmes de formation interne. C'est la raison principale du budget après transfert. Je crois qu'il y avait une question connexe, qui demandait essentiellement : pourquoi avons-nous effectué le transfert? L'utilisation du budget est la plus faible des secteurs pour le Secteur du développement régional et national. Elle s'élevait à 43%, mais je crois qu'en réalité, tous les secteurs se situaient entre 43 et 46%, si je ne m'abuse. La différence n'est donc pas si grande. Mais encore une fois, la raison du transfert était le transfert du programme de formation interne, et pas nécessairement pour leur donner plus de fonds pour les activités traditionnelles. Pour la délégation de l'Espagne, juste pour la rassurer, les dépenses pour les services de traduction et d'interprétation sont maintenues à un niveau adéquat. Il s'agit simplement d'une assurance. Je crois qu'il y a également eu une question sur la projection pour 2023. Dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI, nous rendons compte des résultats financiers pour 2022 et des prévisions pour 2023. Vous l'avez en fait dans le document suivant, Résultats préliminaires pour 2023, que nous allons examiner. Le tableau 5 de ce document présente une projection des dépenses biennales. Il s'agit donc de prendre en compte les chiffres réels de 2022 et de faire une projection pour 2023. En ce qui concerne la ventilation des dépenses de développement, nous rendons généralement compte des dépenses de développement et de leurs détails dans le rapport biennal, non pas dans le premier rapport de l'exercice biennal ni dans le rapport sur l'état d'avancement, mais dans le rapport complet de l'exercice biennal.

Dans ce rapport, vous disposerez d'un rapport complet par secteur et résultats escomptés sur les dépenses de développement. En ce qui concerne la question relative au projet du Plan-cadre d'équipement, la plateforme informatique de Madrid, je passe la parole au directeur du système de Madrid.

104. Le Secrétariat : Je crois que la question concernant la plateforme informatique du système de Madrid comportait deux parties. La première partie concernait le rythme des progrès et la seconde partie la référence aux changements organisationnels comme raison de ne pas encore finaliser la feuille de route pour l'ensemble du projet. En commençant par la première partie, le rythme des progrès, il convient de distinguer une première période allant de 2016 à 2020. Rappelons que le financement de ce projet a été approuvé, je crois, en 2016. Au cours de cette période initiale entre 2016 et 2020, le Secrétariat a consacré un temps considérable à la préparation du projet en termes de conception et de planification. Toute lenteur, je pense, a vraiment eu lieu durant cette période. Depuis lors, de 2020 à 2022 et maintenant 2023, je pense qu'il est juste de dire que le rythme s'est considérablement accéléré, et nous n'avons commencé à dépenser de l'argent pour la première fois qu'en 2020, seulement 60 000 francs suisses en 2020. Fin 2022, nous avons déjà dépensé 32% du budget. Je pense que dans la phase actuelle, nous avons accéléré les progrès et le rythme de manière significative. Par souci d'exhaustivité, je voudrais également ajouter que, malgré l'accélération de ce rythme, nous sommes toujours confrontés à certains défis. Le principal a été correctement identifié dans le registre des risques qui l'accompagne, où nous indiquons que notre rythme est encore quelque peu entravé par la difficulté d'obtenir ou de se procurer des ressources techniques. Il reste difficile de trouver les bons architectes techniques et développeurs pour progresser rapidement, mais dans l'ensemble, nous sommes assez satisfaits de nos progrès par rapport à la période initiale. En ce qui concerne la deuxième partie de la question, les changements organisationnels qui expliquent que la feuille de route ne soit pas finalisée s'expliquent par le fait que depuis quelques années, dans la nouvelle administration, nous collaborons beaucoup plus étroitement sur le plan horizontal. Concrètement, cela signifie que l'informatique centrale travaille désormais beaucoup plus étroitement avec les secteurs d'activité chaque fois que nous développons de nouveaux composants ou projets informatiques significatifs. Alors que le premier projet de feuille de route globale pour le système informatique de Madrid était déjà prêt, nous n'avons pas encore eu l'occasion de procéder à une analyse détaillée et à une discussion de ce plan global avec le service informatique central. C'est en cours actuellement. Nous avons entamé ce processus il y a quelques mois et nous pensons qu'il sera finalisé en 2024. Au cours de l'année, nous disposerons de la feuille de route finalisée, que nous serons heureux de présenter aux États membres s'ils le souhaitent.

105. Le Secrétariat : Un certain nombre de délégations ont mentionné et demandé davantage d'informations sur les activités de coordination et de mise en œuvre liées au Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Je voudrais donner la parole au sous-directeur général pour le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux.

106. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Je me souviens qu'il y a eu deux observations ou questions spécifiques, l'une émanant de la représentante permanente adjointe du Ghana. Je crois qu'elle s'exprimait au nom du groupe des pays africains. L'autre observation a été formulée par la délégation de l'Algérie. Pour commencer avec le Ghana, si j'ai bien compris, la question était de savoir ce que l'OMPI a fait en termes de coordination et de rapports sur les travaux de l'OMPI relativement aux ODD. À cet égard, je commencerai par rappeler que l'OMPI a rejoint le Groupe des Nations Unies pour le développement durable l'année dernière, en janvier 2022. L'une des conditions de notre adhésion, lorsque vous, les États membres, nous avez demandé d'adhérer, est que nous devions fournir des rapports annuels sur notre expérience au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Nous avons déjà fourni un rapport préliminaire dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI, qui vous est soumis pour cette réunion. Le mois

dernier, lors de la réunion du Comité du développement et de la propriété intellectuelle, l'Organisation a présenté aux États membres un rapport complet expliquant ce que nous avons fait pour les ODD et sollicitant votre avis et vos observations sur notre action dans ce domaine. En ce qui concerne les ODD, l'OMPI organise, la semaine prochaine, une grande conférence sur le système de propriété intellectuelle en relation avec les ODD, organisée conjointement avec le Gouvernement portugais. Il aura lieu à Lisbonne et nous avons invité tous les États membres, mais plus particulièrement les pays de la CPLP (Communauté des pays de langue portugaise), ainsi que les pays ibéro-pacifiques. Il s'agira d'un débat sur le rôle du système de propriété intellectuelle et de l'innovation, en général en ce qui concerne le développement durable, et sur la meilleure façon d'interagir avec ces deux éléments. Bien entendu, les débats impliqueront des membres non seulement des gouvernements, mais aussi du secteur privé, du monde universitaire et de toutes sortes de parties prenantes avec lesquelles nous travaillons à l'OMPI. L'idée est de les faire débattre et partager leurs expériences relatives au système de propriété intellectuelle et son impact sur les objectifs de développement durable. L'OMPI participe également activement à divers volets des ODD. Deux exemples rapides : en septembre, à New York, se tiendra un sommet sur les ODD, et l'OMPI participe aux préparatifs de ce sommet. Nous participons également au groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur notre programme commun. Tout cela se fait en coordination avec l'ONU elle-même, ici à Genève, avec l'ONU à New York, ainsi qu'en tandem avec d'autres agences spécialisées, y compris l'UNESCO, l'UIT, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et, bien sûr, le CCI, etc. En ce qui concerne la question de l'Algérie, il s'agissait plutôt d'une observation, si j'ai bien compris – l'Algérie suggérait que l'OMPI, s'agissant de WIPO GREEN, devrait essayer d'impliquer les pays en développement dans ce programme. Je peux confirmer à la délégation de l'Algérie qu'en fait, c'est exactement ce que nous avons fait, en ce qui concerne ce que l'on appellera les projets d'accélération. Ces projets ont un impact sur le terrain. Seuls les pays en développement y participent pour l'instant. Jusqu'à présent, nous avons le Brésil, le Chili, l'Argentine, l'Indonésie, la Chine, et nous espérons nous étendre à l'Asie centrale et à l'Afrique. J'espère que nous pourrions peut-être approcher la mission permanente de l'Algérie pour voir comment faire en sorte que l'Algérie devienne le premier pays africain à rejoindre les projets d'accélération. Je crois que ce sont les observations qui ont été abordées concernant les ODD.

107. Le Secrétariat : Je pense que les délégations de la Chine et de la Russie ont des questions concernant l'approche par projet du Fonds pour le développement régional et national – ce qui est nouveau dans l'approche par projet, la coordination avec les divisions régionales et l'équipe du projet du Secteur du développement régional et national. Je voudrais donner la parole au sous-directeur général pour le Secteur du développement régional et national.

108. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : Je voudrais répondre aux deux questions de la délégation de la Chine, l'une sur la mise en œuvre et l'autre sur la coordination entre l'équipe et les divisions régionales. J'aimerais vous informer que l'équipe de projet du Secteur du développement régional et national a été créée en février 2022 pour mettre en œuvre des projets opportuns et efficaces sur le terrain, à la demande des hauts fonctionnaires des États membres, tels que les premiers ministres et les ambassadeurs. La mise en œuvre se fait sur le terrain pour les bénéficiaires, notamment les PME, les jeunes et les entrepreneuses. La durée des projets est généralement comprise entre six et 11 mois, et l'accent est mis sur l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance des entreprises et de développement durable. Nous fournissons, dans le cadre de projets, des services de coaching, de mentorat et de formation. Nous élaborons des stratégies de marque, de conception et d'emballage, et apportons notre assistance à l'enregistrement des marques, ou des marques collectives, en fonction des produits des bénéficiaires. En ce qui concerne la coordination proprement dite, la majeure partie de l'équipe est transférée depuis une division régionale. L'équipe travaille et se coordonne étroitement avec les divisions régionales, y compris, dans un premier temps, pour l'élaboration du plan de travail entre les deux divisions.

Les collègues collaborent très étroitement. L'impact de ce projet sur le terrain va au-delà des séminaires ou des ateliers. Nous accompagnons avec les bénéficiaires pendant six à 11 mois, jusqu'à l'achèvement du projet. Je souhaite vous informer que l'équipe de projet de mon bureau a pour mission de développer la manière dont nous réalisons des projets ayant un impact sur le terrain pour les États membres, comme l'a indiqué la délégation du Pakistan. Je souhaite également vous informer qu'actuellement, des projets similaires ayant un impact sur le terrain commencent à être entrepris par les divisions régionales de l'Afrique, des pays arabes, des pays d'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que par les pays les moins avancés. N'hésitez pas à demander plus d'informations si vous en avez besoin.

109. Le Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le sous-directeur général du Secteur du développement régional et national. Je voudrais maintenant passer à un certain nombre de questions sur la cybersécurité, les technologies en nuage, etc. Notre directeur de la sécurité est présent, ainsi que l'ensemble de nos informaticiens dans les coulisses. Je voudrais donner la parole à notre directeur de la sécurité.

110. Le Secrétariat : En réponse à la question de la délégation de la Chine sur l'absence apparente d'activités signalées dans le cadre du projet de plateforme résiliente et sécurisée pour la mise en œuvre des technologies de sécurité, je rappelle que le projet, la migration vers la mise en œuvre hybride, n'a été approuvé par les assemblées générales qu'en juillet 2022. Par conséquent, le second semestre 2022 a été consacré à la planification et à la conception des architectures de sécurité, dans le cadre d'une collaboration très étroite entre les membres du projet de plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, nos collègues de la Division des technologies de l'information et de la communication, et mon équipe de la Section de la sécurité de l'information avec notre architecte principal de la sécurité. Il faut du temps pour élaborer ces conceptions architecturales afin de s'assurer que les technologies les mieux adaptées aux besoins sont sélectionnées et conçues pour être mises en œuvre correctement. C'est pourquoi l'activité rapportée sur le quarante et unième Plan-cadre d'équipement est très limitée pour le second semestre 2022. En ce qui concerne l'autre question de la délégation de la Chine sur les postes dans le nuage et sur l'existence ou non d'un poste d'expert en sécurité des données dans le nuage, ce n'est pas le cas. Il n'y avait pas d'expert en sécurité des données pour les nuages annoncés ou recherchés. À l'OMPI, les capacités en matière de sécurité de l'information sont distinctes des capacités du Département des technologies de l'information et de la communication. Nous maintenons une approche de séparation des tâches et estimons que les ressources disponibles, tant dans la section de la sécurité de l'information que dans les divisions informatiques, sont suffisamment qualifiées en matière de sécurité des données dans l'informatique en nuage et dans les technologies de sécurité natives de l'informatique en nuage. La publication d'une annonce pour un poste spécifique n'a pas été jugée nécessaire à ce stade.

111. Le Secrétariat : Je voudrais maintenant me tourner vers notre directeur financier pour deux questions – la première était une question de la délégation de la Chine sur les nouvelles méthodes de paiement, et la seconde était une question de la délégation de l'Italie sur la raison pour laquelle les recettes accessoires sont moindres en 2022 par rapport à ce que nous avons budgété.

112. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question de la délégation de la Chine, nous étudions en effet d'autres méthodes de paiement et, en fait, nous envisageons actuellement Alipay et WeChat Pay. Nous acceptons déjà la carte de crédit China Union Pay pour les déposants chinois. En ce qui concerne la deuxième question de la délégation de l'Italie, différents flux de recettes sont comptabilisés dans les recettes accessoires. L'un des flux est celui des gains et pertes de change. L'OMPI tient divers comptes dans des devises autres que le franc suisse à des fins opérationnelles, mais ils doivent en fin de compte être convertis en francs suisses. L'année dernière, lorsque nous avons procédé à cette opération, nous avons essentiellement subi des pertes de change, qui ont été comptabilisées dans les recettes accessoires. De même, nous effectuons occasionnellement des placements en devises

étrangères à partir de notre trésorerie d'exploitation et, bien que nous obtenions un rendement net positif sur ces placements, nous pouvons à nouveau subir des pertes lorsque nous reconvertissons ces placements en francs suisses, et ces pertes sont également comptabilisées dans les recettes accessoires. Les intérêts que nous percevons sur ces placements sont comptabilisés ailleurs. Comme je l'ai dit, les intérêts moins les pertes de change donnent toujours un rendement positif sur les placements, mais nous comptabilisons les pertes à un endroit différent des intérêts.

113. Le Secrétariat : Un certain nombre de délégations ont mentionné l'importance de la parité entre les sexes et de la représentation géographique, notamment les délégations de la Türkiye et du Canada. Je donne la parole au directeur du département de la gestion des ressources humaines.

114. Le Secrétariat : Je voudrais juste rappeler à tout le monde que, lors de sa dernière réunion en juillet 2022, le Comité de coordination de l'OMPI a demandé au Secrétariat d'inclure systématiquement dans son rapport annuel sur les ressources humaines des informations détaillées sur les mesures concrètes prises pour améliorer l'équilibre géographique pour les postes soumis à la répartition géographique ainsi que la parité entre les sexes dans tous les secteurs de l'OMPI et à tous les niveaux. Je tiens donc à vous rassurer : ce rapport est en cours de finalisation et sera soumis avant les assemblées. Nous serons également disponibles pour vous donner plus de détails car, bien sûr, nous pouvons citer une partie de ce qui figure dans le rapport, mais celui-ci ne peut pas nécessairement tout comprendre. Il s'agit d'ailleurs d'un travail en cours. Nous poursuivrons, dans le courant de l'année, les discussions, y compris par l'intermédiaire des coordinateurs régionaux, sur ce sujet. Dans l'ensemble, la délégation de la Tunisie a fait référence aux données. En effet, la première partie de notre travail a consisté à nous concentrer sur les données, car il est particulièrement difficile de mesurer tant que nous n'avons pas de données, et nous cherchons maintenant à élaborer une ébauche de plan d'action sur ce que nous pourrions faire afin d'être en mesure de proposer différentes mesures et d'en mesurer l'impact. Nous reviendrons vers vous. Par ailleurs, il convient de noter que nous communiquons deux fois par an à tous les États membres les données relatives à la représentation géographique et à la parité hommes-femmes. La dernière date de décembre 2022 et a été distribuée il y a peu. Comme nous l'avons dit, je répondrai avec plaisir et discuterai avec toute délégation qui le souhaiterait avant les prochaines réunions, mais nous veillerons également à fournir des informations détaillées.

115. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Je voudrais tout d'abord apporter quelques éclaircissements et rassurer sur les 88 millions de francs suisses de pertes sur placements, que nous n'avons certainement pas pris et que nous ne prenons pas à la légère. En ce qui concerne notre propre processus interne, il s'agit d'une question qui a évolué au cours de l'année dernière et qui est devenue plus claire à la fin de l'année. Cette question a été suivie de très près par notre Comité consultatif pour les placements, le groupe interne que je préside et qui bénéficie de la participation de nos conseillers en placements externes pour nous offrir une expertise extérieure. Ce groupe fait ensuite rapport, et il l'a effectivement fait sur cette question à plusieurs reprises, au Groupe de gestion des risques, qui est le groupe central sur les risques dans l'ensemble de l'Organisation et qui est présidé par le Directeur général, et encore une fois, nous avons eu plusieurs conversations au sein de cette instance sur ce qui se passait. Les conclusions de ces discussions sont résumées ci-dessous. Tout d'abord, en réponse à la question de la délégation de la Chine, je pense que la politique a été suivie, ou, en d'autres termes, qu'il n'y a pas eu de placements malhonnêtes ou d'erreurs d'affectation. Toutes ces pertes ont été purement le résultat d'ajustements sur l'ensemble du marché, et donc, chaque fonds avec un profil de risque similaire, un ensemble similaire d'allocations d'actifs, a chuté d'un montant équivalent. Nous avons vu cela dans d'autres fonds de placement, par exemple dans des fonds de pension ou d'autres pools d'actifs qui sont détenus pour compenser les obligations de l'assurance maladie après la cessation de service. Cet ajustement du marché a été, pour l'essentiel, motivé, bien entendu, par la hausse des taux



d'intérêt. Notre portefeuille est fortement pondéré par des placements à revenu fixe. Avec la hausse des taux d'intérêt mondiaux, le prix multimarché de ces obligations a chuté, ce qui est décevant mais pas inattendu. Si l'on considère l'ensemble de nos actifs et de nos passifs, notre position d'actif net, ce qui s'est également produit, c'est qu'avec l'augmentation des taux d'intérêt, le facteur d'actualisation appliqué à nos obligations à long terme a augmenté. Ainsi, nos obligations à long terme ont en fait diminué davantage que la baisse des actifs du portefeuille de placements. Notre actif net a en fait augmenté en raison de cette hausse des taux d'intérêt. Je pense que vous avez posé la question de savoir si la politique pouvait être améliorée, si elle devait être modifiée. Lorsque nous l'avons examinée, nous n'avons pas identifié de besoin de changement immédiat. Je pense que nous sommes revenus au point où la politique a été conçue à l'origine, il y a cinq ou six ans. Lorsque la politique a été conçue, elle l'a été en tenant compte de l'environnement des taux d'intérêt négatifs. Ainsi, si nous détenions de l'argent sur des comptes bancaires en Suisse, nous devrions payer la banque pour qu'elle conserve l'argent. Ces taux d'intérêt négatifs sont passés à environ 0,75%, 75 points de base. Ainsi, si nous avons gardé de l'argent à la banque au cours des cinq dernières années, nous aurions déboursé un montant assez important par rapport au coût de détention de l'argent à la banque. Donc, si l'on examine la stratégie sur les horizons temporels pour lesquels elle a été conçue, c'est-à-dire à moyen terme, on constate qu'elle a largement réussi et qu'elle a été globalement neutre en termes de réalisation de ses objectifs. Enfin, alors que le comité continue d'examiner la question, ce que la politique nous permet de faire, et nous en avons profité, c'est de réduire légèrement le risque par étapes. Là où la politique est autorisée et où cela s'est avéré judicieux, nous avons commencé à réduire légèrement les risques. Mais dans l'ensemble, je pense que la politique est encore largement adaptée à l'objectif visé.

116. Le Secrétaire : Il me semble, d'après mes notes, que nous avons terminé la série de questions. J'espère que nous avons apporté des réponses satisfaisantes, mais nous sommes prêts à répondre à toute autre question.

117. Le président : Merci beaucoup de me redonner la parole après toute une série de réponses aux questions des délégations. Je pense qu'il serait tout à fait légitime que les délégations aient d'autres questions, et nous allons rouvrir la discussion.

118. La délégation du Pakistan : Je m'excuse de demander à nouveau la parole, mais je vais essayer d'être très bref. J'aurais une question, quelques observations et une suggestion. En ce qui concerne l'information selon laquelle plus de 40 pays ont bénéficié ou ont demandé l'aide de l'OMPI dans le cadre de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19, et bien que le document lui-même contienne une très bonne élaboration des activités qui ont été menées jusqu'à présent, nous ne pouvons trouver aucune information concernant ces projets dans plus de 40 pays. Nous aimerions donc savoir quels types de projets ont été menés dans le cadre de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19. Nous souhaitons également savoir si les projets mentionnés ici bénéficient d'une allocation budgétaire supplémentaire ou distincte ou s'ils sont déjà pris en compte dans d'autres secteurs de l'OMPI. Deuxièmement, je pense qu'il serait utile d'annexer les informations sur ces projets à ce document ou au moins d'améliorer ces informations sur la page Web dédiée à cet effet. Enfin, lors des réunions précédentes, y compris au sein du CDIP, nous avons demandé un modèle standard de demande d'assistance pour les ODD. Je pense que cela s'applique également à l'assistance de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19. Nous voudrions réitérer notre proposition au Secrétaire d'organiser également des sessions d'information, comme cela a été fait pour l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 et pour les objectifs de développement durable, afin que les États membres sachent comment s'appliquer et quelle voie suivre. Encore une fois, je pense qu'il serait très utile que nous disposions d'un modèle standard de demande d'assistance pour les projets relevant de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 ainsi que pour les ODD.

119. La délégation de la Chine : Lors de la précédente session du PBC, l'année dernière, en communication avec le Secrétariat, nous avons proposé quelques mesures, et le Secrétariat a réagi très positivement. Ces mesures comprennent l'informatique de confiance et l'informatique de protection de la vie privée. Ces mesures ont été prises en compte de manière positive lors de notre intervention auprès du Secrétariat. Ainsi, les mesures que j'ai mentionnées n'ont pas été clarifiées par le Secrétariat. Par conséquent, j'attends toujours des éclaircissements de la part du Secrétariat et je souhaite savoir si elles seront poursuivies. Deuxièmement, dans mon intervention du matin, j'ai également mentionné dans le rapport du CCI, dans la communication entre le Secrétariat et l'AWS, que nous aimerions également obtenir quelques éclaircissements sur les détails de cette communication. Il s'agit du nuage de sécurité des données.

Deuxièmement, en ce qui concerne ce que le directeur financier a dit à propos de l'élargissement des modalités de paiement, je suis très reconnaissant à l'OMPI d'avoir pris en compte nos suggestions. En ce qui concerne les propos de la directrice de la Division de l'exécution des programmes et du budget sur le transfert budgétaire, je viens de jeter un coup d'œil à la version anglaise du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI, et comme l'anglais n'est pas ma langue maternelle, il se peut qu'il y ait une incompréhension à ce sujet. En effet, je prendrai contact avec le Secrétariat après la réunion. C'est tout pour l'instant.

120. La délégation de l'Ouganda : Mon observation porte sur l'allocation budgétaire pour les activités de renforcement des capacités, qui semble statique ou identique d'un bout à l'autre. Nous nous demandons si, bien sûr, compte tenu des contraintes budgétaires, cette allocation pourrait être basée sur les besoins budgétaires des activités dans les différents pays plutôt que d'avoir une allocation statique pour certaines de ces activités de renforcement des capacités.

121. La délégation de l'Algérie : Je voudrais revenir sur la question de l'administrateur externe. Nous avons plaidé pour l'amélioration de la dotation en personnel des bureaux extérieurs en Afrique, en particulier du bureau en Algérie, mais nous n'avons constaté aucune amélioration alors que cela fait trois ans que nous avons demandé au Secrétariat de fournir une dotation en personnel adéquate sur la base de la charge de travail du bureau extérieur de l'Algérie. Cette demande n'ayant pas été satisfaite jusqu'à présent, nous souhaiterions obtenir davantage d'éclaircissements sur la politique des ressources humaines visant à doter les bureaux extérieurs de toutes les régions d'un personnel adéquat, sur un pied d'égalité.

122. Le président : Je vais marquer une petite pause de deux ou trois minutes, mais je vous demande de ne pas quitter la salle parce que nous allons reprendre immédiatement après ces deux ou trois minutes, et j'espère que nous clôturerons le point 5 avant la fin de cet après-midi. Reprenons la session de ce comité. Je vais donner la parole au contrôleur pour qu'il réponde à quelques questions. Le contrôleur donnera également la parole à d'autres fonctionnaires, le cas échéant, pour des réponses.

123. Le Secrétariat : Pour répondre à la question de la délégation du Pakistan, nous ajouterons les réponses à vos questions au document de questions-réponses. Nous essaierons d'en rendre compte dans le document de questions-réponses qui sera prochainement mis à jour. Je passe la parole à la directrice de la Division de l'exécution des programmes et du budget.

124. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question de la délégation du Pakistan sur l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19, ce sujet a soulevé un certain nombre de questions. Je voudrais donner la parole au sous-directeur général pour le Secteur du développement régional et national pour ces questions.

125. Le sous-directeur général, Secteur du développement régional et national : En ce qui concerne la délégation du Pakistan, je voudrais dire très brièvement, premièrement, que les détails du projet seront communiqués sur demande et, deuxièmement, que nous avons pris note de votre proposition de mettre à disposition le modèle de demande d'assistance à cet égard. En ce qui concerne le l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19, j'ai

ici avec moi, pour que vous puissiez me contacter après la réunion, le responsable du programme pour l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19.

126. Le Secrétariat : La délégation de l'Ouganda a posé une question sur le projet de renforcement des capacités. La question est en fait liée à la politique relative aux réunions de l'OMPI, qui prévoit jusqu'à présent de plafonner la contribution à 3000 francs suisses au niveau national et à 5000 francs suisses au niveau régional. La question, je crois, s'inscrivait dans ce contexte. J'ai le plaisir de vous informer que nous venons de réviser la nouvelle politique en matière de réunions et que ces plafonds ont été supprimés. En ce qui concerne la question de la délégation de la République islamique d'Iran, je crois qu'il s'agissait d'une question générale sur le renforcement des capacités. Il convient de noter que le renforcement des capacités est mis en œuvre dans tous les secteurs de l'Organisation. Il ne se limite pas au Secteur du développement régional et national. Je voudrais juste dire que tout ou presque figure dans le pilier stratégique n° 4. Je suis heureux de fournir des informations plus détaillées de manière bilatérale si cela peut s'avérer utile. En outre, une question a été posée sur e-Lisbon. Je cède la parole à ma collègue, la directrice chargée du Service d'enregistrement de Lisbonne, pour répondre à la question de la délégation de la République islamique d'Iran.

127. Le Secrétariat : Je ne suis pas sûr qu'il s'agissait d'une question. J'ai plutôt compris qu'il s'agissait d'une observation sur le fait que le développement d'e-Lisbon a été finalisé au cours du premier semestre de l'année dernière, et que nous commençons maintenant à traiter les transactions avec e-Lisbon. Si vous avez d'autres questions, je suis à votre disposition.

128. Le Secrétariat : Je pense qu'un éclaircissement a été apporté quant au calendrier et à l'état d'avancement du traitement de la demande. En ce qui concerne la question de suivi de la délégation de la Chine sur la cybersécurité, le Secrétariat propose de travailler bilatéralement avec la délégation, ainsi que sur la question supplémentaire du budget après le transfert.

129. Le président : Le Secrétariat a fourni ses réponses aux questions. Bien entendu, comme cela a été dit, le document de questions-réponses sera mis à jour. Compte tenu des questions précises que vous avez posées et des réponses du Secrétariat, je pense que vous serez en mesure d'obtenir des informations spécifiques, et cela dépend également des réunions bilatérales que vous pourriez avoir. Le Secrétariat répondra à vos questions tout au long de cette semaine, même si certaines ne sont pas directement liées aux points de l'ordre du jour. Certains peuvent avoir trait à d'autres aspects futurs de l'Organisation. Je voudrais passer au paragraphe de décision, si nous pouvions le voir sur l'écran s'il vous plaît. Il s'agit du paragraphe de décision du point 5 de l'ordre du jour, et je vais le lire en anglais.

*130. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022 (document WO/PBC/35/3 REV), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les secteurs en 2022 dans la réalisation des résultats escomptés.*

Par conséquent, en l'absence d'objection, nous adopterons ce paragraphe de décision. La délégation de l'Algérie, vous avez la parole.

131. La délégation de l'Algérie : Notre demande de parole n'est pas liée au paragraphe de décision, mais nous avons posé une question sur la dotation en personnel des bureaux extérieurs en Afrique. Je pense que nous n'avons pas reçu de réponse du Secrétariat à ce sujet, mais nous serions heureux de recevoir des éclaircissements.

132. Le président : Le Secrétariat répondra à votre question, mais nous demandons une certaine souplesse car une question sur l'avenir du personnel des bureaux n'est pas directement liée à ce point de l'ordre du jour, qui est le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2022. Par conséquent, je tiens à demander à ce que nous allions de l'avant et, une fois de plus, je présente le paragraphe de décision. S'il n'y a pas de demande de parole sur ce point, nous pouvons adopter le paragraphe de décision que nous avons déjà lu. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. Cela signifie que nous pouvons conclure sur le point 5 de l'ordre du jour, en adoptant le paragraphe de décision. Merci beaucoup de votre souplesse.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR                    RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE S'ACHEVANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

133. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/35/INF/1.

134. Le président : Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, les résultats préliminaires pour l'année s'achevant le 31 décembre 2022, document WO/PBC/35/INF/1. Dans ce document, vous trouverez, à titre informatif, les résultats préliminaires pour l'année 2022. Je vais donner la parole au Secrétariat pour qu'il explique ce document.

135. Le Secrétariat : Merci beaucoup. En fait, une grande partie du contenu de ce document a déjà été examinée et je vais donc essayer d'être très bref. Ce document a été préparé avant les états financiers annuels qui seront présentés aux États membres lors de la prochaine session, afin que vous puissiez connaître la situation financière avant d'examiner le programme de travail et budget. Avant d'entrer dans les détails, je voudrais partager avec le PBC la bonne nouvelle : nous avons récemment reçu le rapport du vérificateur externe des comptes et nous avons une opinion d'audit sans réserve sur nos états financiers, ce qui est une grande source d'assurance pour nous et, j'en suis sûr, pour vous également. Comme vous l'avez déjà entendu à plusieurs reprises, les résultats préliminaires de l'Organisation pour 2022 font état d'un excédent de 7,7 millions de francs suisses pour des recettes de 492 millions et des dépenses de 388,5 millions. Sur ces 492 millions de francs suisses, les taxes du système du PCT ont représenté 380,8 millions de francs suisses, soit 76,4%, suivies par les taxes du système de Madrid, qui ont représenté 85,3 millions de francs suisses, soit 17,1% du total des recettes. L'excédent en 2022 est en baisse par rapport à l'excédent de 108,9 millions de francs suisses en 2021. L'une des raisons de cette baisse de l'excédent peut être attribuée aux pertes sur placements. Vous avez déjà entendu le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion vous expliquer les pertes. Je n'entrerai donc pas dans les détails. Il s'agit de pertes latentes et, comme l'a indiqué le sous-directeur général, nos politiques de placement sont conçues pour le moyen et le long terme, et nous faisons preuve d'une grande diligence par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les placements et du Groupe de gestion des risques. Globalement, les actifs nets s'élevaient à 560 millions de francs suisses à la fin de 2022, ce qui représente une augmentation de 151,5 millions de francs suisses par rapport au chiffre de 2021. Le Secrétariat a introduit la pratique de préparer les résultats préliminaires en tant que document d'information afin de faciliter l'examen du programme de travail et budget, et parce que les états financiers ne sont toujours disponibles que pour la deuxième session du comité du programme et de la coordination au cours d'un exercice budgétaire. Mais aussi parce que le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI ne contenait à l'époque aucune information financière. Toutefois, dans la mesure où nous disposons désormais d'un Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI intégré, qui comprend des informations financières, et que ces deux documents font doublon, nous proposons d'éliminer ce double emploi en intégrant dans le Rapport sur l'exécution du

programme de l'OMPI toutes les informations supplémentaires contenues dans ce document, de manière à rationaliser davantage l'ordre du jour et à réduire le nombre de documents en termes de préparation et de frais généraux. Je vous remercie.

136. Suisse : Le groupe B souhaite remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation du document WO/PBC/35/INF/1 sur la situation financière non vérifiée de l'OMPI à la fin de l'année 2022. Nous félicitons l'OMPI pour ses résultats financiers 2022 qui, malgré la pandémie de COVID-19 et les turbulences des marchés, sont positifs. Une fois de plus, nous constatons que l'Organisation présente un équilibre sain entre le total de l'actif et le total du passif et que sa situation financière est saine. Bien que l'on ne puisse plus parler de la COVID-19 comme d'une urgence sanitaire mondiale, l'instabilité économique mondiale demeure. Par conséquent, le groupe B continue d'encourager l'OMPI à faire preuve d'une grande prudence financière dans les années à venir.

137. Ghana : La délégation du Ghana s'est dite honorée de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat d'avoir présenté les résultats préliminaires pour l'année s'achevant le 31 décembre 2022. Le groupe note que le rapport a été élaboré dans le strict respect des normes IPSAS. Nous saluons donc le rapport préliminaire et attendons avec impatience de plus amples détails sur les résultats vérifiés lors de la prochaine session du PBC. Le groupe des pays africains s'est félicité de la bonne santé financière à long terme de l'OMPI et de l'augmentation continue de l'excédent et de l'actif net et estime que l'OMPI a principalement bénéficié de l'augmentation continue des demandes ainsi que du développement du système du PCT.

138. Le président : Je ne vois aucune autre demande d'intervention à ce stade. Par conséquent, comme le Secrétariat l'a souligné, nous avons déjà largement débattu et je voudrais donc avancer le point de décision afin de conclure sur ce point 6 de l'ordre du jour. J'aimerais donc demander au Secrétariat si vous pouvez partager le paragraphe de décision avec nous. Vous pouvez voir le paragraphe de décision relatif au point 6 à l'ordre du jour. Si aucune délégation n'a d'objection à ce simple projet de paragraphe de décision, nous pouvons l'adopter et conclure ce point de l'ordre du jour. Il y a apparemment consensus. Nous pouvons donc clore le point 6 de l'ordre du jour.

*139. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document (WO/PBC/35/INF/1).*

140. La délégation du Brésil : La délégation du Brésil demande la parole pour s'exprimer en sa capacité nationale, non pas sur la performance financière de l'OMPI, la répartition des dépenses de développement ou les questions budgétaires qui continueront d'être traitées tout au long de cette semaine de travail. Mais sur une question plus fondamentale concernant la connaissance des grands principes des Nations Unies. Je vous remercie d'avance de votre patience, et j'essaierai d'être aussi bref que le sujet me le permet, en bénéficiant bien sûr de l'indulgence de votre mandat. Organisée chaque année le 24 janvier, Journée mondiale de la culture africaine et afrodescendante célèbre les nombreuses cultures vivantes du continent africain et des diasporas africaines dans le monde entier, renforçant ainsi le mandat des Nations Unies visant à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine dans le monde entier. Ce cap porte sur le travail de l'image, l'image de l'OMPI et son programme de transformation. La Journée mondiale de la culture africaine et afrodescendante a été instituée lors de la quarantième session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2019, la date coïncidant avec l'adoption d'une Charte de la Renaissance culturelle africaine en 2006, avec les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine. La célébration de cette journée vise à renforcer le rôle de la culture dans la promotion de la paix sur notre continent. Le Directeur général de l'UNESCO a récemment déclaré que, dans le monde d'aujourd'hui, nous ne célébrons pas une simple culture unique, mais une multitude de cultures d'une

exceptionnelle diversité. Nous honorons également des artistes de tous les pays et de tous les domaines, du cinéma, de la musique et de la danse en passant par la mode et le design, toutes les industries créatives qui soutiennent les artistes afin de favoriser la renaissance culturelle africaine. Après ce week-end, permettez-moi de transmettre un message ici, dans cette plénière du mandat, pour soutenir chaque être humain confronté à des actes de racisme, à tout moment, chaque jour, sur tous les terrains, sachez que vous n'êtes pas seuls dans la lutte contre le racisme. Le chien de l'enfer qui nous ronge à chaque instant de notre vie pour nous rappeler que le mensonge de notre infériorité est accepté comme une vérité dans une société qui nous domine, comme l'a fait remarquer Martin Luther King. En résumé, il n'y a plus de place pour le racisme. C'est inacceptable où que ce soit. Notre réponse ici est de transmettre ce message soutenu et promu sur toutes les scènes du monde, en particulier sur les terrains de football où l'art du beau jeu est une expression de l'identité brésilienne et un exemple de la façon dont les forces de la création nous unissent tous en tant que communauté diverse et unique d'êtres humains avec des principes et des valeurs communs. L'héritage de la discrimination raciale est réel et doit être traité par la communauté internationale comme une forme de répudiation, mais surtout comme une mesure de sauvegarde du patrimoine vivant des communautés africaines et afrodescendantes, en renforçant notre héritage et en assurant sa transmission aux générations futures.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**                      **MISE À JOUR DU MÉCANISME VISANT À  
IMPLIQUER DAVANTAGE LES ÉTATS MEMBRES  
DANS L'ÉLABORATION ET LE SUIVI DU  
PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET**

141. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/35/4.

142. Le président : Bonjour à toutes les délégations. Je suis ravi d'ouvrir la deuxième journée de travail de la trente-cinquième session du Comité du programme et budget de l'Organisation, après le travail très productif que nous avons entrepris au cours de la première journée où nous avons réussi à couvrir six points de l'ordre du jour, ce qui est assez impressionnant. Continuons à essayer de suivre le calendrier provisoire et passons aux points suivants de l'ordre du jour. Je suis, bien entendu, soutenu par le Secrétariat, dirigé par le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, et bien sûr par les deux vice-présidents par intérim. Encore une fois, je vous remercie de les avoir élus, ils me rejoignent à droite. Poursuivons nos travaux sur le point 7 de l'ordre du jour, à savoir la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget de l'Organisation. Cela renvoie au document WO/PBC/35/4. Il est disponible dans plusieurs langues depuis quelques semaines. Je voudrais vous rappeler que lors de la trente-quatrième session du PBC en 2022, le Secrétariat a présenté la version révisée du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation. Ils ont été adoptés par les assemblées générales de l'Organisation en 2022, version révisée. Conformément à la règle 16 du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, la participation des États membres dans l'élaboration du programme de travail et budget proposé pour le prochain exercice budgétaire doit se faire dans le respect des règles adoptées par les États membres. Lors de cette session du PBC, le comité a demandé au Secrétariat une mise à jour du mécanisme permettant d'impliquer davantage les États membres dans la préparation et le suivi du programme de travail et budget. L'objectif était de refléter la pratique actuelle et la règle pertinente du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier révisés, tout cela vous est maintenant présenté sous ce point de l'ordre du jour de la trente-cinquième session du PBC. J'aimerais maintenant donner la parole au contrôleur.

143. Le Secrétariat : Bonjour et merci beaucoup, Monsieur le Président. Le document a été préparé, comme l'a mentionné le président, conformément à la décision prise l'année dernière en ce qui concerne la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du

Règlement financier, afin de refléter strictement les pratiques actuelles. Ce document présente une mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget, qui a été approuvé par les États membres en 2008. Depuis lors, l'OMPI est passée à une mise en œuvre complète de la gestion axée sur les résultats, s'est traduite par un dialogue plus consultatif et plus efficace avec les États membres lors de la planification, du suivi et de l'évaluation des résultats à la fin de l'exercice biennal. Parmi les éléments du mécanisme qui ont changé depuis sa mise en œuvre, citons l'augmentation du nombre de consultations informelles, la suppression des sessions informelles du PBC et la rationalisation des rapports sur l'exécution du programme passée. Par exemple, le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI consolide l'ancien rapport de gestion financière et le Rapport sur l'exécution du programme. En réponse à la décision prise sur le règlement financier et les règles de gestion financière révisés lors de la trente-quatrième session du PBC l'année dernière, le Secrétariat a mis à jour le mécanisme afin de refléter les méthodes de travail actuelles. Le document fournit un processus actualisé pour la préparation du programme de travail et budget, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'élaboration du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 et du programme de travail et budget pour 2022-2023, y compris l'importance de s'engager auprès des États membres pour solliciter un retour d'information et renforcer la transparence et l'inclusivité. Le processus actualisé reflète l'élaboration du programme de travail et budget pour 2022-2023 et 2024-2025 et il est proposé de le reproduire et de le mettre en œuvre pour les exercices biennaux suivants, sous réserve de l'approbation des États membres.

144. Le président : Merci pour votre déclaration. Après avoir expliqué le contenu de ce point de l'ordre du jour, je donne la parole aux délégations qui souhaitent intervenir. Nous donnons d'abord la parole aux coordinateurs des groupes, puis aux États membres du PBC et aux observateurs. Je vous rappelle également que nous devons veiller à ce que le temps imparti soit limité à trois minutes pour les coordonnateurs de groupe et à deux minutes pour les États membres.

145. La délégation de la Suisse : Le groupe B tient à remercier le Secrétariat d'avoir élaboré et présenté le document WO/PBC/35/4. À la suite de l'adoption, lors de la trente-quatrième session du PBC, de certains articles révisés du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, ce document nous fournit des informations importantes concernant la préparation du projet de programme de travail et budget pour 2024-2025. C'est la première fois que nous délibérons d'un programme de travail et budget dans le cadre de la nouvelle organisation des assemblées en été. À notre avis, l'arrangement précédent, qui prévoyait que les assemblées aient lieu à l'automne, donnait aux délégations un délai plus que suffisant pour se préparer aux deux sessions du PBC. Cette pratique a été bien établie et s'est avérée fructueuse. Selon nous, il n'est justifié de modifier une pratique fructueuse que si ces changements entraînent d'autres améliorations au profit des États membres et de l'Organisation. Notre groupe apprécie l'engagement du Secrétariat en faveur d'un dialogue entre le Secrétariat et les États membres à tous les niveaux. Cependant, notre groupe observe que le calendrier de ce nouvel arrangement reste encombré et qu'il est difficile pour les États membres de se préparer correctement pour les trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions du PBC. Dans la mesure où l'Assemblée générale de juillet impose des contraintes de temps au Secrétariat pour créer et publier la proposition de programme de travail et budget avant les réunions du PBC au cours des années budgétaires, nous notons qu'il est essentiel que tous les documents soient, si possible, publiés dans les deux mois avant les réunions du PBC au cours des années budgétaires afin de donner aux États membres suffisamment de temps pour examiner et analyser les documents. En outre, le programme de travail et budget proposé devrait être publié avant la présentation pour que les États membres sachent comment les lire, ce qui devrait également être reflété dans le mécanisme. En outre, nous comprenons que le calendrier figurant dans l'annexe est purement illustratif et ne tient pas compte de la possibilité de déplacer l'Assemblée générale à un autre mois, comme cela pourrait se produire à l'avenir. Il est important de noter que le nouveau

calendrier complique la préparation de certains de nos membres pour d'autres instances dédiées à la propriété intellectuelle, dans la mesure où la session du PBC en mai chevauche d'autres réunions établies de longue date. De plus, l'anticipation de la session du comité en mai ne permet pas au Secrétariat d'inclure dans les documents les dernières prévisions d'avril de l'économiste en chef. Cela signifie que les délégations devront vérifier tous les chiffres lorsque le programme de travail et budget révisé sera soumis pour la session du PBC de juin. Avec une situation économique volatile sans précédent dans le monde, comme celle que nous connaissons actuellement, ce changement dans le calendrier des sessions de l'OMPI semble être sous-optimal. Nous demandons au Secrétariat de réviser le document, en tenant compte de nos observations sur la publication du programme de travail et budget proposé, des présentations et de la nature illustrative du calendrier dans l'annexe.

146. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaite remercier le Secrétariat pour les efforts déployés afin de maximiser l'engagement des États membres dans la préparation du programme de travail et budget, tel qu'il est présenté dans le document WO/PBC/35/4. Nous nous félicitons de toutes les initiatives et actions entreprises en vue de garantir que le processus d'élaboration et d'adoption du programme de travail et budget de l'OMPI repose sur les principes de transparence et d'ouverture. Nous apprécions particulièrement l'idée d'assurer une plus grande participation des États membres grâce à la collecte d'informations par le biais de questionnaires. En outre, des consultations sur le document avec diverses parties prenantes sont utiles pour assurer une compréhension plus large et plus approfondie du programme de travail et budget. À cet égard, nous exprimons notre gratitude au Directeur général de l'OMPI pour son engagement personnel dans ce processus. En ce qui concerne le questionnaire, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes estime qu'il est utile de le distribuer plus tôt qu'en octobre d'une année non budgétaire. Compte tenu de l'importance des contributions nationales et de la portée du questionnaire, le fait d'accorder plus de temps aux travaux sur ce document devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats en termes de retour d'information et de qualité des contributions. C'est pourquoi nous soutenons l'idée d'envoyer les questionnaires dès le mois de septembre de l'année non budgétaire. Nous insistons également sur la nécessité de publier le programme de travail et budget proposé afin de disposer de suffisamment de temps pour l'analyser. Il est donc nécessaire que les membres de l'OMPI aient accès aux documents proposés au plus tard huit semaines avant la réunion du Comité du programme et budget. En même temps, la programmation des deux sessions du PBC au cours de l'exercice budgétaire devrait tenir compte de la décision du Directeur général d'accueillir les assemblées générales de l'OMPI au mois de juillet au lieu de septembre, comme c'était le cas au cours des exercices budgétaires précédents. Dans ce contexte, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes n'exclut pas la nécessité d'un nouvel examen du mécanisme proposé au terme du cycle actuel de travail sur le programme de travail et budget proposé.

147. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat d'avoir préparé une mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget, tel que contenu dans le document WO/PBC/35/4. Le groupe souligne l'importance de renforcer la participation des États membres à l'élaboration et au suivi du programme de travail et budget de l'OMPI sur la base des principes de transparence, d'ouverture et de responsabilité. Tout en reconnaissant le rôle du Plan stratégique à moyen terme dans l'élaboration du programme de travail et budget proposé, le groupe des pays africains rappelle que ce document n'est destiné qu'à prendre note et ne doit donc pas être considéré comme reflétant les vues des États membres. En outre, le groupe estime que le questionnaire sollicitant la contribution des États membres ne devrait pas être considéré comme une simple formalité, mais plutôt comme un processus véritablement consultatif dans le cadre duquel les points de vue des États membres sont pris en compte dans l'élaboration de la proposition de programme de travail et budget. À cet égard, nous notons que le document préparé par le Secrétariat ne contient aucune information sur la manière dont les données du questionnaire devraient être traitées et incorporées dans la proposition de



programme de travail et budget. En outre, nous demandons que le questionnaire soit annexé au document préparé par le Secrétariat et que les réponses des États membres au questionnaire soient publiées sur le site Web. Le groupe des pays africains note également que le document ne précise pas les délais de publication du programme de travail et budget proposé. Le groupe souligne l'importance de publier la proposition de programme de travail et budget suffisamment à l'avance, au moins deux mois avant la première session du PBC, afin de donner aux États membres le temps d'étudier la proposition. Nous pensons également que la présentation aux États membres (experts) du programme de travail et budget ne devrait pas se limiter à la structure du budget, dans la mesure où un tel document devrait être clair et explicite. Dans le même ordre d'idées, le groupe estime que des consultations informelles devraient avoir lieu avant et après l'élaboration de la proposition de programme de travail et budget afin de permettre aux États membres d'exprimer leurs points de vue sur les priorités et les grandes orientations au Secrétariat, en particulier en l'absence d'une session informelle du programme du Comité du programme et budget. Le groupe des pays africains est impatient d'examiner la manière d'améliorer le document, en tenant compte des observations.

148. La délégation de la Chine : Monsieur le Président, nous remercions le Secrétariat pour la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget. La délégation de la Chine a salué l'initiative d'avancer les dates des sessions du PBC et des assemblées, car cela permet de mieux gérer la mise en œuvre du plan du programme de travail et budget au cours de chaque exercice biennal. La Chine approuve pleinement les deux principes proposés au paragraphe 11, qui mettent l'accent sur l'amélioration de la transparence et le renforcement de la participation des États membres à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget. Nous avons remarqué que l'OMPI s'efforce de mettre en œuvre le principe du renforcement de la participation des États membres par le biais de questionnaires et en présentant à l'avance les propositions budgétaires aux États membres. Quelles sont les initiatives que cette organisation entreprend ou prévoit d'entreprendre pour améliorer la transparence et l'efficacité?

149. La délégation de la Colombie : Hier, la délégation du Brésil nous a rappelé l'importance de l'héritage africain qui nous a été transmis et a illuminé notre soirée. Pour nous permettre de continuer à baigner dans cette lumière venue d'Afrique, je tiens simplement à dire que grâce au sang africain qui coule dans nos veines en Colombie, nous jouons au football presque aussi bien que le Brésil! C'est grâce à notre héritage africain que Shakira chante et s'en donne à cœur joie, comme le dit sa chanson : "Ce sont les voix de nos ancêtres africains qui se sont exprimées pendant 100 ans de solitude". Au point 8 de l'ordre du jour, document WO/PBC/35/5, nous voudrions faire part de nos préoccupations concernant la structure du budget à proprement parler. Nous pourrions soutenir l'amendement proposé pour un examen plus approfondi et une révision par les États membres. Le document budgétaire est très précieux et nous remercions le Secrétariat de l'avoir structuré selon plusieurs points de vue, ce qui permet de mieux en comprendre la portée. Cela dit, il est essentiel d'avoir une définition claire de la structure procédurale à la suite de nos délibérations de cette semaine de juin. Des questions peuvent être posées en sus des questions posées lors de la session informelle. Je souhaiterais savoir ce qu'il advient des questions qui n'ont pas été soulevées la semaine dernière et qui n'ont pas été prises en compte. Avons-nous une vision claire de la manière dont ces questions seront prises en compte dans les délibérations? C'est un point important.

150. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie remercie le Secrétariat d'avoir préparé le document sur la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget. De notre côté, nous notons que le document reflète la pratique actuelle, en termes de préparation de la session du PBC, et décrit les étapes nécessaires pour impliquer davantage les États membres dans ce processus. Selon nous, il est particulièrement important que la participation des États membres au processus de mise en œuvre du budget se fasse selon le principe de la transparence et de la visibilité. Dans le même temps, nous notons que, compte

tenu des modifications proposées, les États membres disposeront de moins de temps pour préparer les sessions du PBC. Le volume et la complexité des documents présentés et le volume important de données statistiques qu'ils contiennent pourraient compliquer le processus de préparation des États membres aux sessions du PBC. En outre, je souhaiterais obtenir des informations supplémentaires et plus détaillées sur le processus spécifique de mise à jour du mécanisme de participation des États membres, dans la mesure où, comme nous pouvons le constater, le document reflète effectivement de telles pratiques.

151. La délégation du Japon : Merci, Monsieur le Président. La délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Cette délégation tient à remercier le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans la préparation du document WO/PBC/35/4. Nous remercions le Directeur général d'avoir pris l'initiative d'organiser une séance d'information sur le programme de travail et budget proposé à l'intention des États membres, y compris ceux qui sont représentés à Genève et les chefs des offices nationaux de propriété intellectuelle, au début du mois de mai de cette année, et d'avoir ainsi eu l'occasion de débattre de cette question. Nous reconnaissons l'importance de ce processus pour la formulation d'un programme de travail et budget transparent et acceptable. S'il est louable que les contributions des États membres soient reçues à chaque étape du processus d'élaboration, il est également important de laisser suffisamment de temps aux États membres pour examiner le programme de travail et budget proposé. L'examen du contenu du programme de travail et budget est particulièrement important pendant la période qui s'écoule entre la première et la deuxième session du Comité du programme et budget et la session de l'Assemblée générale qui suit. Il serait donc souhaitable de programmer l'élaboration du programme de travail et budget proposé de manière à disposer de suffisamment de temps entre ces réunions.

152. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais à nouveau faire une déclaration. Il s'agit simplement d'un éclaircissement. Tout à l'heure, peut-être n'avons-nous pas eu l'interprétation complète du sens. Nous aimerions que le Secrétariat précise que sous le principe de l'augmentation de la transparence, sous ce seul principe, quelles autres mesures spécifiques sont planifiées ou en cours?

153. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation de la mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget, telle qu'elle figure dans le document WO/PBC/35/4. Ma délégation prend note des trois changements entrepris pour actualiser le mécanisme afin d'impliquer davantage les États membres, notamment le décalage des calendriers du programme de travail et budget de l'Organisation en raison du calendrier avancé des réunions du PBC et des assemblées, et l'augmentation du nombre de consultations informelles avec les États membres, au lieu des réunions informelles du PBC qui se tenaient auparavant. Nous pensons que la décision prise par les assemblées lors de leur quarante-deuxième session d'établir un mécanisme permettant d'impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget doit faire l'objet d'une attention particulière. Conformément à ce qui a été souligné par ma délégation dans notre déclaration générale, nous sommes fermement convaincus que toutes les activités d'établissement de normes de l'OMPI devraient être menées en étroite consultation avec tous les États membres et que leur véritable participation devrait être fondée sur un esprit multilatéral afin d'obtenir des résultats plus tangibles. Nous aimerions poser la question au Secrétariat de savoir si le mécanisme mis à jour pourrait être amélioré davantage en termes de changements plus substantiels en faveur d'une participation plus significative de tous les États membres et d'une manière plus transparente et ouverte à tous.

154. La délégation du Brésil : En ce qui concerne le document WO/PBC/35/4, Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du

programme de travail et budget, cette délégation salue les efforts du Secrétariat pour la préparation de la réunion. En particulier, la recherche de contributions des États membres sur le programme budgétaire et sur l'ordre du jour du comité. Cette délégation soutient également l'adoption du mécanisme proposé aux paragraphes 10 à 16. En exprimant son plein accord avec les principes clés énumérés au paragraphe 11 du document, cette délégation peut suggérer, afin de contribuer aux efforts de l'OMPI visant à améliorer la transparence du programme de travail et budget qui y figurent, des informations sur la répartition des crédits et du personnel par unité de l'organigramme de l'Organisation. Le document, qui se limite aujourd'hui au niveau des secteurs, pourrait préciser les informations au niveau des départements et des divisions. Dans la mesure où il est inclus dans l'annexe de la proposition de programme de travail et budget, la possibilité de le détailler par unité maintiendrait l'accent sur la présentation du budget basé sur les objectifs et les résultats, et en même temps, il faciliterait aux États membres l'évaluation de la compatibilité entre les moyens et les buts proposés par le Secrétariat. Afin d'améliorer le suivi des travaux du programme de travail et budget, cette délégation se prononce en faveur de l'inclusion dans la présentation du programme de travail et budget d'une nouvelle mesure qui quantifie les dépenses de l'Organisation en fonction des objectifs de développement durable. Étant donné qu'une dépense unique peut éventuellement promouvoir plusieurs ODD, cette mesure viserait à fournir un diagnostic équitable et individualisé pour chaque ODD investi en vue de sa réalisation. De cette manière, il serait également plus facile d'évaluer, dans le cadre du PBC, les domaines du programme de développement nécessitant des renforcements budgétaires ou les projets visant spécifiquement les ODD dont la mise en œuvre est déficiente.

155. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le diagramme de l'annexe n'inclut pas l'examen des états financiers annuels au cours de l'année budgétaire par le PBC, alors que la formulation proposée suggère que cet examen a lieu. Pourriez-vous préciser si les états financiers sont transmis directement aux assemblées ou s'ils sont examinés par le PBC au cours de l'année hors budget? Nous soutenons par ailleurs ce document une fois que ce point aura été clarifié.

156. La délégation de la Suède : Tout d'abord, nous aimerions soutenir la déclaration de la Suisse au nom du groupe B. La Suède se félicite de la nécessité d'impliquer les États membres dans l'élaboration du programme de travail et budget. Nous apprécions également les réunions d'information et le fait d'avoir reçu la plupart des documents pour cette session du PBC bien à l'avance. Cependant, nous pensons que le calendrier des réunions du PBC et des assemblées générales selon le nouveau mécanisme de ce printemps est trop encombré. Il est difficile pour les États membres d'assurer un délai suffisant pour la préparation des points de l'ordre du jour dans le cadre de la coordination entre les réunions. Nous aimerions revenir à un calendrier qui garantisse suffisamment de temps et de préparation pour permettre d'aborder efficacement ces sujets importants.

157. La délégation de la Suisse : La Suisse soutient la déclaration faite au nom du groupe B. Nous félicitons le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/35/4, qui permet d'avoir une bien meilleure visibilité dans l'élaboration du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La question de la date de l'Assemblée générale après 2023 reste ouverte. Nous comprenons que le schéma produit dans l'annexe est uniquement lié au programme de travail et budget pour 2024-2025. Notre délégation souhaite vous rappeler que l'examen du programme de travail et budget proposé est une tâche complexe qui nécessite du temps et des ressources. Il faut également du temps pour que les États membres et les coordonnateurs de groupe prennent position. C'est pourquoi nous devons disposer de suffisamment de temps pour pouvoir mener ce travail de manière sérieuse. Nous demandons au Secrétariat de diffuser le programme de travail et budget proposé, ainsi que tous les autres documents nécessaires, deux mois avant chaque réunion du PBC. Par ailleurs, nous notons que cinq documents relatifs à la trente-sixième session du PBC, dont certains sont assez volumineux, ne seront publiés que peu de temps avant la trente-sixième session du PBC qui se tiendra, rappelons-le,

trois semaines seulement après la trente-cinquième session du PBC. Ces documents devront encore être étudiés par les États membres d'ici la trente-sixième session du PBC. Nous notons que parmi ces documents pour la trente-sixième session du PBC, le document d'étude AMCS n'a pas été distribué au moment de la trente-cinquième session du PBC, ce qui signifie que le Secrétariat est soumis à de fortes contraintes de temps. L'analyse de ce document et l'adoption d'une position avant la trente-sixième session du PBC représentent une tâche considérable, c'est pourquoi nous demandons au Secrétariat de nous accorder plus de temps. Analyser et se positionner sur les documents de la trente-sixième session du PBC en très peu de temps est une situation qui ne nous convient pas, comme indiqué plus haut. Nous demandons donc au Secrétariat de prendre cela en considération pour les prochains exercices biennaux.

158. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous voulions préciser que les États-Unis d'Amérique appuient la déclaration du groupe B, y compris la demande au Secrétariat de réviser le document, en tenant compte des observations du groupe B sur la publication du programme de travail proposé et des présentations du budget, ainsi que de la nature illustrative du calendrier dans l'annexe.

159. Le président : Très bien, merci beaucoup à tous les intervenants. Je remercie également les coordonnateurs de groupe pour leur travail et la présentation des postes. En ma qualité de président, je constate qu'un certain nombre de questions ont été posées au titre de ce point de l'ordre du jour, aussi, afin de faciliter un échange de vues, je vais laisser ce point ouvert. Nous le reprendrons dans le courant de la semaine. Je vous remercie tous pour vos interventions et je me rends compte que le Secrétariat a besoin d'un peu plus de temps pour étudier toutes vos propositions afin de trouver un consensus.

160. Le président : Nous en venons au point 7 de l'ordre du jour et je voudrais proposer le paragraphe de décision suivant. Vous trouverez ici le paragraphe de décision pour ce point de l'ordre du jour. Je le lis pour vous. Je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent formuler des observations sur cette proposition. Je ne vois pas de demande d'intervention. Nous pouvons donc conclure en adoptant ce paragraphe.

*161. Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre les délibérations sur la "Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme de travail et budget" lors de la trente-sixième session du PBC, sur la base du document WO/PBC/35/7 tel qu'amendé lors de la trente-cinquième session du PBC et des propositions additionnelles reçues des États membres.*

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR**

## **PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSÉ POUR 2024-2025**

162. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/35/5.

163. Le président : Nous examinons le point 8, Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, qui va occuper la majeure partie de notre temps au cours de cette semaine. Comme le veut la tradition, le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion a également souligné hier que l'exercice budgétaire comporte deux sessions

du PBC, précisément dans le but de finaliser le travail nécessaire pour pouvoir formuler des recommandations à l'Assemblée générale (ou aux assemblées des États membres), afin qu'elles valident le programme de l'exercice biennal. Le document pertinent que vous avez reçu est donc le document WO/PBC/35/5. Nous passons immédiatement à la première lecture de la proposition de programme de travail et budget pour 2024-2025. Le personnel du Secrétariat et le sous-directeur général ont eu des échanges informels avec les délégations quant à cette proposition. L'ensemble du personnel est là pour vous aider à travailler efficacement et à être en mesure de mener à bien cette première lecture systématique du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. En tant que président, je pense que ce serait une bonne chose de viser la clôture des points convenus lors de cette session du PBC, afin que la prochaine en juin se concentre sur le reste des points qui n'ont pas pu faire l'objet d'un consensus. Nous pourrions nous concentrer sur ces questions en suspens lors de la session de juin du PBC. Mon objectif est d'essayer de limiter le nombre de points restants pour la session de juin. Comme nous l'avons fait lors du cycle budgétaire précédent, nous allons essayer d'éviter les répétitions, ce qui serait positif pour tout le monde, pour vous, pour le Secrétariat, pour moi-même, et nous n'allons pas rouvrir les points qui auront été clôturés à la fin de la session de mai. Pour commencer, je vais donner la parole au Secrétariat qui présentera ce point de l'ordre du jour et je reprendrai la parole pour expliquer ma méthode de travail afin que nous couvrions ce point de manière adéquate. Je donne la parole au sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion.

164. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Bien Monsieur le Président, je vous remercie. Le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 est soumis à la présente session du Comité du programme et budget conformément à l'article 2.20 du Règlement financier pour "examen, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications" et en vertu du mécanisme visant à faire davantage intervenir les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme et budget de l'Organisation. Le programme de travail et budget proposé par l'OMPI définit la stratégie d'exécution de l'OMPI et le budget associé pour l'exercice biennal 2024-2025. Nous l'avons préparé en tenant compte des contributions et des observations reçues des États membres dans leurs réponses au questionnaire publié en septembre, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. La proposition s'inscrit dans les quatre piliers stratégiques, la fondation et les 16 résultats escomptés associés du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Elle est sous-tendue par une gestion solidement axée sur les résultats, avec un accent renforcé sur l'impact, une plus grande transparence et une remontée des résultats en toute clarté. L'augmentation des revenus est estimée à 4,5% sur la base des projections réalisées par notre économiste en chef en janvier, les revenus globaux devant atteindre 994,9 millions de francs suisses en 2024-2025. Lors de la préparation du budget, nous étions conscients de l'incertitude économique et nous avons donc appliqué une marge de prudence de 6% aux prévisions, contre 5% pour les exercices précédents. Les dernières projections prévoient une augmentation des revenus de 2,2% pour 2024-2025 par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses devraient augmenter de 8% par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023. Les frais de personnel devraient augmenter de 7,5%. Cette augmentation est principalement due aux augmentations statutaires, aux changements d'échelle salariale et à l'augmentation des coûts de l'assurance maladie. Aucun nouveau poste n'est demandé. L'augmentation proposée de 8,8% des dépenses autres que celles de personnel s'explique par la nécessité de continuer à investir dans la transformation numérique de l'OMPI et dans l'affectation de ressources suffisantes à l'amélioration des services, notamment aux activités de développement. Après ajustement estimatif des dépenses selon les normes IPSAS, un excédent de quelque 90,7 millions de francs suisses est prévu à la fin de l'exercice biennal. Nous avons décidé de ne pas présenter cette année un nouveau plan-cadre d'équipement en même temps que le programme de travail et budget proposé. Nous nous concentrerons sur la réalisation des projets existants en intégrant les améliorations nécessaires en matière de TIC, de bâtiments et de sécurité dans la proposition de budget élargie. L'OMPI continuera, au cours de l'exercice biennal 2024-2025, de renforcer encore la mise en œuvre

des activités de l'OMPI axées sur le développement, guidées par les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les principes inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un aperçu des ODD auxquels l'Organisation contribue figure à l'annexe IX. Les ODD auxquels les secteurs contribuent sont indiqués dans les exposés. Les dépenses de développement sont estimées à 183,5 millions de francs suisses, soit 21,4% du budget proposé pour 2024-2025, contre 18,9% pour l'exercice précédent. Ce montant comprend un total de 3 millions de francs suisses spécifiquement affectés à la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement. Les dépenses de développement avaient été calculées sur la base de la définition approuvée par les États membres. Au cours du prochain exercice biennal, nous avons l'intention d'accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme. Nous renforcerons les points forts traditionnels de l'OMPI en accélérant la transformation numérique et en améliorant l'orientation client des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle. Nous recenserons et favoriserons de nouveaux partenariats pour faire face aux enjeux mondiaux, y compris l'utilisation de l'innovation pour nous aider à contribuer aux ODD. À l'avenir, nous intensifierons la mise en œuvre de projets axés sur l'impact, et nous ferons passer l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 à des initiatives de reconstruction en cas de pandémie. Enfin, l'OMPI continuera à soutenir ses États membres dans leur utilisation de la propriété intellectuelle comme un outil de création d'emplois, d'investissements, de croissance des entreprises et de développement économique et social. Nous vous remercions de votre attention et de l'appui que vous apportez à notre vision ainsi qu'à notre mission au cours des deux dernières années. Mon équipe et celles des secteurs de l'Organisation se tiennent prêtes à vous aider dans l'examen de cette proposition. Je vous remercie, Monsieur le Président.

165. Le président : Merci beaucoup au sous-directeur général Andrew Staines pour sa présentation du programme de travail et budget proposé. Je voudrais vous faire part de mon approche de ce débat. Aujourd'hui, demain et, si nécessaire, après-demain également, pour que nous puissions nous acquitter de notre mission, à savoir procéder à la première lecture du document, et essayer d'identifier et de trouver un accord sur le maximum de points afin d'en laisser le moins possible pour la session de juin. Comme vous le savez, ce document est assez complexe, c'est un document volumineux et il mérite donc toute notre attention. Nous allons devoir progresser un peu plus rapidement car j'ai eu l'occasion de présider d'autres réunions du PBC qui se sont concentrées sur les éléments de ce budget. Je vais structurer notre travail de manière à ce que nous avancions au maximum sur ce document. Nous allons commencer par la première partie du document, l'aperçu des données financières et des résultats, puis nous passerons aux secteurs, deux par deux. Je voudrais également souligner que, compte tenu des liens entre les secteurs et certaines annexes, je propose que nous examinions les annexes V et VI dans le Secteur des brevets et de la technologie et le Secteur des marques et des dessins et modèles, et que nous examinions l'annexe IX dans le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et dans le Secteur du développement régional et national. Lorsque vous poserez des questions et ferez des déclarations, le Secrétariat fournira des réponses. Les chefs de section, de division et de secteur s'exprimeront, et je donnerai la parole à d'autres membres du personnel pour couvrir des éléments plus précis. Je voudrais vous rappeler l'existence du document de questions-réponses. Si le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir immédiatement des réponses, vous pouvez vous référer à ce document qui est très utile pour divers aspects des débats. C'est ainsi que je compte procéder. Je vais immédiatement donner la parole pour des déclarations générales sur le document dans son ensemble avant de passer à l'examen du document de la manière que j'ai décrite.

166. La délégation de la Suisse : Je limiterai ma première intervention au nom du groupe B sur ce point de l'ordre du jour aux remarques générales, puis j'interviendrai à nouveau lorsque nous discuterons secteur par secteur. Le groupe B souhaite exprimer sa gratitude au Secrétariat pour avoir préparé le document WO/PBC/35/5 dans des délais très courts. Malgré le format simplifié du programme de travail et budget qui existe depuis l'exercice biennal 2022-2023, le groupe B est conscient que l'élaboration de ce document représente une tâche très difficile pour

le Secrétariat et nécessite une coordination étroite avec les secteurs de l'OMPI. Dans ce contexte, nous aimerions également reconnaître les contributions des États membres qui ont répondu au questionnaire sur la proposition de programme de travail et budget pour 2024-2025. En effet, les réponses fournissent des informations précieuses pour la rédaction du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Alors que les dépenses de l'OMPI augmenteront et devraient atteindre 857,3 millions de francs suisses, le groupe B se réjouit de savoir que l'OMPI devrait bénéficier d'un excédent d'environ 90,7 millions de francs suisses. Le groupe B prend note du fait que l'OMPI prévoit près de 995 millions de francs suisses de recettes pour le prochain exercice biennal, ce qui représente une augmentation de 4,5% par rapport au programme de travail et budget actuel. Nous comprenons que, selon les dernières estimations, l'augmentation semble avoir été réduite à 2,2%, mais nous notons que le tampon de 6% destiné à satisfaire le principe de prudence a été appliqué. Nous attendons avec impatience de nouvelles informations de la part du Secrétariat. À cet égard, nous souhaiterions que le Secrétariat précise davantage les effets sur l'excédent prévu. Nous apprécions l'approche globalement prudente du programme de travail et budget proposé. Cependant, une augmentation de 8% des dépenses semble importante. Compte tenu des incertitudes persistantes de l'économie mondiale, nous suggérons d'aborder toutes les dépenses proposées avec prudence. Il va sans dire que toutes les dépenses raisonnables doivent être engagées pour maintenir l'activité principale de l'OMPI, à savoir des systèmes d'enregistrement internationaux efficaces et modernes. Par ailleurs, il est important d'examiner les dépenses d'un œil critique et d'établir des priorités, surtout en période d'incertitude économique. Il est important que l'OMPI soit financièrement saine à long terme, sans avoir à augmenter les contributions des États membres. En outre, nous prenons note de l'augmentation des coûts concernant les stages et les bourses de l'OMPI, en hausse de 4 millions de francs suisses. Les voyages, formations et indemnités ont augmenté de 2,3 millions de francs suisses et les services contractuels de 21,5 millions de francs suisses. Nous demandons au Secrétariat de contrôler attentivement tous ces coûts, en particulier ceux qui concernent les voyages, formations et indemnités. Le groupe B attache la plus grande importance à la qualité des systèmes d'enregistrement internationaux, qui constituent le socle financier de l'Organisation. L'une des missions essentielles de l'OMPI est de fournir des services de propriété intellectuelle de grande qualité qui apportent de la valeur aux utilisateurs du monde entier. Pour ce faire, les services doivent être techniquement à jour et adaptés à l'objectif visé. Dans la mesure où les changements climatiques sont une préoccupation majeure pour tous les États membres, le groupe B apprécie vivement que WIPO GREEN accélère son développement, comme l'a indiqué le Directeur général dans son avant-propos au programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. En ce qui concerne la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, nous apprécions que l'OMPI soit consciente de son rôle d'instance mondiale sur cette question essentielle. Nous demandons à l'Organisation de continuer à allouer des ressources suffisantes au Secteur de l'infrastructure et des plateformes sur cette question afin que le programme de travail sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe puisse continuer à se développer. Nous encourageons l'OMPI à tenir ses membres informés des évolutions et activités dans ce domaine. Nous apprécions l'accent mis par l'OMPI sur les PME, et notons l'investissement de l'Organisation dans des services améliorés pour les PME et leurs institutions d'appui. Nous nous félicitons également que l'OMPI mette davantage l'accent sur les initiatives relatives à l'évaluation de la propriété intellectuelle, au financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle et à la commercialisation de la propriété intellectuelle. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre de stratégies personnalisées sur la propriété intellectuelle et l'inclusion des femmes et des personnes handicapées, car nous reconnaissons l'importance de créer un écosystème de propriété intellectuelle ouvert à tous. Par rapport au programme de travail et budget actuel, nous sommes heureux de constater que des informations supplémentaires sont fournies par le biais des lignes de base. Par exemple, les chiffres concernant le nombre de visiteurs des systèmes de bases de données mondiales sont indiqués, ce qui constitue une information utile. Nous pensons également que certaines informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour mieux comprendre le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Les membres du groupe B peuvent assurer le

suivi dans le cadre de leurs capacités nationales. Nous vous assurons que vous pouvez compter sur le soutien total et l'engagement actif du groupe B pour parvenir à un résultat positif sur le programme de travail et budget du prochain exercice biennal. Je vous remercie, Monsieur le Président.

167. La délégation de l'Uruguay : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-nous tout d'abord de remercier le Secrétariat et toutes les délégations qui travaillent ensemble à la préparation de ce document complexe. Nous voudrions également exprimer notre gratitude pour la tenue des réunions informelles avec le Secrétariat, qui nous ont permis de dissiper les doutes et d'exposer certains points de vue du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. J'essaierai d'être aussi concis que possible, afin de laisser du temps pour un débat plus substantiel. Les États membres prendront la parole à titre national, en plus de la déclaration du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. D'une manière générale, au niveau régional, bien que nous soyons reconnaissants pour toutes les références au Plan d'action de l'OMPI pour le développement et aux objectifs de développement durable, nous pensons qu'il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, dans la mesure où les États membres doivent être à même d'examiner et de voir quelles sommes sont investies dans la réalisation de ces objectifs, et quels efforts sont déployés par l'Organisation, afin de se conformer pleinement au Plan d'action de l'OMPI pour le développement et de le mettre en œuvre. Nous ne doutons pas que l'effet de cette mesure est en cours; nous sommes d'ailleurs bénéficiaires de projets et d'initiatives dans ce domaine, ainsi que du renforcement des capacités. Mais après avoir lu le programme de travail et budget proposé, il semble qu'il y ait encore des domaines dans lesquels il est nécessaire d'accélérer les travaux en vue de la réalisation des ODD d'un point de vue financier. En outre, il convient de recenser les domaines dans lesquels l'OMPI peut continuer à appuyer les pays en développement dans le contexte de l'après-COVID, en aidant les membres qui se trouvent toujours dans des situations sanitaires difficiles en termes de propriété intellectuelle. Un troisième point que nous souhaitons aborder au niveau régional, que nous traiterons dans le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, et comme nous l'avons mentionné dans notre déclaration liminaire, il est très important de veiller à ce que les peuples autochtones et les communautés locales soient correctement impliqués dans les sessions spéciales et régulières du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore. Dans le cadre de la conférence préparatoire à la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et la propriété intellectuelle, nous nous efforcerons de garantir la participation de ces groupes à la conférence diplomatique. Monsieur le Président, je formule ces observations de manière générale et nous serons ensuite entre vos mains pour procéder à un examen secteur par secteur en temps voulu.

168. La délégation de la Pologne : La Pologne, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, souhaite remercier le Secrétariat pour la préparation du projet de programme et budget proposé pour 2024-2025 contenu dans le document WO/PBC/35/5. Étant donné que le programme et budget proposé est pleinement aligné sur les quatre piliers stratégiques définis dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes considère que les délibérations qui nous attendent revêtent une importance capitale pour l'élaboration d'une vision et d'orientations communes pour le développement de l'OMPI. La proposition de projet devrait constituer une bonne base pour la poursuite des débats. Nous notons avec satisfaction qu'en dépit des défis géopolitiques, qui ont également eu des répercussions sur la stabilité économique à l'échelle mondiale, la proposition de budget affiche une augmentation par rapport à l'horizon budgétaire précédent. L'augmentation prévue des estimations de recettes actualisées ainsi que la croissance prévue des recettes des placements sont également un signe positif, compte tenu des tendances à la baisse des marchés financiers mondiaux, conséquence de la reprise post-pandémique et des instabilités géoéconomiques mondiales. Par conséquent, l'augmentation différenciée des recettes des différents systèmes devrait correspondre à une augmentation correspondante du budget consacré aux activités de l'OMPI. Nous prenons note



de l'augmentation prévue de 8% des dépenses de l'OMPI. Cela devrait contribuer à renforcer les activités et les projets, à soutenir le développement de systèmes de propriété intellectuelle équilibrés et efficaces dans les États membres et à créer des conditions favorables à l'évolution de l'écosystème mondial de l'innovation. Pour les pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, il est important que le budget proposé adopte une approche équilibrée, axée sur la demande, les résultats et le développement. Nous insistons sur le fait que le processus de programmation budgétaire doit refléter la forte dynamique de l'environnement économique, la croissance des secteurs innovants et le développement de nouvelles technologies qui font progresser les écosystèmes de propriété intellectuelle. Il est donc nécessaire que le budget garantisse une responsabilité maximale vis-à-vis des besoins et des attentes des parties prenantes de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. À cet égard, permettez-moi de souligner une fois de plus que pour les pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le succès de l'OMPI sera mesuré par le niveau d'engagement dans la coopération et la fourniture d'un soutien concret aux communautés d'affaires, aux PME, aux académies, aux universités et aux sociétés civiles, en particulier celles qui représentent les secteurs caractérisés par un niveau élevé d'innovation, mais en même temps par un risque élevé d'opérations. La question de l'atténuation des risques et de l'accès au financement, qui a constitué un défi pour les jeunes innovateurs et créateurs, devrait être au centre des opérations futures de l'OMPI et doit donc être prise en compte dans le budget. À cet égard, l'élargissement des activités de l'OMPI dans le cadre du pilier stratégique n° 4, qui vise à apporter un soutien efficace aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux communautés et aux particuliers, revêt une importance capitale pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le groupe salue le rôle important du Secteur des marques et des dessins et modèles industriels ainsi que son potentiel de croissance. Ils constituent une source importante de pouvoir de marché et sont donc essentiels à la croissance et au développement économiques. Nous soutenons donc pleinement le développement de diverses initiatives visant à promouvoir et à commercialiser différents systèmes, la mise à niveau systématique de l'infrastructure informatique, ainsi que les activités visant à fournir une assistance juridique et technique. Nous prenons également note de la mise à disposition de ressources budgétaires pour la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, prévue pour 2024. Les industries du droit d'auteur et de la création sont une composante essentielle du développement durable et ont connu une croissance dynamique dans la région du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La digitalisation accrue des industries et l'exposition plus large de nos sociétés et de nos économies aux nouveaux défis liés à l'intelligence artificielle dictent la nécessité pour l'OMPI de redoubler d'efforts pour assurer une réponse efficace à ces changements. Des cadres équilibrés en matière de droit d'auteur et le développement d'outils liés au développement, à la gestion et à la diffusion numérique des droits d'auteur continuent d'être une priorité pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous nous félicitons donc de l'augmentation des ressources budgétaires allouées à cette fin. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes soutient l'intensification et l'élargissement de la portée des opérations au sein du Secteur du développement régional et national, qui tire parti de la connaissance unique des États membres et de l'engagement auprès d'eux. L'augmentation de 9% du budget pour ce secteur reflète les attentes des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes qui souhaitent que les activités de l'OMPI soient axées sur la demande. Le développement de la coopération entre l'OMPI et les États membres, notamment par l'amélioration de la communication avec les parties prenantes concernées, est nécessaire pour mieux comprendre tous les aspects des écosystèmes de la créativité et de l'innovation. C'est un point essentiel pour garantir une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement. Nous comptons sur le fait que toutes les régions pourront bénéficier d'une coopération renforcée grâce à l'augmentation des ressources allouées à ce secteur. Dans l'examen de ce thème, nous demandons au Secrétariat des informations plus détaillées sur le budget prévu pour les opérations et les activités des bureaux extérieurs. Nous apprécions les informations sur le budget des différents bureaux extérieurs de l'OMPI. Néanmoins, il serait utile de clarifier davantage les activités

envisagées qui correspondent aux ressources en personnel et autres budgétisées. Les activités au sein du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, envisagées dans le document discuté, bénéficient de l'appui du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. L'OMPI devrait s'engager activement dans les efforts mondiaux visant à relever les enjeux contemporains. La technologie, la créativité et l'innovation apportent des solutions à ces problèmes et doivent donc être encouragées. Nous notons que la croissance de 10% du budget de ce secteur correspond à l'intensification des travaux au sein de ce secteur, notamment en ce qui concerne l'organisation d'une conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, prévue pour 2024. De même, nous soutenons le développement du Secteur de l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation, dont le travail est essentiel pour fournir une assistance adéquate aux jeunes entreprises et aux entrepreneurs et pour exploiter efficacement la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance économique. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes juge très utile d'accorder davantage d'attention au développement des secteurs représentant des actifs immatériels. Le suivi des tendances et de la dynamique des changements au sein de l'écosystème de la propriété intellectuelle par le biais de divers rapports et évaluations de performance est important et soutenu par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. À cet égard, nous accueillerions favorablement le développement et la coopération avec des partenaires nationaux, sur des analyses spécifiques axées sur les régions et les secteurs. Les pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes soutiennent le développement de diverses initiatives d'infrastructures et de plateformes conçues pour rendre la propriété intellectuelle plus accessible et plus compréhensible pour les innovateurs et les créateurs. La poursuite de la digitalisation, de la transformation numérique et de l'utilisation plus large des technologies pour l'administration, l'information et les systèmes est essentielle pour obtenir de meilleurs résultats et garantir une gestion optimale des ressources. Le projet de budget prévoyant une augmentation de 7,5% des frais de personnel en 2024-2025, il est important de veiller à la diversité géographique du personnel et à un équilibre adéquat entre les hommes et les femmes. Nous encourageons également les jeunes talents à s'engager dans les activités de l'OMPI. Nous soutenons l'idée de maintenir le ratio des dépenses de personnel/autres à 60/40. Pour conclure, permettez-moi de réitérer l'engagement du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes à engager des discussions en vue de parvenir à un accord sur le programme et budget proposé, qui est essentiel pour poursuivre les activités de l'OMPI et répondre aux besoins et aux attentes des États membres. Je vous remercie.

169. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la Chine souhaite également commenter les pages 3 à 20 de la proposition de programme de travail et budget pour 2024-2025. Tout d'abord, nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé la proposition de programme de travail et budget pour 2024-2025 et nous remercions le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion pour sa présentation. Nous tenons également à remercier le Directeur général, M. Daren Tang, pour son exposé sur le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 ce mois-ci à l'intention des chefs des offices de propriété intellectuelle. La Chine remercie également le Secrétariat pour ses réponses écrites aux questions posées hier par les États membres à propos du budget. Comme indiqué dans l'avant-propos du Directeur général, l'OMPI devrait accélérer la transformation numérique des services mondiaux de propriété intellectuelle et sa focalisation sur le client, en renforçant les avantages traditionnels de l'Organisation. Dans le même temps, les travaux de l'OMPI devraient apporter des avantages réels au monde entier, en particulier aux pays en développement. La Chine a noté que les dépenses totales de cette Organisation pour le prochain exercice biennal s'élèvent à 860 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 63,5 millions de francs suisses et une augmentation de 8% d'une année sur l'autre. En revanche, les budgets des deux derniers exercices biennaux ont enregistré une augmentation de 3 à 4%. Selon les estimations de l'OMPI, l'augmentation des revenus en 2024-25 sera de 0,4%. Nous aimerions comprendre qu'en cas d'augmentation quasi nulle des recettes, comment expliquer l'augmentation considérable des dépenses? En

page 16, ses prestataires externes sont exposés à des risques liés à la cybercriminalité ou à d'autres atteintes à la cybersécurité, entraînant...

170. Le président : La délégation de la Chine, je voudrais simplement vous rappeler que vous pouvez parler des éléments spécifiques des pages 4 à 20 à tout moment, mais qu'il s'agit du segment des déclarations générales, de sorte que toutes les questions sur les pages 4 à 20 que vous soulevez ne recevront pas de réponse maintenant, mais lors d'une deuxième série de déclarations couvrant tous les points spécifiques des pages 4 à 20, veuillez continuer.

171. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le Président, je pense avoir conclu mes remarques générales, merci beaucoup.

172. Le président : Excusez-moi de vous avoir interrompu. Je pense qu'au vu de la complexité de ce point, la meilleure façon d'organiser le débat est celle que j'ai exposée. Vous pouvez vous sentir libre de faire valoir vos points spécifiques au moment opportun. Excusez-moi pour les malentendus que j'ai pu susciter quant à l'organisation du travail.

173. La délégation du Ghana : La délégation du Ghana est honorée de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour préparer la proposition de programme de travail et budget. Nous saluons les initiatives ultérieures visant à rencontrer les coordonnateurs des groupes, les chefs des offices de propriété intellectuelle des États membres et les différents groupes afin d'aborder les questions spécifiques liées au programme de travail et budget pour 2024-2025. Monsieur le Président, bien que le groupe apprécie les efforts et le temps consacrés à cette préparation, nous n'avons pu nous empêcher de remarquer à quel point il est fastidieux de disséquer et de comprendre pleinement le document. Malgré la session d'information organisée pour expliquer le document, l'inquiétude du groupe n'a pas été entièrement dissipée, car il est encore impossible de déduire certains détails à la lecture du document. Le premier de ces détails est la répartition des activités liées à la réalisation des ODD au sein d'une division. Il convient d'indiquer clairement sous quelle division les ODD sont placés afin d'éviter toute confusion concernant l'allocation et l'utilisation des fonds. Le groupe a remarqué que de nombreuses activités et de nombreux programmes qui ne semblent pas être directement liés ou avoir une incidence directe sur ces ODD sont classés dans la même catégorie que les efforts déployés pour atteindre les ODD. Nous demandons que les activités des efforts de réalisation des ODD soient alignées sur les ODD spécifiques identifiés pour la transparence. Deuxièmement, le groupe souhaite souligner la nécessité d'une plus grande représentation des Africains au sein de l'OMPI, en particulier aux postes de direction. Il est évident que d'autres régions géographiques sont plus représentées à l'OMPI. Cela ne donne pas une bonne image de l'Organisation qui prône l'inclusion, l'équité et l'équilibre. Nous demandons également que les Africains aient la possibilité de progresser dans leur carrière au sein de l'Organisation. Il a été observé que certains Africains à l'OMPI sont restés au même poste plus longtemps que d'ordinaire. Cette situation est décourageante et démotivante pour le personnel, car l'un des principaux facteurs de performance dans toute institution est l'anticipation des possibilités de progrès. Le budget précédent prévoyait une allocation de 1 917 000 francs suisses pour le renforcement des capacités, l'assistance technique et la formation en matière de propriété intellectuelle et de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques. Toutefois, ce poste et les fonds qui lui sont alloués sont absents du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Afin de contribuer à trouver une solution à la complexité du budget, le groupe des pays africains demande qu'une annexe soit jointe au document, détaillant les dépenses de développement par activité et par secteur pour faciliter la référence. Nous demandons également qu'une ventilation des ressources en personnel et autres que les ressources en personnel allouées à la Coordination du Plan d'action pour le développement et aux divisions régionales soit également annexée au document. Le groupe des pays africains propose que l'OMPI anime un dialogue

annuel de haut niveau et le partage des connaissances entre les États membres et d'autres parties prenantes sur la propriété intellectuelle et les PME.

174. Le président : Je remercie la délégation du Ghana, s'exprimant au nom du groupe des pays africains. La Fédération de Russie est le prochain pays sur la liste des orateurs. Avant cela, je voudrais toutefois faire une observation : compte tenu de la complexité technique de la majorité des sujets abordés sous ce point, nous voudrions demander, afin d'assurer l'interprétation la plus précise possible, que les déclarations soient prononcées un peu plus lentement. Je parle assez vite en tant que président; je ferai de mon mieux pour ralentir un peu afin que nous puissions tous mieux nous comprendre et faire pleinement usage de nos droits linguistiques. Puis-je vous demander de parler de manière modérée, afin que les interprètes puissent faire leur travail?

175. La délégation de la Fédération de Russie : Nous souhaitons faire part de nos observations générales sur ce point de l'ordre du jour. Nous remercions le Secrétariat pour la préparation de ce rapport et pour le travail actif qu'il a accompli avec les États membres en vue de cette session du PBC. Nous sommes particulièrement reconnaissants de l'utilisation du questionnaire pour la préparation de la proposition de programme de travail et budget, et de sa prise en compte dans le document. Nous sommes convaincus que ce niveau d'implication avec les États membres sera maintenu à l'avenir. En ce qui concerne le document à proprement parler, je voudrais tout d'abord attirer l'attention du Secrétariat sur la nécessité d'inclure le niveau d'inflation attendu ainsi que la source de cette information. Le document du Secrétariat ne fait référence qu'à l'effet des processus inflationnistes et ne fournit aucun chiffre. Par ailleurs, compte tenu des événements et des pratiques, nous serions reconnaissants au Secrétariat de nous fournir des informations sur le niveau du personnel et le type de contrat concerné. Nous trouvons à l'annexe III une référence aux chiffres concernés, bien qu'elle n'indique pas les niveaux. En outre, nous pensons qu'il pourrait être nécessaire d'améliorer les indicateurs d'exécution qui requièrent une mise au point. En particulier, pour faciliter la compréhension de ce type de tableau, nous proposons que les sources des lignes de base soient citées afin de faciliter la compréhension des lignes de base pertinentes. Il est assez facile d'indiquer l'année pour la ligne de base. En l'absence de cette information, il est difficile de comprendre la moyenne annuelle utilisée par le Secrétariat pour son travail de préparation de l'information. Dans ce contexte, nous serions reconnaissants au Secrétariat d'inclure dans le document les sources que vous avez utilisées pour votre évaluation, les moyens de vérification et la source d'information afin de suivre la mise en œuvre du programme. Les budgets de l'OIT en sont un bon exemple. Le tableau 1 du document pertinent de l'OIT en donne un bon exemple. En conclusion, nous voudrions faire référence à l'augmentation prévue du budget pour le développement régional. C'est le plus bas de l'OMPI, ce qui nous surprend quelque peu et nous serions reconnaissants au Secrétariat de nous fournir des éclaircissements sur le budget exécutif. Nous sommes également convaincus que les ressources consacrées au travail conjoint avec les Nations Unies seront suffisantes pour financer le CCI conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies.

176. La délégation du Mexique : La délégation du Mexique salue les efforts déployés par le Secrétariat pour aligner le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 sur les piliers stratégiques de chaque secteur et sur le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Nous prenons acte de l'engagement du Directeur général de veiller à ce qu'un cinquième du budget puisse être affecté à la couverture des dépenses de développement, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent. Nous prenons note des informations ventilées figurant à l'annexe XI, qui indiquent que les travaux pour le développement national et régional recevront 42% des fonds affectés au développement, ce que nous considérons comme positif. La délégation reconnaît que l'approche du développement est appropriée pour montrer que la propriété intellectuelle peut concerner tout le monde. Veiller à ce que toutes les parties prenantes qui utilisent la propriété

intellectuelle, notamment les innovateurs, les créateurs, les femmes, les jeunes et les populations autochtones, puissent y avoir accès. Nous pensons que le plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes est une approche transversale, mais qu'il ne dispose pas toujours des indicateurs nécessaires. Nous estimons qu'il est nécessaire de fournir des informations supplémentaires sur les progrès réalisés dans tous les secteurs et piliers stratégiques en ce qui concerne les performances de l'OMPI en matière de culture organisationnelle. Nous souhaitons exprimer notre inquiétude quant au fait que le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 ne fait aucune référence à la prévention du harcèlement sexuel. Comme cela a été fait pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'intégration des personnes handicapées, nous invitons le Secrétariat à refléter un engagement de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel en tant qu'élément essentiel de la culture de l'Organisation. Nous invitons également l'Organisation à travailler au sein du Conseil des chefs de secrétariat pour lutter contre le harcèlement sexuel. Enfin, je dois mentionner qu'en 2024, nous entamerons une période importante dans l'histoire de l'Organisation, les conférences diplomatiques, entre autres sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels. Nous nous réservons le droit d'aborder le sujet spécifique au moment opportun. Nous souhaitons souligner l'importance du sujet pour le Mexique et la nécessité d'allouer des ressources budgétaires pour faciliter la participation des délégations des États membres et des représentants des peuples autochtones et des communautés locales à ces conférences importantes.

177. La délégation de l'Espagne : La délégation de l'Espagne souhaite s'aligner sur la déclaration du groupe B. Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 en tenant compte des contributions des États membres dans les réponses au questionnaire. Dans un deuxième temps, nous pourrions soulever des questions spécifiques concernant certains éléments du budget et des activités de programme, mais avant cela, nous voudrions dire qu'en ce qui concerne les chiffres, le budget pour le prochain exercice 2024-2025 a été préparé sur la base d'une approche prudente. Nous appuyons cela. Cependant, il y a une prévision de frais généraux de 90,7 millions de francs suisses et nous voudrions préciser que, compte tenu de la situation économique difficile et de la volatilité au niveau international, nous invitons les États membres à faire preuve d'une prudence particulière au cours du prochain exercice biennal.

178. La délégation de la Jamaïque : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, la Jamaïque se joint aux autres pour vous féliciter, ainsi que les vice-présidents, d'avoir été nommés pour diriger les travaux de cet important comité. Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance pour les efforts judicieux déployés par le Secrétariat pour les préparatifs logistiques et administratifs et pour l'engagement pris avec les groupes et les délégations en vue de cette réunion. Nous remercions le Secrétariat pour la préparation programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, figurant dans le document WO/PBC/35/5. Le travail du PBC est important pour évaluer le programme de travail de l'Organisation et veiller à ce que le budget soit orienté vers le bon fonctionnement de l'Organisation et les besoins des États membres. Nous félicitons l'OMPI pour sa gestion financière prudente et son engagement en faveur du développement. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'augmentation de la part totale du développement. La Jamaïque apprécie la mise en œuvre du plan d'action de l'OMPI pour le développement ainsi que la contribution de l'OMPI à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs connexes. Alors que nous cherchons à nous remettre sur la voie d'une mise en œuvre réussie des ODD après la pandémie de COVID-19, l'appui de l'OMPI sera inestimable pour libérer tout le potentiel de l'économie orange et de l'écosystème de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, tels que la Jamaïque. Nous notons que la priorité sera accordée aux PME et nous attendons avec impatience les initiatives qui seront axées sur la gestion de la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle, le financement adossé à des actifs de propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Alors que nous continuons à travailler sur les deux conférences diplomatiques qui se tiendront l'année prochaine, il est

important que des ressources adéquates soient mises à disposition pour que ces conférences puissent être un succès avec la participation des pays en développement. Nous avons donc noté que des dispositions ont été prises pour les deux conférences et attendons avec impatience de nouvelles informations à ce sujet. Nous notons également une augmentation pour le Secteur du développement régional et national, qui couvre la division pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Nous encourageons les pays de la région des Caraïbes à continuer de soutenir notre écosystème de propriété intellectuelle. La Jamaïque attend avec impatience nos délibérations.

179. La délégation de la France : Notre délégation souhaite féliciter le président et les vice-présidents pour leur nomination à la tête de cette session du PBC. La délégation remercie le Secrétariat pour la présentation du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Nous soutenons également la déclaration faite par la Suisse au nom du groupe B. Nous notons que malgré l'augmentation des dépenses à 857 millions de francs suisses, nous nous attendons également à une augmentation significative des recettes, même si elle a été révisée à 2%, et nous aimerions recevoir des éclaircissements à ce sujet. La délégation de la France salue le choix de l'OMPI de réorienter nos dépenses vers le développement durable, notamment à travers l'aide aux femmes et aux microentreprises, ce qui permettrait à l'OMPI de jouer un rôle important dans la mise en œuvre des ODD à l'horizon 2030. Nous notons avec intérêt les nouvelles allocations pour les systèmes de dépôt, qui permettraient de rétablir l'équilibre entre les différents secteurs.

180. La délégation du Japon : La délégation du Japon s'associe à la déclaration formulée par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Elle tient à féliciter le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans la préparation du programme de travail et budget proposé pour l'exercice 2024-2025. Le programme de travail et budget proposé prévoit une augmentation du nombre de demandes internationales fondées sur les systèmes du PCT, de La Haye et de Madrid. C'est très important selon nous, car cela signifie que les services de l'OMPI devraient être de plus en plus utilisés à mesure que l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle continue à se développer. Lors de la répartition du budget, l'OMPI devrait donner la priorité au maintien et à l'amélioration de la qualité de ses services, dans la mesure où plus de 90% de ses recettes proviennent des taxes du PCT et d'autres systèmes de demandes et d'enregistrements internationaux. De ce point de vue, il est louable que près de 300 millions de francs suisses aient été alloués à l'amélioration de la productivité de la qualité des services parmi les systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI, au titre du point 3.2, à la page 10. L'élaboration du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 est une question importante pour les initiatives futures de l'OMPI, et le Japon souhaite participer activement et de manière constructive à ces discussions.

181. La délégation de l'Italie : La délégation de l'Italie s'associe à la déclaration faite par la Suisse au nom du groupe B. Selon nous, le document contient le cadre réaliste des recettes et dépenses futures attendues par secteur en suivant une approche prudente. En même temps, il reflète les besoins et les attentes du système mondial de propriété intellectuelle. En particulier, nous partageons la nécessité d'être plutôt prudents et conservateurs dans les estimations en raison de la persistance de la situation difficile sur les marchés internationaux et à la lumière des perspectives économiques futures. Nous pensons que les activités et les objectifs proposés pour l'ensemble des secteurs reflètent la nouvelle vision de l'OMPI en tant qu'agence de promotion de l'innovation et de la créativité, qui considère la propriété intellectuelle comme un moyen d'améliorer la vie de chacun, partout, et nous partageons cette vision. Nous sommes également convaincus que les piliers stratégiques définis dans le programme contribueront à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pragmatique pour atteindre les objectifs de l'OMPI de manière durable dans le cadre de la transformation numérique et de la transformation des personnes. En ce moment particulier, il est essentiel de travailler de la manière la plus efficace possible pour que les activités de l'OMPI aient le plus grand impact possible dans les

différentes régions géographiques et profitent au plus grand nombre possible de parties prenantes publiques et privées, y compris les PME, les jeunes entreprises, les jeunes et les femmes. À cet égard, nous apprécions le renforcement des activités du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et du Secteur du développement national régional, qui contribuent à la croissance d'écosystèmes de propriété intellectuelle équilibrés et efficaces au sein des États membres. À cet égard, nous confirmons notre intérêt et notre soutien constants pour le développement du système mondial de propriété intellectuelle. Nous aimerions que la propriété intellectuelle devienne l'affaire de tous. Nous saisissons donc cette occasion pour féliciter la direction de l'OMPI et son personnel pour le soutien qu'ils apportent en permanence aux gouvernements, aux entreprises, aux communautés et aux inventeurs afin qu'ils utilisent la propriété intellectuelle comme outil de croissance économique, de compétitivité et de développement durable. Nous sommes également ravis de prendre note des efforts déployés par l'OMPI pour élaborer un nouveau cadre de gestion des performances afin de favoriser l'engagement et la responsabilisation en faveur d'une gestion efficace du personnel. Un cadre de ressources humaines modernisé, dans lequel les politiques et les programmes sont adaptés aux objectifs, est nécessaire pour garantir une organisation agile dotée d'une vision dynamique et claire. Enfin, il est très important de reconnaître que, malgré les difficultés actuelles, l'Organisation se trouve dans l'ensemble dans une situation financière saine et qu'un bénéfice tangible est attendu pour le prochain exercice biennal.

182. La délégation de l'Allemagne : Comme la délégation de l'Allemagne prend la parole pour la première fois, je tiens à féliciter le président et les vice-présidents pour leur élection. La délégation s'aligne sur la déclaration du groupe B. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/35/5. Conscients du défi que représente la préparation d'un tel document, nous apprécions particulièrement le fait qu'il ait été mis à la disposition des États membres à la fin du mois de mars. Nous estimons le projet compréhensible et bien fondé. Nous apprécions l'approche globalement prudente du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et notons que l'OMPI prévoit un excédent d'environ 90,7 millions de francs suisses dans le projet initial. Cependant, une augmentation des dépenses de 8%, comme le propose le document, semble importante. D'autant plus que les dernières estimations de revenus montrent que l'augmentation a été ramenée à 2,2%, contre 4,5% dans le document actuel. À cet égard, nous souhaiterions que le Secrétariat précise davantage les effets sur les autres chiffres, en particulier sur l'excédent, idéalement en présentant un document actualisé reflétant le calcul complet sur la base des dernières estimations, afin que les États membres soient en mesure d'évaluer ce nouveau développement dans le contexte global. Compte tenu des incertitudes persistantes de l'économie mondiale, nous suggérons d'adopter une approche prudente à l'égard de toutes les dépenses, de les examiner d'un œil critique et d'établir des priorités. Il est important que l'OMPI soit financièrement saine à long terme, sans avoir à augmenter les contributions des États membres.

183. La délégation des États-Unis d'Amérique : Nous soutenons la déclaration générale du groupe B, ainsi que les observations supplémentaires que le groupe B va formuler dans chacun des secteurs du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. La délégation des États-Unis d'Amérique salue le projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et s'est dite satisfaite des efforts déployés pour le préparer, notamment en raison des contraintes de temps. Nous appuyons fermement l'important travail qu'effectue par l'OMPI et nous apprécions la contribution qu'apporte le PBC à la gouvernance et à l'Organisation en offrant la possibilité aux membres de l'Organisation de convenir des priorités de travail pour les années à venir et des mesures de performance pour le travail proposé. Le document de programme de travail et budget proposé établi par le Secrétariat aide les membres dans ce processus, tout en servant également de guide pour l'Organisation. Comme nous l'avons observé à de nombreuses reprises par le passé, la délégation des États-Unis d'Amérique accorde la plus haute importance aux principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance au sein des agences des Nations Unies, y compris de l'OMPI. Si nous apprécions certains aspects de la version simplifiée du programme de travail et budget

proposé par rapport aux exercices biennaux précédents (environ 120 pages au lieu de 240), la réduction du nombre d'indicateurs clés de performance et l'allocation du budget par secteur au lieu de 32 programmes, nous constatons que certains aspects importants du programme de travail et budget de l'Organisation ne sont pas décrits en détail dans le format simplifié, ce qui oblige les États membres à demander que des détails supplémentaires soient publiés dans le cadre du document de questions-réponses. Cette délégation estime qu'il serait utile, dans le cadre de la pratique normale, d'inclure les budgets des bureaux extérieurs de l'OMPI dans une annexe à l'avenir. Quoi qu'il en soit, cette délégation apprécie l'occasion qui lui est donnée d'examiner la proposition initiale de programme de travail et budget pour 2024-2025 et se réjouit à l'idée d'avoir un dialogue constructif. Bien que nous soyons encore en train d'étudier attentivement le document, nous aimerions faire les observations préliminaires suivantes. Nous notons que les taxes provenant des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle représentent 95,8% des recettes totales de l'Organisation. Par ailleurs, ainsi que l'illustre le tableau 2 en page 5, nous constatons que le PCT, qui représente 76,7% des recettes totales de l'Organisation, ne devrait augmenter que de 0,3% dans le programme de travail et budget prévisionnel pour 2024-2025, par rapport à 2022-2023. Les recettes provenant des taxes de Madrid, qui représentent 17% des recettes totales de l'Organisation, ne devraient-elles aussi augmenter que légèrement, de 0,4%, en 2024-2025 par rapport à 2022-2023. Ces deux unions plus importantes, qui se développent lentement, supportent actuellement 100% des dépenses indirectes administratives et des unions dans le cadre de la méthode de répartition actuelle. En outre, nous reconnaissons que les recettes des deux autres unions financées par des taxes devraient augmenter modestement ou rester inchangées au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Toutefois, ces deux unions ne représentent qu'une infime partie des recettes totales de l'Organisation, soit moins de 2%. De plus, ces unions sont toujours déficitaires lorsque seuls les coûts directs sont appliqués sans tenir compte des coûts indirects supplémentaires encourus par les unions. Elles continuent d'être subventionnées par les recettes du PCT, en dépit de leur obligation conventionnelle d'être financièrement viables. Nous notons également que les sources de recettes non liées aux taxes, telles que les publications et les recettes accessoires, devraient diminuer de 2,1% au cours du prochain exercice biennal. Nous constatons également que les recettes globales de l'OMPI pour l'exercice biennal 2024-2025 devraient s'élever à 994,9 millions de francs suisses, soit une augmentation de 4,5% par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023 et une augmentation de 0,4% par rapport aux estimations actualisées des recettes pour 2022-2023. Dans le même temps, les dépenses augmentent, notamment en raison des nouvelles embauches prévues au cours du prochain exercice biennal et de l'inflation. Cette délégation constate l'importante augmentation proposée pour le Secteur administration, finances et gestion. Nous comprenons qu'une grande partie de ce budget, qui s'élève à 161 514 000 francs suisses, sera consacrée au résultat escompté n° 5.2, à savoir un environnement et des services adaptés au numérique, sécurisés et durables. Nous comprenons également qu'une partie au moins de ces fonds devrait être consacrée aux systèmes d'enregistrement. Nous souhaiterions obtenir davantage d'informations sur le fonctionnement de l'informatique centralisée pour le système d'enregistrement et savoir s'il est possible de fournir une ventilation des parties de ces fonds qui seraient consacrées aux aspects des différents systèmes d'enregistrement, à la fois pour les dépenses de personnel et les dépenses autres que les dépenses de personnel. Nous vivons une époque incertaine, avec une situation économique mondiale instable, et les augmentations de dépenses ne doivent donc être entreprises qu'avec une grande prudence. Cette délégation attend avec intérêt la poursuite des délibérations sur le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et nous appelons les membres de ce comité à être fidèles à notre mandat de gouvernance pour veiller à ce que nos décisions à venir soient les plus adaptées à la bonne santé à long terme de l'Organisation.

184. La délégation de la République de Corée : La délégation de la République de Corée souhaite exprimer sa gratitude au Secrétariat pour la préparation de ce document. Malgré l'incertitude et la crise complexe de l'économie mondiale, les demandes selon le PCT, qui



représentent plus de 75% des recettes de l'OMPI, continuent d'augmenter. Nous pensons que cette réalisation est possible parce que l'OMPI a mis en œuvre diverses politiques visant à rendre la propriété intellectuelle accessible aux PME, aux jeunes et aux femmes, et a mené des discussions mondiales visant à protéger et utiliser les technologies innovantes, telles que l'intelligence artificielle, par le biais de la propriété intellectuelle. La République de Corée évalue activement le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, qui vise à générer des avantages concrets dans le monde entier grâce à l'enregistrement pratique d'une propriété intellectuelle croissante, et nous coopérerons activement avec l'OMPI pour que sa mise en œuvre soit couronnée de succès. Pour la bonne exécution du Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2022-2026 ainsi que des activités de mise en œuvre spécifiques détaillées dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, il est essentiel de disposer d'un soutien financier solide. La majeure partie des recettes de l'OMPI provient des taxes perçues pour les services de dépôt internationaux tels que le PCT, Madrid et La Haye. La République de Corée étant le premier déposant d'enregistrements selon le PCT dans le monde depuis 2022, la qualité des services de dépôt international est importante pour les utilisateurs de la République de Corée. Dans ce contexte, la République de Corée soutient activement les efforts de l'OMPI pour améliorer la qualité de ses services. L'une des principales fonctions des bureaux extérieurs étant d'améliorer les services de l'OMPI, nous demandons instamment au Secrétariat de l'OMPI de redoubler d'efforts pour promouvoir le débat sur la création de nouveaux bureaux extérieurs. Ma délégation a examiné la feuille de route visant à renforcer l'exécution du Plan stratégique à moyen terme. En particulier, nous soutenons le projet de l'OMPI de continuer à jouer le rôle d'instance mondiale sur des sujets novateurs tels que la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, les actifs incorporels et la finance. La République de Corée peut apporter ses connaissances et son savoir-faire en la matière. Nous sommes heureux de partager activement notre expérience et de continuer à apporter notre soutien à l'avenir. En outre, la République de Corée a remarqué que les dépenses liées au développement devraient augmenter en 2024-2025 par rapport à l'exercice biennal précédent. La République de Corée est le deuxième plus important contributeur au fonds fiduciaire de l'OMPI pour le soutien au renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement et l'aide à l'établissement d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour les pays du Moyen-Orient. Nous espérons que notre expérience pourra être largement partagée par l'intermédiaire de l'OMPI.

185. La délégation du Nigéria : La délégation du Nigéria soutient la déclaration au nom du groupe des pays africains. Tout en exprimant notre gratitude pour le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et en appréciant les questions-réponses préparées par le Secrétariat, nous pensons que l'approche sectorielle dans l'élaboration du budget n'a pas été très utile. Nous pensons qu'un budget doit toujours respecter un certain nombre de principes tels que la transparence, la responsabilité, la flexibilité et la possibilité d'apporter des modifications, quelle que soit la technique comptable. Ma délégation souligne la grande valeur de la méthode de prévision du programme précédent, étant donné qu'elle est élaborée et qu'elle fait l'objet d'une analyse détaillée. En outre, ma délégation prend note de la ventilation fournie par le Secrétariat sur le budget des bureaux extérieurs de l'OMPI dans le cadre du Secteur du développement régional et national. À cet égard, ma délégation souhaite souligner la nécessité d'augmenter les effectifs des bureaux extérieurs de l'OMPI en Afrique, en particulier au Nigéria et en Algérie, afin de les mettre au même niveau que ceux des autres bureaux extérieurs. L'objectif est d'optimiser le travail et d'améliorer le rendement de ces offices. Ma délégation reviendra avec de plus amples informations en temps voulu.

186. La vice-présidente : Je ne vois pas d'autres orateurs sur la liste. Nous avons terminé le premier échange de vues et d'observations générales sur le document. Toutes les questions et toutes les observations ont été dûment notées par le Secrétariat. Nous passons maintenant à l'examen de la section "Données financières et résultats – Aperçu" de la proposition de programme de travail et budget pour 2024-2025.

187. La délégation de la Chine : Je voudrais faire une déclaration concernant les risques organisationnels. Les prestataires de services externes sont exposés au risque de destruction accidentelle ou illégale, de perte, d'altération, de divulgation non autorisée ou d'acquisition de données. La délégation de la Chine convient des risques soulevés par l'Organisation. Nous constatons que dans la réponse aux risques, l'Organisation a souligné la nécessité de renforcer la supervision des prestataires de services externes en procédant à un examen de l'audit interne et en prenant d'autres mesures. Nous pensons qu'actuellement l'Organisation utilise de plus en plus les technologies émergentes telles que les services d'informatique en nuage dans divers systèmes et architectures de services. Toutefois, les données sur les brevets, les dessins et modèles et les cas d'arbitrage et de médiation dont dispose cette Organisation présentent tous un intérêt commercial et technique important pour les utilisateurs, les déposants ou les parties concernées. Il est indéniable que de nombreux incidents ont déjà montré que la technologie en nuage présente un risque important de fuite. La Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies n'a pas été pleinement respectée dans certains pays. Par conséquent, nous suggérons que les mesures suivantes soient ajoutées aux mesures de réponse aux risques existantes : l'OMPI devrait réaliser des évaluations externes indépendantes pour divers projets relatifs à l'informatique en nuage, tels que le projet de plateforme résiliente et sécurisée du PCT. Les États membres devraient sélectionner un expert en évaluation externe et définir son mandat. Le rapport d'évaluation sera soumis à la trente-septième session du PBC en 2024, ou à d'autres réunions en 2024, pour examen par les États membres. La délégation de la Chine demande à ce que la ventilation des dépenses de développement soit incluse dans le projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025.

188. La délégation de l'Espagne : Nous attirons l'attention sur les explications données dans le document concernant les services contractuels individuels. Nous constatons une augmentation de 13,1% et de 8,9%, respectivement. En même temps, nous encourageons l'OMPI à surveiller certains domaines de dépenses qui, même s'ils ne sont pas significatifs dans le tableau d'ensemble, doivent être surveillés et maintenus sous contrôle. Par exemple, les frais généraux opérationnels ont augmenté de 17% au cours de l'exercice biennal. Ici, nous avons des doutes quant à savoir si cette partie se réfère aux licences de logiciels, au support audiovisuel pour les réunions, ou s'il s'agit d'autres types de dépenses. Nous demandons des précisions sur ce point. Par ailleurs, nous souhaiterions connaître les raisons de l'augmentation de 16,6% de la section du personnel. Pouvez-vous nous donner une estimation du nombre de nouveaux postes temporaires et de leurs secteurs? Passant des chiffres spécifiques au programme, la délégation de l'Espagne soutient le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 pour la mise en œuvre d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace permettant à l'innovation et à la créativité de profiter à tous. Nous sommes toutefois surpris que l'un des quatre piliers stratégiques, à savoir le pilier stratégique n° 1, bénéficie d'une allocation estimée à 21,6 millions de francs suisses sur le budget annuel total de l'OMPI, ce qui représente 2,5% du budget. Notre délégation estime que la sensibilisation et la diffusion de la propriété intellectuelle sont fondamentales. Dans cette optique, je voudrais demander si l'Organisation considère que ce pilier stratégique dispose d'un budget prévisionnel proportionnel à l'importance du sujet. En outre, nous encourageons l'OMPI à continuer d'offrir des services de haute qualité qui sont attrayants pour les utilisateurs. Nous nous félicitons qu'au vu des résultats 2022 que nous avons constatés, la médiation et l'arbitrage donnent des résultats utiles pour l'ensemble du système. Enfin, nous encouragerions et soutiendrions l'OMPI à veiller à ce que les différentes approches transversales soient renforcées. Premièrement, en adoptant une approche conviviale dans l'ensemble de l'Organisation, en particulier pour les utilisateurs qui se heurtent à des obstacles dans l'accès à la propriété intellectuelle. Il s'agit des PME, des artisans et des créateurs individuels. Deuxièmement, la mise en œuvre du plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Nous avons été de fervents défenseurs de ce principe afin de garantir une société plus inclusive pour tous. Dans le cadre de ces approches transversales, la délégation de l'Espagne propose son expérience et se tient prête à mettre en œuvre le prochain budget biennal.

189. La délégation de la Colombie : Je voudrais aborder deux sujets dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Tout d'abord, la manière dont le budget est structuré. Je me suis rendu compte que les résultats escomptés sont reflétés et cette méthodologie est positive à mes yeux, car j'ai l'impression que l'Organisation travaille à l'obtention de ces résultats. Je voudrais exprimer mon inquiétude dans la mesure où cela pourrait permettre une souplesse excessive en termes de changements possibles des programmes, et nous considérons que cela signifie que les choses peuvent risquer d'échapper au contrôle des États membres. Deuxièmement, je voudrais me faire l'écho de ce qu'a dit la délégation de l'Espagne concernant l'équilibre du budget alloué aux différents piliers stratégiques. Comme l'a dit la délégation de l'Espagne, je considère qu'il y a une concentration importante sur un seul pilier. Je comprends cela parce qu'il s'agit du pilier des services de propriété intellectuelle, mais je pense qu'il serait souhaitable de reconsidérer ce manque d'équilibre entre ce pilier et les autres piliers. Troisièmement, je voudrais évoquer les objectifs de développement durable. Le diagramme que nous voyons dans le document budgétaire contient différents ODD, mais il ne comporte pas de quantification, ce qui signifie qu'il peut y avoir un malentendu de la part des personnes qui liront ce document dans le monde entier. En effet, si nous ne quantifions pas ces questions, il semble que nous ne puissions pas vraiment inclure ces références aux ODD. Mon pays a été le fer de lance du développement des ODD. Nous apprécions beaucoup les efforts de cette Organisation à cet égard, mais pour l'instant, nous ne pensons pas que ces ODD devraient être utilisés et référencés dans tous ces piliers en l'absence d'un mécanisme de quantification.

190. La délégation du Nigéria : Je souhaite aborder les questions situées entre les pages 4 et 21. En ce qui concerne le pilier stratégique n° 3, ma délégation souhaiterait vivement s'enquérir de la stratégie de l'OMPI pour l'exercice biennal 2024-2025 en ce qui concerne les projets de transfert de savoir et d'adaptation des technologies. Nous sommes d'avis que les activités dans ces domaines pourraient être l'un des critères permettant de mesurer les contributions et la portée de l'Organisation à l'égard des ODD dans les économies en développement, en particulier l'ODD 3. À cet égard, il serait bon de demander des éclaircissements sur les projets de transfert technologique de l'OMPI dans le domaine de la santé et de l'accès aux licences de propriété intellectuelle, soutenus notamment par les initiatives mondiales de l'OMPI en matière de santé pour le prochain exercice biennal. À la page 15, nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur le cadre de résultats modernisé en matière de ressources humaines au point 5 du résultat escompté n° 4.5. Ce résultat a été présenté pour la première fois dans le programme de travail et budget pour 2022-2023. Ma délégation estime que le nouveau cadre pourrait avoir été inspiré par l'actuelle stratégie en matière de ressources humaines pour la période 2022-2026, qui, depuis son adoption, n'a fait aucune référence à la diversité géographique, tant pour l'exercice en cours que pour le suivant. Alors que des notes abondantes ont été prises pour promouvoir uniquement la diversité des genres dans le document. Cette omission sans précédent pourrait contrarier les efforts soutenus visant à améliorer la diversité géographique au sein de l'OMPI, et nous pensons que cette observation doit être clarifiée afin d'éviter toute déduction ou conjecture inutile. J'ai des documents à l'appui et j'apprécierais beaucoup un éclaircissement à ce sujet. En ce qui concerne le point 7 du pilier stratégique n° 3, l'évolution des initiatives stratégiques dans le domaine des changements climatiques et de la santé, nous pensons que la proposition relative à ce pilier stratégique pourrait être inadéquate pour traiter correctement les questions urgentes des changements climatiques, car il existe un besoin urgent de partager les connaissances et d'accroître l'accès aux technologies couvertes par les brevets de technologies vertes ou propres pour un bénéfice social mutuel plus large. C'est pourquoi ma délégation souhaite demander au Secrétariat d'examiner et d'inclure des projets appropriés et adaptés dans le cadre de ce pilier. Le Secrétariat est également prié d'inclure dans l'indicateur de performance, en particulier dans le résultat escompté n° 3.3 de la même page sous référence, "l'augmentation des enregistrements de brevets pour les technologies vertes, et une évaluation du volume d'informations sur les connaissances ouvertes et abordables sur les technologies vertes disponibles pour les demandeurs de technologie".

191. La délégation de la Fédération de Russie : La section “Données financières et résultats – Aperçu” montre que l’Organisation prévoit une situation financière stable et un bon rythme de mise en œuvre de ses objectifs, y compris lorsqu’il s’agit d’atteindre les résultats escomptés. Nous pensons que l’approche budgétaire basée sur les résultats est positive. Il convient également de noter le pourcentage élevé de mise en œuvre des résultats établis par rapport aux années précédentes. En même temps, nous voudrions attirer l’attention sur le déséquilibre dans l’attribution des résultats et leur réalisation en termes de piliers stratégiques de travail. Ces piliers stratégiques sont hiérarchisés différemment et il semblerait qu’il y ait des divergences. Je voudrais attirer l’attention du Secrétariat sur les pistes possibles pour parvenir à une répartition plus équilibrée de la charge de travail en termes de réalisation des résultats escomptés. Je voudrais également faire observer que l’Organisation s’acquitte avec succès des fonctions qui lui ont été confiées conformément au budget et à l’allocation sectorielle des dépenses. L’Organisation s’acquitte de ses fonctions dans le cadre du budget convenu. Bien entendu, certains secteurs présentent un intérêt particulier pour tous les États membres. Par exemple, le Secteur du développement régional et national revêt une importance particulière pour tous les États membres et toutes les régions. Naturellement, nous saluons les efforts de l’OMPI pour accélérer les travaux dans ce secteur. Cela dit, nous souhaiterions obtenir des informations plus détaillées sur les projets entrepris dans ces secteurs et sur les dépenses éventuelles en termes de groupes régionaux. Je voudrais rappeler que lors de la précédente session du PBC, nous avons également demandé au Secrétariat de procéder à un audit régulier des systèmes et services informatiques afin de garantir des niveaux appropriés de cybersécurité, et de fournir aux États membres un rapport sur cet audit.

192. La délégation de l’Algérie : En ce qui concerne le résultat escompté n° 5.1, nous constatons qu’il n’existe pas d’indicateurs de performance sur l’équilibre géographique par rapport à l’équilibre entre les hommes et les femmes. Nous aimerions savoir pourquoi il n’y a pas d’indicateurs de performance sur l’équilibre géographique. Pour le pilier stratégique n° 4, comme indiqué dans la déclaration du groupe des pays africains, le programme de travail et budget pour 2022-2023 prévoyait une allocation de 1 917 000 francs suisses pour le renforcement des capacités, l’assistance technique et la formation en matière de propriété intellectuelle et de savoirs traditionnels, d’expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques. Toutefois, ce poste et son allocation sont absents du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Nous aimerions obtenir des précisions sur les ressources allouées pour entreprendre des activités en rapport avec les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques, et nous rappelons que le programme et les budgets précédents étaient basés sur des programmes et qu’il existait un programme permanent relatif aux savoirs traditionnels. Nous aimerions donc savoir pourquoi cette allocation a été supprimée de la proposition de budget actuelle.

193. La délégation de la Jamaïque : Ma délégation souhaite obtenir des éclaircissements sur quelques points, à commencer par la page 12. Nous notons dans les priorités que l’une des dernières priorités concerne la contribution active au programme du système des Nations Unies pour les PMA, les pays sans littoral et les PEID et nous souhaitons simplement obtenir des éclaircissements sur les résultats escomptés et les indicateurs d’exécution. Il est également prévu de faciliter les délibérations sur les questions relatives à l’intersection des changements climatiques et des technologies vertes, de la propriété intellectuelle et de la sécurité alimentaire, ainsi que de la propriété intellectuelle et de la santé mondiale. Il serait utile de disposer d’un indicateur indiquant le nombre d’engagements, afin que nous puissions évaluer dans quelle mesure nous aurions discuté de ces questions. Le programme de travail et budget pour 2022-2023 comportait une ligne consacrée aux stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. Nous constatons que cela ne figure pas dans ce document, et nous aimerions donc obtenir des éclaircissements à ce sujet. En ce qui concerne les initiatives axées sur la gestion de la propriété intellectuelle, l’évaluation de la propriété intellectuelle, le financement adossé à la propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété

intellectuelle, il est noté qu'il n'existe pas d'indicateur de performance clair et qu'il nous serait utile d'évaluer combien de personnes ou de bénéficiaires auraient profité de ces initiatives.

194. La délégation de la Suède : Nous aimerions soutenir la déclaration faite par la Suisse au nom du groupe B. Nous aimerions également remercier le Secrétariat pour la présentation du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 et les travaux pour l'exercice biennal à venir. Le système du PCT est le socle de l'économie de l'Organisation, avec un excédent d'exploitation de 128 millions de francs suisses. Nous pensons que l'union est surfinancée et qu'une diminution de la taxe devrait être envisagée, comme l'ont demandé les groupes d'intérêt suédois.

195. La vice-présidente : Comme il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste, je propose, pour permettre au Secrétariat d'aborder toutes les questions soulevées par les délégations, que nous marquions 20 minutes de pause.

196. Le Secrétariat : Je commencerai par quelques questions générales qui sont revenues à plusieurs reprises. Tout d'abord, je voudrais remercier les délégations pour le travail assidu qu'elles ont accompli en lisant le document et en s'engageant. Nous avons entendu plusieurs points très importants de la part des groupes et des États membres. Nous nous efforcerons d'aller du général au plus spécifique. La seule question que nous avons notée à plusieurs reprises concernait les estimations de revenus et il est en effet exact que, sur la base des prévisions de janvier de notre économiste en chef, l'augmentation estimée des revenus est de 4,5%, comme indiqué dans le document. Par la suite, les prévisions d'avril de l'économiste en chef révèlent que cette augmentation aurait été de 2,2% au lieu de 4,5%. La première et la plus importante question qui a été soulevée est celle de l'absence d'impact sur le budget des dépenses. Ainsi, si les 2,2% se concrétisent, l'excédent, qui a été cité par plusieurs d'entre vous comme étant d'environ 90 millions de francs suisses, diminuerait d'environ 20 millions de francs suisses et l'excédent serait ramené à 70 millions de francs suisses si l'augmentation de 2,2% des prévisions se concrétisait. Dans ce contexte, je voudrais signaler que notre économiste en chef n'est pas en mesure d'être présent en ce moment, mais qu'il est disponible plus tard dans la journée et dans la semaine pour fournir de plus amples informations sur les prévisions économiques. Nous avons entendu à plusieurs reprises parler de l'augmentation des dépenses et des paroles de prudence, ce dont nous nous félicitons. Le Directeur général et le Secrétariat s'efforcent d'être prudents et circonspects quant aux perspectives pour l'exercice biennal 2024-2025, ce qui implique évidemment de suivre les dépenses de très près et de manière très rigoureuse. L'augmentation des dépenses considérées comme élevées est une chose que nous devons surveiller. Bien qu'elle soit élevée par rapport aux augmentations précédentes, nous vivons aujourd'hui dans un environnement très différent. Nous avons dû prendre en considération les pressions inflationnistes qui s'exercent sur les catégories de dépenses, qu'elles soient liées au personnel ou autres. Les services contractuels en sont un exemple, pour lesquels nous avons très récemment négocié des accords à long terme avec plusieurs de nos fournisseurs de services externes et la fourchette des augmentations que nous devons absorber se situe dans une fourchette très élevée de 15 à 20%. Il est entendu que notre service des achats et des voyages est toujours en train de négocier, mais le fait est que nos prestataires de services externes doivent survivre dans cet environnement inflationniste. Ils nous répercuteront une partie de ces coûts et l'inflation représente donc une grande partie de l'augmentation, mais il y a aussi des augmentations des dépenses de personnel. Les dépenses liées à l'assurance maladie augmentent. Il y a des augmentations réglementaires des dépenses de personnel et, bien sûr, la demande pour nos services, à la fois dans les systèmes de propriété intellectuelle et dans l'ensemble de nos services de développement, est en hausse, ce qui est un gage de succès. Nous devons affecter des ressources suffisantes au travail effectué pour atteindre les résultats dans l'ensemble de l'Organisation, tels qu'ils sont définis dans le présent document. Telles sont les explications des augmentations de dépenses et je voudrais assurer les membres du comité que la prudence est la bienvenue et que nous disposons d'un processus de gestion des risques très solide au sein de l'Organisation. Le

Groupe de gestion des risques est présidé par le Directeur général et compte des membres issus des différents secteurs, dont l'économiste en chef. Le groupe suit de près toute évolution ou tout nouveau changement de l'environnement économique et surveille de près les dépenses de l'organisation dans les différents secteurs. Par ailleurs, nous avons entendu plusieurs observations quant à la structure du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Dans ce contexte, la structure ne diffère pas du programme de travail et budget pour 2022-2023. Les exercices biennaux 2022-2023 et 2024-2025 sont les deux premiers exercices du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 du Directeur général, qui a été approuvé par les États membres en 2021. La structure du document a également été saluée par les États membres lors du dernier cycle et cela s'est également reflété dans votre propre paragraphe de décision, pris à la fin du PBC. Je pense qu'il a été difficile d'atteindre le niveau de détail que vous souhaitez dans certains domaines. Nous avons entendu des questions et des demandes d'annexe sur les détails concernant les bureaux extérieurs. En cas de décision consensuelle sur l'ajout d'une annexe, nous l'ajouterons. Nous disposons d'un document de questions-réponses que nous avons publié pour la première fois une semaine avant la réunion du PBC, et que nous avons mis à jour depuis. Pour rappel, même la structure de programme précédente comportait des éléments de détail qui ne figuraient pas dans le programme et le budget présentés et, comme par le passé, nous avons continué à vous fournir ces questions-réponses dans le document questions-réponses. La structure du document comporte quatre vues différentes – les résultats sont organisés par pilier stratégique, par secteur, par union et par catégorie de dépenses. Aujourd'hui, nous avons entendu plusieurs interventions sur un budget axé sur les objectifs de développement durable et nous n'avons pas, dans la structure actuelle, de vision du budget axée sur les ODD. Nous avons également pris contact avec plusieurs agences spécialisées des Nations Unies et aucun de nos homologues n'a été en mesure de nous fournir un budget consacré aux ODD. Toutefois, dans ce contexte, je tiens à dire que nous faisons partie intégrante du cube de données du système des Nations Unies. J'ignore si vous êtes au courant, mais je tiens à vous informer que le Secrétaire général a lancé une initiative sur les cubes de données, qui consiste à collecter des informations auprès de toutes les entités du système des Nations Unies de manière organisée, afin de pouvoir rendre compte aux États membres sur les ODD. Nous respectons pleinement les dimensions et les exigences du cube de données du système des Nations Unies et nous avons en fait récemment, la semaine dernière, présenté notre soumission au CCS. L'une des dimensions du cube de données du Secrétaire général concerne les ODD. Nous sommes très impliqués dans cet exercice pour voir comment nous pouvons catégoriser nos dépenses dans nos systèmes de planification des ressources sous-jacents et ensuite être en mesure de fournir des rapports sur les dépenses basées sur les ODD, mais cela ne sera pas possible dans l'immédiat. C'est prévu, comme pour d'autres agences, pour l'exercice biennal 2024-2025 et nous serons très heureux de vous rendre compte des progrès accomplis à cet égard. Une question a été posée sur la manière dont nous reflétons les ODD dans le document. Notre contribution aux ODD pour l'exercice 2024-2025 est résumée à la fois sous l'angle des résultats et sous l'angle du secteur, comme c'était le cas pour l'exercice 2022-2023. Notre contribution du point de vue des résultats est résumée par les piliers stratégiques de la Maison de la stratégie en page 8, à laquelle beaucoup d'entre vous ont fait référence. Tous nos travaux contribuent à la réalisation de quatre ODD transversaux, qui sont intégrés dans chacun de nos piliers stratégiques. Les quatre ODD transversaux sont l'ODD 5, Égalité entre les sexes, l'ODD 10, Réduction des inégalités, l'ODD 13, Changements climatiques, et l'ODD 17, Partenariats. Notre contribution aux ODD par secteur figure dans la section II, Données financières et résultats – par secteur, et les principaux ODD auxquels les secteurs contribuent sont ensuite mis en évidence en haut des descriptions sectorielles, que vous verrez plus loin dans le document. Enfin, l'annexe IX illustre notre contribution aux différents ODD. Sur ce, je passe la parole au sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, pour qu'il nous donne un peu plus de détails sur les ODD.

197. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : En ce qui concerne les ODD, l'OMPI a toujours cherché à soutenir leur mise en œuvre depuis leur

lancement en 2015 et, avant cela, les ODD en 2000. À l'OMPI, nous avons un représentant spécial chargé de la coordination de l'ensemble des ODD. En fonction du sujet sur lequel il travaille, il collabore avec différents collègues au sein de l'Organisation. Par exemple, en ce qui concerne le changement climatique, le représentant spécial pour les ODD travaillerait avec la Division des défis mondiaux sur les questions relatives aux changements climatiques. S'agissant de la santé mondiale, il travaillerait là aussi avec la Division des défis mondiaux. S'agissant de la qualité de l'éducation, il serait en charge de l'Académie de l'OMPI responsable des aspects pédagogiques. En ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, il ferait appel au coordonnateur de l'Organisation pour la propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Nous travaillons dans tous les secteurs pour nous assurer que nous coordonnons le travail de l'Organisation en ce qui concerne les ODD. Il travaille non seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur. Par exemple, pour l'ODD 17 dédié aux partenariats, l'OMPI travaille avec d'autres organisations intergouvernementales. Elle pourrait, par exemple, travailler avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la sécurité alimentaire ou l'agriculture durable. Un autre exemple serait de travailler avec l'UIT sur les communications et les questions numériques, ou avec l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Les travaux de l'Organisation sur les ODD sont coordonnés au niveau central par le représentant spécial de l'Organisation pour les ODD et sont coordonnés au niveau interne avec les collègues, ainsi qu'au niveau externe avec d'autres organisations intergouvernementales. J'espère que cela contribuera à compléter les explications du Secrétariat.

198. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : J'aimerais informer brièvement les délégations de la contribution du Secteur du développement régional et national aux ODD. Les divisions régionales, l'équipe de projet du Secteur du développement régional et national et les bureaux extérieurs mènent 76 projets étroitement liés à plusieurs ODD. Par exemple : L'ODD 4, Éducation de qualité, comprend des projets liés aux universités; l'ODD 5, Égalité entre les sexes, comprend des projets spécifiquement axés sur les femmes et des travaux récents sur des projets de croissance économique liés au travail et aux services de propriété intellectuelle de l'OMPI; l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure, comprend des projets pour les PME et des projets liés à l'innovation; l'ODD 10, Réduction des inégalités, comprend un projet sur la propriété intellectuelle et la migration; et l'ODD 14, Vie aquatique, comprend un projet sur les déchets plastiques dans les Caraïbes. Notre travail a également une incidence sur les ODD secondaires le cas échéant, en particulier en ce qui concerne l'ODD 2, Faim "zéro", nous avons un projet sur les femmes dans l'agro-industrie en Afrique et en ce qui concerne l'ODD 3, Bonne santé et bien-être, nous avons un projet sur les praticiens de la médecine traditionnelle en Éthiopie.

199. Le Secrétariat : Je commencerai par un suivi de l'intervention de la délégation du Mexique sur l'absence de référence au harcèlement sexuel dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Je tiens à préciser que l'OMPI ne tolère pas le harcèlement sexuel. Chaque cas fera l'objet d'une enquête et, de ce point de vue, la DSI est la principale partie prenante. Toutefois, le harcèlement sexuel a des répercussions sur les personnes et, en tant que nouveau directeur des ressources humaines, je m'engage à travailler sur cette question avec d'autres parties prenantes, telles que la chef du Bureau de la déontologie, le médiateur, le conseiller du personnel des ressources humaines et les partenaires commerciaux des ressources humaines. Jusqu'à l'année dernière, l'OMPI n'avait enregistré aucun cas de harcèlement sexuel, ce qui n'est pas une bonne chose car cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de cas, mais plutôt qu'ils ne sont pas signalés. Notre priorité récente a été de créer un environnement sûr pour soutenir les victimes et les sensibiliser aux différents moyens d'obtenir de l'aide. Ensuite, je voudrais répondre aux questions des délégations du Nigéria et de l'Algérie sur le traitement de la répartition géographique. Dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, le travail des RH s'articule autour de trois indicateurs d'exécution. L'un sur l'engagement, l'autre sur le genre et le dernier sur la répartition géographique, tous trois au niveau de l'organisation, dans le cadre du résultat escompté n° 5.1. Cela démontre

l'importance accordée à la question de la représentation géographique. La stratégie en matière de ressources humaines est largement axée sur l'interne et vise à définir ce que nous ferons pour aider notre personnel à atteindre les résultats escomptés par l'Organisation. Elle fait référence au renforcement de la diversité et de l'inclusion, ce qui couvre implicitement l'égalité entre les sexes et la diversité géographique, bien que ni l'une ni l'autre ne soit mentionnée explicitement. Dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, la parité entre les sexes et la diversité géographique figurent parmi les principaux indicateurs d'exécution. Une vaste partie des travaux consacrés à la représentation géographique relève du domaine du recrutement, pour lequel nous disposons désormais d'une ressource dédiée à la sensibilisation. À la suite de la restructuration du département de la gestion des ressources humaines au début de l'année 2022, l'experte en matière de parité et de diversité, dont le travail était essentiellement axé sur l'égalité des sexes, y compris le travail externe qui a été repris par le coordonnateur pour l'égalité des sexes et la propriété intellectuelle, se trouve désormais dans le domaine de l'expérience des employés, en même temps que dans celui du recrutement. Ses objectifs sont désormais équilibrés en termes de genre, de représentation géographique et d'autres formes de diversité et d'inclusion. Dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, deux indicateurs ont été ajoutés pour s'aligner sur les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies. Le système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes sur le genre et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour les indicateurs de handicap. Par ailleurs, puisque les ODD ont été évoqués, j'aimerais souligner que, par exemple, en ce qui concerne le genre, le système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes incorpore les résultats des ODD liés au genre. Il permet d'intégrer les objectifs des ODD, y compris l'ODD 5 sur le genre. L'ajout de ces indicateurs n'est pas une indication d'un moindre intérêt pour la diversité géographique, mais reflète nos efforts pour nous aligner sur les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies. Enfin, dans le cadre du suivi du Comité de coordination de juillet 2022, l'OMPI a travaillé avec les représentants des États membres pour développer les données et les rapports afin de suivre l'impact des différentes mesures visant à améliorer la répartition géographique. Les efforts en cours seront consignés dans le rapport annuel sur les ressources humaines.

200. Le Secrétariat : Permettez-moi de compléter ce qui a déjà été dit au sujet de l'augmentation des dépenses. Aux pages 17 à 19 du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, vous avez une vue d'ensemble des augmentations des dépenses de personnel et des dépenses autres que les dépenses de personnel. Elle détaille les hypothèses d'augmentation des dépenses. En réponse à la question spécifique de l'Espagne sur l'augmentation des frais de représentation et autres frais de fonctionnement, l'augmentation est de 288 000 francs suisses. Environ deux tiers de ce montant correspondent à la provision que nous avons constituée pour les deux conférences diplomatiques et un tiers aux autres dépenses de fonctionnement pour les honoraires du vérificateur externe des comptes. En réponse à la deuxième question de la délégation de l'Espagne sur l'augmentation des dépenses du personnel temporaire, je voudrais préciser que nous avons créé 11 postes temporaires au cours de l'exercice 2024-2025. Certains d'entre eux n'ont été chiffrés que pour une année, et non pour l'ensemble de l'exercice biennal. Trois de ces postes temporaires ont été créés pour appuyer la préparation des deux prochaines conférences diplomatiques, et les autres sont répartis entre les différents secteurs. En ce qui concerne la question de la délégation de l'Algérie sur la provision budgétaire pour le renforcement des capacités sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques qui n'étaient pas dans le budget, cette information est résumée dans le sixième point de la page 13, et le montant est de 2,1 millions de francs suisses pour 2024-2025. Le budget total s'élève à environ 40 millions de francs suisses, dont 2,1 millions sont spécifiquement destinés au renforcement des capacités des communautés autochtones et locales en matière de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles. De même, en ce qui concerne la question de la délégation de la Jamaïque relative aux stratégies nationales de propriété intellectuelle, ces dernières figurent au deuxième point de la page 13, avec une provision



budgétaire de 1,4 million de francs suisses, alors que la provision budgétaire pour 2022-2033 s'élève à 600 000 francs suisses.

201. La délégation de la Colombie : Si nous comprenons bien, cette Organisation a décidé de modifier la structure du budget. Dans l'exercice de cette décision, elle a retenu le modèle de l'année dernière. L'approbation de l'année dernière ne devrait pas avoir d'incidence juridique sur la procédure d'approbation du budget de cette année. Les États membres ont incontestablement le droit de s'exprimer sur le budget, y compris sur sa structure. Nous sommes en mai 2023 et bien des choses ont changé en Amérique latine et dans le monde.

202. La délégation du Nigéria : Je remercie le Secrétariat d'avoir fourni le document sur l'accord de 1975 qui fait partie du document de questions-réponses. J'apprécie vraiment les explications complémentaires du directeur du département de la gestion des ressources humaines. La demande de ma délégation était fondée sur l'omission de la diversité géographique dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Nous avons mentionné que cela aurait pu être le résultat de la stratégie des ressources humaines pour 2022-2026 sur le cadre modernisé des ressources humaines. La même chose se reflète dans l'exercice biennal actuel et je dispose d'un document que je peux utiliser pour argumenter cette question. Si je peux me permettre de renvoyer le Secrétariat à la page 15 sur la partie des priorités sous le résultat escompté n° 4.5. Le sixième point évoque la promotion de l'égalité des sexes et de la diversité, alors que le document ne mentionne pas la diversité géographique. Le programme de travail et budget pour 2022-2023, résultat escompté n° 4.5, point 8, mentionne la modernisation du cadre des ressources humaines, y compris la révision de la gestion des performances, mais il n'est pas fait mention de la diversité géographique. C'est au vu de cette omission que ma délégation a demandé pourquoi cette tendance s'est développée et comment nous pourrions avoir un budget qui ne tiendrait pas compte de la question pertinente que les États membres ont soulevée et réclamée depuis très longtemps. Il est évident que cela a été omis. J'ignore quelle réponse peut être apportée à cette question. Il s'agit probablement d'un examen du projet de document. C'est dans ce cadre que ma délégation a évoqué cette question précédemment. Je demanderais probablement des éclaircissements sur ce qui peut être fait immédiatement.

203. La vice-présidente : Merci beaucoup pour ces réactions aux explications données par le Secrétariat. Si le comité décide d'introduire des amendements au texte du programme de travail et budget proposé, le projet révisé sera distribué à un stade ultérieur de nos délibérations. Le Secrétariat y est disposé. Par conséquent, des amendements sont possibles, à condition que le comité en accepte l'introduction.

204. La délégation de l'Algérie : Nous remercions le Secrétariat d'avoir apporté quelques éclaircissements sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques. Comme nous l'avons indiqué précédemment, au cours de l'exercice biennal précédent, cette question a été considérée comme prioritaire dans le cadre du pilier stratégique n° 4. C'est pourquoi nous voudrions inviter le Secrétariat à réviser le document afin d'inclure ce point comme une priorité et de reprendre la même formulation que lors de l'exercice biennal précédent.

205. La vice-présidente : Le Secrétariat m'a indiqué que c'était possible. Cela sera fait et repris dans la décision à la fin de la session.

206. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je voudrais simplement appuyer ce qui a été dit par mes collègues des délégations de l'Algérie et du Nigéria parce que ces deux questions ont été soulignées par ma délégation précédemment dans notre déclaration générale et dans les différentes interventions que nous avons fournies au comité.

207. La vice-présidente : Il m'a en fait été soufflé que nous devons interrompre nos délibérations maintenant et nous réunir à nouveau dans cette salle dans l'après-midi.

208. Le président : Bonjour à toutes les délégations. J'ai le plaisir d'ouvrir cette session de l'après-midi et de reprendre nos travaux conformément à l'ordre du jour. Je remercie le Secrétariat pour son travail dévoué ce matin, ainsi que le vice-président par intérim qui a assumé ses fonctions pendant que j'étais occupé ailleurs. Reprenons là où nous nous sommes arrêtés. Avant cela, comme ce matin, je vous demanderais ce qui suit. Afin de faciliter l'interprétation offerte par le service d'interprétation de haute qualité dont nous disposons ici à l'OMPI, pourrais-je vous demander, compte tenu de la nature technique de la plupart de vos déclarations et de l'importance d'une interprétation précise, de bien vouloir formuler vos déclarations lentement afin de garantir la meilleure qualité d'interprétation possible. Faute de quoi, vos collègues ne vous comprendront pas bien et c'est pire que de devoir le dire un peu plus lentement que vous ne l'auriez souhaité. Poursuivons notre examen du point 8. Je voudrais donner la parole au Secrétariat pour qu'il réponde aux différentes questions qui ont émergé de la session du matin sur l'aperçu des données financières et des résultats.

209. Le Secrétariat : Nous avons répondu à certaines questions ce matin avant la pause et nous avons pris note d'autres questions. Je voudrais commencer par la question de la délégation de la Chine concernant les risques liés à la cybersécurité et leur atténuation. Nous avons écouté attentivement. Nous aurons également un débat complémentaire avec vous demain. Par conséquent, je demanderais que nous clarifiions tous les points liés à la cybersécurité avec la délégation de la Chine demain et que nous vous en fassions part en séance plénière. La délégation de la Fédération de Russie a également posé une question sur les audits de la cybersécurité. Je voudrais commencer par dire que la cybersécurité et les TIC sont un sujet d'intérêt majeur pour tous les organes d'audit et de contrôle, en particulier au sein de cette Organisation, parce qu'ils sont centraux et essentiels pour notre mandat. Toutefois, dans ce contexte, j'aimerais demander à notre directeur de la sécurité de partager quelques informations supplémentaires concernant les processus d'audit de la cybersécurité.

210. Le Secrétariat : Les audits de la cybersécurité sont assez fréquents au sein de l'OMPI en raison de la nature critique de nombreux systèmes et des informations dont nous sommes les dépositaires au sein de ces systèmes. L'OMPI est en effet certifiée selon la norme ISO 27001 pour la gestion de la sécurité de l'information depuis 2011. Cette norme internationale mondialement reconnue couvre la définition, la mise en œuvre et la gouvernance du programme de sécurité de l'information d'une organisation et repose sur un cycle d'audit de trois ans. La première année, il s'agit d'un audit de certification complet et les deux années suivantes, d'audits de surveillance visant à garantir l'amélioration continue du programme de sécurité. L'audit porte sur les multiples facettes de ces programmes de sécurité, y compris les politiques et les normes en vigueur au sein de l'Organisation. Grâce à la mise en œuvre d'une centaine de contrôles techniques et procéduraux différents dans de multiples domaines de la sécurité, l'OMPI a obtenu une certification chaque année depuis 2011, sans aucune non-conformité à la norme, aussi bien majeure que mineure. L'OMPI a élargi le champ d'application chaque année pour couvrir différents domaines d'activité de l'Organisation. L'énoncé du champ d'application actuel de la certification en 2022 est le suivant : "La protection des systèmes d'information et de technologie de l'information utilisés pour gérer les brevets, les marques, les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels, les services d'arbitrage et de médiation, les processus d'embauche et de retraite, d'achats et de financement, le service de coordination de la sûreté et de la sécurité de l'OMPI, le service d'horodatage numérique, l'unité médicale et les bases de données mondiales". L'audit 2023 aura lieu du 9 au 12 octobre 2023 et sera le deuxième audit de surveillance de ce cycle, l'audit complet de certification ou de recertification ayant lieu en 2024. Cette année, le champ d'application sera élargi pour inclure le programme de protection de la vie privée afin de tenir compte des récentes mises à jour de la version 2022 de la norme ISO. Je serais heureux de fournir une copie du rapport d'audit qui s'ensuivra, qui devrait être fourni à la

mi-novembre 2023. J'espère que cela répond à la demande de la délégation de la Fédération de Russie.

211. Le Secrétariat : La délégation de la Fédération de Russie a posé une question sur le budget du CCI, afin de demander à être rassurée sur le caractère suffisant du budget. Je confirme que le budget du CCI est suffisant dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Si nous recevons des factures qui dépassent ce que nous avons budgétisé, nous les paierons comme d'habitude, même si les Nations Unies révisent le budget sur une base annuelle. Nous payons toujours les factures qui nous sont adressées. Voilà pour le côté rassurant. La délégation des États-Unis d'Amérique a posé une question sur le budget du Secteur administration, finances et gestion pour les technologies de l'information liées aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, et sur la ventilation du résultat escompté n° 3.2. Nous avons introduit le nouveau résultat escompté n° 3.2, qui concerne le fonctionnement du système mondial de propriété intellectuelle. Nous avons introduit ce résultat escompté dans le Secteur administration, finances et gestion. Il n'existait pas auparavant. La raison en était de s'assurer que toutes les dépenses informatiques liées aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle puissent être facilement identifiées, suivies et contrôlées au cours de la mise en œuvre. Nous pouvons fournir ces informations dans le document questions-réponses si cela convient à la délégation.

212. Le Secrétariat : Je tiens à remercier la délégation de l'Espagne d'avoir soulevé cette question qui, comme vous le savez, nous tient à cœur. Le budget demandé, je vous l'assure, est conforme au programme de travail qui nous permettra d'atteindre les résultats escomptés pour le prochain exercice biennal. Le plan de travail a été établi en tenant compte du fait que notre mission consiste à soutenir la réalisation du pilier stratégique n° 1 du Plan stratégique à moyen terme, en expliquant dans le monde entier le potentiel de la propriété intellectuelle pour améliorer la vie de chacun, partout. Nous utilisons toute la gamme des outils disponibles pour atteindre notre public. Nous avons modifié notre communication externe pour cibler ceux qui sont traditionnellement sous-représentés dans le système mondial de la propriété intellectuelle, tels que les PME, les femmes et les jeunes, tout en soulignant de plus en plus l'impact humain du travail de développement de l'OMPI. Nous continuons à communiquer sur nos activités organisationnelles en accordant une attention particulière à nos rapports phares tels que l'Indice mondial de l'innovation qui, en soi, est devenu une marque mondiale. Vous avez peut-être constaté que notre personnel est beaucoup plus actif sur les réseaux sociaux. Nous avons une nouvelle politique en matière de réseaux sociaux qui encourage nos collègues à être plus actifs. Nous capitalisons sur le pouvoir d'amplification des réseaux sociaux. Il s'agit d'un moyen important pour nous de trouver des gains d'efficacité dans la mise en œuvre de notre programme de travail afin de capitaliser sur le corps de notre personnel en tant qu'amplificateur. Nous renforçons également nos partenariats avec des organisations aux vues similaires, notamment en mettant en place un réseau de communicateurs au sein des offices de propriété intellectuelle. Nous avons été encouragés par l'adhésion de plusieurs offices de propriété intellectuelle et nous encourageons ceux qui ne nous ont pas encore rejoints à le faire. Nous les accueillons à bras ouverts. Le paysage médiatique mondial est en constante évolution et notre objectif est de suivre de près cette évolution et de toujours exploiter les meilleurs outils pour une communication efficace.

213. Le sous-directeur général, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation : En réponse à la délégation du Nigéria concernant le travail mené par le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation dans le domaine du transfert de connaissances et du transfert de technologies en général. Comme l'a indiqué la délégation du Nigéria, les principales activités développées en termes de transfert de connaissances et de technologies sont liées à la fourniture d'outils et de moyens aux différents CATI dans le monde entier pour fournir des informations aux différents innovateurs qui bénéficient de la disponibilité de ces informations. Parallèlement, nous travaillons avec les responsables du transfert de technologie et les universités à l'élaboration de politiques de propriété intellectuelle et au

renforcement des capacités nécessaires pour tirer parti du système de propriété intellectuelle. Pour ce faire, nous avons renforcé notre travail sur les plateformes disponibles qui permettent à ces différents acteurs de mieux travailler. Nous avons révisé les différents manuels et publications afin d'y intégrer des éléments liés aux sciences de la vie, en gardant à l'esprit l'intérêt particulier porté, après la crise de la pandémie COVID-19, au domaine du transfert de technologie dans le secteur des sciences de la vie. Cela décrit en termes généraux le travail de la Section du transfert de technologie qui a vu le jour il y a deux ans.

214. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : S'agissant de la proposition de la délégation du Nigéria concernant un indicateur d'exécution. Le problème avec l'indicateur d'exécution clé qu'elle a proposé réside dans le fait qu'il serait difficile pour l'OMPI de faire une évaluation de cet indicateur. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé les indicateurs d'exécution énumérés ici, car nous pouvons les contrôler et les évaluer. L'indicateur d'exécution clé suggéré par la délégation du Nigéria serait pratiquement impossible à évaluer. J'ai le plaisir d'examiner cette question avec la délégation de manière bilatérale, mais j'espère que cette explication répondra à ses préoccupations.

215. Le Secrétariat : J'aimerais fournir quelques informations supplémentaires sur les activités de l'OMPI en faveur des PMA. Comme vous le savez, l'OMPI a élaboré et lancé en 2022 deux grandes initiatives d'appui en faveur des PMA. Contribuer aux objectifs pertinents de l'ensemble du programme d'action en faveur des PMA pour la période 2022-2031, notamment les objectifs relevant de l'OMPI pour les PMA et les mesures d'appui de l'OMPI au reclassement des PMA. Les objectifs relevant de l'OMPI définissent le cadre général dans lequel notre Organisation contribue à la réalisation des objectifs pertinents énoncés dans le nouveau programme d'action de Doha en faveur des PMA. L'objectif est de fournir une assistance aux PMA pour la prochaine décennie d'une manière ciblée, bien coordonnée et proactive sur les besoins prioritaires identifiés par les membres des PMA. Cette initiative-cadre a été officiellement examinée et adoptée en 2021 par le groupe des PMA lors du forum-préconférence de l'OMPI pour la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA). En d'autres termes, les produits de l'OMPI fournissent une liste de domaines prioritaires dans lesquels l'OMPI et les PMA peuvent collaborer de manière ciblée afin de créer un écosystème nécessaire à l'innovation et à la créativité, et de développer les compétences requises pour utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement. Plus précisément, il s'agit d'une série de projets spécifiques et d'activités d'assistance technique visant à produire un impact sur le terrain, à savoir le soutien aux politiques et stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation et le renforcement des capacités des universités et des instituts de recherche en matière de politique et de gestion de la propriété intellectuelle. Il s'agit également de renforcer les compétences des acteurs de la propriété intellectuelle au niveau local et d'utiliser la propriété intellectuelle pour l'image de marque et la conception des produits, en particulier dans les secteurs de l'alimentation, du textile, de l'hôtellerie artisanale et du tourisme. En outre, cela comprend des activités de renforcement des capacités sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle pour les jeunes entreprises, les PME et les PMA, ainsi que des activités visant à encourager les industries créatives et les PMA, notamment en renforçant les organisations de gestion collective. Cela comprend également des activités de renforcement des capacités technologiques, à savoir l'utilisation de l'information en matière de brevets pour la recherche et le développement. Cela comprend également un appui à la digitalisation et à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle afin d'améliorer le rendement et l'accessibilité de leurs services. Enfin, et c'est un point important, cela prévoit également diverses formes d'assistance concernant l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les détenteurs de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles et de ressources génétiques en vue de la protection, de la préservation et de l'utilisation de l'innovation fondée sur la tradition. En ce qui concerne la mise en œuvre, nous avons mis en place des mécanismes internes de coordination et d'établissement de rapports. Par ailleurs, nous organisons deux fois par an des séances

d'information à l'intention du groupe des PMA afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs relevant de l'OMPI.

216. La délégation du Nigéria : J'apprécie l'intervention et les éclaircissements du sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux sur la question de fond posée par ma délégation. Je voulais clarifier la demande visant à inclure l'indicateur de performance suggéré dans le résultat escompté n° 3.3. Il s'agit de trouver un moyen d'analyser et d'évaluer de manière critique les performances du pilier stratégique n° 3. Je pense que l'OMPI, en tant que dépositaire des brevets et des marques et d'autres questions dans ce contexte, serait l'endroit approprié, et je pense qu'il ne devrait pas être très difficile d'intégrer cette proposition et de mesurer l'impact de ce projet dans ce cadre. Bien entendu, ma délégation est disposée à s'engager bilatéralement avec le sous-directeur général et j'espère que nous pourrions parvenir à une décision concrète. Quelque chose qui nous permettra de travailler par la suite.

217. La délégation du Brésil : La délégation tient à exprimer sa gratitude à l'égard de la santé financière de l'Organisation. Les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye sont des systèmes internationaux de propriété intellectuelle durables, équilibrés et efficaces qui favorisent l'innovation et la créativité au profit de tous les États membres. Le système de Madrid, par exemple, auquel le Brésil a récemment adhéré, est une solution pratique et rentable pour l'enregistrement et la gestion des marques dans le monde entier, car les propriétaires de marques, grands ou petits, ont besoin d'aide pour réaliser la pleine valeur de leurs actifs, ce qui constitue une porte d'entrée vers de nouveaux marchés et de bons emplois. En ce qui concerne plus particulièrement le programme de travail et budget, il faut dans ce contexte se conformer à ce que connaît le monde de la finance. Ne laissez jamais votre entreprise prendre le pas sur son aspect financier. Nous devons tous connaître les chiffres et la comptabilité, bien sûr. En ce sens, les résultats sont impressionnants, mais des améliorations, notamment en termes de transparence, sont essentielles car elles permettront d'étendre la crédibilité et la responsabilité de l'OMPI à des domaines dans lesquels la propriété intellectuelle pourrait servir d'outil pour soutenir les communautés, catalyser la croissance et encourager les entreprises à engager les coûts de recherche et de développement nécessaires pour stimuler les innovations à long terme. Le Brésil tient à souligner qu'il est important de chercher à renforcer la transparence et la responsabilité au sein de l'OMPI en recommandant, conformément à l'esprit du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, du groupe des pays africains et des interventions de nombreuses autres délégations lors de cette séance plénière, un rapport sur la quantification et la ventilation des activités de dépenses de développement financées par l'OMPI en conformité avec les ODD. Malgré les limites des systèmes sous-jacents, cela pourrait se faire et se concrétiser par un domaine d'analyse supplémentaire et spécifique au format budgétaire soumis aux États membres. Je suppose que ces informations, avec l'aide du cube de données des Nations Unies par exemple, seraient facilement recueillies par le Secrétariat étant donné l'engagement profond et bienvenu de l'OMPI dans le programme des ODD, comme nous avons pu le déduire des interventions du responsable du secteur hier et aujourd'hui, qui ont été très appréciées par cette délégation. À ce propos, si la délégation le permet, il serait très intéressant de savoir quelles seraient les structures administratives, opérationnelles et budgétaires nécessaires et adéquates en place à l'OMPI pour relever le défi de l'alignement de l'OMPI sur les ODD. Surtout si l'on considère les moments clés de cette année et de l'année prochaine, à commencer par la conférence de Lisbonne la semaine prochaine, le sommet de Paris des 22 et 23 juin 2023 pour revitaliser le développement et le financement au niveau mondial et poursuivre la dynamique jusqu'au sommet du G-20 à New Delhi, le sommet sur les ODD à New York, les réunions annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en 2023 à Marrakech, la conférence du G-20 sur le Pacte avec l'Afrique à Berlin, pour n'en citer que quelques-uns. Cependant, tous les événements ne sont pas axés sur les ODD et les questions de développement. L'inclusion de la propriété intellectuelle et de la transformation des possibilités qu'elle offre sera très appréciée. Au risque de me répéter, mais aussi de partager une communication efficace, la

quantification et la ventilation des activités de dépenses de développement selon les différents objectifs de développement durable nous donnerons une vue d'ensemble des contributions de l'OMPI à la réalisation d'objectifs spécifiques et des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Cette granularité et ce niveau de transparence et de responsabilité sont essentiels pour évaluer l'efficacité des actions de l'OMPI et leur impact sur la réalisation de sa nouvelle vision de la propriété intellectuelle en tant qu'outil d'intégration mondiale. Ce partage ouvert d'informations et d'expériences contribuera à une utilisation plus efficace et efficiente des ressources et, sans aucun doute, accélérera la réalisation des objectifs de développement durable, en reconnaissant, pour le bénéfice de tous les membres, que la réduction de la pauvreté et la lutte contre la crise du climat et de la nature vont de pair.

218. La délégation de l'Algérie : Nous nous attendons à une deuxième série de questions sur la première partie du document. Avec votre permission, j'aimerais revenir sur le pilier stratégique n° 4. Nous aimerions recevoir une ventilation des dépenses relatives à la coordination du Plan d'action pour le développement et de la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, car ces deux éléments sont regroupés sous la même rubrique, et nous aimerions donc recevoir une ventilation à ce sujet. Nous souhaiterions obtenir des informations détaillées sur la manière dont les ressources en personnel et autres sont allouées à la coordination de du Plan d'action pour le développement dans le document de questions-réponses. Sous le même pilier stratégique n° 4, page 14, nous voyons l'énumération de certaines activités visant à appuyer les PME. Nous pensons que l'élément manquant est la mise en œuvre d'un dialogue et d'un partage d'expériences entre les États membres et les autres parties prenantes en ce qui concerne la propriété intellectuelle et les PME. Nous suggérons d'introduire sous ce point un nouveau paragraphe facilitant le dialogue de haut niveau et le partage d'expérience entre les États membres sur la propriété intellectuelle et les PME, de sorte que nous espérons qu'il y aura un forum annuel où les États membres et d'autres parties prenantes pourront se réunir pour partager leurs expériences et leurs perspectives sur la manière d'appuyer les PME. Nous constatons qu'il y a suffisamment d'argent, 23 millions de francs suisses, pour permettre l'organisation d'un forum annuel sur la propriété intellectuelle et les PME, ce qui, soit dit en passant, était la pratique de l'OMPI dans le passé.

219. Le président : Merci beaucoup pour votre déclaration. Le Secrétariat en prend note et apportera des réponses, notamment un amendement à la page que vous avez mentionnée. Nous pouvons ainsi conclure notre discussion sur la première partie du programme de travail et budget et passer au Secteur des brevets et de la technologie ainsi qu'au Secteur des marques et des dessins et modèles industriels.

220. La délégation de la Chine : En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, dans la section relative au Traité de coopération en matière de brevets, il est indiqué que l'OMPI encouragera la soumission et l'échange de données en texte intégral dans des formats normalisés et qu'elle soutiendra et développera également les services de traitement et d'échange de données de l'office récepteur du Bureau international et de l'administration chargée de la recherche internationale. Le traitement des documents de demande au format XML plein texte et l'échange de données avec des services de bout en bout par rapport au format d'origine peuvent améliorer la rapidité, l'efficacité et la qualité du traitement des demandes internationales. Actuellement, le bureau chinois est comme beaucoup de Bureaux internationaux, en ce sens qu'il coopère avec le Bureau international dans les domaines du XML et du M2M et que nous avons obtenu des résultats assez satisfaisants. Nous suggérons de promouvoir davantage cette bonne pratique dans le système du PCT. La délégation de la Chine a constaté que les dépenses de représentation et les autres frais de fonctionnement de ce secteur sont passés de 7000 francs suisses à 106 000 francs suisses, soit plus de 10 fois les dépenses initiales. Je voudrais souligner que nous avons également noté que les coûts de représentation de plusieurs divisions sous la responsabilité du secteur ont été faibles dans le passé. Par conséquent, nous aimerions demander au

Secrétariat de clarifier les raisons, les objectifs et la nécessité d'une augmentation aussi importante des frais de représentation. En ce qui concerne le Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, le quatrième paragraphe de la page 24 indique que l'OMPI continuera à favoriser l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. L'Organisation appuie également la coopération internationale dans le cadre de plusieurs traités de l'OMPI. La délégation de la Chine souscrit à cette démarche. Nous pensons qu'à mesure que de nouveaux utilisateurs dans le monde entier commencent à utiliser les systèmes de Madrid et de La Haye, il convient de réexaminer si ces deux systèmes sont suffisamment souples et inclusifs dans l'ensemble du système mondial de services de propriété intellectuelle de l'OMPI. Il existe un large consensus sur le fait que le système du PCT est relativement flexible et convivial en termes de procédures, de devises, de langue, etc. La délégation de la Chine pense que les systèmes de Madrid et de La Haye devraient être plus actifs dans la formulation des règles et s'inspirer du système du PCT pour rendre ces deux systèmes plus souples, plus conviviaux et mieux coordonnés afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs des différents pays. Afin de garantir le bon déroulement de la conférence diplomatique sur le Traité sur le droit des dessins et modèles en 2024, la délégation suggère que l'OMPI alloue des ressources suffisantes à cet effet. Merci infiniment, Monsieur le Président.

221. La délégation de la Suisse : Dans notre analyse secteur par secteur de ce document, nous concentrerons nos interventions sur certaines questions par souci de concision. En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, le groupe B tient à féliciter ce secteur pour sa bonne santé, qui contribue grandement au bon fonctionnement de l'OMPI. En ce qui concerne les résultats escomptés du secteur, nous constatons que certaines lignes de base présentent des scores légèrement inférieurs à ceux de 2021-2022, comme les lignes de base liées aux indicateurs d'exécution du nombre et du pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et politiques, et le niveau de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités et de formation sur le droit des brevets et les questions connexes. Nous aimerions avoir plus de détails sur ces chiffres, en particulier sur le nombre de réponses utilisées pour ces bases de référence. Dans ce contexte, le groupe B préférerait un indicateur plus solide et apprécierait un effort plus concerté pour faire participer davantage d'États membres aux enquêtes sur les conseils en matière de législation et de politique. En ce qui concerne le Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, le groupe B se félicite que les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle relevant de ce secteur continuent de se développer dans différentes zones géographiques. Malgré la fragilité et l'incertitude de l'environnement économique, les taux de dépôt et les renouvellements pour tous les systèmes devraient augmenter. Dans l'intérêt des utilisateurs et des États membres, notre groupe réaffirme que le secteur doit continuer à être bien administré, notamment d'un point de vue numérique, opérationnel et financier. Il est essentiel, afin d'en garantir l'efficacité, que ce secteur continue à travailler en étroite collaboration avec le Secteur administration, finances et gestion, ainsi qu'avec le Secteur de l'infrastructure et des plateformes.

222. La délégation de la Pologne : Merci infiniment, Monsieur le Président. Pour gagner du temps, nous serons très brefs et concentrerons notre déclaration sur le Secteur des marques et des dessins et modèles industriels. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes salue le rôle important du Secteur des marques et des dessins et modèles industriels ainsi que son potentiel de croissance. Ils constituent une source importante de pouvoir de marché et sont donc essentiels à la croissance et au développement économiques. Nous soutenons donc pleinement le développement de diverses initiatives visant à promouvoir et à commercialiser différents systèmes, la mise à niveau systématique de l'infrastructure informatique, ainsi que les activités visant à fournir une assistance juridique et technique. Nous prenons également note de la mise à disposition de ressources budgétaires concernant une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un Traité sur le droit des dessins et modèles prévue pour 2024.

223. La délégation du Pérou : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous parlons au nom d'un groupe de pays transrégional. Nous avons récemment célébré l'adhésion de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Le système de Lisbonne compte désormais 40 parties contractantes offrant une protection dans 70 pays. Selon nous, l'inclusion récente de 17 pays africains dans l'Acte de Genève, ainsi que d'autres adhésions attendues cette année, envoie un signal politique fort de l'attrait croissant du système de Lisbonne au niveau mondial. Cela montre en particulier l'intérêt croissant des États membres dans les différentes régions du monde pour l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique et durable. Les indications géographiques sont susceptibles de bénéficier en particulier aux micro, petites et moyennes entreprises et aux communautés des zones rurales. Les indications géographiques illustrent la manière dont la propriété intellectuelle peut être un vecteur d'autonomisation économique et de création de valeur pour tous, partout, conformément au Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 de l'OMPI. Pour que ce potentiel se réalise, le Service d'enregistrement de Lisbonne de l'OMPI doit augmenter sa capacité à absorber les besoins d'un nombre de membres en croissance rapide. En particulier, nous attachons une grande importance au fait que le Service d'enregistrement de Lisbonne garantisse un fonctionnement efficace et harmonieux d'un système électronique moderne d'enregistrement, de notification et de publication, de sorte que la participation au système de Lisbonne ne se traduise pas pour les parties contractantes par des charges administratives évitables et des retards dans les dépôts et les décisions de protection. Une gestion efficace et effective du système de Lisbonne, notamment en ce qui concerne les outils électroniques et la mise à jour des informations en ligne, est dans l'intérêt non seulement des bénéficiaires de l'indication géographique et des administrations compétentes des parties contractantes, mais aussi des propriétaires de marques et des déposants. En outre, le Service d'enregistrement de Lisbonne doit garantir les capacités de conseil juridique et technique pour la mise en œuvre et l'administration du système de Lisbonne en faveur des parties contractantes qui demanderaient un tel soutien, en particulier les pays en développement et les économies en transition. Nous constatons avec une grande inquiétude que le Service d'enregistrement de Lisbonne est actuellement sous-financé, manque de personnel et, par conséquent, n'est pas assez performant. Nous nous félicitons de l'augmentation prévue du budget dédié au système de Lisbonne. Toutefois, le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 ne fournit pas au Service d'enregistrement de Lisbonne des ressources supplémentaires suffisantes pour résorber les retards actuels et potentiels dans les dépôts d'indications géographiques et d'autres déficiences. Nous sommes confrontés à de longs délais entre le dépôt des demandes et la notification de ces dépôts aux autres membres de Lisbonne. Cela crée des périodes d'incertitude juridique pendant lesquelles les concurrents ne savent pas si leurs demandes d'indications géographiques ou de marques sont coupées par des indications géographiques déjà déposées. Nous avons besoin d'un système de Lisbonne plus efficace pour faciliter l'enregistrement numérique ainsi que d'une base de données "Lisbon Express" actualisée pour publier les notifications de nouveaux enregistrements et d'autres modifications apportées au registre international. Nous avons besoin de plus de personnel qui sache gérer le logiciel et qui soit familiarisé avec le système de Lisbonne. Avec l'adhésion de nouvelles parties contractantes, le problème de l'inefficacité du système d'enregistrement sera encore aggravé. La demande sera plus importante, mais il n'y aura guère plus de ressources pour traiter ces demandes. Dans le même temps, les parties contractantes devraient continuer à publier elles-mêmes les nouveaux enregistrements internationaux afin de garantir une procédure de consultation publique en bonne et due forme. Cela va à l'encontre de la priorité exprimée dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, qui indique que "les priorités de l'exercice biennal 2024-2025 consisteront à s'assurer de ne pas prendre de retards..." dans le traitement des dépôts. D'un point de vue institutionnel, le Service d'enregistrement de Lisbonne n'a pas le même statut que les registres de Madrid et de La Haye. Si le dispositif institutionnel de l'Organisation reste une prérogative du Directeur général, il convient de garder à l'esprit que la structure d'un organigramme peut être interprétée comme porteuse d'un jugement de valeur. Caractériser un registre comme inférieur à d'autres envoie un message politique discutable à



ses membres de plus en plus nombreux. Une coalition multilatérale de pays africains, asiatiques, latino-américains et européens s'est réunie pour demander des changements importants dans l'administration du système de Lisbonne par l'OMPI. Premièrement, conformément à la priorité exprimée dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 visant à résorber le retard accumulé en matière d'enregistrements, nous proposons une augmentation substantielle des ressources, y compris une dotation en personnel adéquate pour améliorer les capacités à résorber d'urgence le retard actuel, ainsi que la charge de travail anticipée résultant de l'augmentation du nombre de membres et de la fourniture d'une assistance technique, ainsi que le déploiement complet des fonctionnalités de la nouvelle plateforme informatique, eLisbon. Deuxièmement, dans l'intention d'assurer un signal politique approprié aux membres de Lisbonne, notre coalition encourage le Secrétariat à trouver des solutions concernant l'arrangement institutionnel qui pourrait être fait pour le Service d'enregistrement de Lisbonne. Nous comptons sur l'engagement du Secrétariat pour que l'OMPI tienne ses promesses à l'égard de tous ses membres et nous attendons avec impatience le suivi lors de la trente-sixième session du Comité du programme et budget.

224. Le président : Je voudrais rappeler aux orateurs qu'ils ne doivent pas parler plus de deux minutes par délégation, conformément à la règle que vous connaissez tous. L'objectif est de pouvoir faire avancer nos débats de manière constructive.

225. La délégation de la Colombie : Nous tenons à féliciter le Secteur des brevets et de la technologie pour son programme de travail et son budget pour 2024-2025. Nous constatons qu'environ 92% des résultats concernent les services de propriété intellectuelle, qui sont de grande qualité. Nous aimerions savoir précisément comment est déterminé le fait que le soutien à l'élaboration de cadres normatifs en matière de propriété intellectuelle est équilibré.

226. La délégation du Japon : En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, dans la mesure où près de 77% des recettes de l'OMPI sont constituées par les recettes provenant des déposants dans le cadre du PCT, les activités de ce secteur sont très importantes. Nous nous félicitons de l'affectation de près de 300 millions de francs suisses au résultat escompté n° 3.2, "Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI", car nous estimons que le maintien et l'amélioration de la qualité de ces services de dépôt international devraient être une priorité. Nous saluons également les efforts déployés par le secteur pour collaborer avec la section de l'expérience client de l'OMPI afin d'élaborer des stratégies qui permettent aux parties prenantes du service du PCT de bénéficier de plus en plus de ses services. Nous nous réjouissons de poursuivre les activités visant à rendre le service plus pratique pour les utilisateurs du PCT.

227. La délégation de l'Italie : La délégation de l'Italie souscrit à la déclaration faite par le Pérou au nom d'un groupe transrégional de membres de Lisbonne. Maintenant que le système de Lisbonne devient enfin plus global, nous encourageons l'OMPI à prendre des mesures crédibles pour administrer le Service d'enregistrement de Lisbonne de manière efficace et appropriée, conformément aux normes de qualité de l'OMPI et aux attentes des membres. Nous aimerions souligner à nouveau le rôle que les indications géographiques agricoles et non agricoles peuvent jouer aujourd'hui au niveau stratégique d'une entreprise, en particulier pour les petites entreprises des régions en développement et défavorisées. Nous sommes convaincus qu'une production internationale adéquate et la valorisation des indications géographiques contribueront à apporter des avantages économiques au niveau local et à promouvoir le développement économique et durable. En effet, les indications géographiques peuvent être considérées comme un outil puissant permettant de préserver et de valoriser la culture locale et les compétences traditionnelles dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs du monde entier. Par conséquent, compte tenu de la raison et du potentiel d'élargissement de l'adhésion à Lisbonne, nous attendons maintenant de l'OMPI qu'elle prenne rapidement des mesures pour mettre en œuvre une administration plus efficace du Service

d'enregistrement de Lisbonne, y compris des aspects clés tels que la mise à jour de la base de données "Lisbon Express" et eLisbon. Nous espérons notamment que les demandes d'indications géographiques seront traitées sans retard excessif dans l'intérêt de tous les acteurs internationaux concernés, y compris les propriétaires de marques, qui ont également besoin de sécurité juridique et de transparence. En outre, l'OMPI devrait parallèlement mettre à disposition des activités de sensibilisation et de soutien, ainsi que des formations, un renforcement des capacités et une assistance juridique et technique afin de répondre aux besoins des membres dans ce domaine. En bref, compte tenu des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution pour le système de Lisbonne dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, nous pensons que les ressources allouées ne sont pas suffisantes pour atteindre ces objectifs en temps voulu, et nous appelons donc à une révision à cet égard. Nous voudrions rappeler que le système de Lisbonne devrait offrir à ses utilisateurs le même niveau de qualité, de rapidité et de productivité que celui déjà offert aux déposants de brevets, de marques et de dessins et modèles.

228. La délégation du Cambodge : Je prends la parole en ma capacité nationale. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation du Pérou au nom du groupe transrégional. Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que vos vice-présidents, pour votre élection. Le groupe a une confiance totale dans votre direction pour nous guider dans nos délibérations et vous assure de son appui sans réserve tout au long de cette semaine. Ma délégation remercie le sous-directeur général Staines pour ses observations liminaires et le Secrétariat pour ses efforts inlassables dans la préparation et la livraison en temps voulu du document de travail pour cette réunion du Comité du programme et budget. En tant que PMA membre de cette Organisation, le Cambodge accorde une grande importance aux indications géographiques afin d'apporter des avantages en matière de propriété intellectuelle aux micro, petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à la communauté de base pour le développement économique et la création d'emplois en vue de réduire la pauvreté dans les zones rurales. Cet objectif est atteint grâce à l'enregistrement et à la création d'indications géographiques et de marques collectives, par exemple "poivre de Kampot", "sucre de palme de Kampong Speu", "pomelo de Koh Trung", "miel sauvage de Mondulkiri" et "crabe de Koh Kong", grâce à l'assistance technique fournie par l'OMPI et les partenaires de développement. Lors de la récente Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2023, le Cambodge a lancé trois produits dotés d'une indication géographique qui permettront de renforcer l'autonomie économique, d'améliorer les moyens de subsistance des communautés concernées et de consolider le développement de la chaîne d'approvisionnement pour ces produits. Conformément à la quatrième phase de la stratégie rectangulaire du Gouvernement royal du Cambodge, nous sommes en train de déposer davantage de demandes d'enregistrement d'indications géographiques dans le cadre du système de Lisbonne. À cet égard, ma délégation apprécie tout le soutien qui lui est apporté. Faisant partie d'une coalition multilatérale, le Cambodge encourage les États membres et le Secrétariat à trouver des solutions pour relever les défis actuels et résorber les retards du système de Lisbonne. C'est essentiel si nous voulons que le système de Lisbonne soit efficace, efficient et réponde aux besoins des membres en matière de dépôts. Pour le Cambodge, nous pensons que cette amélioration ne fera que faciliter l'enregistrement de nos prochaines demandes dans le système de Lisbonne, de manière fluide et dans les délais impartis.

229. La délégation des États-Unis d'Amérique : Comme cette délégation l'a déjà fait remarquer, elle estime que l'augmentation des dépenses doit être entreprise avec une grande prudence compte tenu du climat économique actuel. À cet égard, et en ce qui concerne le Secteur des marques et des dessins et modèles industriels en particulier, nous comprenons que le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 propose une augmentation du budget de l'Union de Lisbonne d'un montant de 769 000 francs suisses, soit une augmentation d'environ 30% par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023. Cela comprend également une proposition d'augmentation de 391 000 francs suisses pour les activités de

promotion de l'Union de Lisbonne, ce qui représente une proposition d'augmentation d'environ 46% par rapport aux chiffres de 2022-2023. Nous constatons également que les budgets promotionnels des trois autres unions financés par les taxes – La Haye, Madrid et le PCT – ont diminué par rapport à leurs chiffres de 2022-2023. La proposition d'augmentation du budget de l'Union de Lisbonne est très préoccupante pour cette délégation, dans la mesure où l'Union de Lisbonne continue d'être déficitaire. Plus précisément, nous constatons que les déficits projetés par l'Union de Lisbonne pour les exercices 2022-2023 et 2024-2025 sont respectivement de 1 945 000 francs suisses et de 2 879 000 millions de francs suisses. En d'autres termes, le déficit ne ferait que se creuser si ce comité approuvait l'augmentation proposée. L'augmentation proposée pour le financement de la promotion du système de Lisbonne est particulièrement préoccupante dans la mesure où le système de Lisbonne continue de fonctionner avec ce déficit et que l'OMPI et ses États membres n'ont pas tracé de voie à suivre pour permettre à toutes les unions financées par des taxes d'atteindre la viabilité financière. La délégation des États-Unis d'Amérique ne cessera d'insister sur le fait que chacune des unions financées par des taxes doit respecter ses obligations conventionnelles et percevoir des recettes suffisantes pour couvrir ses dépenses, y compris sa juste part des dépenses communes de l'Organisation. En ce qui concerne le programme de travail, la délégation des États-Unis d'Amérique encourage l'OMPI à adopter une approche équilibrée et équitable dans le cadre de son programme de travail sur les indications géographiques.

230. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie fait remarquer que l'OMPI est une organisation complexe du point de vue de sa structure. En effet, elle englobe plusieurs unions indépendantes en son sein. Nous soulignons que le système de Lisbonne est la plus jeune de ces unions et qu'il est en phase de développement. Le système de Lisbonne est confronté à des défis ambitieux tels que la popularisation active du système de Lisbonne par le biais de l'Acte de Genève et l'élargissement de cette participation, ainsi que l'assistance technique et le renforcement des capacités des États membres. La poursuite de la modernisation et de la simplification du cadre juridique de base à cet égard, les lacunes dans le financement du système de Lisbonne peuvent avoir une incidence négative sur le développement global du système. En mai de cette année, la Fédération de Russie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève du système de Lisbonne. La Fédération de Russie continuera à soutenir l'OMPI dans le renforcement du système de Lisbonne et se dit prête à apporter une contribution substantielle à ces travaux. En outre, l'OMPI peut compter sur nous pour renforcer l'unité de l'Organisation dans son ensemble. À cet égard, nous estimons que la question du financement suffisant du système de Lisbonne est de la plus haute importance.

231. La délégation de la France : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation du Pérou en vue d'appuyer le système de Lisbonne. Comme beaucoup l'ont déjà dit, l'intérêt manifeste pour la protection des produits agricoles et artisanaux par le système des indications géographiques a conduit, ces derniers mois, à une augmentation significative du nombre d'adhésions à l'Acte de Genève et à l'élargissement du système à un grand nombre de régions du monde. La décision du Directeur général de l'OMPI d'accorder des ressources supplémentaires au système de Lisbonne est donc pleinement justifiée et nous saluons cette première étape. Nous sommes heureux de constater que de plus en plus de pays choisissent le système des indications géographiques. Il s'agit d'un système précieux, qui profite aux territoires et aux populations du monde entier. Nous sommes également heureux de constater que l'OMPI soutient ce mouvement. Il semble donc approprié que l'OMPI compense les lacunes du système en termes de ressources allouées au système de Lisbonne.

232. La délégation de la Hongrie : La délégation souscrit à la déclaration faite par le Pérou au nom du groupe transrégional de membres de Lisbonne. La délégation de la Hongrie a toujours été un fervent défenseur du système de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Nous constatons avec une grande satisfaction l'élargissement de ce système mondial d'enregistrement de la propriété intellectuelle, qui offre désormais une

protection dans 70 pays. Après de nombreuses années sous les radars, quelques années après la réforme de son cadre juridique, nous voyons le système de Lisbonne plus dynamique que jamais. Il va sans dire que l'énorme quantité de travail derrière cette performance a nécessité des efforts considérables et que, sans capacités suffisantes, le niveau élevé de performance ne pourra pas être maintenu à l'avenir. Nous nous félicitons de l'augmentation prévue du budget du système de Lisbonne. Cependant, nous pensons que le système aurait besoin d'encore plus de ressources pour relever les défis dans les domaines juridique, administratif et informatique, et ainsi rendre le système aussi efficace que possible.

233. La délégation de l'Algérie : Ma délégation souhaite insister sur la nécessité de doter tous les registres de l'OMPI, et en particulier le Service d'enregistrement de Lisbonne, du personnel et des ressources adéquats, car nous pensons que le système de Lisbonne est en pleine expansion et que ses membres couvrent une large zone régionale. Nous pensons également que des mesures devraient être prises pour résorber le retard constaté dans le système et pour augmenter les effectifs et les ressources afin d'éviter tout retard futur dans le système. Ceci étant dit, nous appelons le Secrétariat à continuer d'améliorer le fonctionnement du système et à remédier au manque de personnel en prenant des mesures concrètes à cet égard.

234. La délégation de l'Iran (République islamique d') : En ce qui concerne la question très importante de l'allocation budgétaire du système de Lisbonne, nous sommes d'avis qu'il nous faut veiller à ce que la viabilité financière du système de Lisbonne soit établie en raison de l'importance capitale qui doit être accordée à la protection des noms géographiques, des indications géographiques et des appellations d'origine, ainsi qu'aux demandes correspondantes. C'est pourquoi nous soutenons pleinement l'augmentation du budget alloué au système de Lisbonne et nous invitons tous les États membres à faire de même.

235. La délégation du Nigéria : La protection des droits de propriété intellectuelle n'est pas en soi un facteur de développement. Si les régimes de droits de propriété intellectuelle ne comportent pas de garde-fous, tels que des exceptions et des limitations, cela peut entraver les objectifs de développement. Ma délégation a observé que les activités de développement dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 ont à peine exploré l'utilisation des éléments de flexibilité de l'Accord sur les ADPIC à son maximum. En ce qui concerne le pilier stratégique n° 4, le résultat escompté n° 4.1, nous proposons d'ajouter "un équilibre" après "Utilisation plus efficace de..." et de supprimer "y compris les éléments de flexibilité", simplement pour garantir que nous trouvons un équilibre dans l'utilisation de la propriété intellectuelle.

236. La délégation de la Suisse : Notre délégation souhaite s'exprimer sur le Secteur des marques et des dessins et modèles industriels ainsi que sur le Secteur des brevets et de la technologie. En ce qui concerne le Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, nous souhaitons rappeler l'importance que nous attachons aux indications géographiques et au système de Lisbonne. Par conséquent, nous soutenons pleinement la déclaration de la coalition multilatérale des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe en faveur de ce système. Nous comptons sur le Secrétariat pour apporter les changements souhaités par cette coalition et pour en rendre compte lors de la trente-sixième session du PBC. En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, nous avons un certain nombre de questions à poser au Secrétariat quant à son souhait d'orienter les offices du PCT vers des rôles tournés vers l'extérieur. En supposant que cela émane de la stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026, notre délégation note que les références pertinentes incluses dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 pour les brevets et la technologie sont assez générales. Nous aimerions savoir combien d'effectifs sont concernés par ce changement pour l'exercice biennal 2024-2025. En quoi consisteront leurs nouvelles fonctions tournées vers l'extérieur? Qu'en est-il des postes du PCT qui pourraient être affectés par ces fonctions très techniques qui requièrent une expérience et une formation significatives? Sachant que le bon développement du système de Lisbonne est crucial pour l'avenir de

l'Organisation, il est essentiel pour notre délégation que le système du PCT ne soit pas affecté négativement par le nouveau modèle organisationnel prévu. Nous demandons donc au Secrétariat d'inclure les informations demandées par ma délégation dans la version révisée du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025.

237. La délégation du Pakistan : Ma délégation souscrit à la proposition formulée par la délégation du Nigéria concernant la propriété intellectuelle et les éléments de flexibilité.

238. La délégation du Ghana : Cette déclaration est faite à titre national. Nous souhaiterions exprimer notre soutien à la déclaration faite par la délégation du Pérou sur le système de Lisbonne.

239. La délégation de la République tchèque : Comme c'est la première fois que nous prenons la parole au cours de cette session, permettez-moi de vous féliciter, ainsi que vos vice-présidents, pour votre nomination. La République tchèque souhaite réitérer son intérêt de longue date pour le développement du système de Lisbonne. Dans ce contexte, nous partageons les préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations concernant la capacité insuffisante du Service d'enregistrement de Lisbonne à gérer le nombre croissant de dépôts d'indications géographiques, ainsi qu'à absorber les besoins des membres de l'Union de Lisbonne, dont le nombre augmente rapidement. Nous continuerons à suivre la situation et nous espérons que ces problèmes seront rapidement résolus afin d'assurer un fonctionnement harmonieux et efficace du Service d'enregistrement de Lisbonne dans l'intérêt de ses utilisateurs et de la communauté de la propriété intellectuelle dans son ensemble.

240. Le président : Comme il n'y a pas d'autres demandes de parole pour le moment et pour donner au Secrétariat l'occasion de répondre à vos questions, nous ferons une pause de 10 minutes et nous reprendrons à 16 h 30 précises, merci.

241. Le président : Nous reprendrons là où nous nous sommes arrêtés. Je voudrais donner la parole au directeur principal du département des services du PCT, Secteur des brevets et de la technologie. Il donnera également la parole à d'autres collègues de ce secteur pour répondre aux questions. Ensuite, je donnerai la parole à la directrice générale adjointe du Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, qui la donnera à son tour aux autres membres de son équipe.

242. Le Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de répondre aux questions des délégations. En ce qui concerne la question de la délégation de la Chine sur le budget pour la représentation et les autres frais de fonctionnement, le budget est principalement lié aux activités de retraite prévues au sein du Secteur des brevets et de la technologie. En outre, d'autres activités d'accueil et réceptions prévues dans le cadre de la promotion des programmes liés au genre et à la propriété intellectuelle en 2024 et 2025 sont incluses. Même si le budget a augmenté, le montant est très faible par rapport à d'autres postes. En ce qui concerne les questions posées par la délégation de la Suisse au nom du groupe B, de la Colombie et de la Suisse en sa qualité nationale, avec la permission du président, je voudrais demander à mes collègues de répondre à ces questions.

243. Le Secrétariat : Merci infiniment, Monsieur le Président. En ce qui concerne la question posée par la délégation de la Suisse au nom du groupe B sur les indicateurs d'exécution des résultats escomptés 4.2 et 4.3, je voudrais apporter quelques éclaircissements. Les données de base que les questions ciblent en premier lieu ont été tirées du Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI. En ce qui concerne le résultat escompté n° 4.2, le nombre et le pourcentage d'États membres satisfaits des conseils en matière de politique législative fournis, cette base de référence a été établie à partir de 16 réponses, sur la base de l'assistance fournie à 17 États membres. Tous les États membres n'ont pas répondu au questionnaire qui leur a été envoyé. En ce qui concerne le résultat escompté n° 4.3, le niveau de satisfaction des

participants aux activités de renforcement des capacités et de formation sur le droit des brevets et les questions connexes, la base de référence dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI a été créée sur la base de 159 réponses. Autre astérisque, la base de référence ici ne mesure pas le retour d'information des États membres, mais celui des participants aux séminaires organisés dans le cadre de ces activités. Je voudrais attirer l'attention des délégations de ce comité sur le fait que nous avons travaillé sur un nouveau questionnaire d'évaluation et sur une nouvelle méthode de collecte des réactions des États membres concernant le résultat escompté n° 4.2 que nous déployons à partir de cette année. Il en résultera un cadre de retour d'information plus solide, comme l'a demandé la délégation de la Suisse au nom du groupe B.

244. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question de la délégation de la Suisse sur la transformation des fonctionnaires procédant à l'examen de forme en vertu du PCT, il s'agit de la poursuite d'un projet pilote sur la transformation du personnel opérationnel du PCT d'une prestation de service axée sur les demandes à des services axés sur les déposants/clients du PCT. Nous ne nous concentrons plus sur les processus et les dossiers, mais sur les besoins et le comportement des utilisateurs, afin d'intervenir de manière proactive auprès d'eux pour les conseiller sur la manière d'utiliser nos outils du PCT. Le but et l'objectif de la transformation sont de fournir un service à valeur ajoutée aux utilisateurs et d'améliorer la productivité et l'efficacité.

245. Le sous-directeur général, Secteur des marques et des dessins et modèles : Je vous remercie de l'attention que vous portez au développement du système de Lisbonne, qui est le plus jeune en termes de Service d'enregistrement et le moins développé. Nous avons travaillé très dur pour garantir l'efficacité opérationnelle du système, mais nous avons rencontré certaines difficultés en 2022. Néanmoins, nous avons fait de notre mieux en étroite consultation et coopération avec les autres secteurs, avec le soutien du Directeur général et avec les États membres, et nous avons progressé. Je voudrais passer la parole à la directrice du Service d'enregistrement de Lisbonne pour qu'elle vous informe de la manière dont nous parvenons à faire en sorte que le système de Lisbonne se développe de manière saine.

246. Le Secrétariat : Je voudrais vous donner des informations sur le travail que nous avons entrepris avec les collègues du Service d'enregistrement de Lisbonne au cours de cet exercice biennal. En ce qui concerne le traitement des transactions dans le cadre du système de Lisbonne, comme vous l'avez entendu hier, nous disposons désormais d'un nouveau système informatique qui répond aux normes les plus récentes en matière de plateforme pour la gestion des systèmes d'enregistrement au niveau international. Vous avez eu des démonstrations de la plateforme informatique lors des deux dernières sessions du groupe de travail de Lisbonne. Le besoin crucial de développer ce système informatique a eu pour conséquence que le Service d'enregistrement de Lisbonne a dû allouer ses ressources humaines au développement du système informatique. Cela a principalement eu lieu en 2022. Puisque nous disposons maintenant d'un nouveau système informatique, les membres du système de Lisbonne ont vu que nous avons repris, depuis novembre 2022, la notification des transactions dans le cadre du système de Lisbonne sur une base plus ou moins hebdomadaire. Depuis lors, les membres de Lisbonne reçoivent régulièrement plusieurs transactions à examiner. Nous essayons maintenant de retrouver un rythme normal pour le traitement des transactions dans le cadre du système de Lisbonne, grâce au soutien reçu du fonds fiduciaire de la Chine et du fonds fiduciaire de la France qui nous ont permis d'avoir de nouveaux collègues pour nous aider dans le traitement des transactions de Lisbonne. Grâce à ces ressources, nous espérons que, dans le courant de cette année, nous pourrions être sur la bonne voie en ce qui concerne le traitement des transactions de Lisbonne que nous avons reçues jusqu'à présent. Bien entendu, le nombre croissant de pays adhérant au système de Lisbonne entraînera une augmentation du nombre de transactions à l'avenir. Toutefois, soyez rassurés : nous réévaluons constamment les priorités et allouons les ressources disponibles au traitement des transactions de Lisbonne. Nous faisons également de notre mieux pour aider les membres adhérents lors du processus

d'adhésion, ainsi que pendant la phase de mise en œuvre du système de Lisbonne au niveau national. Il ne faut pas oublier cette partie du travail du Service d'enregistrement de Lisbonne. En résumé, nous faisons de notre mieux pour allouer les ressources dont nous disposons, en fonction des différentes tâches qui nous incombent et en tenant compte des observations formulées et des priorités fixées par les États membres de l'OMPI.

247. Le président : Merci beaucoup, Monsieur le sous-directeur général du Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, et merci aux autres membres du Secteur des marques et des dessins et modèles industriels pour leurs réponses. À ce stade, je voudrais vous rappeler, comme je l'ai dit ce matin, qu'en examinant le document dont nous disposons, nous n'envisageons pas seulement une révision des deux secteurs en tant que tels, mais aussi une révision des annexes qui sont des outils permettant d'examiner ces secteurs, à savoir les annexes V et VI. Je vais donc donner la parole à quiconque ayant des observations à formuler sur ces deux annexes. Je vais ouvrir le débat, pour que nous puissions avoir des observations sur ces deux annexes qui, selon moi, viennent en complément des délibérations que nous avons eues sur les questions que vous avez déjà soulevées à propos de ces deux secteurs. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole., mais je vais donner la parole au Secrétariat, car il a reçu des propositions et souhaite donc formuler des observations sur certains points généraux soulevés dans les questions des délégations.

248. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question de la délégation du Nigéria relative à la modification de la formulation du résultat escompté n° 4.1, je tiens juste rappeler à toutes les délégations que les résultats escomptés proviennent du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Cependant, nous sommes bien entendu à la disposition des États membres, si vous souhaitez apporter des modifications. Ces modifications devraient être reflétées dans le paragraphe de décision en fin de la session et nous suivrons ces instructions.

249. La délégation du Nigéria : Je n'ai pas tout à fait obtenu la réponse du Secrétariat et je demande donc la parole pour obtenir de meilleurs éclaircissements sur la demande du Nigéria, que je sais être également soutenue par certains pays membres.

250. Le Secrétariat : La formulation des résultats escomptés provient du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, qui a été utilisé pour le programme de travail et budget pour 2022-2023, et pour le programme de travail et budget pour 2024-2025. Si le PBC décidait de modifier la formulation des résultats escomptés, cela devrait être restitué dans le cadre de la décision prise par le PBC au terme de la trente-cinquième session du PBC. Nous suivrons ensuite cette décision pour préparer la proposition de programme de travail et budget pour 2024-2025 en vue de la trente-sixième session du PBC.

251. La délégation de la Chine : J'ai une question complémentaire à poser à l'orateur précédent du Secteur des brevets et de la technologie. Nous remercions vivement le directeur pour ses explications sur les frais de représentation. Les réponses du Secrétariat nous indiquent que cette augmentation provient des dépenses liées à la retraite ou d'autres dépenses de mise à l'échelle. Nous voulons simplement savoir comment répartir ces dépenses dans ces deux domaines. Par ailleurs, nous aimerions savoir si, d'après les budgets précédents de l'OMPI sur 10 ou même 20 ans, ces dépenses ont toujours été faibles. Cela signifie-t-il que le Secteur des brevets et de la technologie n'a pas vraiment ce niveau d'exigence? Nous aimerions vraiment connaître les activités de promotion et savoir dans quels pays elles sont menées. Pourquoi ces activités nécessitent-elles des ressources aussi importantes?

252. Le Secrétariat : J'ai indiqué que le budget est principalement lié aux activités relatives aux retraites parce qu'il est régi par les dispositions. Par conséquent, nous aimerions avoir une discussion bilatérale avec la délégation de la Chine afin d'éclaircir le type d'activités. J'ai également indiqué que les autres activités d'accueil et réceptions ont été incluses dans le

budget en relation avec les activités de promotion des programmes de propriété intellectuelle en matière de genre en 2024. L'accueil et les réceptions sont également régis par le règlement intérieur. J'aimerais également partager ces informations de manière bilatérale avec la délégation de la Chine.

253. Le président : Je donne maintenant la parole aux deux secteurs suivants, comme indiqué à la page 31 du programme de travail et budget proposé : le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et le Secteur du développement régional et national. La parole est ouverte pour les déclarations, la Suisse a la parole.

254. La délégation de la Suisse : S'agissant du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, le groupe B suit avec grand intérêt les activités entreprises dans cet important secteur. Nous souhaiterions obtenir davantage d'informations concernant les indicateurs d'exécution sur le nombre et le pourcentage d'États membres satisfaits des conseils législatifs et politiques fournis. Le programme de travail et budget actuel pour 2022-2023 mentionne 19 réponses comme constituant 100%. Dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, le nombre de réponses n'est pas indiqué pour permettre une comparaison. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, le groupe B apprécie que des chiffres soient désormais fournis concernant la mise en œuvre des thèmes sur la propriété intellectuelle et le développement discutés au sein du Comité du développement et de la propriété intellectuelle, ainsi que sur les projets nationaux, sous-régionaux et régionaux. Ces informations utiles permettent aux États membres d'avoir une vue d'ensemble du volume de projets mis en œuvre. Nous aimerions comprendre pourquoi le système du PCT n'est plus mentionné dans le pilier stratégique n° 3.1 – Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI.

255. La délégation de la Pologne : Le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création est une composante essentielle du développement durable et a connu une croissance dynamique dans la région du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La digitalisation accrue des industries et l'exposition plus large de nos sociétés et de nos économies aux nouveaux défis liés à l'intelligence artificielle dictent la nécessité pour l'OMPI de redoubler d'efforts pour assurer une réponse efficace à ces changements. Des cadres équilibrés en matière de droits d'auteur et le développement d'outils liés aux droits d'auteur et au développement, à la gestion et à la diffusion numérique continuent d'être une priorité pour les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous nous félicitons donc de l'augmentation des ressources budgétaires allouées à cette fin. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes soutient l'intensification et l'élargissement de la portée des opérations au sein du Secteur du développement régional et national, qui tire parti de la connaissance unique des États membres et de l'engagement auprès d'eux. L'augmentation de 9% du budget pour ce secteur reflète les attentes des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes qui souhaitent que les activités de l'OMPI soient axées sur la demande. Le développement de la coopération entre l'OMPI et les États membres, notamment par l'amélioration de la communication avec les parties prenantes concernées, est nécessaire pour mieux comprendre tous les aspects des écosystèmes de la créativité et de l'innovation. C'est un point essentiel pour garantir une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement. Nous comptons sur le fait que toutes les régions pourront bénéficier d'une coopération renforcée grâce à l'augmentation des ressources allouées à ce secteur. Dans l'examen de ce thème, nous demandons au Secrétariat des informations plus détaillées sur le budget prévu pour les opérations et les activités des bureaux extérieurs. Nous apprécions les informations sur le budget des différents bureaux extérieurs de l'OMPI. Néanmoins, il serait utile de clarifier davantage les activités envisagées qui correspondent aux ressources en personnel et autres budgétisées.

256. La délégation de la Colombie : Nous tenons à remercier le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création pour le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025.



La page 34 indique les neuf résultats escomptés pour 2024-2025. Nous sommes frappés par le fait que sur les neuf, deux – les résultats escomptés 1.1 et 4.1 – représentent, à eux seuls, 63% du budget alloué à ce secteur. Auparavant, la somme de ces deux éléments s'élevait à 57%. En d'autres termes, le budget est davantage axé sur ces deux résultats escomptés. Dans le même temps, seulement 3% du budget sont alloués aux nouveaux thèmes et aux enjeux liés à la propriété intellectuelle. Nous disposons d'environ 24 millions de francs suisses pour les développements potentiels en matière de propriété intellectuelle et nous travaillons avec des innovateurs, des entrepreneurs et des universitaires. D'après nos calculs, nous ne disposerions que d'un peu plus d'un million de francs suisses pour relever les défis liés à la propriété intellectuelle. Dans cette optique, j'ai trois questions à poser. Quelle est la raison de cette répartition avec une allocation budgétaire aussi faible pour les défis et quels sont ces enjeux? D'après ce que j'ai pu observer, les musiciens reçoivent une rémunération insuffisante sur des plateformes telles que Spotify et les auteurs dont la contribution à des séries télévisées connues sur des plateformes telles que Netflix, par exemple, ont besoin d'être reconnus. Deuxièmement, je voudrais également faire référence aux services contractuels en page 35 – pourquoi cette répétition? Troisièmement, qu'en est-il du budget consacré aux éléments de flexibilité en matière de propriété intellectuelle conformément aux objectifs 14, 16, 17, 19 et 20 du Plan d'action pour le développement, c'est-à-dire les objectifs de développement durable?

257. La délégation des États-Unis d'Amérique : Mes observations portent sur le Secteur du développement régional et national. Notre délégation souhaiterait aborder la question du financement des bureaux extérieurs de l'OMPI. Tout d'abord, nous voudrions remercier le Secrétariat d'avoir fourni la ventilation du budget des bureaux extérieurs dans le cadre du document de questions-réponses. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il est important de fournir ces informations avant la réunion du comité dans le cadre du programme de travail et budget. Nous demandons expressément que ces informations soient incluses dans les annexes à l'avenir, dans le cadre d'une pratique régulière. En examinant le document de questions-réponses, nous souhaitons faire les observations initiales suivantes : nous notons avec inquiétude que le budget proposé pour le bureau extérieur de la Fédération de Russie est cinq fois plus important que celui utilisé en 2022. Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI fait partie intégrante de l'Organisation et, à ce titre, agit dans le cadre du même mandat, des mêmes buts, principes et objectifs. Depuis l'invasion injustifiée de l'Ukraine le 24 février 2022, la Russie a adopté des lois et promulgué des décrets qui portent atteinte à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle pour les titulaires de droits étrangers. Ces actions ne sont pas conformes au mandat de l'OMPI et empêchent la Russie, pays hôte de l'un des bureaux extérieurs de l'OMPI, de contribuer à la réalisation de la mission, de la vision et des objectifs de l'Organisation. Compte tenu de l'incapacité de ce bureau extérieur particulier à remplir son rôle et à contribuer au résultat escompté n° 4.3, ainsi qu'à d'autres résultats escomptés pertinents, nous remettons en question le budget proposé pour le prochain exercice biennal.

258. La délégation de la Fédération de Russie : Une fois de plus, nous voudrions faire une motion d'ordre et vous demander d'inviter les délégations à respecter l'ordre du jour et le mandat de notre comité, merci.

259. La délégation du Japon : En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, en collaboration avec l'OMPI, le Japon fournit une assistance aux pays en développement par l'intermédiaire du fonds fiduciaire mondial pour la propriété industrielle, à savoir le fonds fiduciaire mondial du Japon au profit de la propriété intellectuelle, depuis 1987. Nous souhaitons poursuivre nos efforts pour rendre nos programmes d'aide plus productifs et c'est pourquoi nous nous sommes concentrés sur les programmes basés sur des projets au cours des dernières années. Le Gouvernement japonais, en coopération avec l'OMPI, s'est engagé à poursuivre l'amélioration de ses initiatives de coopération afin de garantir que le cinquième fonds fiduciaire mondial du Japon au profit de la propriété industrielle soit utilisé d'une manière encore plus utile et efficace.

260. La délégation de l'Ukraine : Cher Président, honorables délégations, l'Ukraine appuie pleinement la déclaration faite par l'éminente délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et j'ai l'honneur de faire cette déclaration en ma qualité de représentant national. La délégation tient à remercier le Secrétariat pour la préparation du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, figurant dans le document WO/PBC/35/5. Elle reconnaît les efforts continus de l'OMPI pour promouvoir et protéger la propriété intellectuelle et encourager la créativité dans le monde entier. La délégation de l'Ukraine reste confiante dans le potentiel de l'OMPI et estime que la première tâche de l'OMPI, en vertu de la Convention instituant l'OMPI, est de contribuer à une meilleure compréhension et à une meilleure coopération entre les États membres pour leur bénéfice mutuel, sur la base du respect de leur souveraineté et de l'égalité. Nous appelons la communauté internationale à répondre à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, comme le prévoit la résolution (A/RES/ES-11/1) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'agression contre l'Ukraine. La communauté internationale doit être unie et forte pour préserver la capacité de la morale et des principes fondamentaux du droit international. Nous nous alignons sur le point du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes concernant la nécessité de disposer d'informations plus détaillées sur le budget alloué aux opérations et aux activités des bureaux extérieurs. En outre, nous soulignons qu'il est impossible de financer et de promouvoir des projets dans les pays qui violent de manière flagrante l'article 2, paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies. La Russie n'a pas le droit d'influencer l'agenda international. Elle a été évincée de plus de 25 organisations internationales et d'autres formes de coopération multilatérale. En réponse au rôle d'agresseur de la Russie contre l'Ukraine, nous demandons l'arrêt du financement des projets dans la Fédération de Russie, en particulier le financement du bureau extérieur à Moscou, le financement de tous les projets de développement, y compris le réseau de CATI et le Centre international de transfert de technologie national ainsi que le financement de la participation des délégations de la Fédération de Russie aux assemblées, aux comités permanents et aux groupes de travail de l'OMPI, aux frais de l'OMPI. Enfin, nous aimerions également attirer l'attention des délégations et du Secrétariat de l'OMPI sur la décision de l'Organisation mondiale de la Santé de fermer le bureau du groupe national de coordination de l'OMS à Moscou et de le transférer à Copenhague. C'est un excellent exemple pour d'autres organisations internationales, y compris l'OMPI, de la manière de mettre fin à l'influence négative de la Russie et de montrer que ceux qui enfreignent les règles seront punis. La délégation de l'Ukraine est fermement convaincue qu'une évaluation complète et en temps utile des ressources en personnel et autres ressources budgétisées allouées à la Fédération de Russie permettrait aux États membres de prendre des décisions concernant l'avenir du réseau.

261. La délégation de la Fédération de Russie : Nous voudrions noter que, comme nous l'avons dit au cours du segment des déclarations générales, nous considérons comme absolument inappropriée toute tentative de la part d'une série d'États membres de politiser le processus de discussion des questions à examiner au sein du Comité du programme et budget. Nous faisons remarquer que le système de propriété intellectuelle de la Fédération de Russie continue de fonctionner efficacement en respectant scrupuleusement les obligations internationales, conformément aux traités internationaux, à l'Accord sur les ADPIC et aux divers traités administrés par l'OMPI, ainsi qu'à l'équivalent sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Accord sur les ADPIC administré par l'Organisation mondiale du commerce. La Fédération de Russie se félicite du bon fonctionnement des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous sommes convaincus que ces bureaux extérieurs constituent un instrument important dans la réalisation des objectifs de l'OMPI et dans la fourniture de services mondiaux dans les différentes régions du monde. Les bureaux extérieurs jouent un rôle essentiel dans la coopération avec les administrations et agences nationales, la communauté universitaire, ainsi que les demandeurs de ces régions et pays, y compris les utilisateurs du système d'enregistrement international. Dans ce contexte, nous considérons qu'il est inapproprié de politiser cette question. Nous demandons aux États membres de

respecter le mandat du comité et de l'Organisation, de s'en tenir à l'ordre du jour convenu et d'éviter les mesures destructrices au cours des débats.

262. La délégation de l'Algérie : Je voudrais m'adresser au Secteur du développement régional et national. En ce qui concerne la coordination du Plan d'action pour le développement, en page 37, nous voudrions introduire quelques éléments qui se lisent comme suit :

- i) "Le Plan d'action pour le développement est au cœur de l'activité de l'OMPI. Il définit une philosophie essentielle garantissant un système de propriété intellectuelle ouvert et profitable à tous." Nous voulons remplacer le terme "ouvert" par le terme "équilibré";
- ii) "...mettre en œuvre et d'intégrer efficacement les recommandations du Plan d'action dans les activités de fond de l'Organisation...", à remplacer par "... mettre en œuvre et d'intégrer efficacement les recommandations du Plan d'action dans différents secteurs et programmes de fond de l'Organisation";
- iii) "...sur la base des travaux effectués par les États membres..." à remplacer par "...appuyer les travaux effectués par les États membres dans le cadre du Comité du développement et de la propriété intellectuelle";
- iv) "...renforcer l'importance du Plan d'action pour le développement", à remplacer par "... la mise en œuvre efficace du Plan d'action pour le développement";
- v) "... par..." à remplacer par "nouvelles demandes et initiatives axées sur l'impact"; et
- vi) "l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement", à remplacer par "... soutenir l'utilisation de la propriété intellectuelle et le développement".

Ce sont nos observations; nous pouvons les partager avec le Secrétariat. En ce qui concerne les bureaux extérieurs, ma délégation apprécie le travail accompli par le réseau des bureaux extérieurs pour rapprocher les services de l'OMPI des États membres. Nous soulignons le fait que les bureaux extérieurs de toutes les régions devraient être dotés d'effectifs suffisants pour assurer une gestion efficace et efficiente des programmes et améliorer leurs performances conformément au cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI. Nous en appelons une nouvelle fois au Secrétariat pour doter les bureaux extérieurs de l'OMPI en Afrique du personnel nécessaire afin d'en assurer le bon fonctionnement.

263. Le président : Je voudrais rappeler à toutes les délégations que toute proposition de modification ou d'ajout au document sera plus que bienvenue si elle est adressée par écrit au Secrétariat, ce qui garantira la prise en compte correcte de vos propositions et facilitera notre travail. Par conséquent, si les délégations souhaitent demander des modifications, en plus de les annoncer lors de la session, veuillez en envoyer une copie électronique au Secrétariat. La délégation de l'Algérie a indiqué qu'il partagerait une copie électronique de sa proposition, ce qui est la marche à suivre.

264. La délégation de la Pologne : J'ai le privilège de m'exprimer à titre national. Les délibérations sur notre futur budget ont lieu dans une situation géoéconomique et géopolitique vulnérable, et dans la lutte post-pandémique, amplifiée par les conséquences de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine. Compte tenu de cette instabilité et des contraintes économiques qui en découlent, il est encore plus important qu'auparavant d'allouer les ressources de manière efficace et axée sur les résultats. Le budget actuellement proposé pour le Bureau extérieur de l'OMPI à Moscou mérite notre attention et doit être révisé, compte tenu de son caractère limité, au lieu d'améliorer l'efficacité, la fourniture de produits et la capacité à répondre aux besoins spécifiques des pays qu'il dessert. Comme demandé précédemment

dans les déclarations du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, nous demandons au Secrétariat une présentation plus détaillée des résultats obtenus par le bureau extérieur de Moscou en 2022, par rapport aux résultats définis pour cette période, ainsi que de nous fournir une justification supplémentaire et les critères pour cette allocation budgétaire pour l'exercice biennal 2024-2025, qui a été significativement augmentée par rapport à 2022.

265. La délégation du Pakistan : Nous voudrions simplement demander que les propositions écrites des États membres soient également distribuées à tous les membres afin de suivre les modifications dans le document révisé, lorsqu'il sera prêt.

266. Le président : Le Secrétariat s'efforcera de faire circuler la version révisée afin de faciliter notre travail, conformément au point de décision final et en vue d'assurer le consensus nécessaire. Je ne vois aucune autre demande d'intervention à ce stade. Par conséquent, pour permettre au Secrétariat de préparer ses réponses, nous ferons une brève pause de 10 minutes. Nous reprendrons dans 10 minutes à 17 h 40.

267. La délégation de la Fédération de Russie : Certaines délégations ont demandé une évaluation des travaux du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou. Je voudrais attirer l'attention du Secrétariat et des États membres sur le fait que la question d'une telle évaluation dépasse le cadre de ce point particulier de l'ordre du jour et sera traitée au point 11 de l'ordre du jour. En même temps, nous considérons comme absolument inacceptable toute tentative de politiser le processus d'évaluation du travail d'un bureau spécifique. Conformément à la décision des assemblées, le PBC est chargé de préparer et d'approuver un mandat pour le travail du réseau des bureaux extérieurs. À ce stade, le mandat n'a pas encore été défini. À cet égard, nous appelons les États membres à se limiter à l'ordre du jour convenu.

268. La délégation de la Chine : Les États membres doivent se concentrer sur le point de l'ordre du jour à l'examen et faciliter le débat de manière non politisée et constructive. En ce qui concerne ce secteur précis, nous avons deux points à soulever. Premièrement, la Chine est d'avis que le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI dans le monde entier constitue un prolongement important des travaux de l'OMPI et que son bon fonctionnement est essentiel pour l'Organisation. En outre, compte tenu du fait que l'Afrique est une région importante pour le travail de développement de l'OMPI et que l'Organisation continuera à augmenter ses dépenses en matière de développement au cours du prochain exercice biennal, nous suggérons que l'OMPI envisage d'augmenter les ressources des deux bureaux extérieurs africains existants. Cela les aidera à jouer un rôle plus important dans la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour stimuler le développement économique dans la région. Deuxièmement, la Chine a également remarqué que les dépenses liées au personnel à durée déterminée et au personnel temporaire ont toutes deux augmenté de manière significative, l'augmentation globale des ressources en personnel s'élevant à 4,22 millions de francs suisses. Nous aimerions demander au Secrétariat de l'OMPI de préciser où se situeront ces postes dans le Secteur du développement régional et national.

269. Le président : Le Secrétariat doit préparer les réponses à vos questions, en particulier celles qui concernent les secteurs concernés. Toutefois, compte tenu de l'heure, je vais donner la parole à la directrice générale adjointe du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création afin qu'elle réponde à vos questions. Nous lèverons la séance et demain, nous entendrons le sous-directeur général du Secteur du développement régional et national nous parler de son secteur. Je pense qu'il est très important que nous respections le temps qui nous est imparti. Je donne maintenant la parole au sous-directeur général du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.

270. Le sous-directeur général, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création : Merci infiniment, Monsieur le Président. S'agissant de notre secteur, nous avons reçu deux questions, la première concerne le pilier stratégique n° 1, le résultat escompté n° 1.1.

Mon collègue, le directeur de l'information et de la communication numérique, répondra à cette question.

271. Le Secrétariat : Je suis ravi de répondre à la question sur la communication numérique soulevée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et la Colombie. Tout d'abord, permettez-moi de faire un petit rappel historique. Au cours du dernier exercice biennal, nous avons décidé qu'il était approprié de piloter l'augmentation significative potentielle de nos activités de communication numérique et nous avons notamment piloté l'optimisation de notre site Web pour les moteurs de recherche et la publicité sur les moteurs de recherche. L'optimisation des moteurs de recherche est une méthode par laquelle nous améliorons les mots-clés de nos pages Web, afin de générer un trafic Web gratuit, et la publicité sur les moteurs de recherche est axée sur les campagnes. Ces projets pilotes ayant été particulièrement réussis, ils ont été intégrés cette année et se poursuivront à un niveau plus élevé au cours du prochain exercice biennal. Pour vous donner une idée de l'impact que nous avons eu jusqu'à présent, nous avons généré 1,3 milliard de consultations de nos pages Wikipédia, 122 millions d'impressions publicitaires sur les moteurs de recherche, et la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a généré à elle seule 15 millions d'impressions. Cette année, nous nous sommes concentrés sur une marque unique, une navigation unique et l'aspect et la convivialité universels de notre site Web, récemment lancé, et qui se poursuivra au cours du prochain exercice biennal. Les premiers résultats obtenus depuis le début de l'année indiquent un nombre important de nouveaux utilisateurs, ce qui est particulièrement positif. Au cours du prochain exercice biennal, nous aurons des activités supplémentaires liées au ton de la voix, ce qui signifie que nous aurons une manière plus conviviale et plus ouverte d'aborder les utilisateurs de notre site Web, moins institutionnelle et moins légaliste, d'atteindre de nouveaux utilisateurs, et nous intégrerons les nouvelles fonctionnalités de notre nouveau système de gestion du contenu. La possibilité de partager notre contenu en est un exemple. Tous ces projets pilotes, tests et nouvelles activités seront donc intégrés dans le nouvel exercice biennal. En outre, il y aura deux nouveaux projets importants, dont la plateforme de publication numérique, qui sera particulièrement efficace en termes de communication, car elle nous permettra de publier simultanément dans de multiples formats numériques, sur de multiples canaux et plateformes, mais qui aura également des répercussions internes importantes, en termes d'amélioration du flux de travail numérique. Le deuxième nouveau projet pour le nouvel exercice biennal est un site Intranet, à savoir un site Intranet pour le partage de contenu entre les membres du personnel de l'OMPI afin d'améliorer nos diverses activités en matière de relations humaines et d'améliorer la communication interne.

272. Le Secrétariat : En réponse à la question concernant la base de référence utilisée pour fixer l'objectif de 90% de "satisfaits" ou "très satisfaits" dans le cadre du résultat escompté n° 4.2 du pilier stratégique n° 4, nous pouvons trouver cette information dans le Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI 2022, sur la base de sept réponses à l'enquête. Le taux de satisfaction a été de 100% pour ces sept pays sur les 27 qui ont reçu des conseils législatifs. Les réponses à l'enquête sont parfois reçues tardivement, il est donc possible que d'autres réponses nous parviennent. Nous avons également travaillé très dur pour essayer d'augmenter le nombre de réponses aux enquêtes que nous recevons.

273. Le président : Je remercie le Secrétariat pour les réponses fournies. Nous sommes très ponctuels, il est 18 heures. Comme prévu et afin de respecter les temps de repos de notre équipe d'interprètes, ainsi que le temps des délégations ici présentes et de ceux qui se joignent à nous en format hybride, je voudrais en rester là pour aujourd'hui. Nous commencerons demain par les questions concernant le Secteur du développement régional et national. Nous reprenons demain, bonne soirée.

274. Le président : Nous allons reprendre nos travaux au sein du Comité du programme et budget en ce mercredi, et poursuivre avec le principal point de notre ordre du jour, à savoir le

point 8 : Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Il s'agit d'un processus long et complexe, car il est inévitable que nous recevions des informations différentes à des moments différents. Par exemple, différents départements traitent d'aspects spécifiques du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, qui seront abordés. Nous avons discuté hier du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et du Secteur du développement régional et national.

275. La délégation de l'Uruguay : Je demande la parole pour une observation générale. Il s'agit d'une motion d'ordre. Nous assistons à un processus de questions-réponses très détaillées, ce qui signifie que nous avons besoin d'expertise et de réponses techniques approfondies de la part de différents secteurs de l'organisation. Dans ce contexte, je dirais que ces questions-réponses constituent un exercice utile dans cette salle. Par conséquent, je voudrais dire que le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les autres groupes régionaux aimeraient savoir s'il est possible, surtout en termes de transparence, de recevoir ces réponses techniques au document pendant la session et de les publier en ligne. Nous le demandons compte tenu du temps limité de cette session du PBC; cela nous permettrait de progresser sur ce point et sur les autres points de l'ordre du jour.

276. Le président : Comme vous le savez, traditionnellement, au sein de ce comité et tout au long de la procédure budgétaire, nous travaillons à l'aide d'un document de questions-réponses et nous obtenons des réponses très détaillées en travaillant de cette manière dans la salle de réunion. Votre proposition est un exemple de bonne pratique et le Secrétariat est prêt à collaborer avec vous. C'est pourquoi je voudrais demander aux autres coordonnateurs des groupes régionaux leur avis sur la proposition de l'Uruguay, qui me semble très bonne. Si cette proposition fait l'objet d'un accord ou du moins d'un large consensus, je pense qu'elle pourrait être très utile pour faire avancer nos travaux dans les jours à venir. Je vais donc donner la parole aux coordonnateurs des groupes régionaux. Je ne vois aucune observation sur la proposition; je la considère donc comme acceptée par les groupes régionaux. Je voudrais dire qu'effectivement, vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez et, pour obtenir une réponse plus complète, nous utiliserons ce système de questions-réponses. Il s'agit d'un document que vous avez à votre disposition; ce document peut-il être affiché à l'écran? De cette façon, vous pouvez voir le document, c'est un document vivant, et nous continuerons à le mettre à jour au fur et à mesure que nous aurons des questions au cours de la semaine. Je pense qu'il s'agit d'un document et d'un processus très utiles. Certaines de vos questions y figurent déjà et des réponses détaillées sont soumises à votre examen. Ce document de questions-réponses sera mis à jour en permanence par le Secrétariat tout au long de la semaine, c'est pourquoi nous vous invitons à le consulter régulièrement. Nous avons le coordinateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la délégation de l'Uruguay, qui demandent la parole.

277. La délégation de l'Uruguay : Monsieur le Président, nous voudrions juste clarifier une chose, concernant les réponses dans le document de questions-réponses – elles ne remplacent pas les réponses verbales données ici dans la salle de réunion. Le document de questions-réponses n'est qu'une source d'information supplémentaire dans le but de fournir plus de détails par écrit. Le document ne remplace pas les réponses données verbalement ici.

278. Le président : En effet, je suis d'accord, l'idée du document de questions-réponses est de faciliter les débats et de fournir des réponses plus détaillées à certaines questions qui, comme vous l'avez souligné à juste titre, sont assez complexes.

279. La délégation de la Colombie : Il semblerait qu'il y ait eu un malentendu hier. Les trois questions que j'ai posées hier n'étaient pas claires, c'est pourquoi je les réitère aujourd'hui. La première question concerne le droit d'auteur : quelle est la raison et pourquoi y a-t-il une telle redistribution des budgets consacrés au droit d'auteur et si peu de ressources pour les objectifs mondiaux? Qui détermine ces objectifs mondiaux? Ma deuxième question est la suivante :

pourquoi les services contractuels ont-ils augmenté? Ceci est indiqué en page 25 où l'on constate qu'ils ont doublé. Ma troisième question est la suivante : dans le budget sur le droit d'auteur, où sont les dispositions relatives aux éléments de flexibilité? Je crois comprendre que le Plan d'action pour le développement et les points 14, 16, 17, 19 et 20 l'exigent.

280. La délégation des États-Unis d'Amérique : J'allais demander des éclaircissements concernant les réponses données dans la salle de réunion et celles fournies dans le document de questions-réponses. Toutefois, notre collègue de l'Uruguay a déjà clarifié ce point.

281. La délégation du Nigéria : Ma question porte sur la proposition du coordinateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et mon collègue américain a également abordé le sujet. Je me souviens qu'hier, la délégation du Pakistan avait demandé qu'après cet exercice, le Secrétariat reflète, si possible, dans le document à fournir, les propositions de modifications. J'ai entendu dire que cela avait été approuvé par la plénière d'hier. Par conséquent, je voulais juste savoir quand la version modifiée du document serait affichée pour que nous puissions y réfléchir et nous assurer que nos préoccupations ont été prises en compte. Sachant que nous sommes encore en session, des questions sont encore posées et de nombreuses réunions bilatérales ont eu lieu entre les États membres et le Secrétariat.

282. Le président : Pour répondre aux questions, je vais donner la parole au Secrétariat. Je donnerai ensuite la parole au sous-directeur général du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création afin qu'il réponde à vos questions. Comme il nous faut du temps, nous commencerons par les réponses du Secrétariat.

283. Le Secrétariat : Merci à la délégation du Nigéria pour cette question. En effet, je confirme que nous avons travaillé pour nous assurer que nous avons correctement saisi les propositions que vous avez faites lors des réunions bilatérales. La pratique veut que les propositions soient reprises dans la version modifiée du document, ce qui a été fait et nous sommes prêts avec la première série. Avec l'approbation du président, nous pourrions diffuser le document aux coordinateurs des groupes dans les plus brefs délais.

284. Le président : Merci beaucoup au Secrétariat pour cette réponse. Veuillez nous accorder une pause de deux à trois minutes, il ne s'agit pas d'une pause officielle – cela nous permettra d'entendre la réponse préparée par le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création. La séance est reprise et je vais donner la parole au sous-directeur général chargé du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, puis à d'autres membres du secteur pour répondre aux questions.

285. Le sous-directeur général, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création : Je vais répondre aux trois questions de la délégation de la Colombie. La première question, si nous l'avons bien comprise, est la suivante : pourquoi le budget alloué est-il faible pour les principaux objectifs? En ce qui concerne la première question, nous estimons que tous nos objectifs sont importants. Nous n'avons pas d'objectifs mineurs. Si un objectif est un projet et qu'il ne reçoit pas le même budget qu'un autre, ce n'est pas une raison pour penser que ce projet est moins important pour nous. Nous allons certainement continuer à investir tout le temps et toute l'attention que ce projet mérite. Pour plus de clarté, par exemple, l'assistance législative ou le soutien aux mesures politiques à mettre en œuvre dans les pays pour soutenir les droits d'auteur et les industries créatives sont des projets très importants. Malgré cela, comme vous le savez, la tendance actuelle est de travailler sur l'assistance législative et de traiter ce problème par nos propres moyens. Nos équipes comptent d'excellents juristes qui fournissent une assistance législative. Il s'agit d'une méthode peu coûteuse et l'Organisation devrait en être satisfaite. Le travail est bien fait par ces juristes qui ont été recrutés par l'Organisation pour répondre spécifiquement à ces questions. En outre, certains projets présentent des caractéristiques spécifiques qui nécessitent des dépenses d'infrastructure. Je donne la parole à mon collègue pour des explications détaillées. D'une manière générale, le

projet ABC, par exemple, apporte un soutien important aux différents pays afin qu'ils développent leurs propres méthodes de mise en œuvre des logiciels pour leur propre usage. L'idée est que les bénéficiaires du projet ABC puissent avoir accès à des œuvres dans leur langue et dans leur pays. Cependant, le format accessible est un processus très coûteux et nous avons tous accepté le prix à payer pour atteindre cet objectif. D'autres projets ont également connu une augmentation. Je voudrais répondre à votre deuxième question, concernant la raison de l'augmentation de certaines catégories. Vous avez fait référence au budget des services contractuels, indiquant une augmentation, le chiffre exact est de 40% mais, bien que le pourcentage soit inférieur à ce chiffre, il y a certainement eu une augmentation due au fait que certains projets, comme je viens de le mentionner, nécessitent des investissements financiers importants. Quelques exemples sont le développement de l'Internet, de l'Intranet, le développement du référencement publicitaire sur l'Internet, et la plateforme de publication en ligne qui nécessitent un investissement technique. Le projet de l'OMPI pour les créateurs constitue un autre exemple, qui nécessite un investissement considérable, car notre objectif est de disposer d'une plateforme accessible à l'échelle mondiale, ce qui exige un travail technique considérable. En ce qui concerne la troisième question sur les éléments de flexibilité – la flexibilité est un objectif important et une priorité pour nous. Mon collègue de la Division du droit d'auteur abordera cette question en gardant à l'esprit qu'elle est également traitée par le biais de l'assistance dans le domaine législatif, qui n'est pas gratuite mais moins coûteuse que le SCCR. Comme vous le savez, lors de la dernière session, nous avons présenté un Guide sur la sauvegarde des institutions culturelles, des musées, des bibliothèques et des services d'archives. Les États membres ont accès à cet outil, qui permet à leurs institutions culturelles de disposer des outils nécessaires aux activités de sauvegarde. Il s'agit d'une partie du travail qui couvre la flexibilité. En outre, lors de la dernière réunion du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), un projet sur l'exploration de données a été adopté. Ce type de flexibilité est inhérent au droit d'auteur. L'extraction de données est une activité que nous avons menée avec nos collègues du CDIP, en particulier en Afrique, puisqu'il s'agissait d'un projet présenté par l'Afrique, afin de développer les capacités nécessaires. Le texte sur l'exploration de données sera accompagné de toutes les mesures nécessaires pour garantir la flexibilité requise. Je pense avoir répondu à toutes les questions, nous pouvons continuer si nécessaire de manière bilatérale avec la délégation de la Colombie.

286. La délégation de la Colombie : Merci beaucoup, Monsieur le sous-directeur général, pour ces réponses. Elles ont été très utiles, merci.

287. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous apprécions le travail effectué par le Secteur du développement régional et national. Nous tenons à féliciter l'équipe de l'honorable sous-directeur général pour les efforts qu'elle a déployés afin de faire progresser de manière significative les projets de développement et de combler le fossé existant entre les pays en développement et les pays développés. Nous apprécions l'excellent travail qu'ils ont accompli pour renforcer le leadership de l'OMPI en matière de recherche et d'analyse de données, en particulier en ce qui concerne le rôle des femmes dans l'environnement de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Nous voudrions encourager le Secteur du développement régional et national à poursuivre ses initiatives dans la même direction, et en étroite consultation avec les États membres aux niveaux régional et national. Nous appuyons sans réserve le travail de l'équipe visant à développer de nouveaux partenariats et à renforcer les collaborations externes existantes afin de piloter de nouveaux projets durables de renforcement des capacités et des opportunités de mise en réseau pour les pays en développement. Nous pensons que le travail du Secteur du développement régional et national est directement lié à la réalisation des objectifs de développement durable et du Plan d'action pour le développement. Ces objectifs et recommandations doivent être abordés de manière globale et sur un pied d'égalité. La contribution de l'OMPI à la mise en place d'infrastructures résistantes, à la promotion d'une industrialisation durable et à l'encouragement de l'innovation est très importante à cet égard. Nous sommes convaincus qu'intégrer la dimension développement dans les activités de l'OMPI renforce la crédibilité du système de la propriété



intellectuelle et encourage son acceptation de manière plus large, en tant qu'instrument important pour la promotion de l'innovation et du développement. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités devraient toujours être axées sur le développement. Dans la mesure où les entrepreneuses et les inventrices continuent de faire face à des défis, des discriminations et des inégalités, en particulier dans les pays en développement, nous réaffirmons que tous les pays devraient poursuivre leurs efforts pour réduire le fossé existant entre les hommes et les femmes dans toute la mesure du possible, afin de soutenir les femmes innovatrices et inventrices des pays en développement, en particulier dans le cadre du programme de développement et des objectifs de développement durable. Nous encourageons l'OMPI à poursuivre ses travaux en ce sens. Nous voudrions demander au Secrétariat d'allouer un budget plus approprié au Secteur du développement régional et national, en particulier pour développer son soutien financier, technique et substantiel durable aux entrepreneuses, innovatrices et inventrices, et plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises. Nous souhaitons travailler de manière constructive, en écoutant les réponses du Secrétariat ou toute autre observation à ce sujet, le cas échéant.

288. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la République islamique d'Iran. Je suis désolé, vous avez dit "RND" et il y a eu un malentendu. J'avais compris qu'il s'agissait de la recherche et du développement, je m'excuse donc, je pensais que vous alliez parler d'un autre secteur. Je vous prie donc de m'en excuser, c'était un malentendu. Nous avons pris note de ce que vous avez dit, et j'ouvre maintenant la séance pour que nous puissions répondre aux questions posées hier. Je donne d'abord la parole au sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, puis au sous-directeur général du Secteur du développement régional et national.

289. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Excellences, plusieurs questions ont été posées hier concernant les informations contenues dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 concernant les bureaux extérieurs, et je voudrais faire quelques observations générales sur le processus de budgétisation avant de passer la parole à mon cher collègue, le sous-directeur général du Secteur du développement régional et national. Tout d'abord, par souci de transparence, nous avons communiqué dans les questions-réponses qui ont été affichées à l'écran tout à l'heure la ventilation des ressources en personnel et autres que les ressources en personnel pour chaque bureau extérieur pour les exercices biennaux 2022-2023 et 2024-2025, et nous avons pris bonne note de la suggestion selon laquelle nous pourrions à l'avenir inclure ces informations en annexe au document de programme de travail et budget. Si vous comparez les deux exercices biennaux, vous pouvez voir les modifications proposées, les ressources en personnel et les ressources autres que les ressources en personnel. En ce qui concerne les ressources en personnel, la plupart des mouvements sont dus à des facteurs tels que les augmentations réglementaires des salaires et l'incidence de questions telles que les taux de vacance de certains postes. Si les États membres le souhaitent, nous serons ravis de fournir davantage d'informations sur les effectifs au cours du prochain exercice biennal. Deuxièmement, le Secrétariat doit procéder à des évaluations concernant l'affectation des ressources en tenant compte du cadre de résultats de l'Organisation, de l'environnement opérationnel des différents bureaux et de la manière dont cet environnement peut évoluer, ainsi que des ressources globales dont nous disposons. Ces évaluations sont reflétées dans le tableau du document de questions-réponses. Comme nous l'avons noté pour d'autres lignes du budget, nous ne définissons pas à ce stade tous les projets individuels, ce qui est fait ultérieurement dans le cadre d'un exercice détaillé de planification du travail. Bien entendu, les facteurs externes affectent les opérations, ils affectent notre capacité à fournir des services, et nous en tenons toujours compte lorsque nous planifions notre travail. Troisièmement, le Secrétariat continuera à suivre de près les performances de tous les bureaux extérieurs, comme il le fait pour tous nos programmes de travail, toutes nos unités de travail, et procédera à des ajustements tout au long de l'exercice biennal en fonction des circonstances ou des conditions du moment. En général, et je pense que c'est vrai pour l'ensemble du budget, il est plus simple de ne pas dépenser l'allocation budgétaire, si les circonstances ne

permettent pas de réaliser les projets, que d'augmenter un budget si notre capacité de réalisation s'améliore soudainement. En cas d'augmentation au cours de l'exercice biennal, le budget devrait être transféré ailleurs. Enfin, il s'agit dans tous les cas d'une bonne gestion des fonds et, bien entendu, si nous envisageons de procéder à des ajustements dans quelque domaine que ce soit au cours de l'exercice biennal, nous respecterons toujours les règles applicables en matière de personnel et de finances.

290. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : Je voudrais simplement répondre à l'intervention de nos collègues des délégations de l'Algérie et du Nigéria quand à nos deux bureaux extérieurs en Afrique. Je note que la délégation de l'Algérie et, précédemment, la délégation du Nigéria ont demandé une augmentation des ressources en personnel pour les deux bureaux extérieurs en Afrique. La délégation de la Chine a évoqué la même chose hier. Comme vous le savez, ces deux bureaux extérieurs en Afrique sont les plus récents du réseau et ils ont été créés juste avant le début de la pandémie. Le bureau extérieur en Algérie a été créé en 2019, et celui du Nigéria en 2020. Les ressources en personnel allouées aux bureaux extérieurs sont basées sur l'évaluation de ce dont nous avons besoin pour mettre en œuvre leur mandat. Je note que l'année dernière, l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs n'a dépensé que 52% des ressources autres que les ressources en personnel qui lui étaient allouées. Les deux bureaux extérieurs en Afrique n'ont dépensé qu'une partie des ressources autres que les ressources en personnel qui leur étaient allouées. Le bureau de l'OMPI en Algérie a atteint 59% et le bureau de l'OMPI au Nigéria 37%. Par conséquent, nous devons adopter une approche mesurée et prudente dans la planification pour 2024-2025, y compris en ce qui concerne les ressources en personnel pour soutenir les activités et les projets et comme le reflètent les ressources autres que les ressources en personnel. Je tiens également à souligner que les bureaux extérieurs travaillent en étroite collaboration avec leurs divisions régionales respectives, qui les assistent dans leur tâche. Le bureau de l'Algérie travaille en étroite collaboration avec la division des pays arabes et le bureau du Nigéria avec la division de l'Afrique. À ce stade, nous utilisons des ressources autres que les ressources en personnel en passant des contrats avec des agences des Nations Unies, dans le cas du bureau de l'OMPI en Algérie, et des services contractuels ou des contrats de prestataires individuels dans le cas du bureau de l'OMPI au Nigéria, afin de répondre avec souplesse aux besoins de ces bureaux extérieurs. Une fois encore, soyez assurés que nous continuerons à suivre de près les performances des bureaux extérieurs, comme nous le faisons pour d'autres unités et programmes du Secteur du développement régional et national, et que nous procéderons aux ajustements nécessaires tout au long de l'exercice biennal, en fonction des circonstances. J'aimerais faire référence à la déclaration formulée par la délégation de la République islamique d'Iran. Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour vos aimables paroles et soyez assurés que nous continuerons à mettre en œuvre tous les projets ayant une incidence sur le terrain, en particulier les projets visant à aider les innovatrices et les entrepreneuses.

291. La délégation du Nigéria : Permettez-moi d'exprimer ma gratitude au sous-directeur général du Secteur du développement régional et national pour sa réponse extrêmement utile à la question que nous avons posée sur les bureaux extérieurs du Nigéria et, bien sûr, de l'Algérie. Nous apprécions votre leadership et nous avons clairement vu à quel point votre bureau s'est impliqué et les nombreux projets qui ont été menés à bien au sein du bureau du Nigéria. Nous sommes très confiants dans vos capacités et nous attendons avec impatience toutes les promesses que vous avez faites.

292. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains remarque que le Secrétariat n'a pas répondu à la question du groupe sur l'évolution de carrière des membres africains du personnel de l'OMPI. Nous vous demandons de bien vouloir nous répondre à ce sujet.

293. Le Secrétariat : En ce qui concerne la question de la délégation du Ghana sur l'évolution de carrière, après avoir examiné les données, la question de l'évolution des carrières est un

problème dans l'ensemble de l'Organisation et n'est pas spécifique à une région géographique. L'Organisation envisage diverses initiatives, notamment en matière de mobilité. Nous comprenons le point soulevé par la délégation du Ghana sur le fait que certains employés restent dans les mêmes fonctions pour de longues durées, mais il s'agit en fait d'un problème pour l'ensemble du personnel et il n'y a absolument rien dans les données qui indique que l'Afrique est moins bien lotie que d'autres régions géographiques. En fait, l'Afrique s'en sort mieux que quelques autres régions géographiques.

294. La délégation de l'Algérie : Merci, nous voudrions remercier le sous-directeur général du Secteur du développement régional et national pour sa réponse et pour avoir exprimé son engagement à améliorer la dotation en personnel des deux bureaux extérieurs en Afrique. Nous pensons que pour garantir le bon fonctionnement des deux bureaux extérieurs, il faudrait au moins deux membres permanents du personnel afin que, lorsque le directeur est absent ou en mission, quelqu'un puisse diriger le travail et mener les opérations de manière efficace. Néanmoins, nous sommes convaincus que le Secteur du développement veillera à ce que cette demande soit satisfaite, en tenant compte, bien entendu, de la charge de travail des deux bureaux. Nous sommes impatients de travailler avec le Secrétariat pour améliorer les prestations et les performances des bureaux en Algérie et au Nigéria. Merci.

295. Le président : Nous passons maintenant aux deux secteurs suivants qui figurent dans notre document. En page 42 du document anglais, le Secteur de l'infrastructure et des plateformes ainsi que le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Je donne maintenant la parole à ces deux secteurs.

296. La délégation de l'Uruguay : Je vais me référer spécifiquement aux stratégies de mise en œuvre dans le Secteur de l'infrastructure et des plateformes qui commence à la page 42. Je fais cette déclaration au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Tout d'abord, nous tenons à saluer le travail accompli par l'OMPI, qui a été dirigé par le coordonnateur pour les questions relatives à l'égalité des sexes au sein de l'Organisation, le sous-directeur général du Secteur des brevets et de la technologie, et en particulier ses efforts concernant le plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes. Nous sommes conscients des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes au sein de cette Organisation. Nous aimerions nous référer à la manière dont l'égalité des sexes est traitée dans le document sur lequel nous travaillons actuellement. Nous notons que ce sujet a été pris en compte dans le cadre du pilier stratégique n° 4. Le document reconnaît qu'il s'agit d'une question transversale qui concerne l'ensemble de l'Organisation. Notre groupe de pays souhaite que le Secrétariat garde à l'esprit ce caractère transversal dans ce budget et dans tous les documents budgétaires à venir. Nous reconnaissons que le plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes sert d'indicateur d'une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle et conformément au résultat escompté n° 4.1, et nous comprenons que cet indicateur s'appliquera à tous les secteurs de l'OMPI. Nous pensons qu'il serait souhaitable que, dans les stratégies de mise en œuvre du budget, nous incluions l'égalité entre les hommes et les femmes au même titre que la jeunesse. Nous pensons que cette inclusion améliorerait la manière dont cette question est traitée au sein de l'Organisation. Nous pensons que l'égalité entre les hommes et les femmes devrait également faire partie du programme de travail, et plus particulièrement dans les domaines de la justice, de la gouvernance et du suivi ou de la surveillance. Nous pensons que l'égalité des sexes devrait jouer un rôle majeur. Nous pensons que l'OMPI est appelée à jouer un rôle majeur dans la construction d'un monde plus équitable avec une plus grande participation des femmes. C'est pourquoi nous restons pleinement disponibles pour travailler avec l'OMPI à la coordination des initiatives menées par l'ensemble du système des Nations Unies. Vous pouvez compter sur nous pour veiller à ce que le document final reflète l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que préoccupation transversale.

297. La délégation de la Suisse : Le groupe B commente le Secteur de l'infrastructure et des plateformes. Le groupe B félicite l'OMPI pour le succès des conversations sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, qui attirent un large public d'horizons divers. Nous nous félicitons de leur maintien et demandons au Secrétariat d'aller plus loin et d'inclure certains outils de conseil politique dans leurs futures itérations. Le groupe B prend également note des extensions prévues des bases de données mondiales de l'OMPI – PatentScope, la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, dans la mesure où le monde est confronté à de nombreux défis, notamment de nature environnementale et socioéconomique, le groupe B considère que ce secteur est très important pour démontrer que la propriété intellectuelle peut répondre à ces questions. Il est essentiel pour nous d'assurer le développement continu de WIPO GREEN, et nous demandons au Secrétariat de fournir des ressources suffisantes à cette fin. Dans la mesure où le programme WIPO Re:Search n'existe plus, nous demandons également au Secrétariat de continuer à travailler sur des solutions créatives pour relever les défis liés à l'innovation dans le Secteur de la santé. À cet égard, nous apprécierions que le Secrétariat fournisse plus de détails sur ses projets futurs. Enfin, le groupe B espère obtenir des informations sur les travaux de l'OMPI concernant l'avenir de la propriété intellectuelle au cours de l'exercice biennal. En particulier, les résultats de la campagne WIPO Pulse. Nous pensons que l'avenir de la propriété intellectuelle est une occasion importante pour l'OMPI de se préparer aux défis et aux opportunités de la propriété intellectuelle et de son rôle futur dans l'innovation et la créativité.

298. La délégation du Ghana : La délégation du Ghana a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains se félicite de l'initiative visant à mettre l'accent sur l'intention de la solution commerciale IP Offices de promouvoir la transformation numérique des offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA, et de soutenir leur capacité à fournir des services en ligne à l'aide du progiciel WIPO IP Office Suite. Le groupe attend avec intérêt les activités et les efforts prévus pour améliorer les services fournis par les offices de propriété intellectuelle qui utilisent déjà le progiciel WIPO IP Office Suite et pour répondre aux besoins des offices de propriété intellectuelle à différents niveaux de maturité dans les pays en développement, les pays dont l'économie est en transition et les pays les moins avancés. Nous nous félicitons de l'accent mis sur l'autonomisation des offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays en transition et les PMA afin de permettre la mise en place de registres entièrement numériques et d'améliorer le fonctionnement général des offices. Notamment l'actualité, l'exhaustivité et la validité des données publiées sur la propriété intellectuelle, ainsi que l'automatisation des liens entre les systèmes nationaux de propriété intellectuelle et les offices mondiaux et régionaux de propriété intellectuelle, tels que le PCT, Madrid et La Haye, ainsi que l'ARIPO, l'OEB, l'URIPO et l'OAPI, respectivement. Le groupe se félicite également du développement de la nouvelle fonctionnalité du progiciel WIPO IP Office Suite visant à aider les offices de propriété intellectuelle à gérer d'autres formes d'enregistrement de la propriété intellectuelle, notamment l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des expressions culturelles traditionnelles. En ce qui concerne les défis mondiaux et les partenariats, le groupe se félicite que les travaux de l'OMPI soient axés sur la conférence diplomatique sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. En outre, le groupe se félicite des travaux de l'OMPI visant à faciliter la participation effective des populations autochtones et des communautés locales aux activités relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Étant donné que l'Afrique est un continent jeune et désireux de se développer dans tous les domaines, le groupe salue les efforts de l'Organisation en matière d'engagement des jeunes. Le groupe souhaiterait des éclaircissements sur la différence entre le travail d'établissement de rapports et de participation aux réunions du système des Nations Unies et le travail de mise en œuvre des ODD, en particulier la planification et le suivi de l'évaluation de ces activités.

299. La délégation de la Chine : En ce qui concerne le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, la Chine est reconnaissante du travail accompli au cours de l'année écoulée. Nous aimerions rappeler que l'OMPI a mentionné dans ses documents précédents que des sites miroirs de Patentscope et des bases de données ont été créés dans certains pays. Nous aimerions que le Secrétariat nous précise s'il est prévu de créer un site miroir de Patentscope dans différents pays. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Nous remercions également le secteur pour l'énorme travail réalisé ces deux dernières années. La délégation de la Chine attache une grande importance aux travaux de l'IGC et les soutient fermement. Nous pensons que la conférence diplomatique de l'année prochaine offre à la communauté internationale une excellente occasion d'élaborer des règles internationales sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. La délégation constate également que le Secrétariat travaille activement à la promotion de l'étude du texte, notamment par la création de deux groupes d'experts sur la divulgation des sources de ressources génétiques et des bases de données, ainsi que du groupe d'experts sur les savoirs traditionnels et le folklore, et du groupe d'experts *ad hoc* sur les questions connexes. Les groupes régionaux mènent également des consultations intragroupes approfondies. Compte tenu de la complexité du texte de l'IGC, ces efforts se poursuivront certainement jusqu'à la conférence diplomatique de l'année prochaine, voire au-delà. En outre, la Division des savoirs traditionnels continue de renforcer les capacités, notamment en fournissant des conseils en matière de législation et une assistance technique. Tous les efforts susmentionnés nécessiteront un Secrétariat doté d'un personnel adéquat et d'autres ressources pour le prochain exercice biennal. Nous notons que ce secteur, en termes de dépenses de personnel, de stages, de bourses et de services contractuels individuels, a vu son budget augmenter, mais nous n'avons pas vu la ventilation de la répartition. Comme je l'ai déjà mentionné, compte tenu de l'importance de l'IGC, nous aimerions demander au Secrétariat de fournir plus de détails concernant la ventilation du budget de ce secteur. Nous suggérons que le Secrétariat devrait envisager de manière favorable d'augmenter les ressources dans le domaine de l'IGC.

300. Le président : Je remercie la délégation de la Chine pour sa déclaration. En effet, je vais répondre à la question. Tout président de comité cherche à maintenir un équilibre entre un processus ordonné et un processus participatif. Je ferai de mon mieux pour établir cet équilibre. En ce qui concerne votre question, je dirais que toute délégation ayant une question sur l'un des secteurs déjà en cours de travail peut la poser à la fin du dernier tour, et nous pourrions alors donner du temps au Secrétariat pour répondre à ces questions. Malheureusement, je dois vous rappeler, par exemple, que si vous vouliez poser une question sur le Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, les personnes en charge de ce secteur ne sont pas dans la salle en ce moment et ne pourront donc pas répondre à votre question, mais oui, vous pourrez certainement poser ces questions à la fin, lorsque nous aurons terminé l'examen complet du texte.

301. La délégation de la Pologne : Les activités au sein du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, envisagées dans le document discuté, bénéficient de l'appui du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. L'OMPI devrait s'engager activement dans les efforts mondiaux visant à relever les enjeux contemporains. La technologie, la créativité et l'innovation apportent des solutions à ces problèmes et doivent donc être encouragées. Nous notons qu'une croissance budgétaire de 10% pour ce secteur correspond à l'intensification des travaux au sein de ce secteur, en particulier en ce qui concerne l'organisation de la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, prévue pour 2024. De même, nous soutenons le développement du Secteur de l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation, dont le travail est essentiel pour fournir une assistance adéquate aux jeunes entreprises et aux entrepreneurs et pour exploiter efficacement la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance économique. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes juge très utile d'accorder davantage d'attention au développement des secteurs représentant des actifs immatériels. Le suivi des tendances et de la dynamique des changements au sein de l'écosystème de la propriété intellectuelle par le

biais de divers rapports et évaluations de performance est important et soutenu par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. À cet égard, nous accueillerions favorablement le développement et la coopération avec des partenaires nationaux, sur des analyses spécifiques axées sur les régions et les secteurs. Les pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes soutiennent le développement de diverses infrastructures et plateformes conçues pour rendre la propriété intellectuelle plus accessible et plus compréhensible pour les innovateurs et les créateurs. La poursuite de la digitalisation, de la transformation numérique et de l'utilisation plus large des technologies pour l'administration, l'information et les systèmes est essentielle pour obtenir de meilleurs résultats et garantir une gestion optimale des ressources.

302. La délégation de l'Uruguay : Je voudrais maintenant évoquer le point relatif aux défis mondiaux et aux partenariats. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a expliqué dans sa déclaration liminaire et à plusieurs reprises, ce qu'était l'IGC. Le fait que nous soyons confrontés à un problème lié au non-respect du mandat de l'Assemblée générale en 2019, qui nous charge de faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions ordinaires du Comité intergouvernemental sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques – l'IGC. La participation de ces acteurs est une composante extrêmement importante du travail quotidien de ce comité, étant donné qu'ils sont les bénéficiaires finaux. Ils disposent d'un fonds de contributions volontaires, qui dépend de la générosité de nombreux donateurs des États membres de cette Organisation, que nous remercions et dont nous reconnaissons l'engagement à la cause – qui consiste à avoir une représentation équitable des acteurs à l'IGC. Ce fonds dispose de 200 francs suisses, et le Secrétariat de l'IGC est confronté à des problèmes majeurs pour obtenir des fonds suffisants et pour mener à bien le mandat de 2019, et il semble qu'il sera difficile d'améliorer la situation. En 2014, ce même comité a tenté de travailler sur cette question et le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a soumis un document de travail. Plusieurs pays développés, pays membres et le groupe B y ont travaillé. Le problème a été résolu parce que plusieurs donateurs ont transféré des fonds sur ce fonds de contributions volontaires. Aujourd'hui, nous voulons plus de prévisibilité et de transparence pour la participation de ces peuples autochtones et de ces communautés locales à l'IGC. Il s'agit en principe de deux comités par an. Un projet de mandat est prévu pour l'Assemblée générale de juillet, ce qui signifie qu'il pourrait y avoir trois mandats par an, soit six pour l'exercice biennal. Puisque nous parlons de questions d'argent, je vais le faire. Ce mandat 2019 est de l'ordre de 100 000 à 120 000 francs suisses pour l'exercice biennal. Chaque représentant coûte environ 5000 francs suisses par participation et par session. Si l'on multiplie quatre à cinq représentants par trois sessions, que l'on multiplie encore par deux parce que l'on compte deux ans, cela représente 100 000 à 120 000 francs suisses par exercice biennal. Ce sont les chiffres que nous avons évoqués avec le Secrétariat du PBC lors de réunions informelles au cours des semaines précédant cette session. Nous voudrions demander aux autres groupes régionaux et aux membres en général de bien vouloir prendre en compte le fait que nous devons respecter ce mandat de 2019, en plus de respecter un mandat moral et éthique, qui est d'inclure les acteurs qui ne sont pas membres de cette Organisation afin qu'ils puissent être observateurs et participer au travail effectué par ce comité. Nous proposons une formulation à inclure en page 48. Le Secrétariat a déjà été informé de cette lecture, nous l'avons rédigée en anglais et cette formulation est très perfectible. Nous restons souples quant au changement de verbe ou de style, ainsi qu'en ce qui concerne l'emplacement. Nous avons suggéré d'en faire le troisième point de la page 48, où il est question des savoirs traditionnels et des ressources génétiques. Mais notre objectif est de remplir le mandat et de veiller à ce que, lors de la prochaine conférence diplomatique qui aura lieu au cours du premier semestre de l'année prochaine, nous puissions être assurés que ces communautés locales et ces peuples autochtones seront représentés de manière très claire, et d'une manière qui n'ira pas à l'encontre des travaux de cette conférence diplomatique. Nous savons que le travail est défini par le comité préparatoire, par la session préparatoire, mais ce que je voudrais dire clairement aujourd'hui, c'est que les 1,5 million de francs suisses que le Secrétariat met à

disposition pour les conférences diplomatiques devraient être suffisants pour couvrir cette demande en particulier. Je voudrais à présent terminer mon intervention en tant que représentant du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes parce que j'aimerais entendre d'autres voix s'exprimer sur ce mandat 2019, et aussi sur la manière dont nous pouvons résoudre ce problème qui, s'il n'est pas résolu au sein du PBC, nous poursuivra pendant deux années supplémentaires. C'est une affaire sérieuse, très sérieuse pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Je sais que j'ai dépassé mes trois minutes, mais il s'agit d'une question essentielle pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et, d'après ce que j'ai compris, pour d'autres membres également.

303. La délégation du Pakistan : Ma délégation approuve les stratégies de mise en œuvre pour les deux secteurs à l'examen. Nous sommes heureux de savoir que le Secteur de l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation connaît une croissance régulière de la demande sur des aspects clés de son travail. Nous pensons également que la recherche analytique, l'innovation mondiale et les tendances technologiques sont largement utilisées par les décideurs politiques pour prendre des décisions éclairées, notamment pour soutenir l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et de politiques d'innovation. En ce qui concerne le financement des actifs incorporels, l'Asie a largement contribué à cette dernière innovation. Dans mon pays, l'écosystème de l'innovation prend forme grâce à un gain et un soutien actifs, en particulier pour les PME, les jeunes entreprises et les entrepreneuses. Nous disposons d'un écosystème de jeunes entreprises en plein essor, en particulier dans les domaines du commerce électronique et des technologies de l'information. Toutefois, les liens entre le monde universitaire et l'industrie restent faibles, et le financement des actifs incorporels est bien en deçà de son véritable potentiel. Alors que les réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) continuent de se développer au Pakistan, la prestation de services par la majorité des CATI reste au strict minimum. Nous demandons au Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation de prendre en compte les priorités suivantes pour mon pays. La nécessité d'améliorer le réseau des CATI existant, de faciliter les liens entre le monde universitaire et l'industrie, notamment par l'intermédiaire des CATI, afin d'aider à commercialiser les idées, d'assurer la liaison avec les centres d'incubation nationaux afin de les sensibiliser à l'importance de la propriété intellectuelle et de les aider à développer leur marché. À cet égard, nous avons la proposition textuelle suivante à la page 60 sous les indicateurs d'exécution relatifs aux CATI. Nous proposons d'ajouter un indicateur d'exécution supplémentaire, à savoir "Nombre de CATI avec amélioration du niveau de maturité". Ceci est également conforme à l'indicateur précédent dans lequel le niveau de maturité et le nombre de CATI durables sont combinés en un seul indicateur. Nous demandons de les scinder en deux. Deuxièmement, je voudrais également parler de l'Indice mondial de l'innovation, un rapport phare de l'OMPI. Nous reconnaissons pleinement l'utilité de l'indice pour les investisseurs et les décideurs politiques nationaux. Tout d'abord, le document du budget ne contient pas d'informations détaillées sur les indices mondiaux. Il n'y a qu'un seul indicateur d'exécution, qui n'englobe pas tous les indicateurs d'exécution potentiels qui pourraient être pris en compte ici. Comme beaucoup d'autres pays, nous avons été confrontés à des problèmes chroniques de données manquantes ou obsolètes dans l'indice. Bien que nous comprenions que l'OMPI ne collecte pas directement les données auprès des États membres, il est encore possible d'assurer une coordination opportune avec les États membres avant la phase de collecte afin que les États membres puissent intervenir en temps utile pour mettre les données à disposition. Deuxièmement, en ce qui concerne les deux principales classifications des types d'indicateurs utilisés dans l'indice, à savoir les indicateurs d'intrants et les indicateurs d'extrants. Ma délégation est d'avis que l'on met trop l'accent sur les indicateurs d'intrants plutôt que sur l'innovation réelle par le biais des indicateurs d'extrants. Nous sommes d'avis que l'Indice mondial de l'innovation devrait refléter la production réelle d'innovation et que les pays devraient être classés en conséquence. Par ailleurs, malgré d'excellentes performances en matière d'innovation de production, les indicateurs d'intrants tendent à faire baisser le classement général de nombreux pays en développement. Nous demandons au Secrétariat de nous éclairer sur la répartition de la

pondération des piliers “intrans” et “extrants” dans le classement général. Nous voulons simplement comprendre quelle est la pondération accordée à chaque type d’indicateurs d’intrans et d’extrants. Est-ce 50-50 ou existe-t-il une autre formule? Nous demandons également au Secrétariat de nous fournir des informations sur les activités de sensibilisation du Secrétariat auprès des États membres de l’OMPI avant la phase de collecte des données. Enfin, nous avons la proposition textuelle suivante. En page 59, sous le pilier stratégique n° 4.2, en plus du nombre de visiteurs uniques de l’Index mondial de l’innovation dans les indicateurs d’exécution, nous proposons un indicateur supplémentaire comme suit : “Pourcentage de données manquantes et obsolètes”.

304. Le président : Je remercie la délégation du Pakistan. Le Secrétariat a pris bonne note de ce que vous avez mentionné. Nous avons une question. Nous pensions que vous faisiez référence au secteur dirigé par le sous-directeur général du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation. Nous n’avons pas encore atteint ce secteur. Je voudrais donc vous rappeler que nous examinons actuellement le Secteur de l’infrastructure et des plateformes et le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Les responsables de secteur et le Secrétariat ont pris note de vos observations, mais je voulais juste attirer votre attention sur le fait qu’il s’agit des deux secteurs sur lesquels nous travaillons actuellement. Je peux vous donner la parole ultérieurement si vous le souhaitez pour examiner ces deux questions. Je poursuis ma liste et je donne la parole à la Fédération de Russie.

305. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie souhaite souligner sa satisfaction quant à la performance du Secteur de l’infrastructure et des plateformes, et se félicite du résultat élevé de la performance du secteur. Nous évaluons favorablement l’attention accordée aux questions de développement et de mise en œuvre des classifications et des normes internationales, ainsi qu’aux bases de données mondiales. Pour notre part, nous estimons que l’augmentation proposée du budget de cet important secteur est tout à fait justifiée. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, nous saluons les efforts déployés par l’OMPI pour développer la coopération et l’interaction entre les pays et les organisations en vue d’améliorer les écosystèmes de propriété intellectuelle aux niveaux mondial, régional et national. Ainsi que pour la résolution des défis mondiaux, ce qui est particulièrement important à l’approche d’une conférence diplomatique. Nous tenons également à souligner la contribution positive de l’OMPI au respect de la propriété intellectuelle. La participation des jeunes, des femmes et des PME ainsi que l’organisation régulière d’événements internationaux dans ce domaine. Par ailleurs, nous aimerions noter l’attention portée au financement de la propriété intellectuelle, y compris l’utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie pour les crédits, et l’utilisation de la propriété intellectuelle comme outil efficace pour promouvoir la croissance économique et le développement. Nous espérons que le travail dans ces domaines se poursuivra de manière active et constructive.

306. La délégation du Mexique : Mon observation portera sur les enjeux mondiaux et les partenariats. L’année 2024 sera une année importante pour l’OMPI puisque se tiendront deux conférences diplomatiques. L’une sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, et le programme de travail et le budget proposé établit le fait que les travaux de l’OMPI seront fondés sur la facilitation de la participation effective des communautés locales et des populations autochtones aux travaux de l’OMPI sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Une coopération active avec les États membres et les parties intéressées sera mise en place afin de faciliter et de créer un environnement permettant d’atteindre les objectifs de la conférence. Nous pensons que ce budget doit tenir compte de la décision des assemblées de 2019, qui a reconnu l’importance de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l’IGC. Cela devrait également s’appliquer à la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et la propriété intellectuelle, étant donné le manque de fonds dans le fonds de contributions volontaires et la prochaine conférence diplomatique. Nous encourageons l’OMPI à envisager d’inclure une ligne budgétaire pour permettre une participation équilibrée et équitable des



communautés locales et des peuples autochtones en tant qu'acteurs clés dans les travaux du comité. Selon nous, il s'agira d'une solution et d'une approche concrètes pour résoudre le problème auquel nous sommes confrontés. Nous attendons avec impatience que le Secrétariat nous informe des mesures qui seront prises pour traiter cette question.

307. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous soutenons le Secrétariat sur les enjeux mondiaux et les partenariats pour sa contribution à la promotion du partenariat mondial et à la réponse aux enjeux mondiaux. Nous tenons à souligner tout particulièrement les résultats obtenus lors des réunions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles de l'OMPI. Ce processus a été au centre de notre attention et nous attendons avec impatience les résultats de cette activité très importante et significative. Nous assurons la Division des savoirs traditionnels et l'ensemble du secteur qu'ils bénéficient de notre soutien sans réserve et de notre collaboration dans leurs travaux, en particulier pour l'organisation et la facilitation de la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui doit se tenir en 2024. Nous sommes fermement convaincus que l'OMPI et ses États membres devraient reconnaître la nécessité de trouver un équilibre dans le développement des systèmes de propriété intellectuelle nationaux et d'accorder une plus grande attention aux déséquilibres historiques, à l'élaboration de règles internationales pour inclure des questions d'une importance capitale, principalement pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le travail des secteurs contribue sans aucun doute à aider tous les pays à appliquer les règles internationales en encourageant la préservation des politiques existantes dans cet espace et les activités d'élaboration des politiques, en particulier dans des domaines critiques tels que la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels. Le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux pourrait en outre contribuer à renforcer la coopération technique pour donner aux pays, en particulier aux peuples autochtones et aux communautés locales ainsi qu'à d'autres communautés ou sociétés marginalisées, les moyens d'utiliser le système de propriété intellectuelle comme facteur contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'augmentation des niveaux d'innovation dans l'économie locale. Dans ce contexte, nous aimerions savoir si le budget alloué sera suffisant pour permettre au secteur d'atteindre ses objectifs importants, à savoir répondre véritablement aux enjeux mondiaux existants, notamment en termes de lutte contre la crise environnementale et climatique.

308. La délégation du Canada : La délégation du Canada remercie le Secrétariat d'avoir préparé le programme et de budget proposé pour 2024-2025. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, et plus particulièrement, à la page 48, le Canada attache beaucoup d'importance à l'appui apporté par l'OMPI aux activités d'établissement de normes et d'élaboration de politiques menées par ses États membres. À cet égard, le Canada souhaiterait obtenir davantage d'informations sur les activités que le Secrétariat prévoit d'entreprendre en termes de promotion de la ratification du futur instrument juridique international susceptible d'être adopté lors de la Conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés prévu en 2024 et de l'adhésion à cet instrument.

309. La délégation du Pakistan : Comme nous nous sommes déjà prononcés sur cette question, nous la soulèverons dans la section correspondante.

310. La délégation du Japon : En ce qui concerne le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, nous reconnaissons l'importance des cinq responsabilités suivantes de ce secteur, énumérées dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, et nous pensons qu'il est nécessaire de continuer à garantir un budget suffisant pour ces activités. Le premier aspect, les classifications internationales et normes, permettra de traiter les informations relatives à la propriété intellectuelle selon des normes de classification internationales uniformes, ce qui constitue une structure essentielle pour les offices de propriété intellectuelle et les utilisateurs. Le deuxième aspect, les bases de données mondiales, sont des

outils très pratiques permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux utilisateurs d'accéder simplement aux informations sur la propriété intellectuelle dans le monde entier, et l'utilisation active de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle est également très appréciée. Le troisième aspect, à savoir les offices de propriété intellectuelle, les solutions commerciales visant à fournir des systèmes commerciaux de propriété intellectuelle, joue un rôle crucial dans la participation des pays en développement et des PMA à un système mondial de propriété intellectuelle. Il est également très important de promouvoir la transformation des offices de propriété intellectuelle dans le cadre d'un effort continu visant à améliorer les services en réponse aux besoins des offices de propriété intellectuelle dans les différents pays. En ce qui concerne le quatrième aspect, la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, l'OMPI a pris l'initiative de fournir aux utilisateurs des offices de propriété intellectuelle du monde entier une instance leur permettant d'échanger des informations et de discuter des nouvelles technologies par le biais du dialogue de l'OMPI, dans la mesure où la mise en œuvre sociale des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et le métavers attire de plus en plus l'attention. Il est très appréciable que l'OMPI ait pris l'initiative de promouvoir des activités auprès des utilisateurs mondiaux au sein des offices de propriété intellectuelle afin d'utiliser ces nouvelles technologies. Le cinquième aspect, l'expérience du client, est très important du point de vue de l'amélioration de la qualité du service grâce à l'approche axée sur le client, et les efforts déployés pour améliorer l'expérience du client en utilisant les nouvelles technologies et l'automatisation sont louables. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, la délégation du Japon se félicite des activités en cours, en particulier de l'initiative WIPO GREEN, visant à résoudre divers problèmes mondiaux. L'Office des brevets du Japon est un partenaire de WIPO GREEN et attend beaucoup des activités futures de WIPO GREEN pour contribuer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux. Compte tenu de l'intérêt croissant pour la résolution des problèmes sociaux par l'utilisation de la propriété intellectuelle, nous pensons que le budget nécessaire devrait être garanti pour le développement futur de WIPO GREEN. Le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 prévoit de réaliser 12 concordances supplémentaires par l'intermédiaire de WIPO GREEN au cours du prochain exercice biennal. Afin d'atteindre cet objectif, nous souhaitons continuer à coopérer avec l'OMPI et à soutenir activement son projet afin que de plus en plus de correspondances soient établies à l'avenir.

311. La délégation de la Colombie : Tout d'abord, nous voudrions souligner le travail important du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. En complément des propos du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, je voudrais souligner l'importance du rôle des femmes. Nous ne pouvons pas comprendre, parmi les enjeux mondiaux, comment nous pourrions ne pas inclure les femmes, car elles représentent la moitié de la population mondiale. Nous ne pouvons pas comprendre les enjeux auxquels répondre sans impliquer les femmes. Deuxièmement, nous pensons que les savoirs traditionnels sont très importants lorsqu'il s'agit de relever les enjeux mondiaux auxquels l'humanité est confrontée, et nous aimerions soutenir la déclaration qui vient d'être faite par le Japon dans ce sens. Nous revenons à la manière dont nos peuples autochtones cultivaient les plantes dans les Andes et nous nous éloignons de ce que d'autres venus sur notre continent ont remplacé par rapport à ce que nous faisons depuis de nombreuses années. Je voudrais mentionner qu'en ce qui concerne les médicaments utilisés dans le contexte de la pandémie, nous pensons qu'il faut mentionner que 10% des médicaments utilisés pour traiter la COVID étaient des médicaments traditionnels. Nous pensons qu'il est important de souligner qu'en ce qui concerne la Colombie, il est très important que nos peuples autochtones et nos peuples d'ascendance africaine participent à la session. Il est important que nous valorisons la sagesse des peuples autochtones et des communautés d'ascendance africaine. Nous devons les impliquer dans ce processus de négociation. Nous espérons donc que le programme de travail et budget contiendra des mesures visant à garantir leur participation.

312. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains a partagé la proposition avec le Secrétariat sur le thème de discussion actuel. En guise d'introduction à la proposition, nous

aimerions souligner les modifications suggérées au texte, qui se trouvent en page 50 sous les stratégies de mise en œuvre du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Le groupe propose les modifications et ajouts textuels suivants. Le thème, Objectifs de développement durable, doit se lire "Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD". Par ailleurs, le paragraphe doit se lire comme suit : "Les travaux de l'OMPI dans le domaine de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 répondent à l'évolution des besoins et des priorités de ses États membres et de ses parties prenantes et contribuent à la prise en considération de défis mondiaux tels que le changement climatique, la pauvreté et l'inégalité. En contribuant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'OMPI cherche à démontrer la valeur et la pertinence de la propriété intellectuelle dans la promotion du progrès économique, social et environnemental. Les ODD soulignent également la nécessité de mettre en place des partenariats et des collaborations entre différents secteurs et groupes de parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI a un rôle unique à jouer pour faciliter ces partenariats et offrir une plateforme de dialogue et de coopération sur les questions de propriété intellectuelle qui ont une incidence sur le développement durable. Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, l'OMPI poursuivra son engagement actif et multiforme en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces travaux tiendront compte de la diversité des ODD et de leur incidence transversale sur l'Organisation en : i) élaborant des rapports et en facilitant les débats sur les ODD dans la mesure où ils ont un rapport avec le mandat et les travaux de l'OMPI, ii) en collaborant avec d'autres organisations intergouvernementales et institutions des Nations Unies au sujet des ODD, y compris dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et iii) en fournissant aux États membres, aux partenaires et à d'autres parties prenantes des informations utiles sur le potentiel qu'offre la propriété intellectuelle pour la réalisation des ODD et sur les programmes de travail et activités de l'OMPI qui contribuent à cet objectif." Le groupe des pays africains propose en outre le paragraphe supplémentaire suivant, dans le cadre de ce thème : "En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'innovation et la propriété intellectuelle, l'OMPI a un rôle important à jouer pour aider les États membres à réaliser les ODD. Grâce à ses programmes d'assistance technique au développement, l'OMPI aide les pays en développement et les pays les moins avancés à tirer parti de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour réaliser les ODD. En intensifiant ses efforts pour créer un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace, l'OMPI aidera les États membres et les parties prenantes à utiliser le système de propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation, la compétitivité et la créativité dont ils ont besoin pour atteindre ces objectifs. L'OMPI s'efforcera de faire en sorte que les politiques de propriété intellectuelle et de développement jouent un rôle d'appui dans la réalisation des ODD."

313. La délégation du Nigéria : En page 49 du programme de travail et budget proposé, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle et la santé mondiale, le Nigéria apprécie et soutient le travail du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, en particulier en ce qui concerne l'élargissement des solutions fondées sur l'innovation qui permettent de relever les défis mondiaux et d'améliorer la vie des gens. Outre le renforcement de la coopération bilatérale entre l'OMPI et l'OMS dans le domaine de la santé mondiale, nous pensons qu'il convient d'accorder une attention particulière à l'intersection entre la propriété intellectuelle et l'innovation en matière de santé mondiale, en mettant l'accent sur le soutien des approches de pointe visant à élargir l'accès aux technologies de la santé. Idéalement, ma délégation estime que cela devrait inclure un soutien clair à la pleine mise en œuvre des éléments de flexibilité de l'Accord sur les ADPIC et la reconnaissance de la nécessité d'accéder aux outils de recherche disponibles. À cet égard, ma délégation souhaiterait vivement s'enquérir de la stratégie de l'OMPI pour le prochain exercice biennal en ce qui concerne les projets de transfert technologique dans le domaine de la santé ou de la manière dont l'accès aux licences de propriété intellectuelle sera soutenu par les initiatives mondiales de l'OMPI en matière de santé au cours du nouvel exercice biennal. Ma délégation souhaite connaître le

nombre d'activités spécifiques au cours de l'exercice biennal 2024-2025 afin de disposer d'une base solide pour travailler avec ses États membres sur les questions de santé et de propriété intellectuelle.

314. La délégation de l'Ouganda : La délégation de l'Ouganda souhaite contribuer à la participation des peuples autochtones et des communautés rurales, comme l'ont souligné le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres États membres. Nous voudrions également faire remarquer que le mécanisme actuel de financement de la participation de ces personnes importantes n'est pas viable, car le fonds de contributions volontaires n'a plus de fonds pour permettre la participation de ces personnes importantes. Nous espérons que l'OMPI pourra trouver un mécanisme de financement durable pour la participation de ces personnes aux fins d'inclusion, alors que nous préparons la conférence diplomatique de 2024.

315. La délégation de la Jamaïque : Ma délégation se félicite des stratégies de mise en œuvre pour les deux secteurs à l'examen. Alors que nous continuons à assister à une transformation numérique rapide et à l'émergence de nouveaux défis mondiaux, le travail des deux secteurs sera inestimable. En ce qui concerne le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, ma délégation souhaiterait en savoir plus sur les éventuels projets du secteur visant à soutenir les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement comme la Jamaïque, dans des domaines tels que l'IA, les mégadonnées, la chaîne de blocs et le génie génétique. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, ma délégation apprécie le travail du secteur sous la direction du sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, et le félicite pour ses réalisations en 2022. Il a été noté que l'un des domaines d'intérêt du secteur pour l'exercice biennal 2024-2025 est la jeunesse. Ma délégation a indiqué à de nombreuses reprises l'importance de la jeunesse et souhaite réitérer la nécessité de garantir une allocation budgétaire adéquate et nécessaire pour les activités liées à la jeunesse. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration générale, la convocation de la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés est une priorité absolue et, à cet égard, nous voudrions également souligner la nécessité d'allouer les ressources nécessaires à la conférence, ainsi qu'aux travaux généraux de l'IGC. Pour conclure, ma délégation souhaiterait demander des éclaircissements sur le résultat escompté n° 3.3 en page 54 du document. Il a été noté que le montant consacré à ce résultat escompté précis a été réduit et nous souhaiterions une explication sur cette réduction.

316. La délégation du Brésil : Permettez-moi tout d'abord de saluer chaleureusement la vice-présidente par intérim. C'est un plaisir et un honneur de voir une femme latino-américaine présider notre session ce matin. Je me réjouis de nous voir travailler sous votre direction, et nous espérons que les femmes latino-américaines continueront à occuper l'espace qu'elles méritent. Je vous félicite d'être ici ce matin.

317. La délégation du Guatemala : Nous nous réjouissons de vous voir présider notre session. Merci pour la présentation des différents secteurs dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025. Nous nous associons aux propos du coordonnateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous pensons que l'implication des communautés locales et des peuples autochtones dans le travail de normalisation est cruciale, et il en va de même pour la conférence diplomatique de 2024. Nous avons besoin d'un budget alloué à cet effet, car nous devons disposer d'instruments efficaces et inclusifs. À cette fin, nous devons veiller à ce que les différentes parties prenantes à ce processus soient en mesure d'y participer.

318. Le président : Merci beaucoup à la vice-présidente qui m'a remplacé pendant quelques instants alors que je devais m'occuper d'un autre problème professionnel. J'aimerais maintenant donner la parole au Brésil.

319. La délégation du Brésil : Je vous prie de m'excuser si je parle trop longtemps. En ce qui concerne l'IGC et en particulier les travaux préparatoires de la conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, le Brésil tient à souscrire sans réserve aux interventions du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, du Mexique, de la Colombie, de l'Ouganda et de la Jamaïque. En ce qui concerne la propriété intellectuelle et les questions mondiales, en particulier l'OMPI et le programme des ODD, qui, selon moi, pourrait être l'héritage de la propriété intellectuelle pour une planète durable, cette délégation souhaite souligner que la fourniture de services de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée et efficace devrait, avant tout, reconnaître que la propriété intellectuelle joue un rôle crucial dans divers domaines, notamment la croissance économique, la santé, le bien-être social et culturel, et l'égalité. De ce point de vue, la mission de l'OMPI est inextricablement liée à la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies, tels que ceux liés à l'alimentation et à l'agriculture, à la santé et à l'innovation, au changement climatique, à la biodiversité, à l'égalité et au transfert de technologie, pour n'en citer que quelques-uns. Si la propriété intellectuelle est souvent louée pour sa capacité à promouvoir l'innovation et le développement de nouvelles technologies et connaissances, il est également admis que le système actuel peut parfois entraver le progrès. Des problèmes tels que le blocage de l'innovation agricole, le gonflement des prix des médicaments, l'entrave à l'innovation de suivi, la récompense des technologies polluantes, l'impact sur la biodiversité et l'obstruction des transferts de technologie sont mentionnés comme des inconvénients potentiels. Le programme de développement durable de l'OMPI ne devrait pas se contenter de légitimer et d'étendre les pratiques existantes, mais plutôt moderniser les normes dominantes en matière de propriété intellectuelle. En ce sens, la propriété intellectuelle devrait être évaluée en fonction de son incidence sur l'ensemble des ODD. Pour l'instant, les véritables réformes en matière de viabilité sont plus susceptibles de provenir d'enjeux extérieurs et de réseaux et institutions alternatifs que de points de vue bien établis au sein de l'OMPI et du système international de la propriété intellectuelle. Dans un scénario idéal, le programme de développement durable pour le système international de propriété intellectuelle comprendrait alors un appel universel à l'action afin de s'assurer que le système contribue activement à l'éradication de la pauvreté, à la préservation de l'environnement et à la promotion de la paix et de la prospérité pour tous les individus. Ce programme comprendrait un plan global définissant des objectifs et des cibles spécifiques pour le système international de propriété intellectuelle et la protection de l'environnement, par exemple. Dans le domaine du droit des brevets, le succès des objectifs de développement durable serait évalué sur la base du nombre croissant d'enregistrements de brevets pour les technologies vertes par rapport à l'ensemble des enregistrements de brevets. S'agissant du droit d'auteur, l'efficacité du programme serait mesurée par l'augmentation de la production et la diffusion plus large des informations et des connaissances relatives aux thèmes écologiques et durables. Dans le domaine des marques, les progrès du programme seraient mesurés par le nombre croissant d'enregistrements et de renouvellements de marques obtenus par des organisations vertes certifiées, tout en réduisant simultanément les enregistrements et les renouvellements effectués par d'importants émetteurs de CO<sub>2</sub>. Ainsi, un seul en scène ne suffit pas. Une approche structurée au sein de l'OMPI est nécessaire pour mettre en place un examen complet des idées, des rôles et des contributions potentielles ainsi que des inconvénients pour la viabilité. Cette vision suggère la nécessité de nouveaux modèles, mesures, alliances et institutions qui peuvent redéfinir la viabilité de manière innovante au-delà du cadre traditionnel de l'OMPI et du système de propriété intellectuelle existant. L'interprétation étroite que fait l'OMPI de son rôle, essentiellement sous l'angle de la promotion de l'innovation, ne tient pas compte des effets négatifs potentiels de la propriété intellectuelle sur divers objectifs de développement durable. L'absence d'indicateurs et d'orientations spécifiques pour la mise en œuvre des ODD dans l'ensemble des travaux de l'OMPI soulève des questions quant aux efforts actuels de l'Organisation qui s'alignent sur l'objectif plus large du programme des ODD. La mission de l'OMPI en tant qu'organisation internationale visant à promouvoir et à protéger la propriété intellectuelle devrait encourager la créativité, l'innovation et l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement économique, social et culturel. Si la mission de l'OMPI consistant à promouvoir et à protéger les droits de propriété

intellectuelle est importante pour favoriser l'innovation et le développement économique, elle n'aborde pas le concept plus large de développement durable, de sorte que les droits de propriété intellectuelle puissent avoir la place qui leur revient parmi les conséquences du développement social et culturel qui devraient être prises en compte.

320. La délégation de la Tunisie : Ma délégation souhaite souligner l'importance du travail accompli dans le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Il est important de poursuivre ce travail afin d'avoir un impact sur le terrain, d'être important sur la scène mondiale et de participer aux efforts mondiaux pour atteindre les ODD. Nous pensons que la contribution de l'OMPI à la réalisation des ODD doit être plus systémique et plus spécifique. Nous saluons certainement tous les efforts déployés dans le cadre du programme WIPO GREEN et, dans le même temps, nous aimerions encourager d'autres projets et initiatives qui auront un effet tangible dans les pays en développement. Par ailleurs, nous tenons à remercier le travail de sensibilisation effectué auprès des jeunes. Nous voudrions encourager le Secrétariat à préserver les projets qui sortent du cadre traditionnel car, souvent, le ciblage des jeunes nécessite une approche différente. Nous pensons que cette section sur les partenariats et les défis mondiaux nécessite les ressources humaines et financières nécessaires pour atteindre ses objectifs.

321. Le président : Afin que le Secrétariat puisse préparer les réponses pour tout le monde, nous ferons une pause de 10 minutes, c'est-à-dire une pause-café de 10 minutes, puis nous entendrons le Secrétariat.

322. Le président : Bon après-midi à tous. Reprenons notre session. La pause déjeuner approche à grands pas. C'est un moment important de la journée. En ce qui concerne les deux secteurs pour lesquels des questions ont été posées, j'aimerais donner la parole au sous-directeur général du Secteur des infrastructures et des plateformes, qui pourra bien sûr donner la parole à d'autres collègues. Le sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux prendra ensuite la parole et pourra, à son tour, donner la parole à d'autres représentants du secteur.

323. Le sous-directeur général, Secteur des infrastructures et des plateformes : Je voudrais remercier tout le monde pour les observations très positives quant au travail de notre Secteur des infrastructures et des plateformes. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer nos services. J'ai pris note de l'appréciation du progiciel WIPO IP Office Suite, qui est actuellement utilisé par 91 offices de propriété intellectuelle dans le monde entier. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer et fournir de meilleurs services aux offices de propriété intellectuelle respectifs. Nous avons entendu plusieurs questions et demandes concrètes, et je voudrais donc y répondre brièvement. Tout d'abord, en ce qui concerne l'intervention de la Suisse au nom du groupe B, une question a été posée concernant le dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. Nous vous remercions de votre appréciation et de l'engagement actif des différentes parties prenantes, des États membres et d'autres acteurs, et nous poursuivrons sans aucun doute ce dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, qui est désormais un événement phare pour notre Organisation. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous aurons une session les 20 et 21 septembre 2023. Le thème sera annoncé prochainement, si possible dans le courant de la semaine. Restez à l'écoute. Une demande concrète a également été formulée concernant les outils de conseil juridique. Je tiens à préciser que nous y travaillons. L'un des domaines que nous avons reconnus au cours des conversations de l'OMPI est le grand intérêt porté par diverses parties prenantes à la question de savoir comment soutenir les innovateurs dans l'espace de l'IA à l'heure actuelle, une question concernant les approches de la propriété intellectuelle des inventions générées par l'IA. Un document présentant les différents scénarios et mettant en évidence les questions de suivi pour les décideurs politiques qui souhaiteraient les envisager dans ce domaine. Nous y travaillons et espérons qu'il sera publié après l'été. La délégation de la Chine pose une question sur le serveur miroir de Patentscope et demande si l'Organisation a d'autres projets.

Actuellement, je voudrais confirmer que nous n'avons pas de plans concrets pour des serveurs miroirs supplémentaires de Patentscope. La délégation de la Jamaïque a posé une question sur la manière dont l'OMPI soutiendrait les petits États insulaires comme la Jamaïque dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, les mégadonnées et le génie génétique. Outre le document sur les scénarios politiques que je viens de mentionner, nous travaillons également sur des fiches d'information succinctes visant à faciliter une compréhension améliorée et plus rapide des questions relatives aux technologies de pointe. Bien entendu, cela ne profite pas uniquement aux petits États insulaires, mais également à l'ensemble des parties prenantes. En cas de besoin, nous nous tenons à votre disposition pour tout contact bilatéral.

324. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux :  
Permettez-moi tout d'abord de remercier les États membres pour les nombreuses observations que nous avons reçues. Pour être honnête, je suis encore en train d'essayer de tout digérer. J'ai beaucoup trop de choses à répéter, mais dans l'ensemble, nous apprécions le soutien exprimé pour le travail que nous effectuons dans le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Je passerai rapidement en revue certaines des questions soulevées, non pas tant sur les observations formulées, mais sur les questions soulevées, et j'ai mes collègues ici avec moi. Ils répondront également à certaines questions plus spécifiques. Nous avons reçu une question sur l'Avenir de la propriété intellectuelle et sur ce que nous faisons s'agissant de WIPO Pulse. Pour cela, nous avons avec nous le responsable du domaine consacré à l'Avenir de la propriété intellectuelle. Nous avons également une question sur la propriété intellectuelle et la santé publique. La délégation de la Suisse, s'exprimant au nom du groupe B, souhaite savoir ce que fait l'OMPI pour combler l'espace créé par la fin du consortium WIPO Re:Search. Sur ce point, nous avons la directrice de la Division des enjeux mondiaux. Elle y répondra. Elle abordera également quelques questions sur les changements climatiques, en particulier, y compris, je crois, une question de la Jamaïque sur le résultat escompté n° 3.3. Nous en parlerons également. Je pense que dans l'ensemble, la plupart des observations portaient sur les objectifs de développement durable, et ce que je voudrais dire, c'est que nous sommes tous d'accord pour dire que les objectifs de développement durable sont en fait très importants, et qu'ils constituent un programme commun. Vous pouvez être sûrs que le Secrétariat fait tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que nous promouvons efficacement la mise en œuvre des ODD. Nous continuerons à nous tourner vers vous, les États membres, pour obtenir vos conseils et votre appui, et nous espérons que nous pourrions combler le fossé qui nous sépare du scénario catastrophe selon lequel la communauté internationale ne serait pas en mesure de réaliser les ODD d'ici l'échéance de 2030. D'autres observations ont porté sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales, non seulement à la session de l'IGC ici à Genève, mais aussi à la conférence diplomatique qui se tiendra l'année prochaine sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Nous avons le directeur de la Division des savoirs traditionnels, mais je ne me souviens pas que des questions précises aient été posées à ce sujet. Vous pouvez être assurés que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir. Je pense que l'Ouganda a souligné que le Secrétariat doit trouver des moyens permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer aux travaux de l'IGC ainsi qu'à la conférence diplomatique. À ce sujet, je dirais que le Secrétariat continue de s'efforcer de trouver des méthodes permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer aussi efficacement que possible. Non seulement lors de l'IGC, mais aussi lors de la prochaine conférence diplomatique. Dans ce contexte, je voudrais remercier les pays qui ont jusqu'à présent contribué au fonds de contributions volontaires créé pour la participation des peuples autochtones et des communautés locales. J'inviterais volontiers les autres pays à se sentir libres de contribuer à ce fonds, qui sera important pour garantir la participation des peuples autochtones et des communautés locales. Quelques déclarations ont été faites concernant les travaux en cours sur l'engagement des jeunes. Je ne me souviens plus très bien, mais je pense que je dois remercier la délégation du Ghana qui s'est exprimée au nom du groupe des pays africains. Je pense que la délégation de la Fédération de Russie a également mentionné ce point, de même que la Jamaïque et la Tunisie. Ils ont exprimé leur soutien, leur intérêt et leur admiration pour le travail accompli en

matière d'engagement des jeunes. Une fois de plus, grâce à vos conseils, nous continuerons à nous efforcer de faire de notre mieux. Soit dit en passant, je ne mets pas sur le même plan l'engagement des jeunes et la participation des femmes, mais je viens de me rappeler que c'est peut-être le Guatemala ou la Colombie qui a voulu que nous veillions à ce que, dans le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, nous incluions les femmes dans les travaux que nous réalisons. Je voulais vous assurer que nous accordons une importance primordiale au rôle des femmes dans l'écosystème de la propriété intellectuelle dans son ensemble, mais aussi, plus spécifiquement, dans le cadre du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Nous veillons à inclure les jeunes femmes dans les activités d'engagement des jeunes. Nous veillons à ce que les femmes participent activement à nos activités visant à renforcer le respect de la propriété intellectuelle. Les activités de la Division savoirs traditionnels traitent spécifiquement de l'esprit d'entreprise chez les femmes. En fait, ce matin même, j'ai prononcé le discours d'ouverture d'une table ronde organisée par le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, qui s'adressait aux offices de propriété intellectuelle et aux acteurs de l'innovation et portait sur les disparités hommes-femmes et en matière de diversité dans le domaine de la propriété intellectuelle dans les régions d'Afrique et des pays arabes. Il s'agissait en particulier de tenir compte de la nécessité d'associer plus activement les femmes aux travaux que nous menons dans le domaine de la propriété intellectuelle. Je passe la parole à mon collègue, le Directeur de la Division des enjeux mondiaux. Par ailleurs, nous avons également le représentant spécial de l'Organisation pour les objectifs de développement durable. Dans la mesure où la plupart des thèmes généraux étaient liés aux objectifs de développement durable, j'inviterai le représentant spécial à nous faire part de ses observations plus spécifiques ou de ses réactions à certaines des observations formulées.

325. Le Secrétariat : Je vais essayer de répondre aux questions sur les changements climatiques et la santé mondiale, et je vais essayer de le faire d'un seul tenant. Tout d'abord, je m'adresse au groupe B et aux autres délégations qui ont mentionné l'affectation de ressources aux travaux de l'OMPI visant à tirer parti de la propriété intellectuelle et de l'innovation pour lutter contre les changements climatiques, y compris par l'intermédiaire de WIPO GREEN. Dans l'absolu, des ressources stables et accrues seront essentielles pour consolider et développer WIPO GREEN, qui fêtera son dixième anniversaire en novembre prochain. Par ailleurs, en réponse au groupe B, ainsi qu'au Nigéria, qui ont demandé des précisions sur ce qui remplacera WIPO Re:Search et sur les projets de l'OMPI à l'intersection de la propriété intellectuelle et de la santé, nous élaborons une toute nouvelle série de programmes axés, tout d'abord, sur l'exploitation de la propriété intellectuelle pour favoriser l'accès aux médicaments et aux technologies de la santé dans le monde entier, et ce par le biais de partenariats avec des initiatives mondiales en matière de santé, notamment le Medicines Patent Pool, et en explorant les travaux futurs dans le domaine des partenariats pour la recherche et le développement d'antibiotiques, ainsi que la manière dont nous pouvons appuyer les éléments de la propriété intellectuelle dans ce domaine. Nous pilotons également trois bourses d'innovation dans le domaine de la santé mondiale. Toutes trois sont axées sur le développement et le renforcement de la capacité d'innovation dans les PRFM afin de relever les défis urgents en matière de santé dans les pays en développement. Nous lançons également de nouveaux axes de travail à l'intersection de la santé et des changements climatiques. Par exemple, l'examen du rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans le traitement et la prévention de la résistance aux antimicrobiens. Nous menons également une série d'études sur l'impact de la propriété intellectuelle sur l'accès au vaccin contre la COVID-19 à base d'ARNm. Cette étude est déjà disponible sur la page Web de l'OMPI consacrée à la propriété intellectuelle et à la santé mondiale. N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez obtenir le lien. Nous avons également commandé une étude de suivi qui examine les pratiques en matière de licences et leur incidence sur l'accès aux technologies relatives à la COVID-19. Nous menons plusieurs activités transversales au sein de l'Organisation, en collaboration avec nos collègues chargés du transfert de technologie, des cartographies de brevets, de l'économiste en chef, des savoirs traditionnels et du droit des brevets. En particulier avec le droit des brevets sur l'assistance technique pour mettre pleinement en œuvre les éléments de



flexibilité de l'Accord sur les ADPIC. Il se passe énormément de choses à l'intersection de la propriété intellectuelle et de la santé. Pour répondre à la question de la délégation de la Jamaïque sur la raison de la diminution du budget pour le résultat escompté n° 3.3, c'est parce que précédemment, au cours de cet exercice biennal, il finançait la construction de la passerelle d'assistance technique trilatérale, qui a maintenant été construite. En outre, une part importante de ce montant a servi à financer les activités de lutte contre la COVID-19, dont un grand nombre arriveront à terme à la fin de l'année en cours. La fermeture de Re:Search se reflète également dans la diminution du budget et, comme nous l'avons mentionné, d'autres activités sont prévues pour la remplacer. Je vous remercie.

326. Le président : Merci beaucoup aux chefs de secteurs, merci pour vos déclarations. Je vois que nous avons déjà une demande d'intervention. Vous avez la parole bien entendu, mais je vous demande d'être concis et de vous limiter aux questions déjà posées et aux réponses des différents secteurs. Je donne la parole à la Fédération de Russie.

327. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie est reconnaissante pour les éclaircissements fournis par le Secrétariat, ainsi que par les départements spécialisés. Nous avons une brève question concernant l'implication de l'OMPI dans les travaux menés par l'Organisation mondiale de la Santé, en ce qui concerne la Convention sur la prévention des pandémies.

328. La délégation du Nigéria : Permettez-moi de remercier le Secrétariat pour la réponse et les éclaircissements extrêmement utiles et très instructifs qu'il a apportés à la question. J'aimerais demander une ventilation des faits marquants, comme l'a mentionné le secteur. Il se peut que ce soit nous qui ayons posé la question, que les autres délégations, ma capitale, aimeraient avoir une copie de ces projets pour des questions plus approfondies et pour l'édification, alors j'aimerais, s'il vous plaît, vous demander si vous auriez la gentillesse de nous donner la répartition de la déclaration telle qu'elle a été énoncée.

329. Le président : Le Secrétariat me dit que des informations détaillées sont demandées et qu'il serait logique de les mettre sur papier. Je pense donc qu'il serait judicieux de les fournir dans le document de questions-réponses mentionné précédemment. Pour répondre à la question de la Fédération de Russie, je vais donner la parole au sous-directeur général du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux.

330. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : En effet, l'OMPI participe activement aux processus en cours à l'OMS concernant la préparation, la prévention et l'intervention en cas de pandémie, mais j'ai ici les directrices de la Division des relations extérieures et de la Division des défis mondiaux. Je leur demanderai de fournir plus de détails.

331. Le Secrétariat : Je tiens à remercier la délégation de la Fédération de Russie pour ses questions. L'OMPI, ainsi que l'a mentionné le sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, suit de près les travaux de l'OMS, en particulier les processus multilatéraux en cours visant à la préparation, à la prévention et à la réponse aux pandémies. Nous sommes en fait très reconnaissants à l'OMS qui nous a donné plusieurs occasions de partager avec les États membres de l'OMS notre expertise technique et nos connaissances. Nous avons participé à une table ronde avec l'OMC et d'autres organisations sœurs. Nous avons mis en évidence le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'outil permettant de soutenir les mesures de santé publique en période de pandémie et au-delà. Je reviens d'ailleurs tout juste de l'Organisation mondiale de la Santé où nous avons fait une déclaration lors de la soixante-seizième assemblée mondiale de la santé.

332. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Dans la mesure où les ODD ont suscité un vif intérêt et que nous avons parmi nous le représentant

spécial de l'Organisation pour les ODD, j'ai pensé inviter ce dernier à nous faire part de ses observations relatives aux ODD.

333. Le Secrétariat : Je me réjouis de vous voir présider ce comité. Je remercie toutes les délégations qui ont souligné l'importance des ODD et leurs liens avec la propriété intellectuelle. L'Organisation a pris note de toutes les observations et suggestions relatives à ce sujet. J'invite les délégations à consulter la première version de l'étude sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les offices de propriété intellectuelle, qui a été réalisée en collaboration avec le Bureau de l'OMPI au Japon et financée par le fonds fiduciaire du Japon, grâce au sous-directeur général pour le Secteur de l'infrastructure et des plateformes. Elle se trouve sur notre site Web et j'invite les délégations et les offices de propriété intellectuelle à nous envoyer des mises à jour pour les prochaines versions. Je voudrais également mentionner brièvement l'événement qui aura lieu la semaine prochaine à Lisbonne, les 29 et 30 mai, sur les ODD et la propriété intellectuelle. J'invite les délégations à participer à l'événement par le biais du site Web. Les inscriptions sont ouvertes et le lien se trouve sur notre site Web. Nous avons d'ores et déjà enregistré près de 350 inscriptions d'environ 90 pays.

334. Le Secrétariat : Je crois qu'il y avait une question supplémentaire de la part de la délégation de la Chine sur le budget du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, et en particulier, si nous pouvions fournir un peu plus de détails sur les raisons de l'augmentation de 1,5 million de francs suisses. Il s'agit de la provision pour la conférence diplomatique, ce qui représente une augmentation de 1,5 million de francs suisses. Il y a une augmentation supplémentaire dans la Division des savoirs traditionnels, à la fois en termes de personnel et de ressources autres que les ressources en personnel. Il y a eu une augmentation de la provision budgétaire en matière de propriété intellectuelle et de politique de la concurrence, pour les initiatives en faveur de la jeunesse, et il y a un projet de programme de développement dans la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle relative à l'élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain. Merci infiniment.

335. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe B a demandé des informations sur les travaux de l'OMPI sur l'Avenir de la propriété intellectuelle au cours de l'exercice biennal. En particulier, les résultats de la campagne WIPO Pulse. Je vous prie de bien vouloir patienter, car je ne sais pas si vous avez déjà répondu à cette question. Mais au cas où le Secrétariat n'aurait pas répondu, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer à ce propos.

336. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : J'ai mentionné le responsable du domaine consacré à l'Avenir de la propriété intellectuelle et je l'invite à expliquer aux États membres la question relative à WIPO Pulse. Je pense que le responsable du domaine consacré à l'Avenir de la propriété intellectuelle sera disponible sur une base bilatérale, mais pour l'instant, il peut également répondre à la question posée par la délégation de la Suisse.

337. Le Secrétariat : Merci à la Suisse, au nom du groupe B, pour la question concernant les travaux sur l'Avenir de la propriété intellectuelle, en particulier sur WIPO Pulse. WIPO Pulse est la toute première enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle qui sera commandée par l'OMPI à intervalles réguliers à partir de cette année. L'enquête évaluera les attitudes à l'égard de la propriété intellectuelle et l'évolution de ces attitudes, de manière longitudinale, et permettra d'obtenir des informations stratégiques sur la manière dont les gens perçoivent la propriété intellectuelle dans le monde entier. L'objectif principal de l'enquête est de comprendre la perception qu'ont les gens de la nature et de la place de la propriété intellectuelle dans leur vie quotidienne; de déterminer l'importance de la créativité et de l'innovation dans la vie des personnes interrogées ou la manière dont elles sont liées à leurs

aspirations en matière de vie et de travail; de déterminer si les personnes interrogées ont une appréciation généralement positive de l'innovation, de la disponibilité de nouveaux produits et services, et de la créativité en général; de mieux comprendre l'importance de la propriété intellectuelle dans leurs choix de consommation; de déterminer si les personnes interrogées savent si la propriété intellectuelle aide les petites entreprises à prospérer ou si elle est moins importante pour la croissance des entreprises; et de déterminer si les personnes interrogées considèrent la propriété intellectuelle comme un facteur global important pour la création d'emplois et la croissance économique dans le pays. L'enquête est actuellement en cours de déploiement, et nous espérons obtenir cette année des résultats que nous pourrions partager à l'avenir avec les États membres. L'enquête peut avoir les utilisations suivantes : obtenir des informations globales sur l'évolution des perceptions de la propriété intellectuelle en fonction de différentes données démographiques, telles que le pays de résidence, le groupe d'âge, le niveau de développement du pays, etc.; informer et concevoir les programmes et activités de l'OMPI aux niveaux mondial, national et régional, sur la base des résultats de l'enquête; et élaborer des campagnes médiatiques visant à éduquer les gens et à améliorer la perception de la propriété intellectuelle en général. Parmi les autres activités envisagées, je peux mentionner le développement d'un réseau mondial de leaders d'opinion partageant les mêmes idées sur les questions liées à l'avenir de la propriété intellectuelle, le lancement d'un dialogue multipartite qui peut aider les États membres de l'OMPI à suivre de près l'évolution des idées avant-gardistes, des modèles commerciaux en rapide évolution et des nouveaux modes de création d'expressions qui auront des répercussions à moyen et à long terme sur le système de la propriété intellectuelle. Le dialogue visera à identifier et à anticiper les futurs défis et opportunités pour le système de propriété intellectuelle découlant de l'évolution de l'innovation et du paysage créatif. Je serais très heureux de rencontrer le groupe B et de fournir des informations supplémentaires sur les activités prévues pour le prochain exercice biennal.

338. La délégation de la Chine : Nous souhaitons remercier le Secrétariat de nous avoir fourni une réponse à la question concernant le budget au sein du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Le Secrétariat a indiqué que certains budgets des divisions ont été augmentés. Nous souhaitons demander si ces informations et données spécifiques pourraient être publiées dans le document de suivi des questions-réponses.

339. Le président : Merci pour votre déclaration. Le Secrétariat me confirme que c'est en effet le cas. Puisque nous n'avons pas d'autres demandes de parole et que nous sommes très proches de la pause déjeuner, je dirai qu'en ce qui concerne le point 8 de l'ordre du jour, nous pouvons le mettre de côté et passer à l'heure du déjeuner. Nous avons six secteurs, il nous reste donc le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et le Secteur administration, finances et gestion. Nous avons déjà passé en revue les six autres secteurs. Nous savons que nous disposons également des annexes. Nous examinerons donc tout cela cet après-midi. S'il en reste, le Secrétariat aura besoin de temps pour rédiger le paragraphe de décision finale que nous vous présenterons, ainsi qu'aux coordinateurs régionaux, bien entendu. Si nous avons le temps cet après-midi, nous pourrions passer aux points 9 et 10 de l'ordre du jour. Vous savez qu'il s'agit de points brefs de l'ordre du jour, qui intéressent bien sûr ce comité, mais qui devraient être brefs, et c'est ce que nous ferons si nous avons le temps cet après-midi. Nous passerons aux points 9 et 10 de l'ordre du jour. Merci beaucoup pour votre collaboration, pour votre travail très constructif. Je me rends compte que je suis généreux en temps, nous allons donc passer à la pause déjeuner et je vous demande de revenir ici à 15 heures pile.

340. Le président : Bon après-midi à toutes les délégations. Reprenons les sessions du comité. Nous continuerons à commenter le programme de travail et budget proposé pour les secteurs suivants : le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et le Secteur administration, finances et gestion. Le Cabinet du Directeur général est également couvert par la section Administration, finances et gestion. La parole est à qui la veut.

341. La délégation du Pakistan : Je vous remercie et m'excuse de ne pas avoir respecté l'ordre établi par le président précédemment. Je vais toutefois m'abstenir de relire tout ce que j'ai déjà dit. Nous avons discuté avec les collègues concernés du Secrétariat, qui ont pris note de nos suggestions. Je voudrais juste profiter de l'occasion pour développer un peu plus deux points. Par exemple, en ce qui concerne notre premier point sur le réseau de CATI, je pense qu'il est très important de continuer à en améliorer le niveau de maturité. C'est un élément qui figure déjà dans le document du budget. Les CATI sont essentiels. Nous attachons une grande importance au réseau dans son ensemble. Ils jouent un rôle crucial relativement au respect de la propriété intellectuelle, à la sensibilisation à la propriété intellectuelle, mais, dans le même temps, certains des réseaux de CATI dans les pays en développement, y compris le mien, restent très basiques en termes de prestation de services. C'est pourquoi nous proposons d'avoir un autre indicateur d'exécution pour différencier le niveau de maturité. En ce qui concerne l'Indice mondial de l'innovation, je voudrais juste réitérer nos questions concernant la pondération accordée aux indicateurs d'intrants et d'extrants. Je tiens à le souligner, car si vous examinez la liste des quelque 80 sous-indicateurs qui sont ensuite divisés en sept catégories différentes, en particulier en ce qui concerne les indicateurs d'intrants, comme vous pouvez le constater, certains des indicateurs sont eux-mêmes des indices. Par exemple, dans les institutions, la stabilité politique et opérationnelle, l'efficacité du gouvernement, la qualité de la réglementation, l'État de droit, sont des indices à part entière. Selon nous, lorsque nous calculons ces indices, ils prennent déjà en compte un certain nombre de facteurs qui ont déjà été pris en compte dans l'Indice mondial de l'innovation. C'est pourquoi nous pensons que certains indicateurs de la section "intrants" peuvent être supprimés. J'ai aussi des exemples. Nous pensons que les pays en développement sont perpétuellement mal classés, car quelle que soit l'ampleur de l'innovation, en fin de compte, en raison du manque d'infrastructures capitales, qui est un problème chronique, le classement sera toujours revu à la baisse. J'ai des exemples. Par exemple, pour le Ghana, le classement des extrants est de 88, mais le classement général est de 95. Pour la République islamique d'Iran, le classement des extrants est de 38, le classement général est de 53. Pour la Jamaïque, le classement des extrants est de 60, mais le classement général est de 76. Ce chiffre est très clair lorsqu'il s'agit du Pakistan. Le classement des extrants est de 69, ce qui signifie que si l'on considère les résultats de l'innovation en termes de dépôts de propriété intellectuelle, de recettes, de dépenses en logiciels, d'exportations de logiciels, par exemple, nous sommes au soixante-neuvième rang mondial, mais le classement que nous obtenons à la fin, lorsque nous incluons les indicateurs d'intrants, est de 87. Ainsi, sans entrer dans les détails, je pense avoir fait valoir mon point de vue et nous apprécierons de savoir comment les critères sont établis et quelle est la pondération de l'ensemble des intrants et des extrants.

342. La délégation de la Suisse : En ce qui concerne le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, le groupe B apprécie que les utilisateurs de la propriété intellectuelle aient de plus en plus recours aux services du Centre d'arbitrage et de médiation, ce qui se traduit par un objectif de 300 litiges et de bons offices additionnels. Nous notons avec intérêt l'évolution vers l'utilisation de modes alternatifs de règlement des litiges dans des domaines émergents de l'innovation, comme les sciences de la vie, la concession de licences dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (licences FRAND), l'Internet des objets, le droit d'auteur numérique, les contrats intelligents et le métavers. Nous nous félicitons que des chiffres soient fournis concernant le nombre de visiteurs du site Web de l'Indice mondial de l'innovation, environ 1 million, soit une augmentation de 20%, ainsi que le nombre de pays qui utilisent l'Indice mondial de l'innovation pour l'élaboration de leurs stratégies et écosystèmes d'innovation, 77 pays sur les 110 ayant répondu. Les chiffres aident les États membres à comprendre l'utilisation des outils et des ressources de l'Organisation, ce qui renforce la visibilité de l'OMPI. C'est, par exemple, le cas de WIPO Lex, qui compte près de 785 000 visiteurs, une base de données administrée par ce secteur et qui constitue une ressource très utile permettant d'accéder gratuitement à des informations juridiques sur la propriété intellectuelle dans le monde entier. Le groupe B apprécie l'introduction de données de référence concrètes concernant le nombre d'institutions d'appui aux PME et le nombre

de PME aidées par les institutions d'appui qui utilisent les supports et outils de l'OMPI. Nous saluons également le fait que le Secrétariat ait relevé le niveau des objectifs à cet égard. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 de l'OMPI, qui prévoit d'impliquer et de soutenir davantage les PME, en les aidant à utiliser la propriété intellectuelle pour commercialiser leurs idées. En ce qui concerne le Secteur administration, finances et gestion, le groupe B souligne que ce secteur est essentiel au fonctionnement de l'OMPI. Le thème de l'égalité entre les hommes et les femmes étant très important pour notre groupe, nous constatons avec regret que l'écart entre les hommes et les femmes persiste, en particulier aux niveaux D2, D1 et P5. Nous reconnaissons que la situation s'est légèrement améliorée au niveau D2. Nous suggérons dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 de compléter le pourcentage par des chiffres réels afin d'améliorer les rapports dans ce domaine et la compréhension par les États membres des données relatives au genre. Nous aimerions que le Secrétariat nous dise quelles mesures seront prises pour atteindre ses objectifs en matière de diversité et d'inclusion. En ce qui concerne l'engagement des employés et le pourcentage de satisfaction au travail à l'OMPI, pourriez-vous nous donner des informations sur l'e-Sat et le chiffre de 74 qui s'y rapporte? Suite à la publication en 2022 de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI pour l'intégration des personnes handicapées, pourriez-vous nous expliquer pourquoi il n'y a pas de données de référence disponibles pour le programme de travail et budget proposé concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie? En ce qui concerne la visibilité de l'OMPI et l'objectif de rendre la propriété intellectuelle plus accessible aux personnes, en particulier aux jeunes, nous sommes heureux de constater que le nombre d'adeptes des principaux comptes de réseaux sociaux de l'OMPI devrait augmenter par rapport à l'exercice biennal en cours. Nous encourageons l'OMPI à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Nous remercions le président et le Secrétariat de nous avoir donné l'occasion de partager nos réflexions et nos questions concernant ce programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, et nous nous réjouissons à l'idée d'échanger avec vous et avec les États membres sur ce sujet.

343. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Avec votre indulgence, Monsieur le Président, j'aimerais m'étendre sur un point très important qui a été mentionné à juste titre par la délégation du Pakistan en ce qui concerne l'Indice mondial de l'innovation. Tout en appréciant le travail acharné du Secrétariat pour préparer cet indice très important, nous avons souffert, comme beaucoup d'autres pays en développement, du problème des ensembles de données obsolètes dans l'Indice mondial de l'innovation. Nous aimerions appuyer la proposition avancée plus tôt par notre collègue du Pakistan, demandant au Secrétariat de l'OMPI de consulter en temps utile les États membres concernés avant une phase de collecte de données. Nous pensons que toute exigence supplémentaire à cet égard pourrait aider les États membres concernés à effectuer les vérifications appropriées afin de rendre les données plus réalistes et de tenir compte des progrès réalisés par les innovateurs. Dans le cas de mon pays, la République islamique d'Iran, de nombreux jeunes innovateurs et inventeurs iraniens, en particulier des femmes et des jeunes filles, réalisent de très bons progrès et des améliorations étonnantes tout en faisant face à diverses difficultés, même au milieu de la pandémie et malgré les mesures coercitives unilatérales imposées à la population. On peut observer que le classement actuel de l'innovation de mon pays, la République islamique d'Iran, est de 38. C'est très révélateur à cet égard. Cependant, après avoir inséré des indicateurs d'intrants dans le classement, vous verrez que le classement tombe à 53. Ce qui peut ne pas refléter la réalité. Pour y remédier, nous demandons au Secrétariat de l'OMPI de rechercher des moyens appropriés d'établir un équilibre entre les deux principales classifications des indicateurs d'intrants et des indicateurs d'extrants.

344. La délégation du Ghana : La délégation du Ghana est honorée de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe se félicite des initiatives de l'Organisation visant à aider les entreprises, en particulier les PME, à tirer parti de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance économique et de développement durable. Le groupe estime qu'il est nécessaire d'inclure un objectif pour l'équilibre géographique, tout comme pour l'équilibre

entre les hommes et les femmes en page 69, car cela peut contribuer à assurer un bon équilibre entre les deux. Le groupe des pays africains souhaite également saisir cette occasion pour réitérer l'appel qu'il a lancé à l'OMPI afin que le Secrétariat facilite un dialogue annuel de haut niveau et un partage des connaissances entre les États membres et d'autres parties prenantes sur la propriété intellectuelle et les PME.

345. La délégation de la Chine : Nous remercions le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation pour le travail considérable qu'il a accompli ces deux dernières années. La Chine soutient ce qui est mentionné en page 58, à savoir que l'Institut judiciaire de l'OMPI soutiendra le rôle important des commissions d'audience et de recours des offices de propriété intellectuelle. Cette initiative complétera les travaux actuels de l'Institut judiciaire de l'OMPI. Nous aimerions demander au Secrétariat ce que cela implique exactement. Nous apprécions également les efforts déployés par le Secteur administration, finances et gestion ces deux dernières années. En ce qui concerne les langues, la Chine demande à nouveau à l'Organisation de s'inspirer des bonnes pratiques du PCT pour inclure dès que possible de nouvelles langues dans les systèmes de Madrid et de La Haye. La délégation constate qu'au cours du prochain exercice biennal, le budget de ce secteur augmentera de 52,84 millions de francs suisses, soit une augmentation de 20,1%. Il est à espérer que des ressources plus importantes seront allouées, dans le cadre de l'augmentation du budget, pour appuyer l'inclusion de nouvelles langues dans les systèmes de Madrid et de La Haye. Ainsi que l'ont souligné de nombreuses délégations, la délégation de la Chine a également remarqué ce qui est dit en page 69, à savoir qu'il existe des objectifs détaillés concernant les pourcentages de femmes aux niveaux P4 à D2. Elle pense que les États membres sont préoccupés par le pourcentage de personnel, notamment en ce qui concerne la diversité géographique et l'égalité des sexes. D'une manière générale, la délégation de la Chine soutient les efforts déployés par l'OMPI pour renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes, mais elle souhaiterait obtenir des éclaircissements de la part du Secrétariat sur les points suivants : comment les améliorations susmentionnées ont-elles été déterminées? Existe-t-il des estimations ou des évaluations d'experts pertinentes? Quels sont les critères de ces objectifs? La délégation souhaite rappeler au comité qu'en ce qui concerne le principe de la diversité géographique d'égale importance, l'Organisation n'est pas parvenue à un consensus sur le pourcentage de chaque région. Nous pensons que si le principe de la diversité géographique ne peut pas être bien mis en œuvre, comment pouvons-nous résoudre la question de l'égalité entre les hommes et les femmes? Par conséquent, nous suggérons que les objectifs détaillés soient remplacés par "amélioration par rapport à l'exercice précédent". Deuxièmement, la délégation de la Chine appuie l'élargissement de l'OMPI à certains réseaux sociaux, en particulier pour qu'elle ouvre dès que possible un compte officiel sur TikTok et d'autres plateformes de réseaux sociaux mondialement populaires. Cela permettra à des publics cibles tels que les jeunes de mieux connaître la propriété intellectuelle et de mieux comprendre le travail de l'OMPI. Il s'agit également d'un objectif que le Directeur général a déjà défini dans le rapport de l'année dernière. Troisièmement, le Secrétariat pourrait-il préciser à quelles divisions seront attribués les postes de boursiers supplémentaires dans ce secteur? Nous avons aussi remarqué qu'à l'annexe III, il y a une augmentation significative du nombre de personnes de niveau P dans le Secteur administration, finances et gestion. L'OMPI pourrait-elle préciser la raison et la nécessité de la forte augmentation du budget et des postes du secteur?

346. La délégation de la Colombie : Je tiens à remercier le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation pour sa contribution à la Colombie. Un système d'innovation peut vraiment faire la différence. J'ai quelques questions à poser. Comment les priorités sont-elles fixées dans ce secteur? Je vois que l'un des thèmes abordés est celui de la collaboration avec l'ICANN et les noms de domaine. Qui fixe ces priorités et quel est le rôle des membres de cette organisation dans la conception et la définition de ces priorités? En ce qui concerne le transfert de technologie, qui est très important pour mon pays, si je fais les calculs, je constate que ce transfert de technologie ne représente que 2,55% du total. J'aimerais comprendre pourquoi il y a eu une réduction dans le domaine du transfert de technologie,

comme indiqué en page 60, et pourquoi l'on a considéré que ce n'était pas un sujet qui aurait pu bénéficier d'une plus grande part du budget.

347. La délégation de la Suède : La Suède appuie la déclaration du groupe B. Elle note avec regret que les objectifs en matière d'équilibre entre les hommes et les femmes pour les cadres et les experts, en page 69, sont inchangés par rapport aux objectifs du dernier rapport. Les progrès dans ce domaine semblent difficiles à réaliser, en particulier aux niveaux supérieurs. La Suède considère que ce travail est de la plus haute importance. Nous attendons avec impatience le rapport annuel sur les ressources humaines qui sera présenté lors de la prochaine réunion du PBC, et nous espérons en savoir plus sur les mesures et les plans visant à atteindre les objectifs.

348. La délégation de l'Algérie : Ma délégation considère que le travail de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les entreprises est très important et pertinent pour faciliter l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les entreprises et les entrepreneurs au sein des États membres. L'Algérie porte un grand intérêt aux programmes mis en œuvre par l'OMPI pour soutenir les petites, les moyennes et les jeunes entreprises. Nous nous félicitons que l'OMPI mette l'accent sur la propriété intellectuelle et le financement afin d'aider les entreprises à utiliser la propriété intellectuelle comme garantie et à financer l'innovation par l'innovation. Ma délégation note que la proposition relative à la propriété intellectuelle pour les entreprises, page 68, indique que la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises cherche à déployer des outils, des programmes et du matériel élaborés au cours de l'exercice biennal précédent. Nous voudrions suggérer la suppression de la référence "élaborés au cours de l'exercice biennal précédent". Parce que nous pensons qu'il existe un potentiel pour élaborer et déployer de nouveaux programmes et initiatives au cours du nouvel exercice biennal. En outre, et conformément à nos propositions au titre du pilier stratégique n° 4, concernant l'organisation d'un dialogue de haut niveau sur la propriété intellectuelle et les PME, nous aimerions suggérer d'ajouter le nouveau point suivant, qui se lit comme suit : "Faciliter le dialogue et le partage de connaissances entre les États membres et d'autres parties prenantes sur la propriété intellectuelle et les PME". Cette proposition a déjà été communiquée au Secrétariat. En ce qui concerne l'Indice mondial de l'innovation, nous voudrions souligner l'importance de cet outil pour aider les décideurs politiques et les États membres à élaborer des stratégies visant à améliorer les performances de leurs économies en matière d'innovation, sur la base d'indicateurs adéquats et pertinents. Nous appelons le Secrétariat à renforcer ses capacités, à guider et à aider les États membres à comprendre la méthodologie de l'Indice mondial de l'innovation et à améliorer la disponibilité des données relatives à cet indice. Nous pensons également que l'OMPI, en tant qu'institution des Nations Unies, devrait prendre en compte les dimensions du développement durable dans l'élaboration de l'Indice mondial de l'innovation. Dans le domaine de l'administration, des finances et de la gestion, nous souhaiterions obtenir davantage de précisions sur la manière dont les objectifs d'amélioration par rapport à l'enquête précédente en matière d'équilibre entre les hommes et les femmes tiendront compte de l'équilibre géographique, en particulier aux niveaux D1 et D2.

349. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie note avec satisfaction les travaux menés par le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, y compris le soutien à la communauté des affaires, aux PME et aux jeunes entreprises. La localisation et l'adaptation des instruments de l'OMPI, notamment l'outil de diagnostic de l'OMPI, sont particulièrement importantes à cet égard. Nous pensons également que le secteur est important pour accroître le potentiel institutionnel et assurer la viabilité à long terme des structures de transfert de technologie et des CATI. Un autre aspect important de notre travail consiste à garantir une utilisation plus large et plus efficace des systèmes et services mondiaux, notamment en améliorant la qualité des services fournis. En ce qui concerne l'administration, les finances et la gestion, nous sommes intéressés par le travail sur la transformation numérique et la mise en œuvre de la politique linguistique révisée de l'Organisation. Ce qui nous semble particulièrement important, c'est le travail d'élargissement des régimes

linguistiques dans les systèmes de Madrid et de La Haye. Ainsi, compte tenu de ces ressources et des revenus de l'Organisation, nous espérons que nous aurons un travail plus constructif à l'avenir lors de la mise en œuvre de nouvelles langues dans le cadre des systèmes d'enregistrement internationaux. En outre, nous sommes intéressés par les indicateurs relatifs à la répartition et à la représentation géographiques ainsi que par les indicateurs relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes, et nous espérons mener un travail conjoint avec le Secrétariat et les États membres intéressés sur ces domaines de travail. Merci.

350. Le président : Le Secrétariat, comme cela a été le cas tout au long de cette réunion, a besoin d'un peu de temps pour répondre à vos questions sur ces deux secteurs. Nous ferons une pause de 10 minutes afin de leur permettre de préparer leurs réponses.

351. Le président : Nous allons maintenant entendre la réponse du Secrétariat à vos questions et observations, concernant les deux secteurs dont nous sommes saisis. Je donne maintenant la parole au sous-directeur général du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, qui répondra, puis au sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, qui répondra pour son secteur avec, bien sûr, la participation d'autres directeurs et chefs de division.

352. Le sous-directeur général, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation : Permettez-moi tout d'abord de remercier toutes les délégations pour les propos très positifs qu'elles ont tenus sur le travail du secteur, en général, et sur les différents unités et services, en particulier. Permettez-moi de développer certaines questions qui ont été mises en évidence et qui sont certainement très pertinentes dans le cadre de l'examen du programme et budget. Permettez-moi de commencer par certaines observations formulées par la délégation du Pakistan. La délégation du Pakistan a mentionné la pertinence du réseau de CATI et, en particulier, les services des CATI (centres d'appui à la technologie et à l'innovation), qui sont des innovateurs locaux implantés dans le monde entier. En effet, il s'agit d'un réseau de plus de 1400 CATI dans le monde, répartis dans 90 juridictions et qui reçoivent environ 1,7 million de requêtes en décembre 2022. Il s'agit certainement d'une énorme quantité de travail qui est entreprise par le CATI lui-même, et par l'Organisation dans le but d'aider ces CATI à mener à bien leurs activités. Les CATI fournissent principalement deux niveaux de services. Les premiers sont les services de base – l'accès aux bases de données de brevets et autres, et l'assistance à l'utilisation de ces bases de données. Il existe également des services supplémentaires tels que les services de recherche technologique, les enquêtes analytiques sur les brevets, la gestion de la propriété intellectuelle et les services de transfert de technologie. En fonction du service fourni par un CATI, ils sont classés selon différents niveaux de maturité. En effet, comme l'a mentionné la délégation du Pakistan, dans le programme et le budget à l'examen, la ligne de base en page 60 fait référence aux différents niveaux de maturité et au nombre de réseaux de CATI placés à chacun de ces niveaux de maturité. Je suis donc d'accord pour dire qu'il est très utile de garder à l'esprit le niveau de maturité dans tout rapport, non seulement pour identifier la façon dont le réseau s'étend, mais aussi la façon dont les CATI au sein du réseau se développent en termes de niveau de maturité. Le deuxième point soulevé par la délégation du Pakistan concerne l'Indice mondial de l'innovation. À cet égard, la délégation a évoqué un certain nombre de questions. Ce qui est clair, et cela a été souligné non seulement par la délégation du Pakistan mais aussi par toutes les délégations qui sont intervenues aujourd'hui, c'est que l'Indice mondial de l'innovation est devenu une référence internationale majeure pour les performances et les mesures en matière d'innovation dans le monde entier. Il n'est pas facile de mener ce travail au niveau de l'Organisation, tout comme il n'est pas facile de collecter et de transmettre les données nécessaires à ce rapport au niveau national. Nous savons à quel point cette tâche est complexe au niveau national par les pays qui font partie des 132 juridictions couvertes par l'Indice mondial de l'innovation. Permettez-moi tout d'abord d'évoquer quelques éléments. En ce qui concerne les données, nous prenons très au sérieux la rigueur et l'indépendance des données utilisées dans l'Indice mondial de l'innovation, car nous savons à quel point il est important de préserver la qualité des données



utilisées pour l'Indice mondial de l'innovation. Par conséquent, chaque année, le rapport mondial sur l'innovation fait l'objet d'un audit externe et indépendant des données et, en outre, nous nous appuyons sur notre audit interne pour nous assurer que l'analyse et la structure des données des rapports se situent à un niveau très élevé afin de maintenir la confiance dans ce rapport. Permettez-moi d'apporter quelques précisions sur certaines de vos questions. L'indice mondial de l'innovation s'appuie entièrement sur des sources de données internationales provenant d'entités telles que l'OIT, l'UNESCO et la Banque mondiale, et les seules données que nous utilisons sont celles relatives aux dépôts de propriété intellectuelle. Ainsi, les seules données produites par l'OMPI sont celles relatives aux dépôts de propriété intellectuelle dans le monde. Toutes les données proviennent de différentes sources telles que l'OIT, l'UNESCO et la Banque mondiale, comme je viens de l'indiquer. Ces différents rapports ne favorisent en aucun cas des économies particulières. Ils utilisent le rapport sur différentes données et analysent ces données en fonction des sujets des différents rapports. L'OMPI ne prend les données d'aucun pays. C'est un point qui a été mentionné, mais il est important d'avoir une image claire à cet égard. Mais sur demande, le Secrétariat travaille avec tout pays qui souhaite que nous l'aidions à analyser la situation en termes de mesures, de collecte de données ou de partage de données avec les différentes unités qui collectent ces données. Mais nous ne pouvons pas nous engager systématiquement auprès des États membres sur la collecte des données, car c'est un rôle qui s'exerce pays par pays. Nous pouvons certainement contribuer à l'identification de certaines contraintes qui peuvent survenir à cet égard et essayer d'apporter notre aide par le biais d'une assistance technique aux États membres, comme je l'ai mentionné précédemment, soit sur les indicateurs, soit sur les améliorations qui peuvent être apportées à la collecte de ces données. En ce qui concerne votre demande relative aux intrants et aux extrants de l'innovation, il s'agit d'une question tout à fait pertinente. L'innovation mondiale repose sur l'hypothèse que les deux sont essentiels au fonctionnement d'un écosystème d'innovation dynamique, mais que l'un ne l'est pas plus que l'autre. Les intrants et les extrants ont le même poids, et c'est le domaine principal ou le sujet principal de votre demande. Nous pensons qu'il faut prêter attention aux deux, car l'intrant d'aujourd'hui sera, sans aucun doute, l'extrant de demain. Ainsi, pour développer des politiques d'innovation pays par pays, il est très important d'analyser les intrants, les différents pilotes liés aux intrants, afin de voir ce qui peut être amélioré. Les résultats montrent les performances de cet écosystème d'innovation en particulier. En effet, nous sommes très heureux, comme l'ont mentionné certains d'entre vous, que les États membres utilisent largement l'Indice mondial de l'innovation. Dans la récente enquête sur l'utilisation du système mondial d'innovation, 70% des pays qui ont répondu à l'enquête, soit 110 États membres, ont indiqué qu'ils utilisaient l'enquête à d'autres fins. Mais surtout, la majorité d'entre eux, pour améliorer l'écosystème et la politique d'innovation. Enfin, permettez-moi d'exprimer ma gratitude parce que mon équipe a travaillé avec la délégation du Pakistan au recensement de certaines questions qui permettront au pays d'améliorer à la fois les mesures et la collecte de données de ces deux dernières années. Mais nous serions plus qu'heureux d'explorer plus avant ce que nous pouvons faire d'autre pour apporter notre aide, comme l'a exprimé la délégation, si ce domaine l'intéresse. En ce qui concerne les observations de la délégation iranienne, je me référerais probablement à l'observation précédente puisque le principal élément mentionné était, une fois de plus, la question de l'apport par rapport à la production dans la manière dont l'Indice mondial de l'innovation est structuré. Si quelque chose m'échappe, je me ferai un plaisir d'y revenir plus tard. En ce qui concerne l'intervention de la délégation du Ghana, j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'un appui sans réserve à l'ensemble du travail et des efforts déployés par l'Organisation pour aider les PME à faire leur travail et, en particulier, à tirer profit du système de propriété intellectuelle. Je ne suis pas sûr que la référence à l'équilibre géographique ait été faite pour l'assistance que nous fournissons. Mais si c'est le cas, permettez-moi de vous assurer que l'équilibre géographique fait l'objet d'une attention particulière. Permettez-moi d'utiliser quelques chiffres qui peuvent être pertinents. Dans le domaine des cliniques spécialisées dans la propriété intellectuelle, c'est-à-dire la manière dont nous nous engageons auprès des PME pour les aider à intégrer les politiques de propriété intellectuelle dans leur travail, nous en avons organisé quatre en Afrique, trois en Asie et deux dans d'autres pays comme les pays de la Ligue arabe.

En ce qui concerne l'outil de diagnostic, il s'agit d'un outil utilisé pour aider les PME à pratiquer une auto-évaluation de leur situation en matière de propriété intellectuelle. Quelque 20 traductions ont été réalisées dans différentes langues des Nations Unies et au-delà. Il existe un équilibre très marqué dans le type de travail par région. Nous avons effectué des travaux de traduction vers le japonais, le portugais, le coréen, l'allemand, l'indien, le bulgare, l'indonésien, le vietnamien, le thaï, le lituanien, l'estonien et le hongrois, entre autres. Il est donc certain que nous travaillons avec différents offices de propriété intellectuelle et institutions partenaires dans différentes régions du monde. Si vous avez besoin de plus de détails, je me ferai un plaisir d'y répondre. Dans le cas de la délégation de la Chine, une référence a été faite au Comité du programme et budget, en particulier à la ligne qui fait référence à la mise en œuvre stratégique des travaux de l'Institut judiciaire de l'OMPI. L'Institut judiciaire de l'OMPI mène des travaux au-delà de ce que font les institutions judiciaires traditionnelles. Il a été fait référence au travail du centre pour soutenir le rôle des organes administratifs exerçant une fonction quasi judiciaire dans les litiges de propriété intellectuelle, tels que les commissions de recours dans les offices de propriété intellectuelle. En effet, je voudrais souligner ici que des progrès significatifs ont été réalisés dans l'engagement de l'Institut judiciaire de l'OMPI auprès des autorités judiciaires, et dans l'intégration des décisions des autorités judiciaires dans notre base de données des jugements : WIPO Lex. Nous voyons de plus en plus de demandes d'examen d'affaires et de décisions de premier plan dans ce type d'organes administratifs, et nous prévoyons, au cours de cet exercice, de nous impliquer davantage et de travailler plus étroitement avec ces institutions afin de bénéficier à la fois des connaissances issues de ces décisions et, si possible, de rendre ces décisions disponibles par le biais de la base de données. En ce qui concerne la question soulevée par la délégation de la Colombie, nous avons deux problèmes. Le premier concerne le travail du Centre d'arbitrage et de médiation et, en particulier, le travail du centre en ce qui concerne les noms de domaine. Il a été fait référence à notre relation étroite avec l'ICANN, et quelques éléments sont pertinents à cet égard. Pour la petite histoire, l'OMPI a été à l'origine de tout le travail effectué dans le cadre de l'élaboration de la politique du PNUD qui a été adoptée par l'ICANN et qui permet aux propriétaires de marques de faire valoir leurs droits par le biais d'un mécanisme extrajudiciaire. Les bénéficiaires de ce travail sont originaires de différentes régions du monde. Si nous prenons l'exemple de la Colombie, l'année dernière, nous avons enregistré 139 cas et, au total, plus de 1100 cas de noms de domaine impliquant une partie colombienne. Une partie de la question est de savoir comment les États membres s'engagent dans ce dialogue, et la réponse à cette question est que les États membres ont deux moments dans l'année pour engager ce dialogue. Le premier est le rapport que nous produisons régulièrement au sein du Comité permanent du droit des marques, et le second est le rapport que nous présentons à l'Assemblée générale de l'OMPI, dans lequel nous indiquons les travaux menés par le centre, tant en matière de règlement extrajudiciaire des litiges, en général, qu'en matière de noms de domaine, en particulier. La deuxième question est liée au transfert de technologie et, en particulier, à l'allocation de ressources à cet effet. La délégation de la Colombie a mentionné, comme domaine d'intérêt, l'allocation de ressources appropriées, un sujet essentiel pour la délégation et pour de nombreuses autres délégations, car il a été mentionné dans d'autres interventions. Le résultat escompté n° 3.3 est l'un des résultats pour lesquels le département de la propriété intellectuelle pour l'innovation entreprend un certain nombre d'activités dans le domaine du transfert de technologie. Deux autres résultats sont attendus. Le résultat escompté n° 4.2 consiste, par exemple, à aider les politiques institutionnelles telles que les BTT, les universités et les centres de recherche publics à élaborer des politiques qui permettent la protection de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie. Un montant de 1,4 million de francs suisses a été alloué au total pour ce résultat escompté. Dans le cadre du résultat escompté n° 4.4, un certain nombre d'activités sont également entreprises, notamment dans des domaines tels que l'analyse de la propriété intellectuelle, la gestion de la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle et le travail des CATI dans les différentes régions pour fournir une assistance en matière de transfert de technologie, avec des ressources d'environ 5,5 millions de francs suisses ont été allouées. Soyez donc assurés que le transfert de technologie est au centre des travaux de cette Organisation, et que des ressources ont été identifiées et allouées

en conséquence. En ce qui concerne la demande d'information de l'Algérie sur les travaux que nous avons menés pour soutenir les entreprises dans le monde entier, et en particulier les travaux que nous menons sur les financements garantis par la propriété intellectuelle, une référence a été faite en page 68. En effet, certaines améliorations rédactionnelles sont suggérées pour indiquer que nous ne déployons pas seulement des outils qui ont été élaborés dans le passé, mais que nous nous engageons également à continuer à développer de nouveaux outils. En effet, si l'on consulte le texte de la stratégie, on constate que, bien que la formulation que vous avez mentionnée se trouve dans le titre, lorsque l'on descend au point numéro un, il est fait référence à la création d'outils et de services conviviaux pour les entreprises qui facilitent la sensibilisation, la compréhension et l'utilisation de la propriété intellectuelle. Cela témoigne d'une approche prospective et non d'une approche rétrospective dans la mise en œuvre d'outils déjà élaborés. Mais nous en prenons bonne note et s'il y a moyen d'améliorer la formulation, nous pourrions le faire. Enfin, en ce qui concerne l'intervention de la délégation de la Fédération de Russie, nous sommes d'accord pour dire que l'adaptation de l'outil de diagnostic de la propriété intellectuelle est la clé de son succès, non seulement en termes d'adaptation linguistique, mais aussi en termes d'adaptation du cadre juridique et de la possibilité d'utiliser des cas locaux qui s'adressent bien au public local, en particulier aux entreprises. C'est ce que nous faisons, nous travaillons dans ce sens. Non seulement, comme je l'ai mentionné précédemment, dans les langues officielles des Nations Unies, mais aussi au-delà des langues des Nations Unies. Nous travaillons même dans les langues locales. Un projet allant dans ce sens est en cours en Inde. Soyez assurés que nous maintiendrons cette orientation et que nous prenons note de l'intérêt que vous avez manifesté. Je reviens vers vous, Monsieur le Président. Mais permettez-moi de vérifier auprès de mes collègues qui souhaiteraient corriger, ajouter ou modifier l'un des éléments que j'ai mentionnés. Permettez-moi de donner la parole à l'économiste en chef.

353. Le Secrétariat : Je serai très bref pour apporter une réponse spécifique à une question spécifique soulevée par les délégations de la République islamique d'Iran et du Pakistan concernant le calcul de la note globale de l'Indice mondial de l'innovation. La note globale de l'Indice mondial de l'innovation est la moyenne non pondérée de la note des extrants et de la note des intrants. Il convient de noter que le pilier des extrants de l'Indice mondial de l'innovation comprend globalement moins d'indicateurs que le pilier des intrants, qui accorde une plus grande importance aux indicateurs individuels des extrants. Tout cela est expliqué dans l'annexe du rapport de l'Indice mondial de l'innovation, mais nous sommes bien sûr prêts à fournir de plus amples explications sur ces questions.

354. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Je commencerai par répondre aux questions du Secteur administration, finances et gestion, puis je passerai la parole à mes collègues responsables des ressources humaines et de la communication. Permettez-moi tout d'abord de me faire l'écho des paroles du sous-directeur général, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, qui vous a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance pour les mots aimables que vous avez prononcés à l'égard du travail des équipes de nos deux secteurs. Je commencerai par la question de la délégation de la Fédération de Russie sur la stratégie de transformation numérique. Cette stratégie vise essentiellement à créer un guichet unique à l'OMPI pour les services informatiques. Il est conçu pour rassembler les équipes fragmentées en une seule équipe placée sous l'autorité du Directeur des services informatiques. Nous pensons qu'elle apporte un certain nombre d'avantages. Nous pensons que cela nous aiderait à rendre le travail de ces équipes plus cohérent et que c'est l'occasion de tirer des enseignements de la mise en place de l'infrastructure informatique qui sous-tend chacun de nos systèmes. Nous pensons que cela nous permettra de mieux affecter nos ressources limitées aux projets et de répondre aux demandes des entreprises. Plus généralement, je pense que cela nous permettra de créer un esprit de carrière parmi nos collègues qui travaillent sur les questions technologiques, et de créer et de générer des opportunités claires pour nos experts en technologie de l'information afin qu'ils se développent au sein de l'Organisation. Cette réponse, je pense, nous amène aux

questions de la délégation de la Chine. Plus généralement, l'augmentation des effectifs dans le Secteur administration, finances et gestion s'explique en grande partie par cette consolidation. En page 71 de la version anglaise, le résultat escompté n° 3.2 alloue 35 millions de francs suisses en ressources. En réponse à une question posée hier par la délégation des États-Unis d'Amérique, le document de questions-réponses contient désormais une ventilation de ces données. La consolidation, pour un montant de 35 millions de francs suisses, de la plupart des ressources existantes dans l'ensemble de l'Organisation sous l'égide du Directeur des services informatiques est à l'origine de la majeure partie des augmentations des ressources du Secteur administration, finances et gestion. Si l'on exclut la centralisation qui, comme je l'ai dit, consiste plutôt à réaffecter les ressources existantes, on constate que l'augmentation des ressources en personnel est inférieure à 8% pour le secteur. L'augmentation des ressources autres que les ressources en personnel tombe à 5,4%, ce qui est inférieur à l'augmentation globale pour l'Organisation et montre, je pense, les efforts que nous faisons pour améliorer les gains d'efficacité du back-office dans ce domaine, car il s'agit d'un domaine qui est très directement sous notre contrôle. Dans l'ensemble, l'augmentation pour le secteur s'élève à 6,7%. Comme je l'ai dit, si l'on exclut cette réaffectation des ressources en interne, il s'agit de 6,7%, ce qui est évidemment bien inférieur au chiffre global que vous voyez dans le document. Passons maintenant à la question de la délégation de la Chine sur les bourses. Les bourses du Secteur administration, finances et gestion couvrent un certain nombre de domaines de travail. Elles englobent la communication et la sensibilisation, y compris les réseaux sociaux, la déontologie, la formation à la déontologie dont la Responsable du Bureau de la déontologie a parlé lors d'un point précédent de l'ordre du jour, les changements climatiques et la viabilité. Je suis ravi de dire que je pense que nous ferons une présentation formelle de notre travail sur les changements climatiques lors de la prochaine réunion du PBC, mais il s'agit d'un domaine dans lequel un collègue nous aide à nous tailler un rôle de chef de file du système des Nations Unies dans ce domaine. Il est très axé sur l'empreinte carbone de l'OMPI ou sur sa démarche interne en termes de viabilité. Dans les domaines des ressources humaines et des technologies de l'information également, un certain nombre de nouveaux boursiers couvrent ces questions. Je remercie les délégations qui se sont exprimées en faveur de notre politique linguistique et de notre engagement en faveur du multilinguisme. Nous sommes heureux de commenter plus avant la stratégie, si cela présente un intérêt, sur les systèmes de Madrid et de La Haye. Nous sommes prêts à nous laisser guider par les groupes de travail, comme vous vous y attendez, mais nous prenons bonne note de vos observations. Je pense que cela couvre les questions relatives au Secteur administration, finances et gestion. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais passer la parole à notre directeur des RH pour quelques questions sur les RH.

355. Le Secrétariat : En ce qui concerne les objectifs de parité entre les sexes, la principale raison pour laquelle ils n'ont pas été sensiblement relevés est que nous avons d'abord examiné les postes qui deviendraient vacants au cours de la période afin d'avoir une idée de ce qui était réalisable. Nous sommes heureux d'annoncer que l'objectif P4 est atteint depuis 2020, ce qui fait de l'OMPI l'une des premières entités techniques de l'ensemble du système des Nations Unies à y parvenir. Des progrès significatifs ont également été enregistrés au niveau D2 et l'OMPI est désormais comparable, voire supérieure, à la plupart des agences techniques des Nations Unies. En outre, même si les niveaux D1 et P5 ont enregistré une légère baisse, l'OMPI reste au-dessus de la plupart des autres agences techniques. Il s'agit de comparaisons de référence, ce qui ne signifie pas que l'Organisation ne doit rien faire à ce sujet, au contraire, nous devons absolument continuer à nous concentrer sur l'amélioration de ces chiffres. En réponse à la délégation de la Chine, je confirme qu'il s'agit bien d'une amélioration par rapport à l'exercice précédent, puisque, de toute façon, les objectifs n'ont pas été pleinement atteints au cours de l'exercice précédent. Les délégations disposeraient de beaucoup plus d'informations dans le rapport annuel sur les ressources humaines. En ce qui concerne la question du groupe B sur l'engagement des employés, l'e-Sat est un score moyen utilisé pour donner un aperçu général du degré de satisfaction des employés dans leur travail au sein d'une organisation. Il s'agit d'un système établi par le prestataire externe utilisé pour

l'enquête sur l'engagement (qui est l'un des principaux fournisseurs d'outils de ce type). L'avantage de ce score e-Sat est que l'OMPI est en mesure de se comparer aux données d'enquête de 1000 organisations. Le score e-Sat couvre l'ensemble du personnel de l'OMPI, c'est-à-dire non seulement le personnel, mais aussi tous les employés qui travaillent à l'OMPI, au moins dans les locaux de l'Organisation. En ce qui concerne la question du groupe B sur le handicap, il existe un indicateur dans la version actuelle et une référence aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI pour l'intégration des personnes handicapées. En fait, l'OMPI utiliserait un indicateur des Nations Unies, appelé UNDIS, qui est un bon moyen de s'aligner sur les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies. Un plan d'action pour la stratégie directement liée à l'UNDIS est en cours de finalisation, avec une base de référence de 0%. L'objectif proposé est de couvrir 8 des 15 indicateurs d'exécution de l'UNDIS (soit 53%). Enfin, en ce qui concerne la répartition géographique, je voudrais rappeler que l'indicateur figurant en page 69 du programme de travail et budget proposé est basé sur la décision des États membres, sur le pourcentage par région géographique conformément à l'accord de 1975. Cela ne signifie pas que nous n'examinerons pas d'autres indicateurs. Grâce à des consultations avec les États membres et dans le cadre du rapport annuel sur les ressources humaines, un premier plan d'action sur la représentation géographique sera inclus et comprendra de nouveaux indicateurs. Notre premier effort, comme convenu lors des discussions avec les États membres, est de nous concentrer sur les données, sur les données qui peuvent être utilisées et surtout sur la manière dont les données peuvent être utilisées pour mesurer les progrès. Alors que le rapport annuel sur les ressources humaines est encore en cours d'élaboration, nous poursuivrons les échanges avec les États membres au cours de cette année ainsi qu'après les assemblées sur cette question très importante.

356. Le Secrétariat : Juste pour répondre à une observation de la délégation de la Chine. En effet, TikTok fait partie de notre stratégie visant à atteindre un public plus jeune. Nous avons déjà testé des "reels" sur Instagram pendant un certain temps pour voir quel en était l'impact. De toute évidence, l'un des grands défis pour TikTok est de développer un contenu adapté à la plateforme, tout en renforçant notre message. Notre approche est d'éduquer et de divertir, et nous espérons lancer TikTok avant les assemblées.

357. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Par souci d'exhaustivité, je répondrai à la délégation de la Chine qui a posé une question sur la modification des postes de niveau P au sein du Secteur administration, finances et gestion. Là encore, cela est lié à la centralisation de l'informatique, et c'est donc la même réponse que j'ai donnée précédemment sur les ressources en général, mais pour être complet, c'est aussi ce qui explique la majeure partie de l'augmentation du nombre de postes de niveau P.

358. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup au Secrétariat d'avoir fourni les réponses à ces questions du groupe B. Si j'ai bien compris, il y a une question en suspens qui n'a pas été traitée. Dans le contexte du genre, nous avons suggéré de compléter, dans le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, les pourcentages sur le genre par des chiffres réels afin d'améliorer les rapports dans ce domaine et de faciliter la compréhension par les États membres des données relatives au genre. En outre, nous aimerions que le Secrétariat nous indique les mesures que vous envisagez de prendre pour atteindre les objectifs en matière de diversité et d'inclusion. Je vous remercie et vous prie de m'excuser si cette question a déjà été abordée, mais je pense qu'il y a une question en suspens.

359. La délégation de la Chine : Si vous le permettez, je voudrais d'abord répondre à un point en anglais concernant l'équilibre entre les hommes et les femmes. Ma délégation remercie le Secrétariat pour ses éclaircissements. J'ai également une précision à apporter par rapport à mon intervention précédente. Dans mon intervention précédente, j'ai suggéré de changer le pourcentage de la page 69 sur le genre, le pourcentage cible, en une déclaration générale d'amélioration par rapport à l'exercice biennal précédent. C'est ce que j'ai précisé. Je tiens à remercier le sous-directeur général pour ses éclaircissements et sa réponse à la question.

Nous apprécions beaucoup le travail de l'Institut judiciaire. En ce qui concerne l'élargissement du rôle important des commissions d'audience et de recours au sein des offices de propriété intellectuelle, nous pensons qu'il existe de nombreuses expériences importantes qui peuvent être partagées au sein de la communauté de la propriété intellectuelle à travers le monde. Par exemple, l'Office chinois de la propriété intellectuelle dispose de nombreux cas typiques en termes de marques et de brevets qui peuvent être partagés avec le reste du monde. En outre, nous souhaitons encourager l'Institut judiciaire de l'OMPI à prendre l'initiative dans ce domaine. Je souhaite également remercier le sous-directeur général pour sa réponse à nos questions concernant les langues des systèmes de Madrid et de La Haye. À plusieurs reprises, nous avons entendu dire qu'en raison du budget limité pour l'expansion des langues au sein des systèmes de Madrid et de La Haye, nous devons adopter une attitude prudente. Toutefois, au cours du prochain exercice biennal, le Secteur administration, finances et gestion disposera d'un budget suffisant. La technologie de l'IA se développe à pas de géant, c'est pourquoi, à la lumière des facteurs susmentionnés, nous espérons que les États membres pourront réexaminer cette question. Je souhaite remercier le Secrétariat pour sa réponse sur la question de la plateforme TikTok. Nous avons constaté que TikTok est une plateforme très appréciée par les jeunes du monde entier. En fait, j'ai des statistiques sous la main. Le taux d'interaction moyen sur TikTok est supérieur à celui d'Instagram et d'autres plateformes, et cet écart ne cesse de se creuser. C'est la marge dont bénéficie TikTok. Par conséquent, nous avons bon espoir qu'avant les assemblées, nous pourrions voir le contenu produit par l'OMPI sur TikTok.

360. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous avons écouté attentivement et pris note des éclaircissements fournis par le sous-directeur général du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et ses collègues sur l'Indice mondial de l'innovation. Nous tenons à les remercier pour cet éclaircissement, mais notre question et notre demande restent d'actualité. Le Secrétariat devrait rechercher tous les moyens possibles d'équilibrer les deux classifications principales d'indicateurs d'intrants et d'indicateurs d'extrants. Comme l'a indiqué le sous-directeur général du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, nous pensons qu'il est possible d'obtenir davantage d'éclaircissements de la part du pays concerné et de toute autre partie prenante afin de parvenir à une solution plus équitable et plus raisonnable sur cette question. Comme nous l'avons remarqué, il ne s'agit pas d'un problème propre à un pays en particulier. Le problème se pose également pour d'autres pays en développement. C'est pourquoi nous attendons avec impatience les explications ou éclaircissements supplémentaires qui pourraient être fournis, soit bilatéralement, soit dans le cadre de cette instance. En ce qui concerne la référence aux travaux linguistiques réalisés par le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, en tant que pays comptant plus de 85 millions de personnes parlant le persan, nous aimerions demander au Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation de travailler en étroite collaboration avec l'Office iranien de la propriété intellectuelle afin de fournir une assistance permettant d'intégrer la langue persane dans les travaux existants. Ma délégation apprécierait beaucoup que le Secrétariat puisse travailler comme suggéré.

361. La délégation du Pakistan : Ma délégation souhaite remercier le sous-directeur général du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et l'économiste en chef pour leurs réponses exhaustives à nos questions. En fait, je pense que nous sommes tous d'accord sur l'importance et la pertinence croissantes de l'Indice mondial de l'innovation, et nous essayons de trouver des moyens d'utiliser les résultats pour améliorer les choses. Cela dit, je voudrais simplement souligner que nous avons l'impression que non seulement les décideurs politiques, mais aussi les investisseurs du monde entier se réfèrent désormais à l'Indice mondial de l'innovation. L'idée est qu'un pays, par exemple un pays en développement comme le Pakistan, qui n'est pas bien classé en matière d'infrastructures, ne figure pas deux fois dans la décision éclairée d'un investisseur. Il s'agit d'une observation, et je suis sûr que le Secrétariat en prendra note. Deuxièmement, en ce qui concerne le réseau de CATI, nous saluons et remercions le Secrétariat d'avoir pris en compte notre suggestion. Je voudrais juste

poser une question à ce stade concernant deux propositions textuelles relatives au document budgétaire, pour savoir si elles seront prises en compte.

362. Le président : Chère délégation du Pakistan, ces questions se rapportent-elles aux secteurs que nous couvrons actuellement ou à d'autres secteurs? Je crains de ne pas avoir tout à fait saisi votre point de vue.

363. La délégation du Pakistan : Elles concernent selon nous le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, qui fait partie du Secrétariat chargé de l'Indice mondial de l'innovation, ainsi que notre deuxième point sur les CATI.

364. La délégation de la Colombie : Je tiens à exprimer ma gratitude au sous-directeur général du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation pour ses réponses détaillées. S'agissant de la question du genre, je voudrais indiquer que les chiffres sont très importants et dignes d'intérêt et nous soulignons les efforts qui ont été faits, en particulier en ce qui concerne les objectifs énoncés en page 69. Cela dit, nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place des programmes de culture organisationnelle afin d'éliminer les modèles patriarcaux au sein de l'Organisation.

365. Le président : Je remercie la délégation de la Colombie pour sa déclaration. Il y a eu quelques questions complémentaires et je voudrais donner la parole au directeur du département de gestion des ressources humaines pour qu'il réponde à certaines de ces questions sur le genre.

366. Le Secrétariat : Permettez-moi de commencer par répondre à la question du groupe B sur l'ajout de chiffres aux pourcentages. La question est intéressante car, en fait, si l'on parle d'une population de D2, nous avons 12 D2. Le changement d'une seule personne peut faire une différence significative dans le pourcentage. De ce point de vue, je vois l'intérêt de fournir les chiffres exacts. D'autre part, le pourcentage peut être utile lorsque nous examinons les différences, car il ne s'agit pas seulement d'une augmentation. En fonction du nombre de postes à un certain niveau, celui-ci peut également évoluer. Cela peut entraîner des ajustements du pourcentage. Il n'y a pas de solution parfaite, mais je vois ce que vous voulez dire, et je suppose que le point soulevé par le groupe B, dans une certaine mesure, est lié au point soulevé par la délégation de la Chine sur la façon dont nous pouvons envisager une amélioration générale. En effet, si vous regardez les chiffres, vous aurez une meilleure idée des objectifs à atteindre et du nombre de femmes en D1 que nous devons avoir en plus, ou du nombre de femmes en P5 en plus. Je comprends l'intérêt d'une amélioration globale. Notant également, et cela revient à la question du groupe B sur ce que vous faites, qu'il existe différentes approches et que nous en rendrons compte à la prochaine session. Il convient de noter qu'il s'agit d'une combinaison de sensibilisation et de croissance des candidatures féminines internes, mais il est évident que si une collègue féminine du P5 est promue en D1, cela diminuera le nombre de femmes du P5. De ce point de vue, il s'agit d'un changement constant. En ce qui concerne la sensibilisation, elle est étroitement liée à ce que nous faisons en matière de représentation géographique. Il existe des actions spécifiques, par exemple, nous disposons d'une réserve de talents spécifique pour les candidates de niveau-cadre supérieur. En général, les nombreuses choses que nous appliquons au genre sont également utiles pour les autres types de diversité. Par exemple, nous faisons appel à des cabinets de recrutement de cadres pour enrichir le vivier de candidates, notamment pour les postes dans le domaine des technologies de l'information, où nous savons que la proportion de femmes est beaucoup plus faible. La délégation de la Colombie a également souligné la nécessité de mettre en place des programmes de culture organisationnelle. Je pense qu'une grande partie de cette question est prise en compte dans un programme existant et dans une formation sur le travail harmonieux dans un environnement de travail respectueux. Cela ne signifie évidemment pas que des progrès ne sont pas nécessaires, et nous poursuivrons certainement nos efforts à cet égard.

367. Le président : À ce stade, nous avons au moins conclu l'examen préliminaire des secteurs. Je vous invite à présent à vous exprimer sur les annexes du document (pages 72 à 110).

368. La délégation du Pakistan : Avant de poursuivre, nous avons quelques questions en suspens concernant nos propositions textuelles sur la propriété intellectuelle et l'innovation.

369. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Nous aussi, en fait, avons quelques questions en suspens qui doivent être approfondies.

370. Le président : Je vais laisser la parole aux participants sur les annexes, et le Secrétariat abordera ensuite la manière de répondre aux différentes questions. Le Secrétariat me dit que pour les délégations du Pakistan et de la République islamique d'Iran, si vous pouviez soumettre les questions par écrit, il serait plus facile d'y répondre de différentes manières. Je m'engage à ce que vous receviez des réponses à toutes vos questions et des comptes-rendus de la session. Si vous avez l'amabilité de nous les soumettre par écrit, nous nous efforcerons d'y apporter une réponse appropriée. Si un texte proposé par la délégation du Pakistan doit être inclus, une soumission écrite facilitera grandement l'inclusion du texte.

371. La délégation de la Colombie : Excusez-moi, peut-être est-ce le moment, mais à quel moment allons-nous passer au Cabinet du Directeur général? Y aura-t-il un moment où nous pourrions faire des observations ou poser des questions à ce sujet?

372. Le président : Le Cabinet du Directeur général et le budget sont inclus dans le Secteur administration, finances et gestion. Si les délégations ont des questions sur les secteurs que nous avons couverts, elles auront la possibilité de s'exprimer, mais ce sera une fois que nous aurons terminé les annexes et appendices. Les appendices telles qu'ils figurent dans le document. Une délégation voudrait-elle s'exprimer sur les appendices, de la page 111 à la page 117. Nous vous remercions de votre souplesse et de votre agilité. Comme je m'y suis engagé précédemment et en gardant à l'esprit que certaines délégations ont des questions en suspens sur certains secteurs qu'elles n'ont peut-être pas eu l'occasion de soulever, j'aimerais ouvrir la séance maintenant afin qu'elles puissent poser des questions sur n'importe lequel des secteurs que nous avons déjà couverts, si vous avez encore besoin de réponses. Comme je l'ai dit ce matin, il est important de garder à l'esprit que nous ne disposons pas ici de personnel issu de tous les secteurs. Il se peut donc que cela doive se faire par écrit dans le courant de la semaine.

373. La délégation de la Colombie : Ma délégation avait deux questions. Tout d'abord, en ce qui concerne le pilier stratégique n° 4, nous aimerions connaître les programmes mis en place au sein de l'Organisation en matière d'aptitudes et de compétences. Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements. D'après ce que nous savons, 37% des ressources de l'Organisation sont placées sous le contrôle du Directeur général, comme on peut le voir à la page 71. Le reste semblerait donc être couvert par les directeurs. En outre, nous nous demandons quel type de contrôle existe, que ce soit de la part du Cabinet du Directeur général ou d'autres parties de cette maison, sur ces ressources respectées.

374. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : En termes de structure, il y a bien sûr les huit secteurs, chacun supervisé par un sous-directeur général ou un vice-directeur général, puis, si l'on veut, le secteur du Directeur général, qui comprend les équipes qui lui sont directement rattachées. Vous avez entendu deux d'entre eux aujourd'hui, les ressources humaines et les communications, et quelques autres, dont la Division de la supervision interne et le Bureau de la déontologie. En ce qui concerne le contrôle, je peux vous assurer que le Directeur général exerce un contrôle approfondi sur toutes les parties de l'Organisation, et je pense qu'il le fait par le biais d'un certain nombre de mécanismes différents. Bien sûr, grâce à la mise en œuvre du budget qui vous est présenté cette semaine, mais qui,



dans la pratique, est ensuite mis en œuvre par le biais d'un plan de travail très détaillé, un plan de travail qui est contrôlé en permanence par une partie de mon secteur, l'équipe de la Division de l'exécution des programmes et du budget, mais aussi par le Directeur général qui supervise le tout. Nous avons lancé un certain nombre de nouvelles initiatives sous cette administration, notamment une réunion qui rassemble tous les directeurs de l'Organisation. Elle est ouverte à tout le personnel, mais nous réunissons les cadres de l'Organisation et nous travaillons pilier stratégique par pilier stratégique, résultat escompté par résultat escompté, sur chacun des résultats que nous essayons d'atteindre et le Directeur général demande aux collègues qui sont responsables de la mise en œuvre dans les différents secteurs d'expliquer les progrès qu'ils ont réalisés, où ils aimeraient aller à l'avenir, où sont les lacunes, de quel soutien ils ont besoin pour mettre en œuvre, et ainsi de suite. Nous disposons d'un certain nombre de mécanismes qui se traduisent par une révision assez périodique des ressources et nous procédons, en vertu des règles de flexibilité, à de petits ajustements au cours d'un exercice biennal afin de nous assurer que nous pouvons tenir les promesses que nous avons faites. Je peux affirmer que nous avons un Directeur général qui supervise et suit de très près tous les secteurs de l'Organisation.

375. Le président : Je voudrais vous informer de l'état d'avancement des négociations sur les questions relatives aux points 7 et 8 de l'ordre du jour. Ce matin, par l'intermédiaire du Secrétariat, nous avons fait circuler la modification proposée au document concernant le point 7 de l'ordre du jour. Vous aurez l'occasion de l'analyser et je vous encourage à poursuivre vos conversations afin de faire avancer ce document et de nous permettre de conclure ce point de l'ordre du jour cette semaine. En ce qui concerne le point que nous avons réussi à conclure partiellement hier, le programme et budget proposé pour 2024-2025, nous avons eu une matinée très intéressante de consultations entre les groupes et certains autres États membres qui avaient rejoint les groupes pour aborder un certain nombre de propositions que vous aviez faites sur le texte du document proposé. Le Secrétariat s'est engagé à poursuivre les travaux pour faciliter ce débat et, après consultation des différents groupes, vous devriez vous sentir libre de faire des propositions tout au long de la journée. Les propositions seront présentées en fin de journée et le Secrétariat s'efforcera de faire en sorte que les propositions que vous aurez faites soient intégrées dès demain. Comme vous l'aurez constaté, à la lumière des travaux d'aujourd'hui, je vous encourage à poursuivre les consultations avec vos groupes régionaux afin que vous puissiez continuer à travailler avec moi-même, le président, les vice-présidents par intérim, le Secrétariat, ainsi qu'entre les États membres et les différents groupes régionaux. Comme nous l'avons vu aujourd'hui, des points de convergence ont été trouvés sur différentes questions à la suite du dialogue. Je vous encourage à poursuivre ce type de discussion aujourd'hui afin que nous puissions aborder ce sujet demain. Nous avons pu entreprendre les consultations informelles aujourd'hui parce que nous avons pu traiter hier deux points qui étaient prévus pour aujourd'hui. Il est prévu de reprendre nos travaux cet après-midi avec le point 12 et de passer ensuite au point 11.

376. Le président : Bon après-midi à toutes les délégations. Reprenons nos travaux au sein du Comité du programme et budget, conformément à l'annonce faite ce matin. Tout d'abord, un point administratif : le Secrétariat transmettra aux coordinateurs des groupes le document contenant le résultat du débat de ce matin lors des sessions informelles, reflétant les modifications qui ont fait l'objet d'un accord préliminaire entre les groupes et les États membres présents dans la salle. Ainsi que les points n'ayant pas encore fait l'objet d'un consensus. C'est inclus dans le document et nous demandons aux coordonnateurs de groupe de bien vouloir le faire circuler afin que nous puissions poursuivre notre travail.

377. Le président : Passons à présent au point 8 de l'ordre du jour. Comme vous le savez, nous avons passé de nombreuses heures sur ce point. Je peux d'ores et déjà vous dire que ce paragraphe de décision reflète la nature permanente des travaux qui seront menés lors de la trente-sixième session du PBC. Je tiens à vous remercier tous pour votre travail acharné.

Nous avons conclu de nombreux accords lors des réunions avec les coordinateurs régionaux et les États membres. Le paragraphe de décision proposé est le suivant :

378. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé un premier examen détaillé par secteur du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, y compris ses annexes et appendices (document WO/PBC/35/5) :

- i) a souligné l'importance de la contribution de l'OMPI au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD);
- ii) a souligné qu'il importait de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la parité femmes-hommes et la diversité géographique, au moyen des initiatives et des programmes de l'OMPI et au sein du Secrétariat;
- iii) a demandé au Secrétariat d'actualiser les estimations concernant la demande et les recettes dans le projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 en vue de tenir compte des prévisions d'avril 2023 de l'économiste en chef;
- iv) a accepté les modifications proposées par les États membres conformément au document ci-joint établi en mode "changements apparents" :
  - i. adjonction d'un nouveau point relatif aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);
  - ii. adjonction d'un nouveau point relatif aux PME dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 14);
  - iii. modification de la cinquième stratégie de mise en œuvre du Traité de coopération en matière de brevets concernant le personnel du PCT et l'examen technique des brevets (page 22);
  - iv. modification du résultat escompté n° 4.1 de manière à inclure une référence à un système de propriété intellectuelle équilibré et de la note de bas de page correspondante (page 23);
  - v. modification des premier et quatrième points de la stratégie de mise en œuvre concernant la législation sur le droit d'auteur (page 31);
  - vi. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);
  - vii. modification de la stratégie de mise en œuvre liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD (page 50);
  - viii. modification de la stratégie de mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour les entreprises en ce qui concerne les outils, les programmes et le matériel, et adjonction d'un nouveau point relatif aux PME (page 56);
  - ix. adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux données se rapportant à l'Indice mondial de l'innovation dans le cadre du pilier stratégique n° 4.2 (page 59);

- x. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la sécurité des données dans le cadre de la transformation numérique (page 62);
  - xi. modification du sixième point de la stratégie de mise en œuvre relative à la rubrique Personnel et culture (page 66);
- v) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 sur la base des points iii) et iv);
- vi) a pris note, entre autres, des questions en suspens (points mis en évidence dans le document de suivi des modifications ci-joint) qui seront examinées lors de la trente-sixième session du Comité du programme et budget :
- i. suppression des ODD, à l'exception de l'objectif n° 9 dans la Maison de la stratégie (page 8);
  - ii. adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 (page 13);
  - iii. adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3 (page 13);
  - iv. modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) (page 13);
  - v. ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 13);
  - vi. modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 14);
  - vii. modification de la priorité relative à la parité hommes femmes et à la répartition géographique équitable (page 15);
  - viii. modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité (page 16);
  - ix. adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 21);
  - x. réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2 (page 34);
  - xi. adjonction d'un paragraphe supplémentaire au titre de la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);
  - xii. prise en considération d'un risque supplémentaire dans le Secteur du développement régional et national (page 38);
  - xiii. points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique (page 48);

- xiv. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (page 50);
- xv. adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4 (page 60);
- xvi. modification du résultat escompté 5.1 (page 69);
- xvii. modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la diversité de genre (page 69);
- xviii. adjonction d'une annexe avec la répartition du budget et des postes dans l'ensemble du réseau de l'OMPI;
- xix. adjonction d'une annexe avec la ventilation du budget consacré à la coordination des activités de développement.

379. La délégation de la Suisse : Je trouve qu'il est un peu difficile de suivre tout cela en quelques minutes seulement. Il serait utile de disposer de la dernière version du texte, afin de pouvoir comparer les points que vous avez énumérés avec le texte que nous venons de suivre lors de l'échange du Comité technique. Cela serait très apprécié. Dans ces conditions, il est très difficile de vérifier si tout ce sur quoi nous avons délibéré y est reflété.

380. Le président : Plus précisément, à quel document faites-vous référence? En effet, ce document ne fait que refléter les délibérations que nous avons eues en plénière et lors des sessions informelles. Il n'existe donc aucun document à proprement parler en dehors du document initial sur lequel nous travaillions. Est-ce le document dont vous parlez?

381. La délégation de la Suisse : Je crois que nous parlons du document que nous avons tous reçu ce matin et sur lequel nous avons tous travaillé aujourd'hui, n'est-ce pas? Il serait utile de pouvoir comparer le document avec votre liste de questions qui sont acceptées et qui ne le sont pas encore.

382. La délégation de la Chine : Notre délégation souhaite également disposer d'un peu de temps pour étudier ce document afin de pouvoir le comparer au document précédent.

383. La délégation du Ghana : Nous aimerions soutenir la proposition du groupe B de prendre un peu de temps pour examiner tout cela et faire des comparaisons. Dans le même esprit, je voudrais souligner un point qui a été convenu lors de la session informelle et qui n'a pas été reflété ici. Le groupe des pays africains a présenté une proposition concernant le sixième point, à savoir le Cabinet du Directeur général. En ce qui concerne l'expression "mesures concrètes", d'après ce que nous avons vu jusqu'à présent, il ne semble pas qu'elle ait été prise en compte.

384. Le président : Le Secrétariat dit que nous parlons du point 11 du paragraphe de décision, au quatrième paragraphe. "Modification du sixième point des stratégies de mise en œuvre relatives aux personnes et à la culture (page 66)". Il y a une modification et cela se reflète dans cette liste.

385. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je voudrais juste signaler que les numéros de page dans la version que nous avons travaillée ce matin ne correspondent pas aux numéros de page à l'écran, probablement parce que certaines lignes ont été supprimées. C'est pourquoi nous avons besoin d'un peu plus de temps et que cela engendre de la confusion entre ce que l'on trouve là et ce que l'on ne trouve pas.

386. Le président : Nous avons envoyé la documentation telle qu'elle a été saisie par le Secrétariat. La décision est à votre disposition.

387. La délégation de la Fédération de Russie : J'aimerais obtenir quelques éclaircissements. Devons-nous fournir toutes les observations immédiatement ou procéder point par point? Ou section par section?

388. Le président : Puis-je demander à l'éminente délégation de la Fédération de Russie ce que vous entendez exactement par "point par point" ou "section par section"?

389. La délégation de la Fédération de Russie : En effet, les questions peuvent concerner des paragraphes situés dans d'autres parties du document. Quelle est donc la meilleure façon de faire part de nos observations? Au titre de ce point de l'ordre du jour. Il s'agit effectivement d'un document assez long. D'accord, je commence.

390. Le président : Je ne comprends pas votre proposition. Je demandais des observations sur le paragraphe de décision parce que nous approchons de la fin des travaux de ce PBC et que nous devons conclure d'une manière ou d'une autre. Je ne demande pas d'observations sur le contenu du document car nous allons continuer à travailler dessus à la prochaine session. Je me réfère à ce document, et c'est pourquoi je voulais savoir ce que vous entendiez exactement par "point par point". Nous avons ces chiffres romains dans le document que vous avez à l'écran, mais nous ne nous référons pas au document initial.

391. La délégation de la Fédération de Russie : Nous pensons qu'il est nécessaire de revoir le texte en ce qui concerne les paragraphes 2, 12, 18 et 27. Lorsqu'il utilise le terme "diversité". Parce que ce terme a des connotations ambiguës. Il n'est pas interprété de la même manière. Il n'est pas compris de la même manière par tous les États membres. Nous devrions éviter d'utiliser ce terme et utiliser une formulation acceptable. Nous pouvons proposer une formulation à cet effet.

392. La délégation du Brésil : Sur la deuxième page du document, le document de décision, au point xiii, ma délégation, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, souhaiterait mettre à jour la formulation. Lorsque nous parlons de "points supplémentaires relatifs aux", nous ajouterions "questions de financement", donc "points supplémentaires liés aux questions de financement, concernant les États membres et les représentants autochtones". Je voudrais le reformuler en "représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique".

393. Le président : Je voudrais vous rappeler que ce point du paragraphe de décision reflète les modifications qui se trouvent dans un autre document, de sorte que commencer à faire des observations sur le paragraphe de décision qui reflètent les modifications dans le document pourrait finir par ne pas être très productif parce que nous avons décidé de quelque chose qui a déjà été négocié.

394. La délégation du Brésil : Cette suggestion reflète les observations formulées dans la salle. Rien dans cette formulation n'a été ajouté qui n'ait pas été délibéré dans la salle.

395. La délégation de Singapour : Je voulais juste clarifier un point, les références aux numéros de page dans le document, y a-t-il un document de référence auquel nous nous référerons? Car je pense qu'il y aura une certaine confusion sur ce dont nous avons délibéré dans la salle et sur ce qui a été affiché ici. Pouvons-nous avoir ce point de référence? Point de référence B.

396. Le président : Dans les délibérations que nous avons en ce moment, nous nous référons au document que nous avons à l'écran, le paragraphe de décision. Néanmoins, ce paragraphe fait référence au document sur lequel nous avons travaillé, à savoir le programme de travail et budget proposé : "Le PBC a pris note, entre autres, des questions en suspens points mis en évidence dans le document de suivi des modifications ci-joint qui seront examinées lors de la trente-sixième session du Comité du programme et budget".

397. La délégation de la Suisse : Je me réfère maintenant à ce projet de paragraphe de décision, point 8 ii de l'ordre du jour : "a souligné qu'il importait de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la parité femmes-hommes et la diversité géographique, au moyen des initiatives de l'OMPI qu'au sein du Secrétariat". Je me souviens d'une discussion cet après-midi ou ce matin selon laquelle le groupe B préférerait avoir deux points distincts. Un point sur la représentation géographique équitable et un point sur l'égalité entre les sexes. Elle ne semble pas figurer dans ce paragraphe. L'autre observation que j'ai à faire concerne directement notre document de référence. Le document de référence de la page 54 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable. Dans le dernier paragraphe, l'avant-dernière ligne fait toujours référence à la propriété intellectuelle et à l'innovation. Je crois que le groupe B en avait demandé la suppression afin de ne conserver que le mandat et le travail de l'OMPI. Je pense que nous étions d'accord pour faire référence au mandat et au travail de l'OMPI plutôt qu'à la propriété intellectuelle et à l'innovation au sens large.

398. La délégation de la Fédération de Russie : Notre observation concerne le paragraphe 6, questions en suspens, point 12. Nous pensons que cette formulation ne reflète pas exactement les délibérations qui ont eu lieu. À cet égard, nous proposons la formulation suivante : "examen d'une prise en considération d'un risque supplémentaire dans le Secteur du développement régional et national", et le reste est tel qu'il apparaît à l'écran. Ensuite, au point xviii, nous proposons la formulation suivante, car cette proposition ne reflète pas non plus entièrement les délibérations qui ont eu lieu. Nous proposons la formulation suivante : "adjonction d'une annexe avec la répartition du budget et des postes dans l'ensemble du réseau de l'OMPI, y compris les bureaux extérieurs et le Bureau de coordination de l'OMPI". En outre, au paragraphe xvii, nous proposons la formulation suivante : "modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes". En outre, au paragraphe ii, "l'importance de promouvoir l'égalité entre les sexes et une représentation géographique équitable dans le domaine de la propriété intellectuelle".

399. La délégation de la Chine : Je voudrais me référer au paragraphe 6, section xvii. Je voudrais soutenir la révision de cet article par la délégation de la Fédération de Russie, et je voudrais également me référer au paragraphe xviii, je voudrais également soutenir la délégation de la Fédération de Russie.

400. La délégation de la Pologne : Si je peux vous demander un éclaircissement sur le point relatif aux risques potentiels dans le Secteur du développement régional et national, qui ont été proposés par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, j'ai besoin d'un éclaircissement sur ce que signifierait la modification proposée par la Fédération de Russie : quelle est la différence qualitative?

401. La délégation de la Suisse : Je me réfère maintenant au paragraphe vi. Je vous demande de bien vouloir ajouter, entre parenthèses, devant les points mis en évidence, les mots "sans se limiter aux" points mis en évidence. La raison en est qu'au nom d'un groupe de pays, j'ai demandé cet après-midi l'inclusion de quelques indicateurs d'exécution pour le système de Lisbonne. Je dois admettre que cela s'est fait un peu tard, mais nous l'avions annoncé au président hier et le président a aimablement accepté que cela se fasse. Nous aimerions que cela se traduise au moins par cette formulation.

402. La délégation de la Fédération de Russie : Je voudrais revenir sur la question qui vient d'être soulevée. Pourrions-nous passer à la page sur la section xii du paragraphe vi? La discussion n'a pas abouti à un consensus et nous pensons qu'il serait bon de préciser que la discussion se poursuivra. Dans l'ancienne formulation, il semble que nous nous soyons déjà mis d'accord sur la prise en considération de ce risque, mais nous avons convenu de poursuivre la discussion à ce sujet.

403. Le président : Dans ce cas, je ne suis malheureusement pas d'accord avec ce que vous avez dit, car le paragraphe original parlait déjà de questions en suspens et d'un examen plus approfondi lors de la prochaine session du PBC. Le texte est peut-être plus clair après que la délégation de la Suisse a pris la parole, mais avant, il était également clair que le débat se poursuivrait lors de la trente-sixième session du PBC, y compris, entre autres, sur quelques-unes des questions suivantes.

404. La délégation de la Pologne : Je voulais juste partager mon opinion qui se reflète dans votre déclaration. Je comprends que tous les points de cette partie du résumé sont en suspens.

405. La délégation de la Fédération de Russie : Nous sommes donc prêts à faire preuve de souplesse et à supprimer l'expression "examen d'un" pour ne garder que "prise en considération potentielle".

406. Le président : Nous prenons note de la formulation proposée par la délégation de la Fédération de Russie.

407. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vais aborder le même type de point. Si nous mettons "potentiel" sous xii, nous devrions mettre potentiel avant chaque point de cette liste parce que tout est potentiel, tout est sujet à discussion. Il ne s'agit pas d'une sorte d'objet spécial ayant moins de potentiel que les autres. Je vous demande respectueusement de mettre sur la liste "adjonction potentielle", "réaffectation potentielle", "adjonction potentielle", etc. Deuxièmement, les pages ne semblent toujours pas correspondre au document. Je demanderai au Secrétariat, une fois cet exercice terminé, de mettre les bons numéros de page afin que nous puissions nous y référer lors de notre examen du document avant la prochaine session.

408. Le Secrétariat : Je voudrais préciser que les numéros de page se réfèrent à la version anglaise du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, et non à la version avec modifications. Il s'agit du numéro de page original car il s'agit du document de référence et je m'excuse de ne pas avoir pu mettre les mêmes numéros de page dans la version de suivi des modifications. Il s'agit d'une question technique, mais les numéros de page renvoient au document original tel qu'il vous a été soumis, car il s'agit en fait du document de référence.

409. La délégation de la Chine : Je voudrais appuyer la délégation de la Suisse dans sa capacité nationale en ce qui concerne, entre autres, la langue.

410. Le président : Je remercie la délégation de la Chine et, pour en revenir au paragraphe de décision, étant donné qu'il n'y a pas de demande de parole, nous avons pris note des observations et nous avons demandé que la proposition des États-Unis d'Amérique soit également incluse dans l'ensemble du document. Elle sera incluse. Le mot "potentiel" figurera au début de chacun des petits chiffres romains. Est-ce acceptable? Je suggérerais que pour le paragraphe i, nous remplacions "suppression" par "la suppression de" afin d'assurer une cohérence grammaticale. Les délégations peuvent encore faire part de leurs observations sur cette modification. Il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous passons donc au paragraphe ii, sur lequel plusieurs délégations se sont exprimées. Il n'y a pas de demande d'intervention ici. Je pense que nous pouvons conclure que ce paragraphe a été approuvé.

411. La délégation de l'Iran (République islamique d') : En fait, il s'agit juste d'une première idée selon laquelle ce paragraphe visait peut-être à promouvoir la diversité et l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle. Je ne comprends pas pourquoi nous devrions supprimer ces références. Vous savez que l'égalité entre les hommes et les femmes et la représentation géographique équitable sont deux dimensions de la diversité et de l'inclusion. Je suggère de conserver le texte tel quel.

412. La délégation des États-Unis d'Amérique : La diversité et l'inclusion au sens large sont très importantes pour cet État membre. Nous demandons à conserver cette formulation.

413. La délégation de la Fédération de Russie : Nous souhaitons clarifier les raisons pour lesquelles nous avons présenté cette proposition. Nous sommes d'accord avec la délégation de la République islamique d'Iran pour dire que l'égalité entre les hommes et les femmes et la représentation géographique équitable sont des dimensions de la diversité, mais ce ne sont pas les deux seules dimensions d'après notre expérience au sein du système des Nations Unies. Notre délégation ne peut soutenir d'autres dimensions que celles-ci. C'est pourquoi nous avons proposé de supprimer les deux mots spécifiques. Je tiens à souligner que nous sommes ouverts au dialogue. Si nous pouvions trouver une formulation appropriée, nous en serions ravis.

414. Le président : Certaines délégations suggèrent de supprimer ce paragraphe, d'autres souhaitent le conserver, il n'y a donc pas d'accord pour le moment sur ce paragraphe.

415. La délégation du Mexique : Un peu dans la lignée de ce qui a été dit par la délégation des États-Unis d'Amérique, nous ne pouvons pas accepter la suppression de "diversité et inclusion" comme l'a expliqué la Fédération de Russie, il y a de nombreux groupes et dans ces groupes, il y a aussi des personnes handicapées, donc nous pourrions mentionner chacun d'entre eux, ce serait un peu plus problématique, donc je pense qu'il est beaucoup mieux de laisser diversité et inclusion.

416. La délégation du Nigéria : Je réfléchis simplement à la manière de trouver une issue à cette situation tout en respectant l'objectif de cette déclaration. J'allais dire que si la formulation est "a souligné l'importance de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la représentation géographique équitable", cela signifie toujours que nous considérons que les sexes reconnus doivent être pris en compte et qu'une représentation géographique équitable devrait également être envisagée. En réponse à ce qu'a dit la délégation de la République islamique d'Iran à propos de la propriété intellectuelle, je pense qu'elle est également mentionnée dans la dernière phrase de ce point particulier, ce point à puce. Je ne vois pas pourquoi il y aurait autant d'avis contradictoires. La Fédération de Russie a suggéré de supprimer les notions de diversité et d'inclusion et de les remplacer par l'égalité entre les hommes et les femmes. Il ne devrait pas y avoir de raison pour qu'il y ait autant de points de vue contradictoires sur ce point particulier. Je préférerais suivre la suggestion de la Fédération de Russie de procéder comme elle l'a proposé.

417. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Ma délégation souhaite remercier la délégation de la Fédération de Russie pour ses explications et ses éclaircissements. Nous aimerions suggérer, pour aller de l'avant, de promouvoir l'inclusion. Si c'est possible et si cela peut être accepté par toutes les délégations. Peut-être que cela peut résoudre ce problème.

418. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la République islamique d'Iran, pour cette suggestion, qui vise à établir un pont entre les différentes propositions. Ce que je propose, c'est de récupérer "dans le domaine de la propriété intellectuelle". Je pense que cela serait plus cohérent : "promouvoir l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes et une représentation géographique équitable". Je pense que c'est plus logique d'un point de vue grammatical, mais vous pouvez aussi partager vos opinions. Y a-t-il des objections au paragraphe de décision actuel?

419. La délégation de la Fédération de Russie : Nous remercions les délégations du Nigéria et de la République islamique d'Iran pour leurs observations, et en particulier la République islamique d'Iran pour sa souplesse et sa tentative de rechercher un consensus et de résoudre ces questions. Pour cela, nous sommes prêts à accepter la formulation que vous voyez à l'écran.



420. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie et soumetts à votre examen le paragraphe de décision tel qu'il apparaît à l'écran avec les modifications qui ont été examinées jusqu'ici. Je me permets de vous rappeler que le véritable document pertinent est celui qui est joint à la décision, car c'est le stade du programme de travail et budget proposé sur lequel nous travaillerons pour la prochaine session. Pas de demande de parole, pas d'objection, nous allons donc conclure que nous avons terminé le point 8 de notre ordre du jour.

421. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé un premier examen détaillé par secteur du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, y compris ses annexes et appendices (document WO/PBC/35/5) :

- i) a souligné l'importance de la contribution de l'OMPI au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD);
- ii) a souligné qu'il importait de promouvoir l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la parité femmes-hommes et la diversité géographique, au moyen des initiatives et des programmes de l'OMPI et au sein du Secrétariat;
- iii) a demandé au Secrétariat d'actualiser les estimations concernant la demande et les recettes dans le projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 en vue de tenir compte des prévisions d'avril 2023 de l'économiste en chef;
- iv) a accepté les modifications proposées par les États membres conformément au document ci-joint établi en mode "changements apparents" :
  - i) adjonction d'un nouveau point relatif aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);
  - ii) adjonction d'un nouveau point relatif aux PME dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 14);
  - iii) modification de la cinquième stratégie de mise en œuvre du Traité de coopération en matière de brevets concernant le personnel du PCT et l'examen technique des brevets (page 22);
  - iv) modification du résultat escompté n° 4.1 de manière à inclure une référence à un système de propriété intellectuelle équilibré et de la note de bas de page correspondante (page 23);
  - v) modification des premier et quatrième points de la stratégie de mise en œuvre concernant la législation sur le droit d'auteur (page 31);
  - vi) modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);
  - vii) modification de la stratégie de mise en œuvre liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD (page 50);
  - viii) modification de la stratégie de mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour les entreprises en ce qui concerne les outils, les programmes et le matériel, et adjonction d'un nouveau point relatif aux PME (page 56);

- ix) adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux données se rapportant à l'Indice mondial de l'innovation dans le cadre du pilier stratégique n° 4.2 (page 59);
  - x) modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la sécurité des données dans le cadre de la transformation numérique (page 62);
  - xi) modification du sixième point de la stratégie de mise en œuvre relative à la rubrique Personnel et culture (page 66);
- v) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 sur la base des points iii) et iv);
- vi) a pris note, entre autres, des questions en suspens (sans se limiter aux points mis en évidence dans le document de suivi des modifications ci-joint) qui seront examinées lors de la trente-sixième session du Comité du programme et budget, la potentielle :
- i. suppression des ODD, à l'exception de l'objectif n° 9 dans la Maison de la stratégie (page 8);
  - ii. adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 (page 13);
  - iii. adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3 (page 13);
  - iv. modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) (page 13);
  - v. ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 13);
  - vi. modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 14);
  - vii. modification de la priorité relative à la parité hommes femmes et à la répartition géographique équitable (page 15);
  - viii. modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité (page 16);
  - ix. adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 21);
  - ix. réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1 et n° 2.2 (page 34);
  - x. adjonction d'un paragraphe supplémentaire au titre de la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);
  - xi. prise en considération d'un risque supplémentaire dans le Secteur du développement régional et national (page 38);

- xii. points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique (page 48);
- xiii. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (page 50);
- xiv. adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4 (page 60);
- xv. Modification du résultat escompté 5.1 (page 69);
- xvi. modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes (page 69);
- xviii. adjonction d'une annexe avec la répartition du budget et des postes dans l'ensemble du réseau de l'OMPI, y compris les bureaux extérieurs et le Bureau de coordination de l'OMPI;
- xix. adjonction d'une annexe avec la ventilation du budget consacré à la coordination des activités de développement.

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LA QUESTION DE LA VIABILITÉ DES ACHATS (DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 3.8 DU RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OMPI)**

422. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/35/6.

423. Le président : Nous reprenons notre session et je vais maintenant vous expliquer comment nous allons procéder demain. Une fois que nous aurons terminé le premier examen du texte, le Secrétariat vous communiquera les versions révisées du document avec les propositions écrites des différentes délégations pour qu'elles soient diffusées et qu'une conclusion puisse être trouvée. Demain, à 10 heures, il y aura un premier débat avec les coordinateurs régionaux sur ces documents et sur le point 7 de l'ordre du jour. Par conséquent, la séance plénière aura lieu demain à 11 heures au lieu de 10 heures. Cela nous permettra de continuer à progresser dans les travaux du comité tout en entamant des discussions informelles avec les différents groupes régionaux. Le Secrétariat vous enverra le texte avec toutes les propositions de modifications reçues à ce jour. Nous allons maintenant poursuivre avec le point 9 de l'ordre du jour : Rapport d'évaluation sur la question de la viabilité des achats (dans le cadre de l'article 3.8 du Règlement financier de l'OMPI) dans le document WO/PBC/35/6. Lors de la trente-quatrième session du PBC, il a été décidé de revoir les règles financières de l'Organisation, et il a alors été décidé que la "viabilité" au titre de l'article 3.8 du Règlement financier serait examinée après la présentation d'un rapport détaillé. Lors de cette trente-cinquième session du PBC, vous avez vu que le document WO/PBC/35/6 contient ce rapport. Je cède la parole à la directrice de la Division des achats et des voyages.

424. Le Secrétariat : Suite à la décision prise par le PBC en 2022 d'examiner la question de la viabilité dans le contexte de l'article 3.8 du Règlement financier de l'OMPI, le présent document décrit les efforts déployés par l'Organisation pour intégrer des pratiques d'achat durables dans ses activités d'achat. Dès 2009, le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion a appelé les organisations du système des Nations Unies à s'engager à faire progressivement des achats responsables une pratique standard. En 2018 et 2022, le Corps commun d'inspection a recommandé que les services chargés des achats intègrent des dispositions spécifiques relatives à l'intégration des considérations relatives à la viabilité environnementale

dans les politiques, procédures, manuels et directives en matière d'achats. Le manuel des achats de l'OMPI définit les achats responsables comme englobant les facteurs environnementaux, sociaux et économiques ainsi que les considérations financières, et le manuel fournit des lignes directrices sur l'intégration de ces facteurs lors de l'acquisition de biens, de services et de travaux. Les facteurs environnementaux peuvent inclure l'obligation de fabriquer certains biens conformément à des normes environnementales spécifiques. Les facteurs sociaux concernent un large éventail de questions, allant des conditions de travail ou de la non-discrimination à la garantie que le processus d'achat est accessible à tous, ou que les exigences relatives à des biens ou services particuliers répondent aux besoins des personnes handicapées, par exemple. Les questions de viabilité économique encouragent l'utilisation des coûts de l'ensemble du cycle de vie, y compris les coûts environnementaux, dans le processus d'achat. L'OMPI s'est engagée à promouvoir la viabilité dans ses pratiques d'achat. Il s'agit notamment d'intégrer des exigences en matière de développement durable dans les spécifications des biens et des services, de rendre la procédure d'achat accessible aux utilisateurs dans l'incapacité de lire les imprimés, le cas échéant, d'évaluer les offres en fonction de critères de viabilité et d'utiliser notre position en matière d'achat pour encourager le marché à prendre en compte la viabilité dans la fabrication et la fourniture de biens et de services. Toutefois, cela se produit pour les appels d'offres où il est pertinent par référence, par exemple, à l'objet de l'achat ou au marché particulier concerné. Par exemple, pour les activités d'achat liées au Plan d'action pour le développement, lorsque nous cherchons à acheter les services sur le lieu où ils doivent être fournis, les politiques de viabilité des soumissionnaires sont demandées à titre d'information uniquement, et ne sont pas utilisées comme critère d'évaluation ou comme exigence obligatoire. L'OMPI vise à développer davantage ses pratiques en matière d'achats responsables : i) l'identification de nouveaux critères d'évaluation et d'outils de gestion des contrats qui encouragent et valorisent la viabilité; ii) la recherche d'autres domaines dans lesquels la nature des biens et des services peut intégrer des considérations de viabilité; et iii) l'exploration de l'intégration des coûts du cycle de vie complet, y compris l'empreinte environnementale, dans le cadre des processus d'achat. Nous étudierons également l'utilisation d'outils tels que le modèle de portefeuille pour la viabilité des achats, afin d'identifier les domaines prioritaires pour développer davantage les critères de viabilité dans les achats. Il s'agit d'une démarche permanente pour l'OMPI, à laquelle nous sommes attachés, car nous nous efforçons d'intégrer davantage la viabilité dans notre procédure d'achat.

425. La délégation de la Suisse : Le groupe B souhaite remercier le Directeur général pour son rapport sur la viabilité des achats ainsi que le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/35/6 qui est conforme au rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de l'intégration de la viabilité environnementale dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2020/8). Notre groupe accordant une grande importance au thème de la viabilité, nous soutenons les actions de l'OMPI visant à intégrer les achats responsables et encourageons l'Organisation à étudier l'intégration des coûts du cycle de vie complet dans le cadre de la procédure d'achat et à identifier les domaines dans lesquels la nature des biens ou des services pourrait intégrer des considérations de viabilité dans le cahier des charges. Ces pratiques peuvent consister à encourager les petites et moyennes entreprises, à faire du commerce ou à maximiser l'approvisionnement local. Nous encourageons également l'OMPI à explorer l'utilisation du modèle de portefeuille pour la viabilité des achats tel qu'il a été développé par le PNUD et le PNUE.

426. La délégation du Ghana : La délégation du Ghana est honorée de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat d'avoir préparé le rapport d'évaluation sur les questions de viabilité des achats, tel que présenté dans le document WO/PBC/35/6. Le groupe souligne l'importance d'intégrer à l'OMPI des spécifications et des critères compatibles et favorables à la protection de l'environnement, au progrès social et au soutien du développement économique. À cet égard, le groupe des pays africains note avec satisfaction l'engagement de l'OMPI à garantir le meilleur rapport qualité-prix, une concurrence efficace et large pour l'attribution des contrats, ainsi que l'équité,

l'intégrité et la transparence dans les procédures d'achat de l'Organisation. Le groupe souhaiterait obtenir davantage d'éclaircissements sur les questions suivantes : i) la définition de la viabilité utilisée dans le cadre des achats et sa mise en œuvre pratique au sein de l'OMPI; ii) les méthodes utilisées pour évaluer la viabilité dans la procédure d'achat et iii) l'expérience de la mise en œuvre du concept de viabilité dans le système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt l'évaluation qui aura lieu et nous permettra de mieux évaluer l'incidence de ces changements sur la gouvernance de l'OMPI.

427. La délégation de la Fédération de Russie : Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation de ce rapport relativement détaillé. D'emblée, nous sommes surpris que le Secrétariat effectue déjà des achats en utilisant le concept de viabilité. Nous constatons que cela se fait au mépris du règlement financier et des règles de gestion financière et nous ne comprenons pas quel mandat vous confère une telle activité. La définition du terme "viabilité" que vous avez proposée ne fait que confirmer le bien-fondé de nos doutes susmentionnés. Comment appliquez-vous exactement ces critères dans la pratique? Les entreprises qui ne sont pas vertes peuvent-elles participer aux appels d'offres et entrer en concurrence avec les fournisseurs dits verts? Comment mesurer la viabilité sociale? Comment la viabilité s'articule-t-elle avec les autres critères d'achat? Par exemple, nous comprenons le principe d'optimisation des ressources financières. Il est assez clair et on peut lui attribuer une valeur, contrairement à la viabilité. En outre, le rapport ne se réfère pas aux définitions reconnues des termes "biens responsables" et "services responsables" ni à aucune norme universelle en matière de viabilité, et ce n'est pas sans raison. La norme ISO 20400 sur l'organisation des achats responsables n'est que prescriptive par nature. Elle ne contient pas de définitions et de critères stricts et nous notons que le Secrétariat ne fait pas non plus référence à la cible 12.7 de l'ODD, qui vise à "Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales". Lorsqu'il n'existe pas de base unique pour la réalisation d'achats responsables, il n'y a même pas de tentative de prendre en compte les approches nationales des États dont les entreprises participent aux appels d'offres pour réglementer ce type d'activité. Par conséquent, l'introduction de ce critère dans un premier temps ne nous permet pas d'assurer une application et une évaluation universelles. Deuxièmement, elle peut avoir un impact négatif sur l'effet de la concurrence et le rapport qualité-prix lors de la procédure d'achat. En conséquence, cela pourrait potentiellement affaiblir les positions d'un grand nombre d'économies en développement et de pays à économie de transition, qui pourraient chercher à participer aux appels d'offres de l'OMPI. En outre, nous constatons que l'érosion des principes fondamentaux d'une concurrence efficace et large et du meilleur rapport qualité-prix crée des conditions propices aux abus potentiels, tels que la partialité, la fraude et la corruption. Dans les organisations du système des Nations Unies, et en premier lieu à l'Assemblée générale des Nations Unies, où cette question est débattue depuis longtemps et de manière approfondie, il n'y a pas de point de vue unique sur ces événements pour les raisons que nous avons déjà évoquées. Nous comprenons naturellement le désir du Secrétariat de rester pertinent et d'introduire les meilleures pratiques, et nous le soutenons. Toutefois, ces initiatives ne doivent être mises en œuvre que sur la base de consultations des États membres, d'autant plus que la question de la viabilité est extrêmement ambiguë et sensible. À cet égard, nous proposons que le Secrétariat s'abstienne d'introduire des critères de viabilité dans ses achats et nous vous demandons d'éviter de créer un précédent négatif pour le système des Nations Unies. En outre, je souhaiterais poser une question spécifique : le Secrétariat pourrait-il indiquer quelle proportion d'offres a lieu conformément à la méthodologie de l'appel d'offres et quelle proportion concerne la demande de propositions?

428. La délégation de la Chine : Nous souhaitons remercier le Secrétariat d'avoir élaboré ce rapport conformément à la décision prise lors de la dernière session du PBC. La délégation de la Chine estime que la réglementation des activités d'achat contribuera au contrôle des finances de l'Organisation et à son niveau de gouvernance. Ce document indique qu'en 2009, le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion a appelé au respect total de l'accès au

marché pertinent des Nations Unies pour les fournisseurs des pays en développement et des pays à économie en transition. À l'avenir, les activités d'achat de l'OMPI devraient être plus égales et plus diversifiées. En particulier, dans les pays en développement, les pays à économie en transition et les pays émergents, les marchés publics devraient être renforcés pour faciliter le développement des catégories de pays susmentionnées.

429. Le président : En réponse à certaines observations formulées par les délégations, je donne la parole à la directrice de la Division des achats et des voyages.

430. Le Secrétariat : Tout d'abord, permettez-moi de commencer par une réponse à votre dernière question. Je voudrais préciser à la délégation de la Fédération de Russie que nous utilisons les procédures d'appel d'offres et de demande de propositions. La procédure d'appel d'offres est utilisée pour une minorité de nos appels d'offres parce qu'elle s'applique principalement aux biens et aux services achetés à 95% par l'OMPI, et que les appels d'offres ont donc une portée limitée. Je voudrais également souligner le fait que nous faisons de notre mieux pour acheter localement, car cela fait partie de nos principaux indicateurs d'exécution internes du Plan d'action pour le développement, et nous continuons à accorder beaucoup d'attention à l'approvisionnement local, autant que possible, des différents services que nous achetons. En ce qui concerne la définition de la viabilité, il s'agit en effet d'une définition très intéressante que nous pouvons trouver, mais nous suivons strictement la définition des Nations Unies. Nous ne nous écartons en aucune manière de cette définition et y intégrons les ODD 8 et 12. Vous avez souligné à juste titre que l'ODD 12.7 est lié à la politique nationale, mais ce que je voudrais dire, c'est que nous sommes sur la voie de la viabilité. C'est pourquoi nous appliquons un processus de réflexion adapté à chaque situation. Permettez-moi de donner un exemple : si nous recherchons et achetons quelque chose pour le siège pour la gestion des installations, où il existe déjà une norme locale, nous l'intégrerons dans notre procédure d'achat. Si nous nous procurons un service dans un domaine où les petites et moyennes entreprises sont les principales concernées et où il n'existe pas de norme ni de maturité limitée en matière de viabilité, nous n'appliquons pas les critères de viabilité. Nous pouvons demander des informations, mais nous voulons nous assurer, comme cela a été rappelé, que nous appliquons le principe d'une concurrence équitable, large et efficace, qui est l'un des piliers stratégiques de notre procédure d'achat. Nous ne nous en écartons pas au nom de la viabilité, de sorte que notre approche progressive est adaptée au marché auquel nous nous intéressons. Nous nous assurons ainsi que la viabilité n'est jamais un critère qui pourrait pénaliser les entreprises locales qui n'ont pas encore atteint le degré de maturité dans le domaine de la viabilité.

431. La délégation de l'Italie : L'Italie soutient les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre un système d'achat responsable. Nous encourageons l'OMPI à prendre en compte l'ensemble du coût du cycle de vie dans le cadre de la procédure d'achat et à explorer de nouveaux critères d'évaluation et outils de gestion des contrats, qui sont appropriés pour des services ou des biens spécifiques et qui prennent en considération la valeur et la viabilité au sein du marché concerné. Nous pensons que la viabilité est une valeur ajoutée à considérer avec l'efficacité et l'efficacité du résultat.

432. La délégation de la Fédération de Russie : Je remercie le Secrétariat pour ces éclaircissements. Vous avez indiqué que vous utilisiez des définitions convenues au sein des Nations Unies pour la viabilité. Pourriez-vous préciser ce dont vous parlez lorsque vous dites cela? Dans notre déclaration, nous voulions dire que les États membres, qui sont des fournisseurs de services au sein des organisations du système des Nations Unies, ne se sont pas mis d'accord sur ce qu'est la viabilité, sur la viabilité des biens et sur la viabilité des services. Dans la mesure où vous avez indiqué que 95% de vos achats portent sur des services, pourriez-vous vraiment nous donner une définition de ce que sont les services responsables, en relation avec la manière dont vous les comprenez pour vos procédures d'achat?

433. Le Secrétariat : Oui, nous nous référons à la définition fournie par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion, qui définit la viabilité sur la base des trois piliers que j'ai évoqués. Le premier est environnemental, le deuxième est social et le troisième est économique avec le coût total du cycle de vie. Nous appliquons, en fonction de la nature du service, davantage le pilier 1, 2 ou 3.

434. Le président : Vous conviendrez peut-être qu'il s'agit simplement d'une information qui a été déterminée lors de la dernière réunion et que tout débat devrait être réservé à une réunion bilatérale.

435. La délégation de la Fédération de Russie : Nous sommes conscients que cette question peut être traitée au niveau bilatéral, mais il s'agit d'une question importante qui concerne tous les États membres. Par conséquent, nous prenons en compte votre explication concernant la définition de la viabilité du Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion, mais nous répétons que les prémisses spécifiques pour une compréhension de la définition n'existent pas encore et ne sont pas prescriptives en tant que telles. Dans le même temps, le caractère prescriptif de la procédure d'achat, compte tenu des obligations juridiques et financières, s'accompagne de définitions et d'exigences spécifiques. Selon nous, il n'existe pas encore de définition spécifique de la viabilité qui tienne compte de ces principes d'un point de vue juridique.

436. Le président : Le Secrétariat prend note de l'intervention, et je vous rappelle que toute information plus détaillée peut être trouvée dans le document de questions-réponses. Passons au paragraphe de décision suivant une fois que nous aurons conclu le débat sur ce point. Je vous rappelle que ce paragraphe de décision est simplement inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui à titre d'information, donc s'il n'y a pas d'objection, nous approuverons le paragraphe de décision tel qu'il est rédigé. La Fédération de Russie a la parole.

437. La délégation de la Fédération de Russie : Peut-être devrions-nous également prendre en compte non seulement le rapport mais aussi le point de vue des États membres sur ce point de l'ordre du jour, sachant que notre délégation a exprimé un point de vue à trois ou quatre reprises. Nous n'avons pas encore entendu les déclarations des autres groupes.

438. Le président : Pour tous les points de l'ordre du jour, nous incluons les observations de toutes les délégations dans le rapport de synthèse de la réunion. Mais comme il s'agissait simplement de prendre acte du rapport, le paragraphe de décision indique qu'il prend acte du rapport. Vous n'avez pas à vous en préoccuper puisque vos opinions seront incluses dans les documents officiels à la fin de la réunion. Voici la décision; je vais la lire en anglais. S'il n'y a rien d'autre sur ce paragraphe, nous pouvons conclure le point 9 de l'ordre du jour avec cette décision.

439. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport d'évaluation sur la question de la viabilité des achats (dans le cadre de l'article 3.8 du Règlement financier de l'OMPI)" dans le document WO/PBC/35/6).

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ÉTUDE SUR LA CRÉATION D'UNE ENTITÉ DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRÈS LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)**

440. Les discussions se sont basées sur la mise à jour orale.

441. Le président : Point 10 de l'ordre du jour, Étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). L'étude et ses résultats seront présentés oralement pour votre considération. Je vais donner la parole au directeur de la Division des finances pour qu'il présente ce point.

442. Le Secrétariat : Lors de la trente-quatrième session du PBC, le Secrétariat a présenté le document WO/PBC/34/14 qui concerne un plan de financement pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Le document fournit également des informations sur l'idée de créer une entité distincte, conformément aux normes IPSAS, qui détiendrait les investissements liés à l'AMCS. À la suite de ces délibérations, le Secrétariat a été invité à réaliser une étude plus exhaustive sur la manière dont une entité distincte pourrait être créée afin de désigner officiellement les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le plan d'actifs et de présenter les résultats à la trente-cinquième session du PBC. Une telle étude implique un important travail de recherche de la part des membres de l'équipe financière de l'OMPI auprès des organisations des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Tout comme le personnel concerné de l'OMPI, nos homologues d'autres organisations se sont fortement impliqués dans la clôture financière, la préparation des états financiers et la liaison avec les vérificateurs externes des comptes au cours des derniers mois. Il nous a donc été impossible, jusqu'à très récemment, d'engager des discussions sérieuses sur le sujet. Nous sommes actuellement en train d'examiner et de suivre les résultats de nos recherches et nous présenterons un document à ce sujet lors de la trente-sixième session du PBC.

443. Le président : Merci au Secrétariat pour ce rapport instructif et pour avoir expliqué l'engagement du Secrétariat à présenter l'étude sous sa forme écrite lors de la trente-sixième session du PBC qui se tiendra au mois de juin. La parole est aux délégations qui ont des commentaires, des observations ou des questions sur ce point de l'ordre du jour.

444. La délégation de la Suisse : Merci au Secrétariat d'avoir présenté l'état d'avancement de l'étude. L'étude n'ayant pas encore été publiée, notre groupe n'est pas en mesure de la commenter. Nous demandons au Secrétariat de diffuser l'étude suffisamment à l'avance pour que les États membres aient le temps de l'analyser. L'AMCS est un sujet qui requiert actuellement toute notre attention.

445. La délégation du Mexique : Merci au Secrétariat pour les informations relatives à cette étude. Ma délégation souhaite disposer d'informations complètes concernant les points de vue de toutes les parties intéressées et les risques qui résulteront de la proposition que vous envisagez.

446. Le président : Nous n'avons pas d'autre demande de prise de parole. Je propose donc le paragraphe de décision suivant concernant le point 10 de l'ordre du jour. Ce paragraphe de décision doit être lu en anglais.

*447. Le Comité du programme et budget (PBC) :*

*i) a rappelé que le PBC avait demandé au Secrétariat de réaliser une étude plus exhaustive sur la manière dont une entité distincte pourrait être créée afin de désigner officiellement les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le plan d'actifs et de présenter les résultats à la trente-cinquième session du PBC;*



*ii) a pris note de la mise à jour orale fournie par le Secrétariat selon laquelle le processus de préparation de l'étude nécessiterait davantage de temps et de consultations; et*

*iii) a demandé au Secrétariat de présenter l'étude à la trente-sixième session du PBC.*

448. Le président : J'invite les participants à formuler leurs questions. Puisqu'il n'y a pas de demande de parole sur ce paragraphe de décision, nous allons procéder à l'approbation du point 10 de l'ordre du jour en approuvant ce paragraphe. Maintenant, je voudrais féliciter l'ensemble des délégations pour l'excellent travail que vous avez accompli ces deux derniers jours. Nous avons pris un peu d'avance sur l'ordre du jour; c'est sans doute grâce à votre bonne volonté et à votre engagement au sein du comité, et pour avoir suivi les instructions, ce qui est la pratique habituelle dans ce comité. Pour la séance plénière de demain, nous ne nous réunirons pas comme d'habitude à 10 heures, mais à 11 heures. Vous disposez donc d'une heure de liberté supplémentaire. Mais à 10 heures, les coordonnateurs des groupes régionaux se réuniront dans la salle Uchtenhagen pour un échange de vues sur le point 7 de l'ordre du jour et sur le document modifié qui a déjà été envoyé aux coordinateurs régionaux il y a environ 15 minutes. Et comme c'est un bel après-midi, nous allons terminer tôt, mais non sans vous remercier pour votre travail et remercier le Secrétariat et les interprètes. La séance est levée aujourd'hui et nous nous retrouverons demain en plénière à 11 heures, et à 10 heures pour les coordinateurs régionaux.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR      PROJET DE MANDAT RELATIF À L'ÉVALUATION  
DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI EN 2021**

449. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/16.

450. Le président : Cela nous amène au point suivant de notre calendrier, le point 11, le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Il existe un document de référence, le document WO/PBC/34/16. Lors de la trente-quatrième session du PBC, "Le Comité du programme et budget (PBC) : a examiné en détail l'avant-projet du mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI (document WO/PBC/34/15). Les amendements proposés figurent dans le document annexé à la présente décision; a décidé de poursuivre le débat sur le projet de mandat et ses annexes, figurant dans le document joint en annexe à la présente décision, à sa trente-cinquième session". Je donne la parole aux délégations pour qu'elles fassent leurs déclarations.

451. La délégation de la Suisse : Le groupe B estime que le document WO/PBC/34/16 constitue une base pour nos discussions et nous nous réjouissons de le développer davantage. Le groupe souhaiterait à nouveau souligner que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être fondée sur les principes et objectifs généraux d'indépendance et de transparence. L'évaluation doit être impartiale, uniforme et transparente dans sa conception et sa mise en œuvre, afin de fournir aux États membres un rapport informatif et exploitable. C'est la raison pour laquelle nous continuons à considérer qu'il est crucial que l'évaluation soit menée de manière totalement indépendante. Nous sommes disposés à poursuivre notre engagement dans les discussions avec l'ensemble des États membres pour définir et étayer davantage l'avant-projet de mandat.

452. La délégation de la Pologne : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le Secrétariat d'avoir mis à jour le document sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI (WO/PBC/34/16). Nous remercions les États membres pour

leurs contributions et leurs observations sur ce document. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ont également proposé certaines modifications des dispositions du mandat discuté. Ce thème est inscrit à l'ordre du jour de l'Organisation depuis plusieurs années et a fait l'objet de longues négociations entre les États membres. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'était toujours engagé à mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2015 de procéder à un examen des bureaux extérieurs de l'OMPI. Notre groupe estime que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devait être effectuée de manière hautement transparente, indépendante et objective. Dans le même temps, l'évaluation à réaliser doit refléter clairement les résultats des opérations des bureaux extérieurs, leur performance par rapport aux objectifs définis par le Plan stratégique à moyen terme précédent et actuel et la réalisation effective des objectifs et de la mission de l'OMPI par le biais des activités des bureaux extérieurs. Comme nous sommes préoccupés par le rendement et l'efficacité du travail et du fonctionnement d'au moins un bureau extérieur existant, nous appuyons l'audit interne des bureaux extérieurs. Les récentes évolutions géopolitiques, en particulier la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, doivent être pris en compte dans ce processus. Le calendrier des évaluations doit également être mis à jour. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes continuera à participer de manière constructive aux discussions sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs.

453. La délégation du Ghana : Le groupe des pays africains souligne le rôle des bureaux extérieurs dans le rapprochement des services de l'OMPI avec les États membres et dans l'élargissement de la portée mondiale pour expliquer le potentiel de la propriété intellectuelle pour la croissance économique et le développement durable, conformément aux piliers stratégiques de l'Organisation et aux résultats escomptés du programme de travail et budget. Le groupe des pays africains attache une grande importance à l'évaluation du réseau des bureaux extérieurs, car l'Afrique compte actuellement deux bureaux de l'OMPI, en Algérie et au Nigéria. À cet égard, le groupe avait toujours déclaré que le processus d'élaboration du mandat et l'évaluation ultérieure des bureaux extérieurs devraient être dirigés par les États membres, le Secrétariat jouant un rôle d'appui technique. Le groupe note que des progrès ont été réalisés sur le mandat lors de la précédente session du PBC, bien qu'il reste des questions en suspens à traiter, comme indiqué dans le document WO/PBC/34/16. Le groupe souligne que le principal objectif de l'évaluation des bureaux extérieurs devrait être d'améliorer le fonctionnement actuel du réseau et de veiller à ce que ses programmes s'inscrivent bien dans le cadre général de l'OMPI axé sur les résultats et soient conformes aux objectifs stratégiques de l'Organisation. Le groupe des pays africains note que les évaluations seront effectuées conformément aux normes d'évaluation du système des Nations Unies. En outre, l'évaluation devrait s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de l'OMPI en matière de supervision et d'audit. En outre, le groupe est d'avis que la Division de la surveillance interne, en tant qu'organe de surveillance indépendant de l'OMPI, devrait également jouer un rôle crucial dans la conduite de l'évaluation. Le groupe réaffirme que le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs doit être objectif, transparent et équitable, et qu'il doit tenir compte des caractéristiques uniques de chaque bureau extérieur. Par conséquent, lors de l'élaboration du mandat et de la réalisation de l'évaluation, il convient de tenir dûment compte du fait que les bureaux extérieurs sont répartis dans différentes régions, à différents niveaux de développement, et qu'ils ne disposent pas des mêmes ressources et n'ont pas la même durée d'activité. Le groupe espère que le comité réalisera des progrès tangibles en ce qui concerne le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs et se tient prêt à participer de manière constructive aux délibérations dans le cadre de cet ordre du jour.

454. La délégation du Pakistan : D'emblée, la délégation du Pakistan attache une grande importance à l'évaluation externe de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous considérons que l'avant-projet de mandat constitue une bonne base pour les débats. Notre position constante sur la question est guidée par les principes de neutralité, d'objectivité, d'inclusivité et de transparence, ainsi que par les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI adoptés par l'Assemblée générale en 2015. Ainsi que les

recommandations contenues dans le rapport du vérificateur externe des comptes soumis lors de la trente et unième session du PBC. Ces principes directeurs et recommandations restent une source importante pour l'élaboration pour l'élaboration du mandat et l'évaluation ultérieure. Le mandat initial d'évaluation de la taille et de la performance de l'ensemble du réseau figurait dans les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs adoptés par les assemblées de 2015, qui stipulent que : "la taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs seront évalués tous les cinq ans par le PBC, qui pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants, compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur. Le mandat de cette évaluation devrait être décidé par le PBC". Les assemblées de 2019 ont décidé de procéder à une évaluation en 2021. Bien que nos délibérations sur le mandat aient été entravées par les limites imposées par la COVID-19 en 2020, le PBC a réalisé des progrès substantiels, en particulier en 2022 lors de la dernière session du comité. Nous disposons à présent d'un avant-projet, mais certaines questions clés concernant l'entité chargée de l'évaluation, l'objectif de l'évaluation, ainsi que son champ d'application, doivent faire l'objet de délibérations. Bien que nous soulignons notre position détaillée lorsque nous en discuterons plus avant, en ce qui concerne les objectifs de l'évaluation proposée, il est essentiel que l'évaluation réponde à la question clé de savoir si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'OMPI et à l'accomplissement de chaque mandat et des objectifs fondamentaux d'une manière qui ajoute clairement de la valeur, du rendement et de l'efficacité à l'exécution du programme de l'Organisation. En ce qui concerne les modalités de gestion, notre préférence va à une organisation indépendante et neutre extérieure à l'OMPI, afin de garantir la neutralité et l'objectivité de l'évaluation. Cette proposition est conforme aux lignes directrices de 2015. En ce qui concerne le calendrier de l'évaluation, nous avons maintenu que l'évaluation devrait être effectuée dès le début de la mise en place de chacun des bureaux extérieurs. En ce qui concerne la proposition de dissocier l'évaluation de l'ouverture de nouveaux bureaux, ma délégation ne peut soutenir cette proposition, car elle est prématurée et tente de préjuger du résultat de l'évaluation prévue. Nous attendons avec impatience des délibérations constructives, concluantes et transparentes sur ce point de l'ordre du jour.

455. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie souhaite remercier le Secrétariat d'avoir pris en compte tous les observations et propositions des États membres, qui ont été présentés lors des discussions sur le projet de mandat à la trente-quatrième session du PBC, dans l'annexe à la liste des décisions qui ont été adoptées lors de la session susmentionnée. Pour notre part, nous notons le fonctionnement efficace du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI qui, eux, font partie intégrante de l'Organisation et travaillent réellement sur le terrain. Les bureaux extérieurs constituent un instrument important pour la réalisation des objectifs et des principes de l'OMPI et pour la promotion des services mondiaux dans les différentes régions du monde. Les bureaux extérieurs jouent un rôle important dans la coopération avec les offices nationaux de propriété intellectuelle et avec la communauté universitaire, les déposants de ces pays et régions, y compris les utilisateurs des systèmes d'enregistrement internationaux. Nous pensons que le mandat de l'évaluation ne devrait jamais inclure rétrospectivement des indicateurs d'exécution dont la réalisation n'est pas prévue par les bureaux extérieurs. L'évaluation devrait être guidée par l'amélioration du réseau des bureaux extérieurs et non par les indicateurs d'exécution de chaque bureau individuel. Les résultats de cette évaluation devraient aider les États membres à prendre des décisions sur les demandes d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Il est important que, lors de l'évaluation des bureaux, nous tenions compte de leurs particularités spécifiques, de la durée de leur travail et des priorités nationales ou régionales. L'évaluation du réseau des bureaux extérieurs ne doit en aucun cas devenir un instrument de pression politique de la part de certains pays sur le Bureau international et les États membres. Les décisions prises ne doivent pas être liées aux motivations politiques de certains pays, ce qui nuit incontestablement à l'autorité et à l'efficacité de l'Organisation.

456. La délégation de la Türkiye : La Türkiye aimerait souscrire à la déclaration faite par le groupe B. Elle tient à remercier le Secrétariat d'avoir préparé et mis à jour l'avant-projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 dans le document WO/PBC/34/15, qui servira de base de discussion, comme ce fut le cas lors de la trente-quatrième session du PBC. Étant donné qu'il s'agit d'un exercice mené par les membres, nous sommes impatients de le développer davantage avec la contribution des membres intéressés. Étant donné qu'un réseau externe constitue un moyen efficace de développer un système de propriété intellectuelle équilibré tant pour l'OMPI que pour les parties prenantes, l'évaluation et l'amélioration de ce réseau serviraient les intérêts mutuels. Dans ce contexte, notre délégation souhaite souligner que l'achèvement du projet de mandat et, par conséquent, l'évaluation des bureaux extérieurs existants sont de la plus haute importance pour la Türkiye. Basé sur une méthodologie indépendante, impartiale et rigoureuse, le cahier des charges doit être guidé par des processus d'évaluation clairs et transparents et une approche inclusive. Les principes, les objectifs et les cibles convenus au niveau international doivent être respectés et promus. À cet égard, nous souhaitons avancer rapidement dans la finalisation du projet de mandat pour l'évaluation des offices existants, en tenant compte notamment des principes directeurs de 2015 et du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document WO/PBC/31/3, ainsi que du Groupe d'évaluation des Nations Unies, des normes et règles d'évaluation et du Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour la période 2022-2026. Afin d'assurer un résultat efficace de ces réseaux, nous pensons que l'évaluation devrait commencer le plus rapidement possible, ce qui nous permettrait d'utiliser les résultats et d'améliorer encore les processus d'évaluation à l'avenir. En outre, le mandat pourrait être réexaminé au cours du processus d'évaluation et révisé comme indiqué dans la norme 4.3 des normes d'évaluation du Groupe d'experts des Nations Unies. En d'autres termes, il sera bénéfique pour toutes les parties prenantes que le document soit ouvert à d'autres modifications et améliorations pendant et après les processus d'évaluation, en particulier avec le retour d'information des parties prenantes tel que défini dans la norme 4.6 des normes d'évaluation du Groupe d'experts des Nations Unies. En tant que pays candidat à l'accueil de l'un des nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, la Türkiye encourage tous les États membres à aller de l'avant dans la finalisation du mandat afin que le processus d'évaluation des bureaux extérieurs existants puisse être lancé sans plus tarder. En conséquence, cela permettrait aux États membres de régler la question de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, qui se pose depuis longtemps.

457. La délégation de l'Ukraine : La délégation de l'Ukraine, en sa qualité nationale, souhaiterait s'associer à la déclaration faite par la délégation de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous sommes tout à fait favorables à ce que cette évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI soit réalisée de manière indépendante et très transparente. En outre, afin d'atteindre une objectivité totale, nous devons mener cette évaluation en considérant dans quelle mesure chaque bureau extérieur de l'OMPI répond aux besoins des parties prenantes et de la communauté régionale et mondiale de la propriété intellectuelle. L'accueil d'un bureau extérieur est avant tout un privilège et un honneur pour l'État hôte. Cependant, c'est aussi un lourd devoir et une grande responsabilité que de remplir le même mandat, les mêmes principes et les mêmes missions que l'OMPI, tout en respectant et en appliquant le droit international. Depuis le 24 février 2022, date de l'agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, la Fédération de Russie a adopté un certain nombre de décisions juridiques qui portent atteinte à l'esprit et à la lettre de la protection universelle et du respect des droits de propriété intellectuelle. Ces actions du Gouvernement russe sont en fait en contradiction avec les principes et objectifs qui régissent le fonctionnement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Pouvons-nous nous permettre qu'un État membre et un bureau extérieur dévalorisent et diffament tous les efforts des États membres et des délégations dans ces murs? Cette question ne devrait pas être rhétorique et nous réitérons notre appel à l'OMPI et aux États membres pour qu'ils procèdent à une évaluation complète des activités, des résultats et de la pertinence même d'un bureau

extérieur dans un pays dont les actions sont condamnées par plus de 140 États membres des Nations Unies.

458. La délégation du Brésil : En ce qui concerne l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, cette délégation réaffirme sa position favorable à l'évaluation, qu'elle soit interne ou externe, d'une manière indépendante, transparente et inclusive, conformément à l'esprit des principes directeurs et des recommandations de l'Assemblée générale. Cette évaluation doit également être menée en étroite collaboration avec le pays hôte et les bureaux doivent avoir la possibilité de collaborer à l'évaluation en apportant des éléments clés et en y réagissant. En ce qui concerne la méthodologie, il convient de tenir dûment compte du mandat et des circonstances spécifiques de chaque office, ainsi que du niveau de développement du pays hôte et de ses systèmes de propriété intellectuelle locaux respectifs.

459. La délégation du Japon : La délégation du Japon s'associe à la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Cette délégation attend avec intérêt de pouvoir développer le document WO/PBC/34/16. Nous souhaitons également réitérer notre point de vue à cet égard. Premièrement, il est important que l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée conformément à une procédure impartiale, équitable et hautement transparente. De ce point de vue, l'équipe d'évaluation devrait être composée d'experts extérieurs indépendants afin de renforcer l'équité et la transparence. En outre, il est préférable que l'évaluateur ait une bonne connaissance de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), y compris des bureaux extérieurs, ainsi qu'une connaissance approfondie de la propriété intellectuelle. Deuxièmement, nous pensons que les principes directeurs pour les bureaux extérieurs de l'OMPI adoptés par l'Assemblée générale de l'OMPI seront très utiles pour évaluer le réseau existant des bureaux extérieurs. Troisièmement, afin de refléter de manière appropriée l'état actuel des procédures de fonctionnement de tous les bureaux extérieurs, il serait approprié d'offrir à ces mêmes bureaux extérieurs la possibilité de participer au processus d'évaluation et de fournir des réponses et des avis sur les critères utilisés pour les évaluations. La délégation souhaiterait également participer activement aux délibérations sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021.

460. La délégation de la Suède : La délégation de la Suède soutient le mandat qui souligne que les bureaux extérieurs doivent être gérés de manière rentable et transparente, et que le processus de sélection des bureaux extérieurs doit inclure une analyse de la valeur ajoutée. Avant d'ouvrir d'autres bureaux, une méthodologie d'évaluation claire et transparente devrait être convenue et décidée. Il doit être clair que les nouveaux offices doivent être orientés vers des objectifs clairs et mesurables.

461. La délégation de l'Inde : L'on ne saurait trop insister sur l'importance des bureaux extérieurs pour les pays en développement. Nous avons maintenu qu'au niveau régional, ils ont contribué à mettre en relation l'expertise, les services et les outils de l'OMPI avec les besoins et les priorités des États membres de la région. Représentant le prolongement de l'OMPI sur le terrain, ils sont en mesure de se familiariser avec les conditions, les cultures et les langues locales, ce qui les aide à établir des relations profondes et significatives avec les parties prenantes, tant publiques que privées. Les bureaux extérieurs contribuent également à favoriser le développement d'un écosystème créatif équilibré et efficace en matière d'innovation et à améliorer les connaissances en matière de propriété intellectuelle de l'État membre hôte ainsi que de l'ensemble de la région. Nous sommes d'accord pour dire que l'évaluation des bureaux extérieurs existants est une tâche essentielle, mais qu'il s'agit d'un processus limité dans le temps. La situation ne peut pas perdurer indéfiniment comme c'est le cas depuis quatre ou cinq ans. Nous espérons que tous les États membres s'efforceront, dans un esprit de coopération et de manière constructive, d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs dans les plus brefs délais, répondant ainsi aux demandes de longue date des pays qui se démènent pour mettre le pouvoir de la propriété intellectuelle au service de leur développement. Notre proposition de découpler les deux questions et de procéder à la décision sur la création des

nouveaux bureaux extérieurs est suggérée si nous ne sommes pas en mesure de parvenir à un accord sur le mandat pour l'accélération des bureaux extérieurs existants dans les délais impartis.

462. La délégation de l'Algérie : Ma délégation estime que le réseau des bureaux extérieurs est un atout qui permet à l'OMPI de se mettre à la disposition de ses parties prenantes et de ses partenaires afin d'atteindre les résultats escomptés par l'Organisation. Ce réseau permet également de mieux travailler sur le terrain et d'établir des liens plus étroits. Cela devrait permettre à l'Organisation de mieux comprendre les réalités du terrain et de mieux aborder la culture de développement de l'Organisation en tant qu'agence des Nations Unies. Nous pensons que le développement des activités au sein de l'OMPI est basé sur la bonne gouvernance dans le cadre axé sur les résultats, et il est nécessaire que les documents soient conformes à l'évaluation des différents secteurs d'activité de l'OMPI sans que celle-ci soit soumise à des critères subjectifs qui lui feraient perdre de sa pertinence. Nous pensons que le réseau des bureaux extérieurs doit être harmonisé avec les bonnes pratiques du système des Nations Unies tout en tirant le meilleur parti des compétences de l'OMPI en matière d'audit. Ce réseau doit tenir compte de l'ensemble de ces bureaux extérieurs. Les nouveaux bureaux extérieurs en Afrique ne peuvent pas respecter les mêmes critères que le reste du réseau. Ma délégation estime que le mandat d'évaluation des bureaux extérieurs ne doit pas préjuger de l'évaluation des États membres en ce qui concerne le développement de ces bureaux extérieurs. L'OMPI devrait être en mesure d'assurer le développement positif de son réseau pour une meilleure opérationnalisation et permettre aux États membres de comprendre et d'évaluer le rôle de ces bureaux extérieurs. En outre, le PBC est l'organe qui prend les décisions relatives aux bureaux extérieurs tous les cinq ans, conformément aux principes directeurs adoptés en 2015. L'assistance que le comité pourrait demander à d'autres entités de surveillance et parties prenantes devrait se concentrer sur des éléments factuels afin d'aider le comité dans ses délibérations sur les stratégies à adopter pour accroître l'efficacité du réseau des bureaux extérieurs. Nous nous associons à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et sommes disposés à participer de manière constructive à l'examen de ce point de l'ordre du jour.

463. La délégation du Nigéria : La délégation du Nigéria s'aligne sur la déclaration faite par la délégation du Ghana au nom du groupe des pays africains et souhaite exprimer sa position au Secrétariat pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour. Bien que nous soyons heureux de constater que la simple étape des contributions qui avaient été soumises par les États membres, le Secrétariat jouant un rôle technique, nous souhaitons réaffirmer que le mandat des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être équilibré, transparent, équitable et mené en concertation avec les pays hôtes. En outre, cette délégation s'attend à ce que l'évaluation soit menée en tenant dûment compte des caractéristiques uniques des bureaux extérieurs, qui étaient répartis dans différentes régions, avec le rythme soutenu en ce qui concerne les ressources de développement dont ils disposaient et la durée de leur fonctionnement. Cette délégation estime qu'il est important de donner la parole aux bureaux extérieurs existants et de leur donner l'occasion de contribuer et de faire des suggestions sur la manière dont leurs fonctions et leur champ d'activité pourraient être améliorés et renforcés respectivement. Nous estimons ainsi que le rendement du programme de travail et budget de l'OMPI sera affecté de manière positive et stimulerait les activités de coordination du Secrétariat. La délégation du Nigéria attache une grande importance à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et est prête à participer de manière constructive avec les États membres aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

464. La délégation de la République populaire démocratique de Corée : Les observations générales de la République de Corée concernant le document WO/PBC/34/16 sont que ce rapport constitue une bonne base pour la poursuite des débats sur ce point. À cet égard, compte tenu du fait que les bureaux extérieurs sont le prolongement de l'Organisation et de l'expérience ainsi que de l'expertise du Secrétariat de l'OMPI en matière d'évaluation, nous

pensons qu'un engagement plus actif sera nécessaire. Nous nous félicitons donc de l'inclusion du paragraphe 16 dans les modalités de gestion, qui stipule que le Secrétariat de l'OMPI devrait être engagé dans la conduite de l'évaluation, compte tenu de son expertise. La République de Corée se réjouit d'avoir des discussions constructives avec les États membres sur ce point de l'ordre du jour.

465. Le président : Je remercie la délégation de la République de Corée pour sa déclaration. Il semblerait que nous ayons épuisé la liste des orateurs. Je vous remercie pour toutes vos déclarations très sincères et pour votre volonté de continuer à travailler sur ce sujet afin que nous puissions trouver une solution pour faire avancer nos travaux. Comme je l'ai dit au début, il était prévu d'ouvrir la séance aux déclarations générales. Si j'ai bien compris, la grande majorité d'entre vous les a remis et, conformément à la trente-quatrième session du PBC l'année dernière, nous allons maintenant étudier le document que nous avons sous les yeux, conformément aux termes du point de décision. Pouvons-nous partager ce point de décision ou le document de la première page, s'il vous plaît? Je vous remercie. Voici le document sur lequel nous allons travailler. Afin de progresser au mieux, je vous propose de prendre les paragraphes, trois par trois. Les paragraphes 1, 2 et 3 du document contiennent donc une série d'observations et je suis prêt à entendre toutes les propositions que vous pourriez avoir pour aller de l'avant. La parole est à nouveau ouverte pour entendre votre avis sur le statut actuel des paragraphes un à trois. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé la parole.

466. La délégation des États-Unis d'Amérique : Avant d'entrer dans le texte, je voudrais poser une question au Secrétariat : quels sont les résultats escomptés des bureaux extérieurs? Les résultats escomptés diffèrent-ils d'un bureau à l'autre?

467. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : En ce qui concerne la question posée par l'éminente délégation des États-Unis d'Amérique, je voudrais dire très brièvement que les bureaux extérieurs contribuent aux indicateurs d'exécution des résultats escomptés n<sup>os</sup> 1.1 et 4.3. En tant que prolongement de l'Organisation sur le terrain, ils contribuent également à un éventail beaucoup plus large de résultats escomptés, à savoir : le résultat escompté n<sup>o</sup> 4.1, utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle pour soutenir la croissance et le développement de tous les États membres et de leurs régions et sous-régions concernées, notamment par l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement, dans le cadre duquel une grande partie de leur travail de projet est incluse; le résultat escompté n<sup>o</sup> 4.2, développement d'écosystèmes de propriété intellectuelle, d'innovation et de création équilibrés et efficaces dans les États membres, dans le cadre duquel se trouve leur soutien au développement et à la mise en œuvre et/ou à la révision des stratégies nationales de propriété intellectuelle; le résultat escompté n<sup>o</sup> 4.4, davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'institutions de recherche et de communautés tirent parti avec succès de la propriété intellectuelle, ce qui reflète leurs activités spécifiques avec ces différents groupes de parties prenantes dans les pays hôtes; et le résultat escompté n<sup>o</sup> 4.5, améliorer l'infrastructure de la propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle, ce qui rend compte de leur soutien au Secteur de l'infrastructure et des plateformes et de leur travail dans ce domaine.

468. La délégation du Pakistan : Les positions de ma délégation, telles que reflétées dans le projet, n'ont pas changé. Ce ne sont pas seulement les positions de ma délégation qui sont reflétées, mais aussi celles de nombreuses autres délégations, et je ne suis donc pas sûr qu'il faille reprendre la parole pour les réitérer.

469. Le président : Je m'en remets entièrement à vous. Si une délégation, compte tenu du fait qu'un an s'est écoulé depuis la dernière fois que nous avons abordé ce sujet, souhaite réaffirmer le raisonnement qui sous-tend sa proposition, qu'elle se sente absolument libre de le faire, car il est vrai qu'à la dernière ligne du paragraphe 1, nous voyons une proposition du

Pakistan. Nous avons ces trois paragraphes, comme je l'ai dit, et la parole est ouverte à toutes les observations que vous souhaitez faire. Je pense que nous avons une proposition visant à supprimer "et objet", et une proposition s'y opposant. La parole est donc ouverte sur le paragraphe 2 ou, bien sûr, sur le reste du groupe des trois premiers paragraphes. La parole est à toute personne qui souhaite la prendre.

470. La délégation de la Colombie : Je pense que la question de la délégation des États-Unis d'Amérique est très pertinente ici, en ce qui concerne l'identification des éléments qui doivent être utilisés dans l'évaluation d'un bureau. Peut-être ai-je oublié quelque chose, je vous prie de m'excuser si je n'ai pas bien compris. Une fois que les membres se sont mis d'accord sur les éléments à utiliser pour l'évaluation, celle-ci peut être réalisée. Je pense qu'il manque une pièce à ce puzzle.

471. Le président : Mes excuses, j'ignorais si vous aviez terminé. Merci à la délégation de la Colombie pour sa déclaration. Si j'ai bien compris, vous demandez des éclaircissements au Secrétariat. D'accord, continuons dans ce cas, avec l'examen de ces paragraphes. Comme je l'ai dit, s'il n'y a pas d'observations sur ces trois paragraphes, nous pouvons poursuivre l'examen du document. Je pourrais peut-être demander au Secrétariat de faire défiler les paragraphes quatre à six.

472. La délégation du Pakistan : Je voulais juste expliquer la logique de la proposition présentée à l'écran. Si vous lisez les paragraphes deux et trois en particulier, je pense qu'ils sont simplement factuels et qu'ils représentent les décisions qui ont été prises auparavant. C'est dans cet esprit que nous avons pensé qu'il s'agissait du contexte, et c'est pourquoi nous pouvons supprimer le terme "objet", car il y a d'autres exemples dans ce document, où nous pouvons voir qu'il y a un objet clair, ainsi que sur la base de la discussion qu'il y a une partie du document où nous avons également des objectifs. C'était dans l'esprit selon lequel il s'agissait du contexte et qu'ensuite, nous pourrions traiter de l'"objet".

473. Le président : Pourrions-nous revenir au premier paragraphe? Je crois comprendre que la délégation du Pakistan fait référence à sa suggestion de supprimer les mots "et objet" du titre de la partie A du document. Les délégations sont-elles d'accord? Quelqu'un s'y oppose-t-il? D'après le document, je ne pense pas que la délégation qui s'est opposée soit actuellement dans la salle. La parole est à la délégation du Pakistan, qui a déjà fait part de son opinion, pour exprimer son point de vue. Je suppose qu'il n'y a pas d'observations sur cette partie? Poursuivons donc notre examen du document, comme suggéré. Passons au paragraphe 4 et suivants. Comme vous pouvez le constater, nous avons une série d'observations concernant des décisions antérieures qui ont été prises lors de la trente et unième session du PBC et, par la suite, dans d'autres comités. En ce qui concerne le paragraphe 5, nous disposons d'un certain nombre d'avis émanant de diverses délégations, notamment de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, d'une variante de texte du président et de la proposition initiale telle qu'elle figure dans le document. La parole est à toute délégation qui souhaiterait la prendre à ce stade.

474. La délégation de l'Inde : Dans le titre, nous proposons de supprimer l'"objet", mais le paragraphe 5 contient l'"objet", et je pense donc que la suppression proposée par la délégation du Pakistan n'est pas appropriée.

475. Le président : Par conséquent, je considère que dans ce cas, nous ne pouvons pas accepter la suppression proposée par la délégation de l'Inde.

476. La délégation du Pakistan : C'est précisément la raison pour laquelle nous avons proposé d'insérer le terme "objet" juste avant le paragraphe 5 auquel la délégation de l'Inde vient de faire référence.



477. Le président : Je remercie la délégation du Pakistan pour l'explication de cet ajout au document. Comme vous pouvez le voir juste au-dessus du paragraphe 5, le terme "objet" servirait ici de titre à cette partie ainsi qu'aux paragraphes suivants. Cette proposition est-elle acceptable? Il s'agit notamment du titre "objet" du document. Y a-t-il un accord sur ce point? Il semblerait que ce soit le cas. Nous pouvons considérer qu'il y a un accord pour inclure ce mot pour si vous voulez bien illustrer cette partie du texte. Par souci de cohérence et à moins qu'une délégation ne dise le contraire, et comme je l'ai dit pour assurer la cohérence du texte, cela signifie que les mots "et objet" seront supprimés du paragraphe 1. Je pense que vous pouvez voir que le Secrétariat a été absolument transparent en ce qui concerne l'inclusion des changements afin de s'assurer qu'ils conviennent à tout le monde. Passons au paragraphe 5, où il y a une divergence de vues. Nous avons des observations de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'un texte alternatif proposé par le précédent président du PBC qui n'a pas reçu le soutien de certains pays. Nous vous invitons à nous faire part de votre avis sur ce texte et ses différents éléments.

478. La délégation de la Fédération de Russie : Je voudrais rappeler les résultats des délibérations de l'année dernière et réitérer que la Fédération de Russie est d'avis que l'objectif fondamental de l'évaluation est d'aider à la prise de décision en ce qui concerne la demande d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. En même temps, nous ne pouvons pas être d'accord avec la proposition américaine car, comme nous l'avons demandé lors de la session précédente, la clarification en termes de critères d'efficacité et de viabilité, comme nous l'avons déjà noté lors de cette session, est très large. Compte tenu de sa large interprétation possible, nous proposons que le terme "durable" soit retiré de la méthodologie d'évaluation en ce qui concerne sa prise en compte par les États membres.

479. Le président : Je considère que nous pouvons conclure qu'il n'y a pas d'accord sur le paragraphe 5 dans aucune de ses versions à l'heure actuelle. Passons donc au paragraphe 6. Ce paragraphe contient un certain nombre de suggestions de rédaction de la part des délégations et des groupes, et même une suggestion de l'ancien président du PBC. La parole est à l'auteur de ce paragraphe.

480. La délégation de la Fédération de Russie : En ce qui concerne le paragraphe 6, nous considérons que l'évaluation du réseau de bureaux extérieurs implique le développement d'un réseau entier de bureaux extérieurs et leur extension ou élargissement. L'évaluation ne doit pas se concentrer sur les bureaux nationaux et régionaux. Elle doit être axée sur l'efficacité, les résultats et les réalisations du réseau des bureaux extérieurs.

481. Le président : Merci pour votre déclaration. La délégation de la Fédération de Russie. Je n'ai pas bien compris si vous proposez un amendement au texte initial ou à la reformulation proposée du texte telle que reflétée dans ce document. Souhaitez-vous apporter des précisions à ce sujet?

482. La délégation de la Fédération de Russie : Dans la rédaction initiale du paragraphe 6, il est fait référence à l'évaluation du développement du réseau des bureaux extérieurs. Plus loin dans le texte, une phrase fait référence à des bureaux extérieurs spécifiques. Nous estimons que l'évaluation doit porter sur l'ensemble du réseau d'offices et non sur des offices individuels de ce réseau.

483. Le président : Je vois. Merci infiniment à la délégation de la Fédération de Russie. Je crois comprendre que la délégation de la Russie fait ici référence à sa proposition de supprimer la référence aux offices individuels. Est-ce que cela conviendrait à tous les États membres et à tous les groupes présents dans la salle? Car nous devons travailler sur la base de propositions concrètes qui peuvent nous permettre d'avancer sur le document.

484. La délégation des États-Unis d'Amérique : Peut-être ai-je mal compris la proposition, mais il me semble que cet exercice ne consiste pas à examiner le réseau dans son ensemble, mais chaque office du réseau. Je ne comprends pas très bien le but de retirer un bureau extérieur individuel. Nous n'allons pas les examiner en tant que groupe, d'après ce que j'ai compris de l'objectif et du contexte de cet examen.

485. La délégation de la Fédération de Russie : Comme nous l'avons déjà vu au paragraphe 5 et convenu au paragraphe 6, nous avons accepté de supprimer le mot "objet" avant le paragraphe 5. Au paragraphe 5, il est indiqué que l'évaluation visera à analyser les performances du réseau des bureaux extérieurs. Cette évaluation devrait servir de base de discussion. Il n'est pas question ici de bureaux individuels.

486. La délégation du Pakistan : Pouvez-vous préciser si nous discutons de la proposition russe au titre du paragraphe 5, du texte du président, ou du paragraphe 6?

487. Le président : Nous recevons actuellement des observations sur le paragraphe 6. La Fédération de Russie fait référence à sa proposition de supprimer le mot "individuels" de la deuxième partie du paragraphe 6. J'ai indiqué précédemment que vous pouviez commenter le paragraphe 5. Vous êtes libre de le faire dans n'importe laquelle de ses versions car, comme vous pouvez le constater, nous disposons de plusieurs versions rédactionnelles et d'opinions conseillées dans différentes parties du document. N'hésitez donc pas à vous référer à l'une de ces versions.

488. La délégation de la Fédération de Russie : J'aimerais à nouveau clarifier notre point de vue. Le paragraphe 5 reprend la décision de la quarante-septième session de l'Assemblée générale de l'OMPI, qui prévoit que la taille et les performances du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI sont évaluées tous les cinq ans. Dans la décision des assemblées de l'OMPI, il est question d'évaluer le réseau des bureaux extérieurs. Le paragraphe 5 réitère cette décision de l'assemblée. Nous pensons que l'objectif de l'évaluation devrait être axé sur l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs.

489. Le président : Nous allons maintenant faire une pause-café de 15 minutes, et nous nous retrouverons dans 15 minutes.

490. Le président : Nous allons poursuivre l'examen du document que vous avez sous les yeux. Je demande au Secrétariat de bien vouloir remettre le document à l'écran afin que nous puissions continuer à travailler dessus. Nous examinons le paragraphe 6. Nous avons une proposition de la Fédération de Russie visant à supprimer la référence aux bureaux individuels dans le premier paragraphe.

491. La délégation du Pakistan : En ce qui concerne le terme "individuels", nous sommes flexibles. En ce qui concerne la deuxième partie de ce point, qui parle de l'avenir du réseau des bureaux extérieurs, il s'agit exactement de la formulation copiée du rapport du vérificateur externe des comptes que nous avons mentionnée dans notre déclaration générale. Nous demandons qu'au moins la deuxième partie soit maintenue entre parenthèses.

492. Le président : Pourriez-vous préciser ce à quoi vous faites exactement référence lorsque vous parlez de la deuxième partie du paragraphe? Quelle partie du texte souhaitez-vous conserver, pouvez-vous la préciser?

493. La délégation du Pakistan : Je faisais référence aux deuxième, troisième et quatrième lignes, lorsque nous parlons d'une stratégie claire pour l'avenir. Ce point figurait dans les recommandations du vérificateur externe des comptes en 2021. Outre les lignes directrices, les recommandations de l'auditeur externe sont probablement la seule deuxième source pour l'élaboration de notre mandat, et aucun vérificateur externe des comptes n'a jamais commenté le travail des bureaux extérieurs. Cet aspect a également été pris en

considération lorsque nous avons demandé aux États membres de nous faire part de leurs points de vue en vue de la rédaction de cet avant-projet. Nous suggérons de conserver tout ce qui suit “en vue d’élaborer une stratégie claire”. Nous pouvons ajouter quelque chose au début pour améliorer l’aspect linguistique par la suite.

494. La délégation de l’Algérie : Nous vous demandons de bien vouloir supprimer la référence à l’élargissement ou à la contraction du réseau en fonction des besoins, comme l’a identifié et recommandé le vérificateur externe des comptes. Nous pensons que l’évaluation ne doit pas préjuger de la décision des États membres sur l’extension et l’évolution du réseau. L’évolution future du réseau relève de la prérogative des États membres. L’évaluation fournira un rapport factuel sur le fonctionnement actuel du réseau. Sur la base de ce rapport factuel, nous déciderons de la suite à donner à cette évaluation. En donnant à l’évaluation le mandat de décider de l’extension ou de la réduction du réseau, nous pensons que cela ne relève pas de la prérogative de l’évaluateur, mais plutôt de la prérogative du PBC, comme indiqué dans le paragraphe contextuel.

495. Le président : La proposition que vous faites est essentiellement celle qui existe déjà dans le texte et que votre groupe a formulée au nom du groupe des pays africains. Vous pouvez voir qu’il y a, dans la proposition, les termes “et de savoir s’il convient d’étendre ou de réduire”, n’est-ce pas? Je vois que la délégation de l’Algérie confirme.

496. La délégation du Nigéria : Ma délégation voudrait réitérer la proposition faite par la délégation de l’Algérie, alors qu’elle dirigeait le groupe des pays africains lors de la dernière session, et soutenir la déclaration de notre cher collègue de l’Algérie sur la nécessité de supprimer la dernière partie de cette déclaration. Nous pensons que la décision d’étendre ou de réduire le réseau selon les besoins devrait être laissée à la discrétion et à la prérogative du comité. À cet égard, ma délégation réaffirme avec force que la formulation devrait être laissée telle qu’elle était lors de la dernière réunion du comité.

497. La délégation du Ghana : Je voudrais renforcer les points soulevés par le Nigéria et l’Algérie sur cette position. La délégation du Ghana est également d’accord.

498. La délégation de la Fédération de Russie : Nous sommes également flexibles en ce qui concerne le texte proposé par la délégation de l’Algérie. La seule chose que nous demandons est de supprimer la référence aux bureaux extérieurs individuels. La phrase suivante doit être conservée : “Améliorer le rendement et l’efficacité des différents bureaux extérieurs ou du réseau de bureaux extérieurs en vue d’élaborer une stratégie claire”.

499. La délégation des États-Unis d’Amérique : Je voudrais simplement clarifier le principe général selon lequel notre délégation ne pense pas qu’une évaluation du réseau soit possible sans évaluer chaque bureau extérieur. Nous ne pensons pas que cela puisse ou doive être fait. Cela étant, je ne sais pas si quelqu’un souhaite faire une observation à ce sujet, ou signaler que c’est notre position. En ce qui concerne les paragraphes 5 et 6, sans vouloir rouvrir le 5, mais puisque nous avons accepté de placer le titre “objet”, comme le Pakistan l’a proposé, avant le 5, nous avons également notre texte au paragraphe 5, que nous avons proposé de déplacer au paragraphe 6 parce que nous ne sommes pas à l’aise avec les suggestions textuelles des propositions ou des modifications, comme nous le voyons à l’écran, et un paragraphe 6. Notre paragraphe 5 s’adapterait beaucoup mieux si l’on y apportait quelques changements stylistiques mineurs. Je demande respectueusement le transfert de ce paragraphe en tant que variante, et j’y apporterai quelques légères modifications afin qu’il soit plus fluide. Notre suggestion est la suivante : “l’évaluation vise à porter, de manière exhaustive, sur la pertinence, l’efficacité, l’incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l’OMPI et l’adhésion de chaque bureau extérieur aux principes directeurs...”

500. La délégation du Pakistan : En ce qui concerne les observations faites par les collègues de l'Algérie et du Ghana, nous comprenons leur point de vue. L'idée est que tant qu'il y a une référence à la taille et à la performance, comme c'est le cas au paragraphe 5, nous sommes flexibles. Pour l'instant, nous ne savons pas exactement combien de paragraphes seront consacrés à l'objet, mais nous travaillons sur la base de ce que nous avons déjà dans le document. En ce qui concerne la proposition américaine, nous pouvons travailler avec cette formulation. Nous suggérons d'ajouter à la première ligne, avant la pertinence, "la raison d'être", et avant l'efficacité, "le coût". "L'évaluation vise à porter, de manière exhaustive, la raison d'être, la pertinence, la rentabilité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et l'adhésion de chaque bureau extérieur aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent ["au cours de la période allant de 2018 à 2022."

501. La délégation des États-Unis d'Amérique : Pendant que nous traitons les modifications apportées à nos suggestions, il serait peut-être plus facile de copier et de coller le texte et d'en faire une suggestion distincte pour le Pakistan, sans l'insérer dans notre texte.

502. La délégation de l'Inde : Le texte proposé par la délégation des États-Unis d'Amérique est bon car il est très complet. La seule suggestion concerne la dernière ligne, car nous mentionnons la période 2018-2022, et nous ne savons pas vraiment quand ce mandat sera finalisé, et si 2022 serait la bonne année, je pense donc que nous devrions laisser la période.

503. La délégation de la Fédération de Russie : Malheureusement, nous ne pouvons pas accepter la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, car elle va à l'encontre de la position que la Fédération de Russie a déjà exposée. Elle contient des critères et des méthodes d'évaluation qui n'ont pas été clarifiés. En outre, la proposition contient une évaluation sur une période qui n'a pas été convenue.

504. Le président : Je pense qu'à ce stade, en l'absence d'autres demandes de l'assemblée, nous pouvons convenir qu'il n'y a pas d'accord relativement au paragraphe-6 du document. Passons donc aux trois paragraphes suivants. Par conséquent, nous allons maintenant examiner les paragraphes 7, 8 et 9, tels qu'ils figurent dans la partie B du document.

505. La délégation de l'Inde : Je pense que la section B devrait devenir la section C, car la section B est désormais consacrée au point "Objectif" comme proposé par le Pakistan.

506. Le président : J'en prends note. Par souci de cohérence textuelle, cette section deviendrait la section C.

507. La délégation de la Fédération de Russie : S'agissant du paragraphe 7, nous proposons qu'il soit maintenu dans le projet actuel. S'agissant du paragraphe 8, qui propose une liste de bureaux extérieurs à évaluer, nous ne comprenons pas très bien pourquoi l'Office de l'OMPI à New York est absent, dans la mesure où il s'agit également d'un bureau extérieur de l'Organisation et d'une partie visible du réseau de bureaux extérieurs. Compte tenu des objectifs ambitieux de ce bureau, son évaluation est également nécessaire dans le cadre de l'évaluation du réseau des bureaux extérieurs. Nous constatons que les activités du bureau extérieur de New York figurent rarement dans les documents d'appui de l'OMPI. Bien qu'en termes d'activités entreprises par ce bureau, les ressources sont allouées à la fois en termes de personnel et autres que les ressources en personnel. À cet égard, nous serions reconnaissants au Secrétariat s'il pouvait fournir des informations plus détaillées sur les activités du bureau extérieur à New York, avec le budget du bureau extérieur de New York, et un reflet de ces informations dans le document de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025.

508. Le président : Je comprends qu'il s'agit d'un amendement textuel. Nous incluons cela comme une proposition de la Fédération de Russie en référence à l'Office de l'OMPI à New York, comme une proposition de la Fédération de Russie sur une base préliminaire. Afin de répondre à la question de la délégation de la Fédération de Russie concernant le rôle et les fonctions du Bureau de l'OMPI à New York, je voudrais donner la parole au sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux.

509. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Si je comprends bien, la délégation de la Fédération de Russie demande quelles sont les fonctions exercées par le Bureau de l'OMPI à New York. Tout d'abord, le Bureau de l'OMPI à New York n'est pas un bureau extérieur au sens des autres bureaux extérieurs de l'OMPI. Le Bureau de l'OMPI à New York sert de bureau de liaison entre le Secrétariat de l'OMPI et le siège des Nations Unies à New York. Il veille à ce que l'OMPI participe à un large éventail de processus et de négociations des Nations Unies, suit les travaux des principaux comités des Nations Unies, participe en tant qu'observateur à des réunions portant sur d'autres défis mondiaux, forme des diplomates et mène des actions de sensibilisation auprès des différents départements du Secrétariat des Nations Unies et des représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York. C'est dans ce sens que le Bureau de l'OMPI à New York remplit la fonction de bureau de liaison, sensibilisant les ambassadeurs de New York, travaillant avec eux sur diverses activités liées au système de la propriété intellectuelle. Il alimente les programmes de base, par exemple lorsque le Secrétaire général prépare le sommet de l'avenir de l'année prochaine, le sommet sur les ODD; c'est le bureau de New York qui sert de principal bureau de liaison de l'Organisation à cet égard.

510. La délégation de la Chine : La délégation de la Chine estime également que le Bureau de l'OMPI à New York, de par ses caractéristiques, devrait être inclus dans le réseau des bureaux extérieurs. Nous remercions également le sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux pour ses informations. Cependant, nous aimerions attirer l'attention de la réunion sur le fait qu'en page 51 du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, document WO/PBC/35/5, il est mentionné que le Bureau de l'OMPI à New York est chargé de renforcer le partenariat avec les États-Unis d'Amérique. En outre, le programme de travail et budget de l'OMPI pour 2022-2023 (document WO/PBC/33/10) mentionne, en page 50, que ces offices sont également chargés de renforcer la coopération et le partenariat avec les États-Unis d'Amérique. Sur cette base, nous pensons que le Bureau de New York devrait figurer dans le réseau des bureaux extérieurs de cette Organisation. Par conséquent, nous suggérons également d'ajouter le Bureau de l'OMPI à New York dans ce projet de mandat et au paragraphe 8, ainsi que dans les annexes du document budgétaire actuel dans les tableaux pertinents.

511. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Je voulais juste m'assurer que je n'avais pas mal compris la question soulevée ou l'observation faite par la délégation de la Chine. J'ai cru l'entendre dire que l'article sur le Bureau de l'OMPI à New York parlait du fait que le Bureau de l'OMPI à New York menait des affaires ou faisait des choses en rapport avec les États-Unis d'Amérique. Ce texte explique en fait comment le bureau de liaison de l'OMPI travaille avec les organisations intergouvernementales et d'autres partenaires aux États-Unis d'Amérique. C'est pourquoi la référence aux États-Unis d'Amérique était destinée aux organisations intergouvernementales et aux autres partenaires avec lesquels l'OMPI travaille par l'intermédiaire du Bureau de New York.

512. La délégation de la Fédération de Russie : Merci au sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux pour cet éclaircissement. Nous attirons également l'attention sur le fait que sur le site Internet de l'OMPI, le Bureau de New York porte plusieurs noms différents. Il s'agit parfois d'un bureau de liaison, parfois d'un bureau extérieur. Il n'existe pas de coordination unique en termes de terminologie pour le référencement de cet Office. Nous constatons également des lacunes en ce qui concerne les rapports sur les

activités de ce bureau. Je voudrais également attirer l'attention, à la lumière de ce qu'a dit le sous-directeur général, Secteur des défis mondiaux et partenariats, sur le fait que dans le rapport financier désagrégé du programme de travail et budget pour 2024-2025 par secteur, il est indiqué que le Bureau de New York établit des partenariats avec des représentants du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres organisations non gouvernementales et partenaires aux États-Unis d'Amérique. En outre, dans le tableau des risques pour le résultat escompté n° 5.2, la réponse aux risques indique que des plans visant à assurer un fonctionnement interrompu sont définis et mis en œuvre dans toutes les parties de l'Organisation et dans les bureaux extérieurs, y compris le Bureau de New York. À cet égard, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous fournir des informations supplémentaires sur le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 en ce qui concerne les informations contenues dans ce tableau.

513. La délégation des États-Unis d'Amérique : J'ai une question et une observation. Combien de bureaux extérieurs l'OMPI compte-t-elle, et pouvez-vous les citer par leur nom? Comme il ne s'agit pas d'un bureau extérieur, il n'a pas sa place sur cette liste et nous ne pouvons donc pas soutenir cette proposition.

514. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : Le réseau compte sept bureaux extérieurs : le Nigéria, l'Algérie, le Brésil, la Fédération de Russie, la Chine, le Japon et Singapour. Singapour est le seul bureau régional, couvrant 10 pays. Les autres sont des bureaux extérieurs nationaux.

515. La délégation de la Chine : Je tiens à remercier le sous-directeur général du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et le sous-directeur général du Secteur du développement régional et national pour leurs éclaircissements. Le Bureau de New York utilise-t-il le budget de l'OMPI? Dans l'affirmative, doit-elle faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation?

516. Le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux : Oui, en réponse à la question posée par la délégation de la Chine, le bureau de New York fait partie du programme de travail et budget de l'OMPI. Par exemple, toute personne travaillant au Bureau de New York serait considérée comme un membre du personnel de l'OMPI. Ceci est également lié à la question ou à l'observation formulée plus tôt par la délégation de la Fédération de Russie, selon laquelle le Bureau de New York est considéré comme un bureau de liaison et d'autres comme un bureau extérieur. Je confirme à nouveau, comme l'a déjà expliqué le sous-directeur général, qu'il existe sept bureaux extérieurs et un bureau de liaison.

517. La délégation de la Fédération de Russie : Nous sommes d'accord avec la délégation de la Chine. Dans la mesure où le Bureau de New York reçoit également des fonds de l'Organisation, les informations devraient être fournies en tant qu'annexe au programme de travail et au budget proposé pour 2024-2025. Nous tenons également à remercier le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national, pour ses éclaircissements. Le Bureau de New York est lié au siège de Genève et n'est pas un bureau extérieur parce qu'il est proche du siège. C'est ce que nous sommes censés comprendre? Comme indiqué précédemment dans la déclaration générale, le bureau extérieur est le prolongement de l'Organisation, mais sur le terrain. Si nous ne considérons pas le Bureau de New York comme un bureau extérieur, quel est alors le statut de ce bureau? S'agit-il d'un siège?

518. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je voudrais juste souligner que cet examen particulier porte sur l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Cette évaluation se limite aux bureaux extérieurs et puisque, comme nous l'avons déjà entendu deux fois aujourd'hui, le Bureau de New York n'est pas un bureau extérieur, il n'est pas concerné par la décision de l'Assemblée générale relative à l'évaluation des bureaux extérieurs. Si les États membres souhaitent évaluer le Bureau de coordination de l'OMPI à New York, une autre proposition doit

être présentée et nous pouvons en débattre séparément. Étant donné qu'il n'est pas question d'étendre le réseau des bureaux de coordination de l'OMPI, nous trouvons ce débat de la dernière demi-heure très étrange.

519. Le président : Merci beaucoup à la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration. Je pense que nous pouvons dire qu'il n'y a pas d'accord sur les amendements à apporter au paragraphe 7 ou au paragraphe 8. Ceci nous amène au paragraphe 9. J'ouvre les débats sur le paragraphe 9. Ce paragraphe fait l'objet d'un certain nombre d'avis divergents de la part des différents groupes et États membres. Vous avez la parole. Je ne vois aucune demande de parole sur ce paragraphe 9. Je comprends donc que, malgré le fait que nous ayons une série de versions différentes, il n'y aura pas de débat sur celles-ci, et nous pouvons donc conclure qu'il n'y a pas d'accord sur le paragraphe 9. Nous poursuivons donc notre examen du document avec les trois paragraphes suivants : 10, 11 et 12. Les deux premiers sont placés sous la section D qui, selon les modifications apportées jusqu'à présent, deviendrait maintenant la section E, pour des raisons de cohérence du texte. Les paragraphes 10 et 11 relèvent de la nouvelle section E, et le paragraphe 12 de la nouvelle section F. Nous sommes ouverts à toute observation sur l'un ou l'autre de ces trois paragraphes.

520. La délégation du Pakistan : Je tenais à préciser qu'en principe, nous n'avions pas d'objection quant à l'emplacement des mots "objet, objectifs et contexte", et qu'il s'agissait donc essentiellement de notre analyse et de notre interprétation de l'emplacement du texte pertinent dans le document. Je tiens à souligner que nous avons déjà proposé, lors de la dernière réunion du PBC, de déplacer l'"objet" dans cette section. C'est un point sur lequel nous sommes flexibles.

521. Le président : Il n'y a pas d'autres demandes de parole sur ce point, je propose donc que nous passions aux trois paragraphes suivants 13, 14 et 15. Les paragraphes 13 et 14 se trouvent dans ce qui est maintenant la section F sur la méthodologie de l'évaluation, tandis que le paragraphe 15 se trouve maintenant dans la nouvelle section G, sur les modalités de gestion. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. Nous comprenons donc que, compte tenu des nombreuses options d'amendement contenues dans le document à l'heure actuelle, compte tenu du mandat que nous avons, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas d'accord sur l'une de ces propositions pour l'un des trois paragraphes. Nous passons à présent aux paragraphes 16, 17 et 18. Tous ces paragraphes se trouvent avant la section H sur les résultats escomptés et le processus.

522. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je voulais accorder mon soutien à la proposition faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Nous souhaiterions soutenir la proposition telle qu'elle est formulée au paragraphe 17. Veuillez ajouter le nom de notre pays à la liste de ceux qui soutiennent cette proposition.

523. Le président : Nous avons un texte qui est soutenu par un autre État membre. Il n'y a pas d'avis contre ce paragraphe, ce qui nous amène à penser que les États membres sont d'accord sur le texte à la suite de ce qui a été exprimé par la délégation de la République islamique d'Iran. Si aucun État membre ne s'y oppose, nous concluons qu'il y a accord sur le texte suggéré par le groupe des pays africains, soutenu également par la délégation de la République islamique d'Iran.

524. La délégation des États-Unis d'Amérique : Les pages ne sont malheureusement pas numérotées, je ne peux donc pas attirer votre attention sur la page en question. Il est dit quelque part, après la suggestion du groupe des pays africains sur le point ci-dessus, qu'il y a une autre suggestion qui dit que les États-Unis d'Amérique remplacent les paragraphes 15 à 18. Le texte américain se termine juste au-dessus du texte nigérian. Il s'agit de notre texte avec des observations d'autres délégations, sur lesquels nous pouvons être d'accord ou non. Le texte sans observations est le nôtre, pour remplacer les paragraphes 15 à 18.

525. La délégation du Pakistan : Nous soutenons la proposition américaine.

526. Le président : Conformément à ce qui a été exprimé par la délégation du Pakistan, nous avons une proposition visant à supprimer les paragraphes 15 à 18 et à les remplacer par un seul paragraphe. C'est bien ce qu'il faut comprendre? Il s'agit d'un long paragraphe unique proposé par la délégation des États-Unis d'Amérique avec l'appui de la délégation du Pakistan.

527. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'accepter le texte proposé pour le remplacer par les précédents. Nous sommes satisfaits des précédents.

528. La délégation de la Fédération de Russie : Malheureusement, nous ne sommes pas non plus en mesure d'accepter la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique de remplacer les paragraphes 15 à 18. Merci.

529. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie. Nous pouvons donc conclure qu'il n'y a pas non plus d'accord sur cette partie du texte. Nous poursuivons donc notre examen du texte et nous arrivons aux paragraphes 19, 20 et 21, les trois derniers paragraphes du document. Ces paragraphes font l'objet d'un certain nombre d'amendements. Je pense que nous pouvons dire que nous avons terminé notre examen de ce document avec pratiquement aucun accord. Toutefois, pour préparer l'avenir, je suggère que l'amendement suivant comprenne des numéros de page qui pourraient s'avérer utiles. En tant que président, je me permets de faire cette proposition qui facilitera les révisions futures du texte. Nous ajouterons des numéros de page. Nous allons passer à l'annexe I, la liste non exhaustive des questions d'évaluation possibles. Nous avons quatre sous-sections qui comprennent des principes directeurs tirés du rapport du vérificateur externe aux comptes, des questions supplémentaires tirées des contributions des États membres.

530. La délégation de la Fédération de Russie : Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'annexe I contient des questions qui font doublon en termes de contenu. Par exemple, les questions trois et sept dans le premier bloc, et la question un dans le deuxième bloc. Nous pensons qu'il faut éliminer les doublons.

531. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la Fédération de Russie. Je n'ai pas bien compris où il y a un chevauchement ou quelle autre question crée un chevauchement avec la question trois. Désolé, donnons la parole à la Fédération de Russie pour des éclaircissements, puis je poursuivrai avec la liste des orateurs.

532. La délégation de la Fédération de Russie : À notre niveau de compréhension, la question 3 du premier bloc est posée de manière plus générale. Néanmoins, du point de vue de son contenu, elle fait doublon avec la question 7 du premier bloc et avec la première question du deuxième bloc du point de vue de son sens.

533. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je voudrais demander au Secrétariat de clarifier les origines de cette annexe. Si je me souviens bien, ce document a été élaboré par le Secrétariat pour aider les États membres à définir le mandat et non comme un document distinct que nous devons négocier ou examiner. Il s'agit d'une sorte de matériel de référence, si je me souviens bien, mais je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur l'objectif et l'historique de cette annexe.

534. Le Secrétariat : En réponse à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique, c'est conforme aux meilleures pratiques d'évaluation et il ne s'agit que de suggestions de questions possibles tirées de documents que les États membres connaissent bien, tels que les principes directeurs et le rapport du vérificateur externe aux comptes, comme indiqué. Ces suggestions sont censées orienter les débats.



535. Le président : Selon la délégation de la Fédération de Russie, il est proposé de supprimer toute question faisant doublon. Je voudrais maintenant entendre les autres délégations sur cette proposition précise. En l'absence d'objection, nous pourrions supprimer la question sept, dans la mesure où elle fait doublon avec la question trois, telle qu'elle a été formulée par la délégation de la Fédération de Russie.

536. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci au Secrétariat pour l'explication de l'intention de ces annexes. Nous aimerions les conserver comme documents de référence et nous suggérons de ne pas les négocier, mais plutôt de les utiliser comme documents de référence dans nos discussions sur le projet de texte actuel du mandat.

537. Le président : Merci beaucoup à la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa proposition. Nous comprenons que cette proposition consiste à ne pas modifier l'annexe I, ce qui nous permet de conclure qu'il n'y a pas d'accord sur l'annexe. Il semble qu'il n'y aura pas d'accord sur l'annexe II.

538. La délégation de la Fédération de Russie : Si l'on part du principe que l'annexe sera présentée aux États membres et qu'ils en prendront note, il n'y a peut-être pas lieu de la considérer comme une annexe au document et d'en faire plutôt un document d'information.

539. Le président : Je dois me référer à la décision du PBC de l'année dernière dans laquelle il est expressément indiqué que le PBC décide de poursuivre l'examen du projet de mandat et ses annexes au cours de la présente session du comité. Il s'agit d'une organisation contrôlée par les États membres. Il sera parfaitement légitime de décider aujourd'hui de poursuivre notre examen du projet de mandat, en supprimant les annexes qui affecteraient le débat, ou en indiquant, comme l'ont proposé les États-Unis d'Amérique, que ces annexes pourraient servir de document de référence pour nous permettre de travailler sur le projet de mandat. Une fois de plus, c'est à vous de décider si la proposition est acceptable pour les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. En l'absence d'objection, nous pourrions peut-être considérer cela comme accepté et l'inclure dans le projet de décision. Je constate qu'il n'y a pas d'objection à cette proposition et je demande donc au Secrétariat de conserver ces deux annexes dans un autre document qui servirait, comme suggéré, de document de référence. Il est maintenant 18 heures. Nous allons devoir mettre fin à la réunion. Nous aurons une session informelle demain matin pour discuter des points 7, 8, 11 et 12 en suspens.

540. Le président : Merci beaucoup à tous pour votre patience. Nous arrivons à la fin de cette semaine de dur labeur. Nous en sommes au point 11 de l'ordre du jour. J'ai présenté la proposition de décision suivante, que vous pouvez voir à l'écran.

“Le Comité du programme et budget (PBC) :

- a examiné en détail le projet du mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI (annexe au document WO/PBC/34/16). Les modifications qu'il est proposé d'y apporter figurent en annexe à la présente décision;

- a décidé de poursuivre l'examen du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, qui figure à l'annexe de la présente décision, à la trente-septième session du PBC; et

- il a été convenu que les annexes du mandat serviraient de document de référence pour l'information.”

541. La délégation de l'Inde : Nous ne sommes pas d'accord pour reporter cette discussion sur le mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs à la trente-septième session du PBC qui aura lieu l'année prochaine. La question des bureaux extérieurs est importante et nous devons rapidement progresser dans la finalisation du mandat pour l'évaluation, comme cela a déjà été

indiqué dans la déclaration commune faite par la délégation de l'Inde au nom de huit pays, à savoir la Colombie, l'Inde, la République islamique d'Iran, Oman, la République de Corée, la Roumanie, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Comme vous le savez, cela fait déjà plus de quatre ans que la question se pose, puisque la décision a été prise lors de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019, d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs dans l'attente d'une évaluation des bureaux existants d'ici à 2021. Nous ne pouvons pas permettre qu'elle soit encore retardée sous prétexte que nous avons des affaires plus urgentes à traiter, car cette question est d'une grande importance. L'Inde propose de poursuivre les délibérations sur cette question lors de la trente-sixième session du PBC en juin 2023. Nous demandons instamment à tous les États membres de déployer des efforts de manière coopérative et constructive afin de permettre l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs dans les meilleurs délais.

542. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Ma délégation souhaite apporter son soutien à la délégation de l'Inde. Cette question est très importante et nous devons voir le comité avancer rapidement et finaliser le mandat. Nous ne pensons pas avoir le temps de reporter ce processus. Nous pensons que nous devons examiner cette question à la prochaine réunion du PBC. Ainsi, conformément à ce qui a été dit par la délégation de l'Inde, nous aimerions avoir ce type de délibérations à la prochaine réunion du PBC.

543. La délégation de la Colombie : Nous approuvons la déclaration formulée par la délégation de l'Inde. Poursuivre la discussion sur cette question très importante lors de la trente-sixième session du PBC et prendre une décision à ce sujet est une chose que mon pays juge cruciale. Nous estimons que c'est très important en ce qui concerne la décision en cours.

544. La délégation de la République de Corée : La délégation de la République de Corée a appuyé la déclaration de la délégation de l'Inde. Notre délégation estime que la question des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être examinée lors de la prochaine session du PBC en juin.

545. Le président : Merci à tous deux pour vos contributions. Sur l'écran, vous pouvez voir le même paragraphe de décision avec l'amendement qu'il y a maintenant une référence à la trente-sixième session du PBC.

546. La délégation de l'Arabie saoudite : Ma délégation soutient l'intervention de la délégation de l'Inde concernant le débat sur les bureaux extérieurs lors de la trente-sixième session du PBC.

547. Le président : Vous pouvez voir le paragraphe modifié à l'écran, y compris la référence à la session du PBC. Il s'agit de prendre en compte tout le travail qui devra être effectué au cours de cette semaine. En l'absence d'objection, nous adopterons la décision.

*548. Le Comité du programme et budget (PBC) :*

*– a examiné en détail le projet du mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI (annexe au document WO/PBC/34/16). Les modifications qu'il est proposé d'y apporter figurent en annexe à la présente décision;*

– a décidé de poursuivre l'examen du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, qui figure à l'annexe de la présente décision, à la trente-sixième session du PBC; et

– il a été convenu que les annexes du mandat serviraient de document de référence pour l'information.

## **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR      MÉTHODE DE RÉPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION**

549. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

550. Le président : Nous passons maintenant au point 12 de notre ordre du jour, qui concerne la méthode de répartition des recettes et du budget par union. Il existe plusieurs documents de référence, A/59/10, "Paragraphe de décision que les États-Unis d'Amérique proposent d'inclure dans les décisions au titre du rapport sur le Comité du programme et budget", ainsi que A/59/11, "Proposition de la Suisse relative au point à l'ordre du jour "Rapport sur le Comité du programme et budget", et A/59/INF/6, "Informations générales communiquées par la délégation des États-Unis d'Amérique, à prendre en considération lors de l'adoption du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, conformément à la recommandation du Secrétariat". Suite aux décisions et délibérations antérieures concernant la répartition des recettes et des dépenses par union, ces documents vous sont maintenant soumis. Je voudrais maintenant rappeler que lors de la trente-quatrième session du PBC, la décision suivante a été prise : "Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa trente-cinquième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union, qui est inscrit à l'ordre du jour de cette session.

551. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique estime que la santé à long terme de l'OMPI dépend de la capacité de chacune des unions financées par les taxes à couvrir ses propres dépenses et à contribuer aux dépenses communes de l'Organisation, comme le prévoient leurs traités respectifs. En outre, la Convention instituant l'OMPI prévoit que les unions contribuent aux coûts partagés de l'OMPI. Néanmoins, la méthode budgétaire de l'OMPI a encouragé une dépendance excessive à l'égard d'un seul système, le système du PCT, au détriment du développement de la santé des autres systèmes de l'OMPI financés par des taxes. La délégation s'est dite préoccupée du fait que les perspectives financières de l'OMPI dépendent d'un seul système pour soutenir l'ensemble de l'Organisation. Compte tenu du climat financier imprévisible d'aujourd'hui, il serait prudent que le PBC envisage de mener une étude externe indépendante sur la santé financière des quatre unions financées. Cette étude pourrait porter sur une période de 10 à 20 ans et identifier, premièrement, les voies de la viabilité financière, deuxièmement, les enseignements tirés des unions qui génèrent des revenus plus importants, troisièmement, l'incidence de la dépendance excessive d'une union qui subventionne les dépenses d'autres unions financées par les taxes et, quatrièmement, l'impact des activités promotionnelles des unions pour atteindre des objectifs de recettes viables. L'étude devrait être publiée pour la trente-septième session du PBC. La délégation des États-Unis d'Amérique attend avec impatience de nouvelles idées de la part du comité concernant une étude sur les quatre unions financées par des taxes. Nous avons tous intérêt à mieux évaluer et planifier la santé financière de l'Organisation. L'amélioration de la santé financière des quatre unions permettrait

de renforcer et de développer la programmation riche et variée de l'OMPI. Enfin, la transparence des états financiers de l'OMPI reste une priorité pour la délégation des États-Unis d'Amérique. À ce titre, la délégation réitère que toute union qui, au cours du prochain exercice biennal, a fourni un financement à partir des actifs nets de l'OMPI, doit continuer à divulguer ce financement dans le rapport financier annuel et les états financiers, les recettes, les dépenses et les réserves, par segment de l'Organisation, ce qui inclut l'excédent ou le déficit des unions.

552. La délégation de la Suisse : Je voudrais indiquer que la délégation de la Suisse ne peut pas accepter l'étude proposée par la délégation des États-Unis d'Amérique, effectivement, une étude uniquement axée sur la situation financière des unions. Elle ne tient pas compte de la solidarité qui existe au sein des unions sur la base de la capacité à payer. Nous sommes de fervents défenseurs de ce principe. En outre, dans la mesure où l'Union de Lisbonne fait actuellement l'objet d'une attention particulière, le système de Lisbonne dispose d'un système d'enregistrement qui présente des lacunes. Mettons donc d'abord en place les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Je voudrais m'attarder brièvement sur la question de la répartition que je viens d'évoquer. Nous constatons que le système financier de l'OMPI est équilibré et sain; dans cette optique, notre délégation ne comprend pas pourquoi la méthode d'affectation des dépenses et des recettes, qui a résisté à l'épreuve du temps et a été examinée pendant une décennie au sein du Comité du programme et budget, a été remise en question. De nombreuses délégations partagent notre incompréhension de la situation. Notre délégation tient à rappeler qu'au cours des assemblées de l'OMPI de 2019, la Suisse a lancé une proposition, A/59/11, que vous pouvez trouver sur le site Web de la trente-sixième session du PBC, qui est une proposition visant à trouver une solution simple, transparente et à long terme à la lumière de cette discussion systémique. Elle reconnaît la pertinence de la méthode actuelle d'affectation des dépenses et des recettes que nous soutenons. Dans cette optique, nous aimerions récapituler brièvement notre proposition, qui s'articule en deux parties. Il y a d'abord le maintien ou la préservation de cette méthode, qui est appliquée depuis de nombreuses années et qui fonctionne bien, et ensuite, dans le prolongement du premier, la volonté d'assurer la pérennité de ce système de répartition. Trouver une fois pour toutes un système logique et pragmatique pour traiter cette discussion systémique qui a été soulevée au cours de la dernière décennie et qui a été complexe dans le cadre de nos discussions ici au sein du PBC.

553. La délégation de la France : La délégation de la France considère que la proposition de la délégation de la Suisse quant à l'introduction d'un budget unifié, est une piste de réflexion intéressante pour assurer, dans l'intérêt de tous les États membres, la pérennité des systèmes d'enregistrement international de l'OMPI. Cette option pourrait simplifier la gestion des questions budgétaires. La présentation par le Secrétariat d'un document d'information, exposant cette option, en termes de conséquences et d'adaptations éventuelles à apporter aux traités pertinents de l'OMPI pour introduire un budget unifié, nous permettrait de poursuivre les discussions. Nous demandons ou espérons donc que cette demande formulée lors de la trente-quatrième session du PBC soit dûment satisfaite. Je voudrais également profiter de cette occasion pour faire la lumière sur certaines questions qui ont été soulevées. Il convient de garder à l'esprit que le déficit de Lisbonne est minime, en termes de résultats financiers de l'Organisation. L'important à nos yeux est de veiller à ce que l'Union de Lisbonne dispose des ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Son fonctionnement rationnel, efficace et souple lui permettra d'améliorer sa santé financière. Cela nécessitera des réductions des dépenses grâce à la digitalisation, ainsi qu'une augmentation des recettes. Pour ce faire, elle devra devenir plus attrayante pour les utilisateurs. L'augmentation du budget proposée par le Directeur général de l'OMPI est la bienvenue. Elle permettra au service compétent de travailler sur le plan technique pour améliorer le système de Lisbonne au profit de toutes les régions du monde au sein de l'Organisation. Il est essentiel de veiller à ce que tous les systèmes de protection internationale au sein de l'OMPI puissent devenir viables, et c'est pourquoi cette délégation soutient pleinement la solidarité financière entre les unions. La solidarité entre les unions est cruciale pour atteindre l'objectif principal de l'OMPI, tel qu'il est défini dans la

Convention instituant l'OMPI, à savoir promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier, et pour assurer la coopération administrative entre les unions. En conclusion, la délégation de la France, comme cela a déjà été dit, souhaite le maintien d'un fonctionnement unifié de l'Organisation, avec le prélèvement des fonds et leur répartition entre les différentes unions en fonction de leur capacité contributive. Cette méthode budgétaire permet de cibler de manière appropriée les actions en faveur des pays en développement et devrait être l'une des pierres angulaires de l'Organisation.

554. La délégation de la Colombie : La délégation de la Colombie attache la plus grande importance à la transparence et à la viabilité financière de cette Organisation. Dans cette optique, nous estimons que la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique est digne d'intérêt. Cependant, une approche financière de cette Organisation devrait être soumise à une considération à long terme de la vision de cette organisation internationale. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Si elle est réduite à un rôle de prestataire de services, je pense que nous perdrons une grande partie du rôle important que l'OMPI a acquis ces derniers temps, y compris le nouveau Plan d'action pour le développement. En page 3 du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025, le Directeur général mentionne le fait que l'OMPI est un point de rencontre et de discussion pour les règles et normes des comités internationaux, de sorte qu'au sein des différents groupes de travail et comités, nous pouvons parvenir à une convergence et examiner le rôle de l'organisation dans les sujets émergents. Dans cette optique, nous estimons que ce sujet est de la plus haute importance pour l'avenir de l'OMPI et qu'il devrait continuer à être évalué par tous les membres.

555. La délégation de l'Italie : La délégation de l'Italie prend note de la proposition soumise sous ce point par la délégation des États-Unis d'Amérique. Cependant, nous ne comprenons pas, à ce stade, la valeur ajoutée d'une telle étude. Nous souhaiterions que l'OMPI concentre ces efforts et ses ressources limitées sur son cœur de métier, en hiérarchisant ses activités en fonction de ses objectifs stratégiques, et qu'elle rende le système de Lisbonne plus efficace. Tout d'abord, nous estimons que le principe bien établi de la capacité de paiement, déjà reconnu par les assemblées générales précédentes, est toujours d'actualité et permet à l'Organisation de travailler correctement pour remplir son mandat. Nous considérons l'OMPI comme une organisation unique dotée d'un budget unique. Le principe de solidarité entre toutes les unions est essentiel à nos yeux pour que l'OMPI puisse promouvoir la protection de tous les droits de propriété intellectuelle partout dans le monde, grâce à une coopération entre les États, selon l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI. Deuxièmement, comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises au cours de cette session, nous avons reconnu que l'OMPI se trouve dans une situation financière globalement saine, avec un excédent prévu en 2023 et au cours du prochain exercice biennal, compte tenu du fait qu'une augmentation des recettes est prévue pour toutes les unions en 2024-2025. Cela signifie qu'à l'heure actuelle, le déficit de certaines unions ne pose aucun problème général à l'OMPI en termes de viabilité financière. Nous devons tenir compte du fait que l'Organisation est une entité à but non lucratif et que le montant du déficit estimé des unions de La Haye et de Lisbonne est inférieur au montant de l'excédent pour le même exercice. Par conséquent, nous souhaiterions que le Secrétariat concentre désormais son travail sur la réalisation des principaux résultats escomptés et indicateurs d'exécution ambitieux dans tous les secteurs afin de fournir aux utilisateurs de la propriété intellectuelle du monde entier de meilleurs services et de nouveaux services tels que, par exemple, l'initiative "Mieux reconstruire".

556. La délégation du Pérou : Nous nous associons à la déclaration des délégations de la Suisse, de la France et de l'Italie. Nous considérons qu'en tant qu'Organisation, nous devons assurer le bon fonctionnement de tous les systèmes et la promotion de tous les droits de propriété intellectuelle, y compris le système de Lisbonne. Certains droits ne peuvent pas être considérés comme plus ou moins importants. Dans cette optique, nous ne voulons pas voir différents niveaux de recettes par union. Nous voulons nous assurer que tous les systèmes peuvent réussir. Le système de Lisbonne commence à y parvenir, comme en témoigne le

nombre de membres qui le rejoignent. Je suis sûr que cette tendance va se poursuivre. Nous estimons donc qu'il est nécessaire de garantir l'existence d'un système permettant d'améliorer la qualité des services avec des ressources limitées, car l'absence d'un tel système pourrait nuire à son fonctionnement. La délégation du Pérou considère que le bon développement du système de Lisbonne est important et qu'au niveau national, il est particulièrement bénéfique pour nos micro et petites entreprises en termes de valeur ajoutée. En conclusion, nous réitérons la nécessité d'une solidarité financière au sein des Unions de l'OMPI par le biais d'un budget unifié afin de permettre un fonctionnement plus stable de toutes les unions.

557. La délégation de la Pologne : Comme cela a déjà été souligné lors des discussions précédentes sur ce point de l'ordre du jour, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes maintiennent leur position selon laquelle la répartition actuelle de la méthodologie ne nécessite aucun changement et le principe de solidarité devrait être le critère de base pour la répartition des recettes et des dépenses par les unions. Au fil des ans, la méthode de répartition actuelle s'est révélée efficace et a aidé l'OMPI à atteindre ses objectifs. La situation financière saine de l'Organisation est l'un des facteurs qui en attestent. Dans le même temps, nous notons avec satisfaction les tendances positives en termes de viabilité financière des différentes unions, sur la base des nouvelles adhésions ainsi que de l'augmentation des demandes estimées et de la croissance correspondante des recettes de droits en 2024-2025. Nous voudrions également souligner que le soutien aux activités de promotion et aux parties prenantes sur le terrain devrait être une priorité et nous attendons avec impatience les activités pratiques à cet égard. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes estime que la méthode de répartition actuelle devrait être maintenue car cette approche pragmatique est la meilleure solution. Par conséquent, nous ne serions pas en mesure de soutenir d'autres propositions de modification de la méthode de répartition.

558. La délégation de l'Iran (République islamique d') : L'activité de protection et la fourniture de services de haute qualité à la communauté mondiale de la propriété intellectuelle constituent l'une des principales fonctions de l'OMPI. C'est précisément dans cette direction qu'il convient, selon nous, de mettre l'accent sur la promotion du système de Lisbonne pour l'enregistrement international des indications géographiques et des appellations d'origine. Comme nous l'avons déjà clairement indiqué dans notre déclaration générale lors de la première journée de cette session du PBC, la viabilité financière du système de Lisbonne régissant les indications géographiques est, selon nous, de la plus haute importance. Le système de Lisbonne offre une protection juridique aux produits et services uniques provenant d'une région géographique particulière, permettant ainsi aux communautés rurales des pays en développement de préserver et de promouvoir leurs savoirs traditionnels et leur patrimoine culturel. Nous regrettons que le système de Lisbonne, l'un des systèmes d'enregistrement les plus importants de l'OMPI, n'ait pas été valorisé comme il le mérite. Nous souhaitons ici souligner une fois de plus l'importance de mettre tous les systèmes d'enregistrement sur un pied d'égalité avec toutes les parties prenantes. Nous prenons note de la proposition avancée par la délégation de la Suisse, et nous considérons qu'il s'agit d'une proposition digne d'intérêt. Nous pensons que la méthode de répartition par union utilisée pour préparer l'annexe IV du programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 a fait ses preuves depuis de nombreuses années et que la répartition financière existante devrait être maintenue en l'état.

559. La délégation du Cambodge : Ma délégation soutient à nouveau les déclarations faites par les délégations de la Suisse, de la France, de l'Italie, du Pérou, de la Pologne au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de la République islamique d'Iran.

560. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je voudrais revenir sur certaines observations qui viennent d'être formulées. En ce qui concerne la proposition de la Suisse relative à l'élaboration par le Secrétariat d'un document sur un budget unifié à l'OMPI, la délégation des États-Unis d'Amérique ne la soutient pas. Pour rappel, les amendements de 2003 qui ne sont pas entrés en vigueur concernent la mise en œuvre du système de contribution unitaire pour les

unions financées par des contributions. Ces amendements n'ont jamais abordé la question de la suppression des budgets individuels des unions financées par des cotisations. En tant que tels, ces amendements n'ont pas créé un concept de budget unitaire où tous les fonds de dépenses, les recettes et les réserves sont mélangés entre toutes les unions et tous les accords. De ce simple fait, la délégation des États-Unis d'Amérique ne peut donc pas soutenir cette proposition. S'agissant des observations relatives à la capacité à payer, c'est précisément cette question qui favorise le déséquilibre que nous constatons en ce qui concerne le budget de l'OMPI. En outre, les projections financières de l'OMPI évoluant en raison des incertitudes économiques mondiales, la délégation estime que les mesures positives prises par le PBC pour évaluer la santé financière des quatre systèmes financés par des taxes contribueront à combler ces déficits. Enfin, des observations ont été formulées sur le fait que certains droits sont plus importants que d'autres. Notre proposition d'étude ne va pas dans ce sens. La délégation des États-Unis d'Amérique souhaite que toutes les unions financées par des taxes soient financièrement viables, et donc que les quatre unions soient financièrement viables. Nous pensons que la viabilité financière des unions génératrices de taxes devrait être l'Étoile du nord sur laquelle repose le rôle de gouvernance du PBC. Un système d'enregistrement atteint le seuil de rentabilité. Deux d'entre eux sont déficitaires et le dernier devrait permettre de financer l'ensemble des programmes et autres opérations de l'Organisation. Nous pensons qu'une étude peut aider le PBC à évaluer comment mieux nous préparer à un avenir financier globalement imprévisible et fournir une orientation claire à ces unions génératrices de recettes. En conclusion, la délégation des États-Unis d'Amérique est disposée à rencontrer tous les États membres intéressés par cette question, et nous sommes favorables à la poursuite du dialogue.

561. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie est d'avis que le principe de la capacité de paiement a résisté à l'épreuve du temps et s'est avéré efficace. Nous constatons que, compte tenu de la structure complexe de l'OMPI, celle-ci regroupe un certain nombre d'unions indépendantes. Comme nous l'avons vu et noté dans les déclarations précédentes, le système de Lisbonne est encore en phase de développement. Le fait de lui imposer des obligations supplémentaires pourrait avoir un effet négatif sur l'attrait qu'elle exerce sur les nouveaux membres. Nous estimons qu'une révision de la méthodologie actuelle conduira à la désintégration du système efficace qui a été mis en place pour l'enregistrement international de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Nous pensons que dans un contexte économique imprévisible, la mise en œuvre du principe de solidarité financière entre les unions de l'OMPI permettra un fonctionnement plus stable de l'ensemble des unions de l'Organisation. Dans ce contexte, nous estimons que l'augmentation du budget est plus que justifiée.

562. Le président : Compte tenu des avis que nous avons entendus de la part de différents groupes et en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un débat qui n'est pas encore terminé et qui nécessite davantage de temps pour parvenir à une conclusion, je voudrais proposer le paragraphe de décision suivant : "Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa trente-septième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-septième session du PBC, notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions."

563. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique aura besoin de temps pour se concerter sur ce point de décision, nous reviendrons donc vers vous à ce sujet. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter cela pour le moment.

564. Le président : Dans ce cas, en l'absence de consensus sur ce paragraphe, nous laissons ce point ouvert pour l'instant dans notre ordre du jour. Nous sommes de retour dans cette session formelle du PBC afin de conclure notre travail de la semaine. Nous avons travaillé très dur et je voudrais vous remercier tous pour les efforts que vous avez déployés cette semaine.

Vous avez tous fait preuve de dévouement, de générosité et de souplesse. Je pense que vous avez été très perspicace, si je puis m'exprimer ainsi. En examinant les points de l'ordre du jour qui sont encore en suspens, nous voulons pouvoir conclure. N'oubliez pas qu'il s'agit d'une année budgétaire et qu'en juin, nous disposerons de quelques jours pour continuer à travailler intensément sur l'ordre du jour de ce Comité du programme et budget. Je commencerai donc par ouvrir le point 12 de l'ordre du jour. Après avoir poursuivi notre discussion d'hier et avoir eu un échange entre les différents groupes régionaux lors de sessions informelles, je voudrais proposer le point de décision suivant sur le point 12 de l'ordre du jour : "Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa trente-septième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union, notamment la discussion sur la possibilité de réaliser une étude économique des quatre Unions financées par des taxes." Il s'agit du paragraphe de décision proposé, étant donné l'absence d'accord sur l'examen de ce point spécifique de l'ordre du jour.

565. La délégation de la Fédération de Russie : Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'approuver la décision à l'écran. Nous pensons que la version initiale était plus acceptable. Sans l'ajout de l'inclusion, de la discussion, etc. Parce qu'il s'agit d'une question de longue date et que les positions des États membres ont, je pense, été exposées très clairement. C'est pourquoi nous ne voyons pas comment de telles consultations ou discussions, le cas échéant, peuvent nous aider à avancer dans l'examen de cette question.

566. La délégation de l'Iran (République islamique d') : En accord avec ce qui a été dit par la délégation de la Fédération de Russie, nous pensons en fait qu'une étude économique des quatre unions financées par les taxes n'a pas été acceptée par les délégations et, en fait, nous avons précédemment exposé nos positions à cet égard, de sorte que nous aimerions voir la formulation initiale telle qu'elle était dans ce cas. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter cette nouvelle formulation.

567. La délégation de la Suisse : La délégation de la Suisse peut soutenir le paragraphe de décision puisqu'il mentionne la possibilité de réaliser une étude économique. L'examen de la possibilité d'une étude économique n'est pas la même chose que l'obligation d'introduire une telle étude économique. Nous pensons donc que cela correspond aux préférences que nous avons exprimées au sein de ce comité. Bien sûr, nous ne sommes pas obligés, nous ne sommes pas engagés à réaliser cette étude économique, mais nous pensons que le paragraphe de décision prévoit suffisamment de souplesse.

568. La délégation de la France : Je soutiens la déclaration que vient de faire la délégation de la Suisse à titre national.

569. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je voulais juste suggérer de mettre un point final à la première phrase du paragraphe "Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa trente-septième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union", point. Parce qu'elle couvrira toutes les discussions et toutes les propositions que nous avons eues au cours de cette session du PBC. Je pense qu'avec cette phrase, tout ira bien.

570. La délégation de la Fédération de Russie : Nous soutenons la position exprimée par la délégation de la République islamique d'Iran. Si des modifications doivent être apportées au texte à l'écran, je pense que nous pourrions adopter une approche souple et suggérer d'inclure dans le texte "y compris la possibilité d'avoir une discussion..."

571. Le président : Merci pour votre proposition de variante. Nous la placerons en dessous, de manière à ce qu'il soit possible de voir la proposition de variante. Je demande aux différentes délégations de faire preuve de souplesse. Le fait est que, quelle que soit la formulation, nous



parlons de la possibilité de réaliser cette étude économique qui est totalement ouverte. Vous pouvez consulter la proposition présentée par la Fédération de Russie.

572. La délégation des États-Unis d'Amérique : J'ai une question à poser à la délégation qui a présenté la deuxième proposition. Cette délégation peut-elle expliquer la différence entre sa proposition et la première en haut de la page.

573. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Ce que je vois, c'est la différence entre ces deux paragraphes, mais je voulais tout de même réitérer ma proposition précédente d'ajouter un point après "par union" et, si toutes les délégations sont d'accord avec cette phrase très générale, nous saisissons tous les débats ultérieurs qui pourraient avoir lieu, qui auront lieu ou non, ou qui pourraient avoir eu lieu. Il est donc peut-être préférable de se contenter de la première phrase, puis d'un point final.

574. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je m'excuse d'emblée, je voulais juste clarifier votre dernière instruction. Pouvez-vous répéter, Monsieur?

575. Le président : Oui, je demande si, en ce qui concerne cette dernière proposition sur laquelle aucun pays n'a encore émis d'objection, il y a des objections à cette dernière proposition de la part d'un État membre.

576. La délégation des États-Unis d'Amérique : La dernière proposition à l'écran, telle qu'elle est rédigée actuellement et sur la base des observations de la délégation précédente, indiquant qu'il y a une différence entre la deuxième proposition et la première, je ne suis pas à l'aise avec la deuxième proposition parce que je ne comprends pas la différence. Cette question intéresse tout particulièrement cette délégation. Si vous parlez de la proposition faite à la dernière minute de supprimer la dernière phrase après la virgule, il s'agit de la proposition initiale, et nous avons exprimé des inquiétudes et nous sommes opposés à cette proposition.

577. La délégation du Pakistan : Nous sommes flexibles sur l'une ou l'autre langue. Afin d'avancer, nous voulons juste suggérer que peut-être après la trente-septième session – ce n'est pas une suggestion que je veux mettre à l'écran, juste pour examen par les délégations concernées afin que nous puissions avancer – après la trente-septième session, nous pourrions peut-être ajouter "y compris sur les propositions soumises – les propositions pertinentes soumises par les États membres".

578. Le président : Le fait est que les deux propositions à l'écran ont fait l'objet d'objections de la part de différentes délégations et que nous ne pouvons donc pas les accepter. Puis-je demander à la délégation du Pakistan de répéter sa suggestion?

579. La délégation du Pakistan : Après "trente-septième session", virgule, "notamment sur les propositions pertinentes soumises par les États membres au cours des sessions précédentes".

580. Le président : Merci pour votre proposition. Par conséquent, il s'agit du paragraphe proposé pour conclure le point 12 de l'ordre du jour.

581. La délégation des États-Unis d'Amérique : Dans l'espoir d'essayer de saisir l'idée de poursuivre la discussion sur l'éventualité d'une étude économique, une autre approche pourrait être après la première phrase, donc après "trente-septième session", virgule, "notamment l'idée d'une délégation pour une étude économique des quatre unions financées par des taxes". Ensuite, supprimer la nouvelle insertion de la délégation du Pakistan.

582. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je tiens à remercier la délégation du Pakistan pour cette proposition, qui semble très pertinente et opportune. Nous aimerions appuyer la proposition et nous pouvons faire preuve de souplesse à l'égard de la proposition

faite par la délégation du Pakistan, mais en ce qui concerne la deuxième proposition, nous ne sommes pas en mesure de l'accepter.

583. La délégation de la Fédération de Russie : Pour notre part, nous voudrions également exprimer notre gratitude à la délégation de la République islamique d'Iran et du Pakistan pour leur approche constructive de la discussion. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'approuver la deuxième proposition avancée par l'une des délégations.

584. Le président : Apparemment, certaines formulations de la deuxième proposition ainsi que de la proposition initiale, je fais référence à la proposition à l'écran, comme vous le dites, ainsi qu'à la proposition initiale, ne sont pas acceptables pour certains États membres. Je vais revenir sur la première proposition à l'écran. Y a-t-il une délégation qui s'oppose à cette formulation?

585. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique s'oppose à la proposition à l'écran. Nous aimerions qu'il apparaisse que nous sommes intéressés par une discussion sur la possibilité de réaliser une étude économique.

586. Le président : Je vais quitter ce point de l'ordre du jour, car aucune des quatre propositions ne nous permet, ou aucune des quatre propositions ne nous aurait permis, de poursuivre les débats.

587. La vice-présidente : Nous poursuivons nos délibérations, et cela peut se faire de manière informelle. Je voudrais proposer une pause de 10 minutes afin de permettre aux délégations les plus concernées de trouver un moyen de procéder à l'examen de certains points, de certains textes au titre du point 12 de l'ordre du jour. Je voudrais faire une proposition pour le projet de décision sur le point 12 de l'ordre du jour. Tout d'abord, je demanderais au Secrétariat d'afficher ce projet à l'écran. Ma proposition est la suivante. Supprimer les mots y compris "sur" et ajouter le mot "notamment". Le reste du texte demeure inchangé. Cette proposition serait-elle acceptable pour les délégations? Je ne constate aucune objection. Le texte intégral de cette décision sur le point 12 de l'ordre du jour est-il acceptable pour toutes les délégations? Je ne constate aucune objection. Il en est ainsi décidé.

*588. Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa trente-septième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-septième session, notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions.*

## **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR      CLÔTURE DE LA SESSION**

589. Le président : Je vais maintenant passer au point 13 de l'ordre du jour, la clôture de la session. Nous avons terminé la liste de tous les points de l'ordre du jour. Cette liste sera envoyée aux coordonnateurs de groupes en vue d'être distribuée à tous les États membres en temps voulu et avec diligence. Cela étant dit, et compte tenu de l'heure qui avance très rapidement aujourd'hui, je voudrais demander si une délégation souhaite formuler une conclusion. En même temps, j'attire une fois de plus votre attention sur le fait que le temps passe très vite et qu'il nous reste encore une session en juin. La possibilité de faire des déclarations est ainsi préservée.

590. La délégation du Brésil : J'ai appuyé sur ce bouton très rapidement. J'ai une déclaration de clôture à faire, mais je la laisserai entre vos mains, du moins en ce qui concerne la gestion du temps.

591. La vice-présidente : Je vous suis très reconnaissante de m'avoir confié ce dossier. Je voudrais savoir ce que le représentant de la Fédération de Russie veut nous dire.

592. La délégation de la Fédération de Russie : La Fédération de Russie souhaite remercier le Secrétariat, la vice-présidente et les interprètes. C'est tout pour moi, merci beaucoup.

593. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Madame la Vice-présidente. Nous avons bien sûr aussi une déclaration de clôture qui sera consignée. Merci beaucoup à tous.

594. La délégation de la Pologne : La délégation de la Pologne a l'honneur de prononcer la déclaration de clôture au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Permettez-moi de vous remercier, ainsi que vos vice-présidents, pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la trente-cinquième session du PBC. Votre dévouement nous a permis de réaliser des progrès significatifs au cours de la semaine. Nous remercions également le Secrétariat pour son excellent travail et les efforts efficaces qu'il a déployés pour préparer et faire avancer les travaux de ce comité. Nous tenons également à remercier les interprètes et les services de conférence. Permettez-moi également de remercier tous les coordinateurs régionaux, les États membres et les rapporteurs pour leurs efforts inlassables et leur coopération, dans l'esprit de parvenir à un accord sur les questions importantes examinées au cours de la trente-cinquième session du comité. Le groupe a pris note avec satisfaction des progrès accomplis durant la semaine. Nous apprécions l'engagement constructif de toutes les parties concernées et nous réjouissons de poursuivre nos discussions lors de la trente-sixième session du PBC en juin. Vous pouvez compter sur le plein soutien des États membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes dans les futurs travaux de ce comité. Merci.

595. La délégation de la Suisse : Monsieur le Vice-président, Monsieur l'Ambassadeur Czech, la délégation de la Suisse a l'honneur de prononcer la déclaration de clôture au nom du groupe B. Le groupe B souhaite vous remercier, vous, le président, ainsi que la vice-présidente, Mme María del Socorro Pimienta, pour les conseils dévoués qu'ils ont prodigués au cours de cette semaine intense. Vous avez fait un travail remarquable en facilitant nos délibérations en plénière et lors des réunions informelles, et vous nous avez aidés à prendre nos décisions. Nous tenons également à remercier le Secrétariat pour le soutien qu'il a apporté au cours de cette session, ainsi que le personnel de conférence et les interprètes compétents sans lesquels cette trente-cinquième session n'aurait pas été possible. Enfin, nous tenons à remercier tous les coordinateurs régionaux et les États membres pour les efforts considérables qu'ils ont déployés au cours de cette session du PBC sur des questions importantes telles que le programme de travail et budget proposé pour la période 2024-2025. Nous sommes reconnaissants de ces engagements et espérons qu'ils se poursuivront à la trente-sixième session du PBC, qui n'aura lieu que dans trois semaines. Nous espérons que nos délibérations sur les points laissés en suspens et les documents trente-sixième session du PBC se poursuivront dans un esprit tout aussi constructif lors de la prochaine session du PBC. Une fois encore, soyez assuré, Monsieur le Président, de pouvoir compter sur le soutien total et constructif du groupe B à cette fin. Je vous remercie, Monsieur le Président.

596. La délégation de l'Inde : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de l'Inde fait cette déclaration commune au nom de huit États membres qui ont manifesté leur intérêt pour l'ouverture de bureaux extérieurs de l'OMPI dans leur pays (Colombie, Inde, Iran, Oman, République de Corée, Roumanie, Arabie saoudite et Émirats arabes unis). Comme nous le savons tous, cette question est à l'étude depuis la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. À cette occasion, il a été décidé de reporter la décision d'ouvrir de

nouveaux bureaux extérieurs dans l'attente d'une évaluation des bureaux extérieurs existants d'ici 2021. Le mandat devait être décidé par ce comité lors de sa trente et unième session en 2020. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible de finaliser le mandat malgré les discussions approfondies qui ont eu lieu au sein de ce comité lors de ses trente et unième et trente-quatrième sessions. Les bureaux extérieurs, au niveau régional, ont contribué à mettre en relation les compétences, les services et les outils de l'OMPI avec les besoins et les priorités des États membres de la région. Représentant le prolongement de l'OMPI sur le terrain, ils sont en mesure de se familiariser avec les conditions, les cultures et les langues locales, ce qui les aide à établir des relations profondes et significatives avec les parties prenantes, tant publiques que privées, ce qui est important pour acquérir les connaissances nécessaires pour répondre rapidement aux changements qui interviennent dans l'environnement politique et pour identifier les possibilités de mise en œuvre efficace de la vision et des objectifs de l'OMPI. Les bureaux extérieurs fournissent également des services d'appui rentables en rapport avec les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi qu'avec l'arbitrage et la médiation. Les bureaux extérieurs jouent donc un rôle déterminant en permettant la mise en œuvre efficace du programme de développement de l'OMPI, en favorisant le développement d'écosystèmes d'innovation et de création équilibrés et efficaces, et en renforçant les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle des États membres hôtes ainsi que de l'ensemble de la région. Compte tenu du rôle que jouent les bureaux extérieurs dans la promotion de l'objectif de l'OMPI consistant à créer un environnement propice à la promotion et à la protection des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la création d'un écosystème favorable à la recherche, au développement et à l'innovation, tout retard supplémentaire dans l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs ne sera dans l'intérêt ni de l'OMPI ni des États membres de l'OMPI. À l'instar d'autres organisations internationales basées à Genève, qui travaillent par l'intermédiaire de leurs bureaux régionaux et nationaux, comme l'OMS et l'OIT, l'OMPI devrait être autorisée par les États membres à ouvrir autant de bureaux extérieurs qu'elle le juge nécessaire pour atteindre ses objectifs. L'évaluation des bureaux extérieurs existants, qui est en soi une tâche essentielle, ne devrait pas retarder la décision d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs. Compte tenu de la situation financière saine de l'OMPI, l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs n'est soumise à aucune contrainte financière, étant donné que l'aperçu financier présenté par l'OMPI dans son programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 fait état d'un excédent d'environ 90 millions de francs suisses, prévu à la fin de l'exercice biennal. Nous demandons donc instamment à tous les États membres de se pencher sérieusement sur la question des bureaux extérieurs et d'avancer rapidement dans la finalisation du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs existants, dont nous discuterons au point 11 de l'ordre du jour. Nous espérons que tous les États membres s'efforceront, dans un esprit de coopération et de manière constructive, d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs dans les plus brefs délais, répondant ainsi aux demandes de longue date des pays désireux de mettre le pouvoir de la propriété intellectuelle au service de leur développement. Nous vivons dans un monde aux prises avec de multiples crises. Si, dans des circonstances exceptionnelles, nous ne sommes pas en mesure de parvenir à un accord sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs existants, nous demandons instamment à l'ensemble des États membres de dissocier les deux questions et de prendre la décision de créer les nouveaux bureaux extérieurs. Je vous remercie.

597. La vice-présidente : Je vous remercie infiniment. Sur ce, je voudrais conclure cette session. Cette session est terminée. Je vous remercie. Je vous souhaite un excellent week-end et une très bonne soirée. Merci.

[L'annexe suit]

**ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS**

**I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES**

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/  
in the alphabetical order of the names in French of States)*

**AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA**

Silindele THABEDE (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

**ALGÉRIE/ALGERIA**

Faouzia MEBARKI (Mme), ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente, Genève

Nadji AICHE (M.), directeur, promotion des innovations et transfert des techniques, Ministère de l'industrie et des mines, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

Mohamed HABIB (M.), directeur, Direction de l'administration et des moyens, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

**ALLEMAGNE/GERMANY**

Jan TECHERT (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Sarah EICKELMANN (Ms.), Staff Counsel, Division for Trademark Law, Law Against unfair Competition and Combatting of Product Piracy, Federal Ministry of Justice, Berlin

**ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA**

Maha ALOTAIBI (Ms.), Head, Budget Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed ALJASSER (Mr.), Senior International Organization Officer, Partnerships and International Cooperation, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Abdullah ALRASHED (Mr.), Chief Finance Officer, Finance, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Alanoud ALHABABI (Ms.), Performance and Talent Development Specialist, Human Resources, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

**ARGENTINE/ARGENTINA**

Betina FABBIETTI (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

Nadia Soledad SOCOLOFF (Sra.), Secretaria, Primera Clase, Dirección Nacional de Negociaciones Económicas Multilaterales, Buenos Aires

**BRÉSIL/BRAZIL**

Henry PFEIFFER LOPES (Mr.), Deputy Head, Intellectual Property Division, Ministry of Foreign Affairs, Brasilia

Maximiliano ARIENZO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Francis LORD (Mr.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property Trade Policy Division, Global Affairs Canada, Ottawa

Saida AOUIDIDI (Ms.), Chief International Affairs, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Ottawa

CHILI/CHILE

Pablo LATORRE (Sr.), Primero Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CHINE/CHINA

LI Weiwei (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BAI Guangqing (Mr.), Director General, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

LU Pengqi (Mr.), Deputy Commissioner, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHANG Ling (Ms.), Director, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHONG Yan (Mr.), Deputy Division Director and Attorney, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHANG Chan (Ms.), Program Officer, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

XIANG He (Mr.), Third Secretary, International Agencies, Permanent Mission, Geneva

YANG Le (Mr.), Third Secretary, International Agencies, Permanent Mission, Geneva

YING Bi (Ms.), Deputy Section Chief, Foreign Affairs of Office of International Cooperation and Exchange, Nanjing Audit University, Nanjing

YUAN Yao (Mr.), Teacher, School of Government Audit, Nanjing Audit University, Nanjing

COLOMBIE/COLOMBIA

Olga LOZANO FERRO (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉGYPTE/EGYPT

Mohamed HASSANIN (Mr.), First Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Patricia BENEDETTI (Sra.), Embajadora, Representanta Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Coralia OSGUEDA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

### ESPAGNE/SPAIN

Javier SORIA QUINTANA (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

José María CALLEJA ROVIRA (Sr.), Secretario General, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Ana URRECHA ESPLUGA (Sra.), Experta, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Rosa ORIENT QUILIS (Sra.), Oficial, Misión Permanente, Ginebra

### ESTONIE/ESTONIA

Jaana PIILPÄRK (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Laura HAMMEL (Ms.), Senior Attorney-Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Deborah LASHLEY-JOHNSON (Ms.), Senior Attorney Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Carrie LACROSSE (Ms.), Foreign Affairs Officer, International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Ioana DIFIORE (Ms.), Senior Advisor, Office of Intellectual Property Enforcement, Department of State, Washington, D.C.

Chelsea COWAN (Ms.), Adviser, United States Department of State, Washington, D.C.

Yasmine FULENA (Ms.), IP Advisor, Permanent Mission, Geneva

Marina LAMM (Ms.), IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

### FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Vladislav MAMONTOV (Mr.), Head, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (Rospatent), Moscow

Evgeniia KOROBEKOVA (Ms.), Adviser, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (Rospatent), Moscow

Ekaterina KHODUS (Ms.), Consultant, Division for International Cooperation Planning and Analysis, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (Rospatent), Moscow

Aleksandr PRISHCHEP (Mr.), Deputy Director, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

Anton MINAEV (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Anastasiia TOROPOVA (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ivan TARUTIN (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

## FRANCE

Alice GUERINOT (Mme), rédactrice propriété intellectuelle, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction de la diplomatie économique, Paris

Élodie DURBIZE (Mme), responsable du pôle international, service juridique et international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Carole BREMEERSCH (Mme), chargée de missions juridiques et internationales, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Charlotte BEAUMATIN (Mme), conseillère en propriété intellectuelle, Mission permanente, Genève

Josette HERESON (Mme), conseillère politique, Mission permanente, Genève

Olivia LE LAMER (Mme), chargée de mission, indications géographiques, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Paris

## GHANA

Philip AKEY (Mr.), Assistant Controller, Industrial Property Office, Registrar General's Department, Ministry of Justice, Accra

Kow ACQUAYE (Mr.), Senior State Attorney, Industrial Property Office, Registrar General's Department, Ministry of Justice, Accra

## GUATEMALA

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

## HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

## INDE/INDIA

Rajesh SHARMA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, India

## IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Arezou NEZAM (Ms.), Intellectual Property Expert, International Affairs Department, Ministry of Foreign Affairs, Tehran

## IRAQ

Thulfiqar ALTEMIMY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

## ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Director, International and European Affairs Division, Ministry of Enterprises and Made in Italy, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Expert, Ministry of Enterprises and Made in Italy, Rome



Gigliola PAGLIARINI (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

#### JAMAÏQUE/JAMAICA

Shantal ENGLISH (Ms.), Deputy Director, Legal Counsel, Legal and Corporate Relations Branch, Jamaica Intellectual Property Office (JIPO), Kingston

Adrienne THOMPSON (Ms.), Deputy Director, Registrar, Trademarks, Designs, Geographical Indications and Patent Branch, Jamaica Intellectual Property Office (JIPO), Kingston

Rashaun WATSON (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Cassandra SPENCE (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

#### JAPON/JAPAN

Koji TAUCHI (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Atsushi KUKUU (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Ayumi MORITA (Ms.), Administrative Officer, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Hiroki TAJIMA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Takuya YASUI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

#### KAZAKHSTAN

Svetlana SHADIKOVA (Ms.), Head, Chief Accountant, Department of Finance and Logistical Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Astana

#### MEXIQUE/MEXICO

Diana HEREDIA GARCÍA (Sra.), Directora, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Kevin Uriel ALENCASTER VILLA (Sr.), Ayudante Especializado en Servicios A, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Anahi MEDRANO REYES (Sra.), Especialista A en Propiedad Industrial, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Yael Aram DE LA CRUZ BALBOA (Sr.), Coordinador Departamental de Asuntos Multilaterales, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesora, Relaciones Exteriores, Misión Permanente, Ginebra

Jesús Mario CHACÓN CARRILLO (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

NAMIBIE/NAMIBIA

Viviennee KATJIUONGUA (Ms.), Chief Executive Officer, Business and Intellectual Authority (BIPA), Windhoek

NIGÉRIA/NIGERIA

Akindeji AREMU (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

UGANDA/UGANDA

Robert Marcel TIBALEKA (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Arthur KAFEERO (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Allan MUGARURA NDAGIJE (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Zbigniew CZECH (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Anna BARBARZAK (Ms.), Minister Counsellor, Political Section, Permanent Mission, Geneva

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Senior Expert, International Cooperation Department, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

LEE Jinyong (Mr.), IP Attaché, Permanent Mission, Geneva

YOON Seiyjoung (Mr.), Director, Trade & Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

CHOI Kyosook (Ms.), Deputy Director, Trade & Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

HUH Won Soek (Mr.), Deputy Director, Trade & Cooperation Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

CHOI Jae-Sik (Mr.), Researcher, Global Policy Research Team, Korean Institute of Intellectual Property (KIIP), Seoul

KIM Young Mo (Mr.), Researcher, Korean Institute of Intellectual Property (KIIP), Seoul

MOON Byung Ho (Mr.), Researcher, Korean Institute of Intellectual Property (KIIP), Seoul

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Zuzana BÉLOHRADSKÁ (Ms.), Head, Economic Department, Industrial Property Office (IPO), Prague

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Ioana CHIREA (Ms.), Expert, International Relations Bureau, Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Laura STANCU (Ms.), Financial Expert, Financial-Accounting Division, Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

#### ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Diana PASSINKE (Ms.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), London

John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

Lizzie WILSON (Ms.), Senior Intellectual Property Attachée, Permanent Mission, Geneva

#### SINGAPOUR/SINGAPORE

Kathleen PEH (Ms.), Manager, International Engagement Department, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Benjamin TAN (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

#### SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Emil ZATKULIAK (Mr.), Head, International Affairs Department, Industrial Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

#### SUÈDE/SWEDEN

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head, Controlling, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Stockholm

Marie-Louise ORRE (Ms.), Senior Legal Advisor, Department of Legal Affairs, Swedish Intellectual Property Office (PRV), Stockholm

#### SUISSE/SWITZERLAND

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Christophe SPENNEMANN (M.), conseiller, Affaires globales, Mission permanente, Genève

#### TUNISIE/TUNISIA

Sabri BACHTOBI (M.), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

#### TÜRKIYE (LA)/TÜRKIYE

Gülçin HASPOLAT SAYMAZ (Ms.), IP Expert, EU and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Şemsettin BALTA (Mr.), Head, European Union and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Burcu EKIZOĞLU (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Violeta FONSECA OCAMPOS (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

VIET NAM

Ngoc Lam LE (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/  
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ANGOLA

Horys DA ROSA PEDRO XAVIER (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Conor CAFFREY (Mr.), Policy Officer, Policy and International Affairs, Department of Industry, Science and Resources, IP Australia, Canberra

BAHAMAS

Kemie JONES (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BARBADE/BARBADOS

Shani GRIFFITH-JACK (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CAMBODGE/CAMBODIA

Prasith SUON (Mr.), Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Sokheng KONG (Mr.), Commercial Attaché, Economy and Trade, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

CÔTE D'IVOIRE

Kouadio Théodore SOUN'GOUAN (M.), sous-directeur information technique et documentation, Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIFI), Ministère du commerce, de l'industrie et des PME, Abidjan

Éric Doffo GUIHIN (M.), chargé du développement des services, Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIFI), Ministère du commerce, de l'industrie et des PME, Abidjan

#### DJIBOUTI

Madina MOHAMED OMAR (Mme), directrice adjointe, Office djiboutien de la propriété industrielle et commerciale (ODPIC), Ministère du commerce et du tourisme, Djibouti

#### ÉQUATEUR/ECUADOR

Ligia UTITIAJ ANKUASH (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Daniela ALMEIDA PUYOL (Sra.), Analista, Asuntos Internacionales, Unidad de Gestión de Relaciones Internacionales, Servicio Nacional de Derechos Intelectuales, Quito

#### FIJI

Shanil DAYAL (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

#### GÉORGIE/GEORGIA

Nino CHIKOVANI (Ms.), Deputy Chairperson, National Intellectual Property Center of Georgia Sakpatenti, Tbilisi

#### INDONÉSIE/INDONESIA

Otto GANI (Mr.), Counsellor, Political Section, Permanent Mission, Geneva

#### JORDANIE/JORDAN

Ghadeer ELFAYEZ (Ms.), Advisor, Permanent Mission, Geneva

#### KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Saltanat ZHUMAGULOVA (Ms.), Head, Division of Financial and Economic Planning and Public Procurement, State Agency of Intellectual Property and Innovation under the Cabinet of Ministers of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

#### KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

#### LITHUANIE/LITHUANIA

Rasa Svetikaite (Ms.), Justice and IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

#### MONACO

Carole LANTERI (Mme), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève  
Gilles REALINI (M.), conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

NICARAGUA

Claudia Mercedes PÉREZ LÓPEZ (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

NIGER

Lasse DIDIER SEWA (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

OMAN

Fatma AL BALUSHI (Ms.), Expert, National Intellectual Property Office, Ministry of Commerce, Industry and Promotion Investment, Muscat

PAKISTAN

Zaman MEHDI (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Uzair Zahid SHAIKH (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Salman Khalid CHAUDHARY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PÉROU/PERU

Alison URQUIZO OLAZABAL (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Felipe F. CARIÑO III (Mr.), Minister, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

Fernando NUNES (Mr.), Executive Officer, Organization and Management Directorate, Financial Resources Department, Ministry of Justice, Portuguese Institute of Industrial Property (PIIP), Lisbon

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE/REPUBLIC OF MOLDOVA

Diana STICI (Ms.), Head, Legal Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

Maria TURCAN (Ms.), Head, Accounting, Planning and Acquisitions Division, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S  
REPUBLIC OF KOREA

JONG Myong Hak (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Barbara REŽUN (Ms.), Advisor, Division for Promotion and International Cooperation, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ljubljana

### THAÏLANDE/THAILAND

Pompimol SUGANDHAVANIJA (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Pakwan CHUENSUWANKUL (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

### TOGO

Kibalou ABETE (M.), chargé d'études, direction générale des études et analyses économiques, Ministère de l'économie et des finances, Lomé

### TUNISIE/TUNISIA

Zeineb LETAIEF (Mlle), première secrétaire, Mission permanente, Genève

### UKRAINE

Bogdan PADUCHAK (Mr.), First Deputy Director, Ministry of Economy of Ukraine, State Organization "Ukrainian National Office for Intellectual Property and Innovations" (UANIPPIO), Kyiv

Andrii ZOZULIUK (Mr.), Deputy Head, Department of International Cooperation, Ministry of Economy of Ukraine, State Organization "Ukrainian National Office for Intellectual Property and Innovations" (UANIPPIO), Kyiv

Maryna HEPENKO (Ms.), Leading Intellectual Property Professional, Unit of Development and Development of International Projects of WIPO and other International Organizations, Ministry of Economy of Ukraine, State Organization "Ukrainian National Office for Intellectual Property and Innovations" (UANIPPIO), Kyiv

Inna YURECHKO (Ms.), Chief Specialist, Unit for Cooperation with National and International Institutions in Intellectual Property Sphere, Department of Investments, Innovations and Intellectual Property, Ministry of Economy of Ukraine, Kyiv

### URUGUAY

Martin Andrés ALVEZ LEMOS (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Nestor MENDEZ (Sr.), Asesor XII, Planificación Estratégica, Ministerio de Industria, Energía y Minería, Montevideo

### ZIMBABWE

Tanyaradzwa MANHOMBO (Mr.), Counsellor, Economic Section, Permanent Mission, Geneva

## III. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/ INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

### UNION EUROPÉENNE/EUROPEAN UNION

Oscar MONDEJAR (Mr.), Minister-Counsellor, Permanent Delegation, Geneva

VI. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: José Antonio GIL CELEDONIO (M./Mr.) (Espagne/Spain)

Vice-président/Vice-Chair: Ambassador Zbigniew CZECH (M./Mr.) (Pologne/Poland)  
María del Socorro PIMIENTA (Mme/Ms.) (Colombie/Colombia)

Secrétaire/Secretary: Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VII. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/ INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Andrew STAINES (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration et gestion/Assistant Director General, Administration and Management Sector

Anna MORAWIEC MANSFIELD(Mme/Ms.), conseiller juridique/Legal Counsel

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Département de la gestion des programmes et des finances (contrôleur)/Director, Department of Program Planning and Finance (Controller)

Maya BACHNER (Mme/Ms.), directrice, Division de l'exécution des programmes et du budget/Director, Program Performance and Budget Division

Janice COOK ROBBINS (Mme/Ms.), directrice, Division des finances/Director, Finance Division

Paradzai NEMATADZIRA (M./Mr.), contrôleur adjoint, Bureau du contrôleur/Assistant Controller, Office of the Controller

[Fin du document/End of document]